

Rapport trimestriel aux actionnaires

La Banque Scotia annonce les résultats de son deuxième trimestre

TORONTO, le 28 mai 2024 – La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia ») (TSX : BNS; NYSE : BNS) a affiché un bénéfice net de 2 092 millions de dollars pour son deuxième trimestre, comparativement à 2 146 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le bénéfice par action (le « BPA ») dilué s'est établi à 1,57 \$, comparativement à 1,68 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Le bénéfice net ajusté¹⁾ pour le deuxième trimestre s'est établi à 2 105 millions de dollars et le BPA dilué ajusté¹⁾ a reculé, passant de 1,69 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent à 1,58 \$. Le rendement des capitaux propres ajusté¹⁾ s'est établi à 11,3 %, contre 12,3 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

« La Banque a dégagé d'excellents résultats trimestriels malgré l'incertitude macroéconomique persistante, affichant un levier d'exploitation positif grâce à la croissance des revenus et au maintien d'un contrôle rigoureux des charges. Nous concrétisons notre engagement consistant à réaliser une croissance équilibrée pendant que l'élan observé dans les dépôts se maintient, tout en conservant de solides indicateurs de fonds propres et de liquidité, a déclaré Scott Thomson, président et chef de la direction de la Banque Scotia. Je suis fier de constater que les BanquiersScotia dans l'ensemble de notre empreinte mondiale se rallient à notre nouvelle stratégie et s'unissent pour faire progresser nos grandes initiatives stratégiques. »

Le Réseau canadien a dégagé un bénéfice net ajusté¹⁾ de 1 milliard de dollars pour le trimestre écoulé. La solide croissance des revenus a été supérieure à la croissance des charges, ce qui nous a permis d'afficher de nouveau un levier d'exploitation positif pour le trimestre, malgré la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. En outre, la croissance des dépôts, un élément clé de la nouvelle stratégie, a été de 7 % d'un exercice à l'autre.

Le secteur Opérations internationales a dégagé un bénéfice net ajusté¹⁾ de 701 millions de dollars. La croissance des revenus s'explique par le fort accroissement des marges et une gestion rigoureuse des charges et du capital, facteurs atténués par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Le rendement des capitaux propres ajusté¹⁾ s'est établi à 14,5 %, ce qui représente un bond de 120 points de base par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Le secteur Gestion de patrimoine mondiale a dégagé un bénéfice net ajusté¹⁾ de 389 millions de dollars, en hausse de 8 % d'un exercice à l'autre. Les actifs sous gestion²⁾ se sont élevés à 349 milliards de dollars, soit une augmentation de 6 % sous l'effet de la forte croissance des revenus, contrée en partie par les investissements visant à soutenir la croissance des activités à long terme.

Les Services bancaires et marchés mondiaux ont inscrit un bénéfice net de 428 millions de dollars, en hausse de 7 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les résultats ont bénéficié de la croissance des revenus tirés des honoraires et du recul de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

La Banque a affiché un ratio des actions ordinaires et assimilées de T1³⁾ de 13,2 %, en hausse par rapport à 12,3 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5.

2) Se reporter au glossaire à la page 55 pour obtenir une description de cette mesure.

3) Les ratios de fonds propres réglementaires pour le deuxième trimestre de 2024 sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2023). Les ratios de fonds propres réglementaires pour le deuxième trimestre de 2023 sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (février 2023).



Diffusion en direct sur le Web de la conférence téléphonique de la Banque avec les analystes. Se reporter aux renseignements à la page 91.

Recommandations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (GTDAR)

Le tableau qui suit présente la table des matières des recommandations du GTDAR, afin de faciliter la consultation des documents publiés de la Banque, qui sont disponibles au www.banquescotia.com/relationinvestisseurs.

Tableau de référence du GTDAR			T2 2024		Rapport annuel 2023	
Type de risque	Numéro	Information fournie	Rapport trimestriel	Informations supplémentaires sur les fonds propres réglementaires	Rapport de gestion	États financiers
Général	1	Liste des risques auxquels la Banque est exposée.			16	
	2	Terminologie, mesures et paramètres clés liés au risque de la Banque.			75-79	
	3	Risques importants et risques émergents et évolution des risques durant la période de communication de l'information.			81-82, 86-93	
	4	Examen des faits nouveaux en matière de réglementation et des plans visant à satisfaire aux nouveaux ratios réglementaires.	50-53		56-59, 101-104, 117-119	
Gouvernance du risque, gestion du risque et modèle d'affaires	5	Structure de gouvernance du risque de la Banque.			73-75	
	6	Description de la culture de gestion du risque et des procédures appliquées pour soutenir cette culture.			75-79	
	7	Description des principaux risques découlant du modèle d'affaires de la Banque.			80	
	8	Essais dans des conditions critiques dans le cadre des activités de gouvernance du risque et de gestion du capital de la Banque.			76-77	
Suffisance des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Exigences en matière de fonds propres liées au pilier 1 et répercussions pour les banques d'importance systémique à l'échelle mondiale.	50-51	4-5	56-59	210
	10	a) Composantes des fonds propres réglementaires.	50-51, 79	22-24	60	
	11	b) Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire.		19-20		
	12	État des variations des fonds propres réglementaires depuis la période de communication de l'information précédente, y compris l'évolution des actions ordinaires et assimilées de T1, des autres fonds propres de T1 et des fonds propres de T2.	50-51	91	61-62	
	13	Analyse du niveau cible de capital, et plans pour atteindre celui-ci.			56-59	
	14	Analyse des actifs pondérés en fonction des risques par types de risque, entreprises et actifs pondérés en fonction du risque de marché.		7, 37-40, 44-61, 70-75, 79, 94, 100	64-68, 80, 127	179, 233
	15	Analyse des exigences en matière de fonds propres pour chaque catégorie d'actif aux termes des règles de Bâle.		17-18, 37-62, 68-75, 79, 84-87	64-68	179, 233
	16	Compilation du risque de crédit de la Banque.	83-84	17-18, 37-62, 84-87	64-68	228
	17	États du rapprochement des variations des actifs pondérés en fonction des risques pour chaque type d'actifs pondérés en fonction des risques.		63, 78, 93	64-68	
Liquidité et financement	18	Examen de l'exigence d'évaluation rétrospective des règles de Bâle III, y compris le rendement et la validation du modèle lié au risque de crédit.		98	65-67	
	19	Analyse des actifs liquides de la Banque.	41-44		98-104	
	20	Analyse des actifs grevés et non grevés par catégories du bilan.	41-44		101	
	21	Total consolidé des actifs, des passifs et des engagements hors bilan analysés par échéances contractuelles restantes à la date du bilan.	48-49		105-107	
Risque de marché	22	Analyse des sources de financement de la Banque et description de sa stratégie de financement.	46-47		104-105	
	23	Interdépendance des mesures du risque de marché pour les portefeuilles de transaction, les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction et le bilan.	40-41		97-98	
	24	Examen des principaux facteurs du risque de marché pour les portefeuilles de transaction et les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction.	85		93-98	232-233
	25	Examen de l'évolution de la VaR d'une période à l'autre et des hypothèses, limites, évaluations rétroactives et validations de la VaR.	39-40, 85		93-98	232-233
	26	Autres techniques de gestion du risque : essais dans des conditions critiques, VaR ayant subi une simulation de crise, évaluation du risque d'écart grave et horizon du risque de marché.			93-98	233
Risque de crédit	27	Analyse des expositions globales au risque de crédit, y compris pour les prêts personnels et les prêts de gros.		7, 37-40, 44-61, 70-75	86-93, 121-127	189-190, 229-231
	28	Examen des politiques visant à cerner les prêts douteux, à définir la dépréciation et les prêts renégociés ainsi qu'à expliquer les politiques de report de remboursements de prêts.				158-160, 190
	29	Rapprochements des soldes d'ouverture et de clôture des prêts dépréciés et dotations au compte de correction de valeur pour l'exercice.	68	34-35	89, 121-122, 124-125	190
	30	Analyse du risque de crédit de contrepartie découlant des transactions sur dérivés.	51-52, 83-84	99	84-85	177-180
	31	Analyse des techniques d'atténuation du risque de crédit, y compris les garanties détenues pour toutes les sources de risque de crédit.	83-84		84-85, 90	
Autres risques	32	Mesures quantifiées de gestion du risque d'exploitation.			68, 108	
	33	Examen des éléments de risque connus publiquement.	52		72	

RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion est fourni dans le but d'aider le lecteur à évaluer la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque au 30 avril 2024 et pour la période close à cette date. Le rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Banque figurant dans le présent rapport aux actionnaires et le rapport annuel 2023 de la Banque. Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 28 mai 2024.

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur la Banque, y compris son rapport annuel 2023, sur son site Web, au www.banquescotia.com. Il est également possible de trouver le rapport annuel et la notice annuelle de 2023 de la Banque sur le site de SEDAR+, au www.sedarplus.ca, et dans la section EDGAR du site de la SEC, au www.sec.gov.

Table des matières

Rapport de gestion	33 Faits saillants par secteurs géographiques	51 Instruments financiers
4 Faits saillants financiers	34 Faits saillants financiers trimestriels	52 Arrangements hors bilan
5 Mesures non conformes aux PCGR	35 Situation financière	52 Faits nouveaux en matière de réglementation
16 Survol de la performance	35 Gestion du risque	53 Méthodes comptables et contrôles
18 Résultats financiers du Groupe	50 Gestion du capital	54 Données sur les actions
20 Données par secteurs d'activité		55 Glossaire

Énoncés prospectifs À l'occasion, nos communications publiques comprennent des énoncés prospectifs verbaux ou écrits. Le présent document renferme ce genre d'énoncés, qui peuvent également être intégrés à d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC), ou à d'autres communications. De plus, des représentants de la Banque peuvent fournir verbalement des énoncés prospectifs à certains analystes, investisseurs, médias et autres intervenants. De tels énoncés sont formulés aux termes des règles d'exonération de la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et de toute loi pertinente sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre, notamment, les énoncés formulés dans le présent document, dans le rapport de gestion de la Banque figurant dans son rapport annuel 2023 à la rubrique « Perspectives », ainsi que dans tout autre énoncé concernant les objectifs de la Banque, les stratégies qu'elle emploie pour les atteindre, le contexte réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités, ses résultats financiers prévisionnels et les perspectives à l'égard des activités de la Banque et de l'économie du Canada, des États-Unis et du monde entier. On reconnaît habituellement les énoncés prospectifs à l'emploi de termes ou d'expressions comme « croire », « prévoir », « chercher à », « atteindre », « s'attendre à », « envisager », « avoir l'intention de », « estimer », « projeter », « planifier », « s'efforcer de », « viser », « s'engager à » et autres expressions similaires, ainsi que par la conjugaison de verbes au futur et au conditionnel comme « devrait » et « pourrait » ou une variante positive ou négative de ceux-ci.

Du fait de leur nature, les énoncés prospectifs exigent que nous posions des hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents qui donnent lieu à la possibilité que les prédictions, les prévisions, les projections, les attentes ou les conclusions se révèlent inexactes, que nos hypothèses puissent être incorrectes et que nos objectifs de performance financière, notre vision et nos objectifs stratégiques ne puissent être atteints.

Nous conseillons au lecteur de ne pas se fier indûment à ces énoncés étant donné que les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes, des cibles, des estimations et des intentions exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de divers facteurs de risque, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont l'incidence peut être difficile à prévoir.

Les résultats futurs liés aux énoncés prospectifs peuvent être influencés par de nombreux facteurs, dont, sans s'y limiter, les conditions générales de l'économie et du marché dans les pays où nous exerçons nos activités et à l'échelle mondiale; les variations des taux de change et d'intérêt; la hausse des coûts de financement et de la volatilité en raison de l'illiquidité du marché et de la concurrence pour le financement; le défaut de tiers de respecter leurs obligations envers la Banque et envers les sociétés membres de son groupe; les changements apportés aux politiques monétaires, fiscales ou économiques et les modifications apportées aux lois fiscales et aux interprétations connexes; les changements apportés aux lois et à la réglementation ou aux attentes et exigences prudentielles, y compris les exigences et les lignes directrices relatives aux fonds propres, aux taux d'intérêt et à la liquidité, ainsi que l'incidence de ces changements sur les coûts de financement; le risque géopolitique; les changements aux notations de crédit qui nous sont attribuées; les conséquences possibles sur nos activités de guerres ou d'actes terroristes et les effets imprévus de tels événements; les changements technologiques et la résilience technologique; le risque d'exploitation et le risque lié aux infrastructures; le risque de réputation; l'exhaustivité et l'exhaustivité de l'information que la Banque reçoit sur sa clientèle et ses contreparties; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun, et la mesure dans laquelle les produits et les services vendus auparavant par la Banque obligent cette dernière à engager des charges ou à assumer des pertes qui n'avaient pas été anticipées initialement; notre capacité à réaliser nos plans stratégiques, notamment à mener à terme les acquisitions et les cessions, ce qui comprend l'obtention des approbations des organismes de réglementation; les principales estimations comptables et l'incidence des modifications des normes comptables, des règlements et des interprétations connexes sur ces estimations; l'activité sur les marchés financiers mondiaux; la capacité de la Banque à recruter, à former et à conserver des dirigeants clés; l'évolution de divers types de fraudes ou d'autres activités criminelles auxquelles la Banque est exposée; la lutte contre le blanchiment d'argent; les perturbations et les attaques (notamment les cyberattaques) visant les technologies de l'information, la connectivité à Internet, l'accessibilité du réseau ou les autres systèmes ou services de communication vocaux ou de données de la Banque, ce qui pourrait entraîner des violations de données, un accès non autorisé à des données sensibles et d'éventuels incidents de vol d'identité; l'augmentation de la concurrence dans tous nos secteurs géographiques et d'activité, notamment en provenance de concurrents offrant des services bancaires par Internet et par appareil mobile et de concurrents non conventionnels; l'exposition liée aux enjeux réglementaires et aux litiges importants; les changements climatiques et d'autres risques liés aux facteurs environnementaux et sociaux, y compris les risques éventuels liés à la durabilité, qui pourraient découler des activités de la Banque; la survenance de catastrophes naturelles ou non et les réclamations découlant de ces événements; les pressions inflationnistes; le marché de l'habitation et la dette des ménages au Canada; le déclenchement ou la persistance de crises sanitaires ou de pandémies à grande échelle, notamment leur incidence sur l'économie mondiale, sur les conditions des marchés financiers ainsi que sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives de la Banque; de même que la capacité de la Banque à prévoir et à gérer les risques que comportent ces facteurs. Une grande partie des activités de la Banque consiste à consentir des prêts ou à affecter autrement ses ressources à certains secteurs, entreprises ou pays. Tout événement imprévu touchant ces emprunteurs, secteurs ou pays risque d'avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers de la Banque, sur ses activités, sur sa situation financière ou sur sa liquidité. Ces facteurs, et d'autres encore, peuvent faire en sorte que la performance réelle de la Banque soit, dans une mesure importante, différente de celle envisagée par les énoncés prospectifs. La Banque tient à préciser que la liste ci-dessus n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque et autres facteurs potentiels pouvant avoir une incidence négative sur ses résultats. Pour plus de renseignements, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque » du rapport annuel 2023 de la Banque, compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels.

Les hypothèses économiques importantes sous-jacentes aux énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont présentées dans le rapport annuel 2023 à la rubrique « Perspectives », compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels. Ces rubriques « Perspectives » et « Priorités pour 2024 » sont fondées sur les opinions de la Banque et leur réalisation est incertaine. Le lecteur est prié de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de ces rubriques. Lorsqu'ils se fient à des énoncés prospectifs pour prendre des décisions à l'égard de la Banque et de ses titres, les investisseurs et les autres personnes doivent se pencher diligemment sur ces facteurs, ainsi que sur d'autres incertitudes et éventualités.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent l'avis de la direction à la date des présentes seulement et sont présentés dans le but d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière de la Banque, ses objectifs et ses priorités ainsi que sa performance financière prévisionnelle aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et ils peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Sauf si la loi l'exige, la Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs verbaux ou écrits qui peuvent être faits de temps à autre par elle ou son nom.

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur la Banque, y compris sa notice annuelle, sur le site Web de SEDAR+, au www.sedarplus.ca, ainsi que dans la section EDGAR du site Web de la SEC, au www.sec.gov.

Faits saillants financiers

T1 Faits saillants financiers

	Aux dates indiquées et pour les trimestres clos à ces dates			Aux dates indiquées et pour les semestres clos à ces dates	
	30 avril 2024 ¹⁾	31 janvier 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾	30 avril 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾
<i>(non audité)</i>					
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)					
Revenus d'intérêts nets	4 694	4 773	4 460	9 467	9 023
Revenus autres que d'intérêts	3 653	3 660	3 453	7 313	6 852
Total des revenus	8 347	8 433	7 913	16 780	15 875
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 007	962	709	1 969	1 347
Charges autres que d'intérêts	4 711	4 739	4 574	9 450	9 035
Charge d'impôt sur le résultat	537	533	484	1 070	1 589
Bénéfice net	2 092	2 199	2 146	4 291	3 904
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 943	2 066	2 018	4 009	3 638
Performance d'exploitation					
Bénéfice de base par action (en dollars)	1,59	1,70	1,69	3,29	3,05
Bénéfice dilué par action (en dollars)	1,57	1,68	1,68	3,25	3,02
Rendement des capitaux propres (en pourcentage) ²⁾	11,2	11,8	12,2	11,6	11,0
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (en pourcentage) ³⁾	13,8	14,6	15,3	14,2	13,8
Ratio de productivité (en pourcentage) ²⁾	56,4	56,2	57,8	56,3	56,9
Marge nette sur intérêts (en pourcentage) ³⁾	2,17	2,19	2,12	2,18	2,12
Données tirées de l'état de la situation financière (en millions de dollars)					
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	58 631	67 249	63 893		
Actifs détenus à des fins de transaction	132 280	126 387	114 695		
Prêts	753 526	743 892	764 068		
Total des actifs	1 399 430	1 392 886	1 373 466		
Dépôts	942 028	939 773	945 538		
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	70 577	69 977	69 051		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	8 779	8 779	8 075		
Actifs sous administration ²⁾	738 927	715 941	684 170		
Actifs sous gestion ²⁾	348 644	339 604	329 502		
Mesures des fonds propres et de la liquidité					
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (en pourcentage) ⁴⁾	13,2	12,9	12,3		
Ratio de T1 (en pourcentage) ⁴⁾	15,2	14,8	14,1		
Ratio total des fonds propres (en pourcentage) ⁴⁾	17,1	16,7	16,2		
Ratio de capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) (en pourcentage) ⁵⁾	28,9	28,9	28,3		
Ratio de levier (en pourcentage) ⁶⁾	4,4	4,3	4,2		
Ratio de levier TLAC (en pourcentage) ⁵⁾	8,4	8,4	8,4		
Actifs pondérés en fonction des risques (en millions de dollars) ⁴⁾	450 191	451 018	451 063		
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage) ⁷⁾	129	132	131		
Ratio structurel de liquidité à long terme (en pourcentage) ⁸⁾	117	117	111		
Qualité du crédit					
Montant net des prêts douteux (en millions de dollars)	4 399	4 215	3 554		
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances (en millions de dollars) ⁹⁾	6 768	6 597	5 931		
Montant brut des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations ²⁾	0,83	0,80	0,67		
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations ²⁾	0,57	0,55	0,45		
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) ^{2),10)}	0,54	0,50	0,37	0,52	0,35
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) ^{2),10)}	0,52	0,49	0,33	0,51	0,31
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) ²⁾	0,48	0,42	0,29	0,45	0,29
Résultats ajustés³⁾					
Bénéfice net ajusté (en millions de dollars)	2 105	2 212	2 161	4 317	4 513
Bénéfice dilué ajusté par action (en dollars)	1,58	1,69	1,69	3,27	3,53
Rendement des capitaux propres ajusté (en pourcentage)	11,3	11,9	12,3	11,6	12,8
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés (en pourcentage)	13,8	14,6	15,3	14,2	16,0
Ratio de productivité ajusté (en pourcentage)	56,2	56,0	57,5	56,1	56,6
Données sur les actions ordinaires					
Cours de clôture des actions (en dollars) (TSX)	63,16	62,87	67,63		
Actions en circulation (en millions)				1 218	1 192
Nombre moyen – de base	1 223	1 214	1 192		
Nombre moyen – dilué	1 228	1 221	1 197	1 225	1 199
Clôture de la période	1 230	1 222	1 198		
Dividendes versés par action (en dollars)	1,06	1,06	1,03	2,12	2,06
Rendement de l'action (en pourcentage) ²⁾	6,4	7,0	6,0	6,7	6,0
Capitalisation boursière (en millions de dollars) (TSX)	77 660	76 835	81 033		
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars) ²⁾	57,40	57,26	57,63		
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable ²⁾	1,1	1,1	1,2		
Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres) ²⁾	10,5	10,3	10,0		
Autres données					
Effectif (équivalent temps plein)	89 090	89 249	91 030		
Succursales et bureaux	2 316	2 351	2 398		

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) Se reporter au glossaire à la page 55 pour obtenir une description de cette mesure.

3) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » à la page 5.

4) Depuis le premier trimestre de 2024, les ratios de fonds propres réglementaires sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et calculés conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF (novembre 2023). Les ratios de fonds propres réglementaires pour le deuxième trimestre de 2023 sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et calculés conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF (février 2023).

5) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice Capacité totale d'absorption des pertes du BSIF (septembre 2018).

6) Les ratios de levier sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et calculés conformément à la ligne directrice Exigences de levier du BSIF (février 2023).

7) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice Divulgence publique du ratio de liquidité à court terme des banques d'importance systémique intérieure du BSIF (avril 2015).

8) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice Exigences de communication financière du ratio de liquidité à long terme du BSIF (janvier 2021).

9) Compte tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de tous les actifs financiers : prêts, acceptations, expositions hors bilan, titres de créance et dépôts auprès d'autres institutions financières.

10) Compte tenu de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de certains actifs financiers : prêts, acceptations et expositions hors bilan.

Mesures non conformes aux PCGR

Pour évaluer sa performance et celle de ses secteurs d'exploitation, la Banque a recours à diverses mesures financières et différents ratios financiers. Certains d'entre eux sont présentés sur une base non conforme aux PCGR et ne sont pas calculés selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR »), lesquels sont fondés sur les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), ni définis par les PCGR. Ces mesures et ratios n'ont aucune signification normalisée et pourraient donc ne pas être comparables à des mesures financières et ratios financiers similaires présentés par d'autres émetteurs. La Banque est d'avis que les mesures et ratios non conformes aux PCGR sont utiles puisqu'ils permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance. Ces mesures et ratios non conformes aux PCGR sont utilisés dans le présent rapport de gestion et ils sont définis ci-après.

Résultats ajustés et bénéfice dilué ajusté par action

Les tableaux qui suivent présentent les rapprochements des résultats financiers présentés conformément aux PCGR et des résultats financiers ajustés non conformes aux PCGR. La direction tient compte des résultats et mesures présentés et ajustés qui sont utiles pour évaluer la performance sous-jacente des activités courantes. Les résultats et mesures ajustés excluent certains éléments donnés des revenus, des charges autres que d'intérêts, de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle. Communiquer les résultats présentés et les résultats ajustés permet au lecteur d'évaluer l'incidence de certains éléments sur les résultats pour les périodes à l'étude et de mieux apprécier les résultats et tendances en excluant les éléments qui ne reflètent pas la performance des activités courantes.

T2 rapprochement des résultats présentés et ajustés et du bénéfice dilué ajusté par action

(en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 avril 2024 ¹⁾	31 janvier 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾	30 avril 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾
Résultats présentés					
Revenus d'intérêts nets	4 694 \$	4 773 \$	4 460 \$	9 467 \$	9 023 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 653	3 660	3 453	7 313	6 852
Total des revenus	8 347	8 433	7 913	16 780	15 875
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 007	962	709	1 969	1 347
Charges autres que d'intérêts	4 711	4 739	4 574	9 450	9 035
Bénéfice avant impôt sur le résultat	2 629	2 732	2 630	5 361	5 493
Charge d'impôt sur le résultat	537	533	484	1 070	1 589
Bénéfice net	2 092 \$	2 199 \$	2 146 \$	4 291 \$	3 904 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	26	25	24	51	61
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	2 066	2 174	2 122	4 240	3 843
Bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	123	108	104	231	205
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 943 \$	2 066 \$	2 018 \$	4 009 \$	3 638 \$
Bénéfice dilué par action (en dollars)	1,57 \$	1,68 \$	1,68 \$	3,25 \$	3,02 \$
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 228	1 221	1 197	1 225	1 199
Ajustements					
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)					
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	18 \$	18 \$	21 \$	36 \$	42 \$
Total des éléments d'ajustement au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	18	18	21	36	42
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	18	18	21	36	42
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat					
Dividende pour la relance du Canada	–	–	–	–	579
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	(5)	(5)	(6)	(10)	(12)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(5)	(5)	(6)	(10)	567
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	13 \$	13 \$	15 \$	26 \$	609 \$
Incidence des éléments d'ajustement sur les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	–	–	–
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires	13 \$	13 \$	15 \$	26 \$	609 \$
Résultats ajustés					
Revenus d'intérêts nets	4 694 \$	4 773 \$	4 460 \$	9 467 \$	9 023 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 653	3 660	3 453	7 313	6 852
Total des revenus	8 347	8 433	7 913	16 780	15 875
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 007	962	709	1 969	1 347
Charges autres que d'intérêts	4 693	4 721	4 553	9 414	8 993
Bénéfice avant impôt sur le résultat	2 647	2 750	2 651	5 397	5 535
Charge d'impôt sur le résultat	542	538	490	1 080	1 022
Bénéfice net	2 105 \$	2 212 \$	2 161 \$	4 317 \$	4 513 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	26	25	24	51	61
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	2 079	2 187	2 137	4 266	4 452
Bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	123	108	104	231	205
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 956 \$	2 079 \$	2 033 \$	4 035 \$	4 247 \$
Bénéfice dilué par action (en dollars)	1,58 \$	1,69 \$	1,69 \$	3,27 \$	3,53 \$
Incidence des ajustements sur le bénéfice dilué par action (en dollars)	0,01 \$	0,01 \$	0,01 \$	0,02 \$	0,51 \$
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 228	1 221	1 197	1 225	1 199

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

1. Les résultats présentés pour toutes les périodes ont été ajustés pour tenir compte des éléments qui suivent.

a) Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions

Ces coûts ont trait à l'amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisé à l'acquisition d'entreprises, à l'exception des logiciels, et ils sont comptabilisés dans les secteurs d'exploitation Réseau canadien, Opérations internationales et Gestion de patrimoine mondiale.

2. Les résultats de la Banque présentés pour l'exercice 2023 ont été ajustés pour tenir compte des éléments qui suivent. Ces montants ont été comptabilisés dans le secteur d'exploitation Autres.

a) Cessions et réduction d'activités

Au quatrième trimestre de 2023, la Banque a vendu sa participation de 20 % dans les activités de Services Financiers de Canadian Tire (« SFCT ») à la Société Canadian Tire. La vente a donné lieu à un profit net de 367 millions de dollars (319 millions de dollars après impôt). Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 36 afférente aux états financiers consolidés figurant dans le rapport annuel de 2023 aux actionnaires.

b) Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ

Au quatrième trimestre de 2023, la Banque a comptabilisé une charge de restructuration et des provisions pour indemnités de départ de 354 millions de dollars (258 millions de dollars après impôt) liées à la réduction et à la modification de l'effectif découlant de ses initiatives de numérisation intégrale et d'automatisation et des nouvelles préférences des clients pour leurs opérations bancaires courantes, ainsi que des efforts soutenus de la Banque pour rationaliser ses processus opérationnels et optimiser ses canaux de distribution.

c) Coûts de consolidation de biens immobiliers et de résiliation de contrats

Au quatrième trimestre de 2023, la Banque a comptabilisé des coûts de 87 millions de dollars (63 millions de dollars après impôt) associés à la consolidation et à la sortie de certains biens immobiliers et des coûts de résiliation de contrats de service dans le cadre de sa stratégie d'optimisation.

d) Dépréciation d'actifs non financiers

Au quatrième trimestre de 2023, la Banque a comptabilisé une perte de valeur de 185 millions de dollars (159 millions de dollars après impôt) liée à sa participation dans une société associée, Bank of Xi'an Co. Ltd., en Chine, dont la valeur de marché est demeurée inférieure à la valeur comptable de la Banque pendant une période prolongée. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 17 afférente aux états financiers consolidés figurant dans le rapport annuel de 2023 aux actionnaires. Une dépréciation des immobilisations incorporelles, y compris les logiciels, de 161 millions de dollars (114 millions de dollars après impôt) a également été comptabilisée.

e) Dividende pour la relance du Canada

Au premier trimestre de 2023, la Banque a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat additionnelle de 579 millions de dollars qui reflète la valeur actualisée du montant à payer au titre du dividende pour la relance du Canada (le « DRC »). Le DRC est une mesure fiscale du gouvernement du Canada selon laquelle la Banque doit payer un impôt ponctuel de 15 % sur le revenu imposable supérieur à 1 milliard de dollars, sur la base du revenu imposable moyen des années d'imposition 2020 et 2021. Le DRC doit être payé en montants égaux sur cinq ans, mais la valeur actualisée de ces paiements a été comptabilisée en tant que passif pour la période au cours de laquelle cette mesure est entrée en vigueur.

3. Les résultats présentés pour le quatrième trimestre de 2022 de la Banque ont été ajustés pour tenir compte des éléments qui suivent. Ces montants ont été comptabilisés dans le secteur d'exploitation Autres.

a) Charge de restructuration – La Banque a comptabilisé une charge de restructuration de 85 millions de dollars (66 millions de dollars après impôt) liée au réaligement des activités des Services bancaires et marchés mondiaux en Asie-Pacifique et à la réduction du nombre d'employés des secteurs technologiques par suite des efforts continus de modernisation technologique et de transformation numérique.

b) Cessions et réduction d'activités – La Banque a vendu ses participations dans des entreprises associées au Venezuela et en Thaïlande. De plus, la Banque a réduit ses activités en Inde et en Malaisie dans le cadre du réaligement de ses activités dans la région de l'Asie-Pacifique. Collectivement, la vente de ces entités et la réduction de ces activités ont donné lieu à une perte nette de 361 millions de dollars (340 millions de dollars après impôt).

c) Coûts de soutien du programme de fidélisation Scène+ – La Banque a comptabilisé des coûts de 133 millions de dollars (98 millions de dollars après impôt) afin de soutenir l'expansion du programme de fidélisation Scène+ de manière à y accueillir Empire Company Limited à titre de partenaire.

T2A Rapprochement des résultats présentés et ajustés par secteurs d'activité

Pour le trimestre clos le 30 avril 2024¹⁾

(en millions de dollars)	Réseau canadien ²⁾	Opérations internationales ²⁾	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total ²⁾
Bénéfice net (perte nette) présenté(e)	1 008 \$	695 \$	382 \$	428 \$	(421)\$	2 092 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	24	2	–	–	26
Bénéfice net présenté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	1 008	671	380	428	(421)	2 066
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	–	–	–	–	123	123
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires ordinaires	1 008 \$	671 \$	380 \$	428 \$	(544)\$	1 943 \$
Ajustements :						
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt) Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	1	8	9	–	–	18
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	1	8	9	–	–	18
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	1	8	9	–	–	18
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(1)	(2)	(2)	–	–	(5)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	–	6	7	–	–	13
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires	–	6	7	–	–	13
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)	1 008 \$	701 \$	389 \$	428 \$	(421)\$	2 105 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	1 008 \$	677 \$	387 \$	428 \$	(421)\$	2 079 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	1 008 \$	677 \$	387 \$	428 \$	(544)\$	1 956 \$

1) Se reporter à la rubrique « Données par secteurs d'activité » à la page 20.

2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Pour le trimestre clos le 31 janvier 2024¹⁾

(en millions de dollars)	Réseau canadien ²⁾	Opérations internationales ²⁾	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total ²⁾
Bénéfice net (perte nette) présenté(e)	1 095 \$	768 \$	371 \$	439 \$	(474)\$	2 199 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	22	3	–	–	25
Bénéfice net présenté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	1 095	746	368	439	(474)	2 174
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	1	1	–	1	105	108
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires ordinaires	1 094 \$	745 \$	368 \$	438 \$	(579)\$	2 066 \$
Ajustements :						
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt) Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	1	8	9	–	–	18
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	1	8	9	–	–	18
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	1	8	9	–	–	18
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	–	(2)	(3)	–	–	(5)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	1	6	6	–	–	13
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires	1	6	6	–	–	13
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)	1 096 \$	774 \$	377 \$	439 \$	(474)\$	2 212 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	1 096 \$	752 \$	374 \$	439 \$	(474)\$	2 187 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	1 095 \$	751 \$	374 \$	438 \$	(579)\$	2 079 \$

1) Se reporter à la rubrique « Données par secteurs d'activité » à la page 20.

2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Pour le trimestre clos le 30 avril 2023¹⁾

(en millions de dollars)	Réseau canadien ²⁾	Opérations internationales ²⁾	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total ²⁾
Bénéfice net (perte nette) présenté(e)	1 055 \$	657 \$	356 \$	401 \$	(323)\$	2 146 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	21	3	–	–	24
Bénéfice net présenté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	1 055	636	353	401	(323)	2 122
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	1	1	1	1	100	104
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires ordinaires	1 054 \$	635 \$	352 \$	400 \$	(423)\$	2 018 \$
Ajustements :						
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt) Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	1	11	9	–	–	21
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	1	11	9	–	–	21
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	1	11	9	–	–	21
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	–	(3)	(3)	–	–	(6)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	1	8	6	–	–	15
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires	1	8	6	–	–	15
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)	1 056 \$	665 \$	362 \$	401 \$	(323)\$	2 161 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	1 056 \$	644 \$	359 \$	401 \$	(323)\$	2 137 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	1 055 \$	643 \$	358 \$	400 \$	(423)\$	2 033 \$

1) Se reporter à la rubrique « Données par secteurs d'activité » à la page 20.

2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.Pour le semestre clos le 30 avril 2024¹⁾

(en millions de dollars)	Réseau canadien ²⁾	Opérations internationales ²⁾	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total ²⁾
Bénéfice net (perte nette) présenté(e)	2 103 \$	1 463 \$	753 \$	867 \$	(895)\$	4 291 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	46	5	–	–	51
Bénéfice net présenté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	2 103	1 417	748	867	(895)	4 240
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	1	1	–	1	228	231
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires ordinaires	2 102 \$	1 416 \$	748 \$	866 \$	(1 123)\$	4 009 \$
Ajustements :						
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt) Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	2	16	18	–	–	36
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	2	16	18	–	–	36
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	2	16	18	–	–	36
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(1)	(4)	(5)	–	–	(10)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	1	12	13	–	–	26
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires	1	12	13	–	–	26
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)	2 104 \$	1 475 \$	766 \$	867 \$	(895)\$	4 317 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	2 104 \$	1 429 \$	761 \$	867 \$	(895)\$	4 266 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	2 103 \$	1 428 \$	761 \$	866 \$	(1 123)\$	4 035 \$

1) Se reporter à la rubrique « Données par secteurs d'activité » à la page 20.

2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Pour le semestre clos le 30 avril 2023¹⁾

(en millions de dollars)	Réseau canadien ²⁾	Opérations internationales ²⁾	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total ²⁾
Bénéfice net (perte nette) présenté(e)	2 141 \$	1 336 \$	743 \$	920 \$	(1 236)\$	3 904 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	56	5	–	–	61
Bénéfice net présenté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	2 141	1 280	738	920	(1 236)	3 843
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres	2	2	1	2	198	205
Bénéfice net présenté attribuable aux actionnaires ordinaires	2 139 \$	1 278 \$	737 \$	918 \$	(1 434)\$	3 638 \$
Ajustements :						
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)						
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	3	21	18	–	–	42
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	3	21	18	–	–	42
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	3	21	18	–	–	42
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat						
Dividende pour la relance du Canada	–	–	–	–	579	579
Incidence d'autres éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(1)	(6)	(5)	–	–	(12)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(1)	(6)	(5)	–	579	567
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	2	15	13	–	579	609
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres et aux actionnaires ordinaires	2	15	13	–	579	609
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)	2 143 \$	1 351 \$	756 \$	920 \$	(657)\$	4 513 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	2 143 \$	1 295 \$	751 \$	920 \$	(657)\$	4 452 \$
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	2 141 \$	1 293 \$	750 \$	918 \$	(855)\$	4 247 \$

1) Se reporter à la rubrique « Données par secteurs d'activité » à la page 20.

2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Montants en dollars constants

Les résultats du secteur Opérations internationales sont analysés en dollars constants, ce qui représente une mesure non conforme aux PCGR. Selon la présentation en dollars constants, les montants des périodes précédentes sont recalculés au moyen des taux de change moyens de la période à l'étude. Le tableau suivant fournit le rapprochement entre les résultats présentés, les résultats ajustés et les résultats présentés en dollars constants du secteur Opérations internationales pour les périodes précédentes. La Banque est d'avis que la présentation de l'information en dollars constants permet au lecteur de mieux évaluer la performance des activités sans tenir compte de l'incidence de la conversion des devises, et cette présentation est utilisée par la direction pour évaluer la performance du secteur d'activité. La base d'établissement des montants présentés dans les tableaux ci-après est différente de celle utilisée pour le tableau de la section « Incidence de la conversion des devises » qui se trouve dans la rubrique « Survol de la performance » à la page 17.

T3 Rapprochement des résultats présentés, des résultats ajustés et des résultats présentés en dollars constants du secteur Opérations internationales

Résultats présentés (en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les						Pour le semestre clos le		
	31 janvier 2024 ¹⁾			30 avril 2023 ¹⁾			30 avril 2023 ¹⁾		
(sur une base de mise en équivalence fiscale)	Résultats présentés	Variation de change	Montant en dollars constants	Résultats présentés	Variation de change	Montant en dollars constants	Résultats présentés	Variation de change	Montant en dollars constants
Revenus d'intérêts nets	2 246 \$	19 \$	2 227 \$	1 999 \$	8 \$	1 991 \$	3 891 \$	(82)\$	3 973 \$
Revenus autres que d'intérêts	857	6	851	743	(88)	831	1 535	(163)	1 698
Total des revenus	3 103	25	3 078	2 742	(80)	2 822	5 426	(245)	5 671
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	574	6	568	436	(3)	439	840	(27)	867
Charges autres que d'intérêts	1 571	2	1 569	1 478	(23)	1 501	2 911	(98)	3 009
Charge d'impôt sur le résultat	190	4	186	171	(10)	181	339	(20)	359
Bénéfice net	768 \$	13 \$	755 \$	657 \$	(44)\$	701 \$	1 336 \$	(100)\$	1 436 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	22 \$	– \$	22 \$	21 \$	2 \$	19 \$	56 \$	4 \$	52 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	746 \$	13 \$	733 \$	636 \$	(46)\$	682 \$	1 280 \$	(104)\$	1 384 \$
Autres mesures									
Actifs moyens (en milliards de dollars)	236 \$	1 \$	235 \$	239 \$	3 \$	236 \$	233 \$	(2)\$	235 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	184 \$	2 \$	182 \$	181 \$	4 \$	177 \$	175 \$	(1)\$	176 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Résultats ajustés (en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les						Pour le semestre clos le		
	31 janvier 2024 ¹⁾			30 avril 2023 ¹⁾			30 avril 2023 ¹⁾		
	Résultats ajustés	Variation de change	Montant ajusté en dollars constants	Résultats ajustés	Variation de change	Montant ajusté en dollars constants	Résultats ajustés	Variation de change	Montant ajusté en dollars constants
(sur une base de mise en équivalence fiscale)									
Revenus d'intérêts nets	2 246 \$	19 \$	2 227 \$	1 999 \$	8 \$	1 991 \$	3 891 \$	(82) \$	3 973 \$
Revenus autres que d'intérêts	857	6	851	743	(88)	831	1 535	(163)	1 698
Total des revenus	3 103	25	3 078	2 742	(80)	2 822	5 426	(245)	5 671
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	574	6	568	436	(3)	439	840	(27)	867
Charges autres que d'intérêts	1 563	2	1 561	1 467	(24)	1 491	2 890	(99)	2 989
Charge d'impôt sur le résultat	192	4	188	174	(10)	184	345	(20)	365
Bénéfice net	774 \$	13 \$	761 \$	665 \$	(43) \$	708 \$	1 351 \$	(99) \$	1 450 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	22 \$	– \$	22 \$	21 \$	2 \$	19 \$	56 \$	4 \$	52 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	752 \$	13 \$	739 \$	644 \$	(45) \$	689 \$	1 295 \$	(103) \$	1 398 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Rapprochement du total des actifs moyens, des actifs productifs principaux et des revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux

Marge nette sur intérêts

La marge nette sur intérêts est un ratio non conforme aux PCGR qui est utilisé pour évaluer le rendement généré par les actifs productifs principaux de la Banque, compte tenu du coût du financement. La marge nette sur intérêts correspond aux revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux (annualisés) divisés par les actifs productifs principaux moyens.

Les composantes de la marge nette sur intérêts sont définies ci-dessous :

Actifs productifs

Les actifs productifs représentent des actifs générateurs de revenus, lesquels comprennent les dépôts auprès d'autres institutions financières, les actifs détenus à des fins de transaction, les titres de placement, les participations dans des sociétés associées, les titres empruntés et titres pris en pension, les prêts déduction faite des comptes de correction de valeur, ainsi que les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

Actifs non productifs

Les actifs non productifs correspondent à la trésorerie, aux métaux précieux, aux instruments financiers dérivés, aux immobilisations corporelles, au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles, aux actifs d'impôt différé, ainsi qu'aux autres actifs. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

Actifs productifs principaux

Les actifs productifs principaux correspondent aux dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières, aux titres de placement et aux prêts déduction faite des comptes de correction de valeur. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR. La Banque estime que cette mesure est utile pour le lecteur, puisqu'elle représente les principaux actifs générateurs d'intérêts et qu'elle élimine l'incidence des activités de négociation.

Revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux

Les revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux correspondent aux revenus d'intérêts nets gagnés sur les actifs productifs principaux. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

T4 Rapprochement du total des actifs moyens, des actifs productifs moyens, des actifs productifs principaux moyens et de la marge nette sur intérêts par secteurs d'activité

Données consolidées pour la Banque

	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 avril 2024 ¹⁾	31 janvier 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾	30 avril 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾
<i>(en millions de dollars)</i>					
Total des actifs moyens – présentés²⁾	1 411 181 \$	1 423 337 \$	1 390 729 \$	1 417 472 \$	1 385 836 \$
Moins les actifs non productifs	108 405	110 932	111 531	109 849	115 611
Total des actifs productifs moyens²⁾	1 302 776 \$	1 312 405 \$	1 279 198 \$	1 307 623 \$	1 270 225 \$
Moins :					
Actifs détenus à des fins de transaction	144 737	142 014	115 611	143 360	117 829
Titres pris en pension et titres empruntés	191 661	194 807	189 757	193 251	182 227
Autres déductions	62 497	72 504	73 073	67 556	71 908
Actifs productifs principaux moyens ²⁾	903 881 \$	903 080 \$	900 757 \$	903 456 \$	898 261 \$
Revenus d'intérêts nets – présentés	4 694 \$	4 773 \$	4 460 \$	9 467 \$	9 023 \$
Moins les revenus d'intérêts nets tirés des actifs non principaux	(139)	(198)	(204)	(337)	(409)
Revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux	4 833 \$	4 971 \$	4 664 \$	9 804 \$	9 432 \$
Marge nette sur intérêts	2,17 %	2,19 %	2,12 %	2,18 %	2,12 %

- 1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- 2) Les soldes moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

Réseau canadien

	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 avril 2024 ¹⁾	31 janvier 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾	30 avril 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾
<i>(en millions de dollars)</i>					
Total des actifs moyens – présentés²⁾	444 923 \$	444 856 \$	450 634 \$	444 889 \$	450 332 \$
Moins les actifs non productifs	4 191	4 312	3 957	4 252	3 997
Total des actifs productifs moyens²⁾	440 732 \$	440 544 \$	446 677 \$	440 637 \$	446 335 \$
Moins :					
Autres déductions	22 421	28 843	28 655	25 667	27 958
Actifs productifs principaux moyens ²⁾	418 311 \$	411 701 \$	418 022 \$	414 970 \$	418 377 \$
Revenus d'intérêts nets – présentés	2 634 \$	2 653 \$	2 342 \$	5 287 \$	4 729 \$
Moins les revenus d'intérêts nets tirés des actifs non principaux	–	–	–	–	–
Revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux	2 634 \$	2 653 \$	2 342 \$	5 287 \$	4 729 \$
Marge nette sur intérêts	2,56 %	2,56 %	2,30 %	2,56 %	2,28 %

- 1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- 2) Les soldes moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

Opérations internationales

	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 avril 2024 ¹⁾	31 janvier 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾	30 avril 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾
<i>(en millions de dollars)</i>					
Total des actifs moyens – présentés²⁾	235 303 \$	236 467 \$	238 705 \$	235 873 \$	233 454 \$
Moins les actifs non productifs	16 554	16 956	20 050	16 757	19 569
Total des actifs productifs moyens²⁾	218 749 \$	219 511 \$	218 655 \$	219 116 \$	213 885 \$
Moins :					
Actifs détenus à des fins de transaction	6 534	6 778	6 059	6 657	5 587
Titres pris en pension et titres empruntés	4 314	3 431	2 868	3 868	2 952
Autres déductions	7 640	7 731	7 240	7 686	7 406
Actifs productifs principaux moyens ²⁾	200 261 \$	201 571 \$	202 488 \$	200 905 \$	197 940 \$
Revenus d'intérêts nets – présentés	2 261 \$	2 246 \$	1 999 \$	4 507 \$	3 891 \$
Moins les revenus d'intérêts nets tirés des actifs non principaux	60	35	(28)	95	(82)
Revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux	2 201 \$	2 211 \$	2 027 \$	4 412 \$	3 973 \$
Marge nette sur intérêts	4,47 %	4,36 %	4,10 %	4,42 %	4,05 %

- 1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- 2) Les soldes moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres est une mesure de rentabilité qui présente le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (annualisé) en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Le rendement des capitaux propres ajusté est une mesure non conforme aux PCGR qui représente le bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires (annualisé) en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Fonds propres attribués et rendement des capitaux propres des secteurs d'activité

Les fonds propres attribués s'entendent du montant des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires qui sont attribués à chaque secteur d'activité. L'attribution de fonds propres à chaque secteur d'activité vise à se rapprocher d'un pourcentage des exigences de fonds propres sous forme d'actions ordinaires aux termes de Bâle III, en fonction des risques de crédit, de marché et d'exploitation ainsi que du levier propres à chaque secteur d'activité. Les fonds propres attribués sont une mesure non conforme aux PCGR.

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2023, conformément aux exigences accrues en matière de réserve pour stabilité intérieure annoncées par le BSIF, la Banque a porté les fonds propres attribués à ses secteurs d'activité à environ 11,5 % des exigences de fonds propres sous forme d'actions ordinaires aux termes de Bâle III. Auparavant, le capital était attribué selon une répartition qui correspondait à environ 10,5 % des exigences de fonds propres sous forme d'actions ordinaires aux termes de Bâle III.

Le rendement des capitaux propres des secteurs d'activité correspond à un ratio du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (annualisé) du secteur d'activité par rapport aux fonds propres attribués. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

Le rendement des capitaux propres ajusté des secteurs d'activité correspond au ratio du bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires (annualisé) du secteur d'activité par rapport aux fonds propres attribués. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

T5 Rendement des capitaux propres par secteurs d'activité

	Pour le trimestre clos le 30 avril 2024					
	Réseau canadien ¹⁾	Opérations internationales ¹⁾	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total ¹⁾
<i>(en millions de dollars)</i>						
Résultats présentés						
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 008 \$	671 \$	380 \$	428 \$	(544)\$	1 943 \$
Total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires ^{2),3)}	20 507	18 927	10 222	14 865	5 756	70 277
Rendement des capitaux propres	20,0 %	14,4 %	15,1 %	11,7 %	n. s. ⁴⁾	11,2 %
Résultats ajustés⁵⁾						
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 008 \$	677 \$	387 \$	428 \$	(544)\$	1 956 \$
Rendement des capitaux propres	20,0 %	14,5 %	15,4 %	11,7 %	n. s. ⁴⁾	11,3 %

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) Les montants moyens ont été calculés selon des méthodes visant à se rapprocher de la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

3) Au premier trimestre de 2024, la Banque a porté les fonds propres attribués à ses secteurs d'activité à environ 11,5 % des exigences de fonds propres sous forme d'actions ordinaires aux termes de Bâle III. Auparavant, les fonds propres attribués s'élevaient à environ 10,5 %. Les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.

4) Non significatif.

5) Se reporter aux tableaux figurant à la page 6.

	Pour le trimestre clos le 31 janvier 2024						Pour le trimestre clos le 30 avril 2023					
	Réseau canadien ¹⁾	Opérations internationales ¹⁾	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total ¹⁾	Réseau canadien ¹⁾	Opérations internationales ¹⁾	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total ¹⁾
<i>(en millions de dollars)</i>												
Résultats présentés												
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 094 \$	745 \$	368 \$	438 \$	(579)\$	2 066 \$	1 054 \$	635 \$	352 \$	400 \$	(423)\$	2 018 \$
Total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires ^{2),3)}	20 015	19 398	10 193	15 734	4 032	69 372	19 077	19 866	9 732	15 587	3 312	67 574
Rendement des capitaux propres	21,7 %	15,3 %	14,3 %	11,1 %	n. s. ⁴⁾	11,8 %	22,7 %	13,1 %	14,8 %	10,5 %	n. s. ⁴⁾	12,2 %
Résultats ajustés⁵⁾												
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 095 \$	751 \$	374 \$	438 \$	(579)\$	2 079 \$	1 055 \$	643 \$	358 \$	400 \$	(423)\$	2 033 \$
Rendement des capitaux propres	21,8 %	15,4 %	14,6 %	11,1 %	n. s. ⁴⁾	11,9 %	22,7 %	13,3 %	15,1 %	10,5 %	n. s. ⁴⁾	12,3 %

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) Les montants moyens ont été calculés selon des méthodes visant à se rapprocher de la moyenne des soldes quotidiens pour la période.

3) Au premier trimestre de 2024, la Banque a porté les fonds propres attribués à ses secteurs d'activité à environ 11,5 % des exigences de fonds propres sous forme d'actions ordinaires aux termes de Bâle III. Auparavant, les fonds propres attribués s'élevaient à environ 10,5 %. Les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.

4) Non significatif.

5) Se reporter aux tableaux figurant à la page 6.

(en millions de dollars)	Pour le semestre clos le 30 avril 2024						Pour le semestre clos le 30 avril 2023					
	Réseau canadien ¹⁾	Opérations internationales ¹⁾	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total ¹⁾	Réseau canadien ¹⁾	Opérations internationales ¹⁾	Gestion de patrimoine mondiale	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total ¹⁾
Résultats présentés												
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 102 \$	1 416 \$	748 \$	866 \$	(1 123)\$	4 009 \$	2 139 \$	1 278 \$	737 \$	918 \$	(1 434)\$	3 638 \$
Total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires ^{2),3)}	20 258	19 165	10 207	15 304	4 840	69 774	18 913	19 580	9 784	15 561	2 928	66 766
Rendement des capitaux propres	20,9 %	14,9 %	14,7 %	11,4 %	n. s. ⁴⁾	11,6 %	22,8 %	13,2 %	15,2 %	11,9 %	n. s. ⁴⁾	11,0 %
Résultats ajustés⁵⁾												
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 103 \$	1 428 \$	761 \$	866 \$	(1 123)\$	4 035 \$	2 141 \$	1 293 \$	750 \$	918 \$	(855)\$	4 247 \$
Rendement des capitaux propres	20,9 %	15,0 %	15,0 %	11,4 %	n. s. ⁴⁾	11,6 %	22,8 %	13,3 %	15,5 %	11,9 %	n. s. ⁴⁾	12,8 %

- 1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- 2) Les montants moyens ont été calculés selon des méthodes visant à se rapprocher de la moyenne des soldes quotidiens pour la période.
- 3) Au premier trimestre de 2024, la Banque a porté les fonds propres attribués à ses secteurs d'activité à environ 11,5 % des exigences de fonds propres sous forme d'actions ordinaires aux termes de Bâle III. Auparavant, les fonds propres attribués s'élevaient à environ 10,5 %. Les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités.
- 4) Non significatif.
- 5) Se reporter aux tableaux figurant à la page 6.

Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires

Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires est une mesure de rentabilité qui est obtenue en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (annualisé), ajusté pour tenir compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles (à l'exception des logiciels), par la moyenne des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés au titre du goodwill et des immobilisations incorporelles (à l'exception des logiciels), déduction faite de l'impôt différé. Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR.

Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés représente le bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires. Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR.

T6 Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires

(en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 avril 2024 ¹⁾	31 janvier 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾	30 avril 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾
Moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – présentée ²⁾	70 277 \$	69 372 \$	67 574 \$	69 774 \$	66 766 \$
Goodwill moyen ^{2),3)}	(9 065)	(9 108)	(9 514)	(9 104)	(9 409)
Moyenne des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (après impôt différé) ²⁾	(3 635)	(3 651)	(3 747)	(3 644)	(3 754)
Moyenne des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires²⁾	57 577 \$	56 613 \$	54 313 \$	57 026 \$	53 603 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – présenté	1 943 \$	2 066 \$	2 018 \$	4 009 \$	3 638 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (après impôt) ⁴⁾	13	13	15	26	30
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (après impôt)	1 956 \$	2 079 \$	2 033 \$	4 035 \$	3 668 \$
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires⁵⁾	13,8 %	14,6 %	15,3 %	14,2 %	13,8 %
Résultats ajustés⁴⁾					
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	1 956 \$	2 079 \$	2 033 \$	4 035 \$	4 247 \$
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires – ajusté⁵⁾	13,8 %	14,6 %	15,3 %	14,2 %	16,0 %

- 1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- 2) Les montants moyens ont été calculés selon des méthodes visant à se rapprocher de la moyenne des soldes quotidiens pour la période.
- 3) Comprend le goodwill attribué au titre des participations dans des sociétés associées.
- 4) Se reporter au tableau figurant à la page 6.
- 5) Calculé en dollars.

Ratio de productivité ajusté

Le ratio de productivité ajusté représente les charges autres que d'intérêts ajustées en pourcentage du total des revenus ajustés. Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR.

La direction utilise le ratio de productivité à titre de mesure de l'efficacité de la Banque. Une diminution de ce ratio indique une hausse de la productivité.

Levier d'exploitation ajusté

Ce paramètre financier sert à mesurer le taux de croissance du total des revenus ajustés moins le taux de croissance des charges autres que d'intérêts ajustés. Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR.

La direction utilise le levier d'exploitation comme un moyen d'évaluer la mesure dans laquelle la Banque peut accroître les revenus d'exploitation en augmentant les revenus.

Total des revenus se rapportant aux activités de transaction (base de mise en équivalence fiscale)

Les revenus se rapportant aux activités de transaction se composent des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts. Les profits et les pertes latents sur les titres détenus, les profits et les pertes réalisés à l'achat et à la vente de titres, les frais et les commissions liés aux activités de prêt et d'emprunt de titres ainsi que les profits et les pertes sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont pris en compte. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils, qui sont présentés de façon distincte dans l'état consolidé du résultat net, sont exclus. Les revenus se rapportant aux activités de transaction comprennent certains éléments des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts sur une base de mise en équivalence fiscale (BMEF). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôts gagnés sur certains titres jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

La direction est d'avis que cette méthode d'évaluation des revenus se rapportant aux activités de transaction permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques puissent également utiliser la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque.

Taux d'impôt effectif ajusté

Le taux d'impôt effectif ajusté est calculé en divisant la charge d'impôt sur le résultat ajustée par le bénéfice ajusté avant impôt sur le résultat. Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR.

Survol de la performance

Sommaire des résultats financiers

Le bénéfice net présenté par la Banque pour le trimestre considéré s'est établi à 2 092 millions de dollars, comparativement à 2 146 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent et à 2 199 millions de dollars pour le trimestre précédent. Le bénéfice dilué par action s'est chiffré à 1,57 \$, comparativement à 1,68 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent et à 1,68 \$ pour le trimestre précédent. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 11,2 %, contre 12,2 % pour la période correspondante de l'exercice précédent et 11,8 % pour le trimestre précédent.

Le bénéfice net ajusté s'est établi à 2 105 millions de dollars, comparativement à 2 161 millions de dollars un an plus tôt, soit une baisse de 3 %. Le recul s'explique principalement par l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, des charges autres que d'intérêts et de la charge d'impôt sur le résultat, en partie compensée par l'augmentation des revenus.

Le bénéfice net ajusté s'est établi à 2 105 millions de dollars, contre 2 212 millions de dollars pour le trimestre précédent, soit une baisse de 5 %. Cette baisse s'explique principalement par l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et par le recul des revenus d'intérêts nets.

Le bénéfice dilué ajusté par action s'est chiffré à 1,58 \$, contre 1,69 \$ un an plus tôt et 1,69 \$ pour le trimestre précédent. Le rendement des capitaux propres ajusté s'est établi à 11,3 %, contre 12,3 % un an plus tôt et 11,9 % pour le trimestre précédent.

Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5 pour obtenir des détails sur les ajustements.

Survol et perspectives économiques

L'incidence cumulative des hausses des taux directeurs dans le monde entier se fait maintenant largement sentir au sein des économies. Le ralentissement devrait accentuer la pression à la baisse sur l'inflation dans certains pays, ce qui permettra aux banques centrales de mettre fin au cycle de resserrement. Des réductions de taux ont déjà lieu au Chili, au Pérou, en Colombie et au Mexique, et des baisses de taux sont attendues au Canada et aux États-Unis au cours des prochains mois. Plusieurs risques assombrissent les perspectives, les risques politiques étant les plus importants compte tenu du nombre d'élections qui se tiendront dans le monde cette année.

Le cycle de resserrement est vraisemblablement terminé au Canada et aux États-Unis, bien que des questions subsistent quant au rythme des baisses de taux d'intérêt à venir. Au Canada, la croissance s'atténue, bien qu'à un rythme moins soutenu que prévu, dans la mesure où la hausse des taux directeurs et l'incertitude qui en découle pèsent sur les dépenses des ménages et des entreprises. Les postes vacants sont nombreux, les bilans demeurent solides par rapport aux normes historiques et la croissance démographique bat toujours des records. Ces facteurs expliquent probablement la croissance plus élevée que prévu enregistrée depuis le début de l'année, mais il est clair que le Canada connaîtra une croissance inférieure à la tendance en 2024. La croissance semble assez robuste aux États-Unis, malgré le resserrement monétaire substantiel des deux dernières années. La résilience économique s'illustre dans un large éventail d'indicateurs relatifs aux entreprises et aux ménages, soutenue par un important appui de la politique budgétaire. L'inflation dans les deux pays devrait reculer graduellement pour atteindre la cible au cours des deux prochaines années, ce qui permettra aux banques centrales de commencer à réduire progressivement leurs taux d'intérêt plus tard cette année. Les perspectives d'inflation au Canada sont plus sûres, compte tenu du récent ralentissement observé dans les données d'inflation. Aux États-Unis, les données récentes montrent une augmentation préoccupante de l'inflation et font peser un risque de hausse sur les attentes en matière de réduction des taux directeurs.

Les économies du Chili, du Pérou, de la Colombie et du Mexique ralentissent plus fortement que celles des États-Unis et du Canada, en grande partie du fait des mesures plus vigoureuses des banques centrales et des effets plus néfastes de l'inflation sur les salaires réels et les dépenses. Le Chili et le Pérou ont connu un repli économique en 2023, bien que le recul au Pérou reflète aussi l'incidence temporaire d'El Niño. L'activité économique ralentit également en Colombie compte tenu des taux d'intérêt réels élevés, mais le pays devrait éviter une récession. Le Mexique a surpassé la plupart des économies cette année, les investissements s'étant accrus après une période prolongée de rendements inférieurs. Après une année 2023 difficile, les économies du Chili, du Pérou et de la Colombie devraient toutes se redresser en 2024 grâce à la baisse des taux d'intérêt, à la reprise attendue de l'économie mondiale et à l'amélioration des termes de l'échange. Les banques centrales de ces pays devraient toutes avoir réduit leurs taux d'intérêt de manière significative d'ici la fin de l'année 2024, certaines ayant déjà entamé leur processus de normalisation.

Incidence de la conversion des devises

Le tableau qui suit reflète l'incidence estimée de la conversion des devises sur certains postes clés de l'état du résultat net. Les données y sont calculées selon une base d'établissement différente de celle utilisée dans le tableau des résultats présentés en dollars constants à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » à la page 10.

T7 Incidence de la conversion des devises

	Taux de change moyen			Variation en %	
	30 avril 2024	31 janvier 2024	30 avril 2023	30 avril 2024 c. 31 janvier 2024	30 avril 2024 c. 30 avril 2023
Pour les trimestres clos les					
Dollar américain/dollar canadien	0,737	0,740	0,738	(0,4)%	(0,1)%
Peso mexicain/dollar canadien	12,443	12,734	13,549	(2,3)%	(8,2)%
Sol péruvien/dollar canadien	2,762	2,772	2,799	(0,4)%	(1,3)%
Peso colombien/dollar canadien	2 871,913	2 932,809	3 469,331	(2,1)%	(17,2)%
Peso chilien/dollar canadien	710,545	659,613	594,071	7,7 %	19,6 %

	Taux de change moyen		Variation en %
	30 avril 2024	30 avril 2023	30 avril 2024 c. 30 avril 2023
Pour les semestres clos les			
Dollar américain/dollar canadien	0,739	0,740	(0,1)%
Peso mexicain/dollar canadien	12,590	13,952	(9,8)%
Sol péruvien/dollar canadien	2,767	2,827	(2,1)%
Peso colombien/dollar canadien	2 902,673	3 519,268	(17,5)%
Peso chilien/dollar canadien	684,800	620,625	10,3 %

	Trimestres clos les		Semestres clos les
	30 avril 2024 c. 30 avril 2023	30 avril 2024 c. 31 janvier 2024	30 avril 2024 c. 30 avril 2023
Incidence sur le bénéfice net ¹⁾ (en millions de dollars, sauf pour le BPA)			
Revenus d'intérêts nets	(27)\$	(20)\$	70 \$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	24	(46)	249
Total des revenus	(3)	(66)	319
Charges autres que d'intérêts	(28)	(2)	(114)
Autres éléments (après impôt) ²⁾	–	19	(81)
Bénéfice net	(31)\$	(49)\$	124 \$
Bénéfice par action (dilué)	(0,03)\$	(0,04)\$	0,10 \$
Incidence par secteurs d'activité (en millions de dollars)			
Réseau canadien	– \$	– \$	– \$
Opérations internationales ²⁾	(3)	(15)	108
Gestion de patrimoine mondiale	2	–	2
Services bancaires et marchés mondiaux	(1)	2	(2)
Autres ²⁾	(29)	(36)	16
Bénéfice net	(31)\$	(49)\$	124 \$

1) Comprend l'incidence de toutes les devises.

2) Comprend l'incidence des couvertures de devises.

Résultats financiers du Groupe

Bénéfice net

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

Le bénéfice net s'est établi à 2 092 millions de dollars, contre 2 146 millions de dollars, soit une baisse de 3 %. Le bénéfice net ajusté s'est élevé à 2 105 millions de dollars, contre 2 161 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 3 % principalement attribuable à l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, des charges autres que d'intérêts et de la charge d'impôt sur le résultat, en partie compensée par la hausse des revenus.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Le bénéfice net s'est établi à 2 092 millions de dollars, contre 2 199 millions de dollars, soit une baisse de 5 %. Le bénéfice net ajusté s'est établi à 2 105 millions de dollars, contre 2 212 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 5 % qui s'explique principalement par la baisse des revenus d'intérêts nets et l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, contrebalancées en partie par la diminution des charges autres que d'intérêts.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Le bénéfice net s'est élevé à 4 291 millions de dollars, contre 3 904 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 10 % principalement attribuable à l'augmentation des revenus et à la baisse de la charge d'impôt sur le résultat, facteurs neutralisés en partie par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts. Le bénéfice net ajusté s'est élevé à 4 317 millions de dollars, contre 4 513 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 4 % principalement attribuable à l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, en partie compensée par la hausse des revenus.

Total des revenus

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

Les revenus se sont élevés à 8 347 millions de dollars, comparativement à 7 913 millions de dollars, soit une hausse de 5 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont élevés à 4 694 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 234 millions de dollars, ou de 5 %, attribuable surtout à l'augmentation de la marge nette sur intérêts et à l'avantage découlant de la conversion des acceptations bancaires en prêts en raison du retrait prochain du taux CDOR en juin 2024. La marge nette sur intérêts s'est établie à 2,17 %, en hausse de cinq points de base, ce qui s'explique essentiellement par l'accroissement des marges des Opérations internationales et du Réseau canadien, ces secteurs ayant profité de la croissance des taux d'intérêt et de la meilleure composition des activités. Ces facteurs ont été annulés en partie par l'apport moins important des activités de gestion de l'actif et du passif et par la proportion accrue d'actifs liquides de haute qualité à faible marge.

Les revenus autres que d'intérêts se sont établis à 3 653 millions de dollars, en hausse de 200 millions de dollars, ou de 6 %, en raison principalement de l'augmentation des revenus tirés des services de gestion de patrimoine, des commissions de placement et honoraires de services-conseils ainsi que des commissions d'engagement et commissions de crédit, de la hausse des évaluations à la valeur de marché des dérivés détenus à des fins autres que de transaction, ainsi que de l'incidence favorable de la conversion des devises. Ces facteurs ont été contrés en partie par le repli des commissions sur les acceptations bancaires lié à la conversion des acceptations bancaires en prêts en raison du retrait prochain du taux CDOR.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Les revenus se sont élevés à 8 347 millions de dollars, comparativement à 8 433 millions de dollars, soit une baisse de 1 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont repliés de 79 millions de dollars, ou de 2 %, ce qui s'explique principalement par le fait que le trimestre comptait deux jours de moins et par la baisse de la marge sur intérêts, facteurs annulés en partie par l'avantage découlant de la conversion des acceptations bancaires en prêts en raison du retrait prochain du taux CDOR en juin 2024. La marge nette sur intérêts a diminué de deux points de base, ce qui s'explique en grande partie par l'apport moins élevé des activités de gestion de l'actif et du passif, contré en partie par la marge accrue des Opérations internationales, conjuguée à la moins grande proportion d'actifs liquides de haute qualité à faible marge.

Les revenus autres que d'intérêts ont diminué de 7 millions de dollars, l'augmentation des commissions de placement et honoraires de services-conseils, des revenus tirés des services de gestion de patrimoine et des profits sur les placements ayant été plus que contrebalancée par la baisse des revenus tirés des activités de transaction et par le recul des commissions sur les acceptations bancaires du fait de la conversion des acceptations bancaires en prêts en raison du retrait prochain du taux CDOR.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Les revenus se sont élevés à 16 780 millions de dollars, comparativement à 15 875 millions de dollars, soit une hausse de 6 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont élevés à 9 467 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 444 millions de dollars, ou de 5 %, attribuable surtout à l'augmentation de la marge nette sur intérêts, à l'incidence favorable de la conversion des devises, à la croissance des actifs et à l'avantage découlant de la conversion des acceptations bancaires en prêts en raison du retrait prochain du taux CDOR en juin 2024. La marge nette sur intérêts s'est établie à 2,18 %, en hausse de six points de base, ce qui s'explique essentiellement par l'accroissement des marges des Opérations internationales et du Réseau canadien, ces secteurs ayant profité de la croissance des taux d'intérêt et de la meilleure composition des activités. Ces facteurs ont été annulés en partie par l'apport moins important des activités de gestion de l'actif et du passif et par la proportion accrue d'actifs liquides de haute qualité à faible marge.

Les revenus autres que d'intérêts ont atteint 7 313 millions de dollars, en hausse de 461 millions de dollars, ou de 7 %, dont une tranche de 4 % sous l'effet de l'incidence favorable de la conversion des devises. La hausse restante de 3 % s'explique d'abord et avant tout par l'augmentation des revenus tirés des services de gestion de patrimoine, des commissions de placement et honoraires de services-conseils ainsi que des commissions d'engagement et commissions de crédit, de même que par la hausse des évaluations à la valeur de marché des dérivés utilisés à des fins autres que de transaction. Ces facteurs ont été contrés en partie par le repli des revenus tirés des activités de transaction et la baisse des commissions sur les acceptations bancaires liée à la conversion des acceptations bancaires en prêts en raison du retrait prochain du taux CDOR.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffrée à 1 007 millions de dollars, contre 709 millions de dollars, soit une hausse de 298 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 17 points de base pour s'établir à 54 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 32 millions de dollars, comparativement à 88 millions de dollars. La dotation pour le trimestre à l'étude s'explique par la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers, par les dotations au titre de la migration dans le portefeuille de prêts aux particuliers, surtout au Canada et au Chili, et par l'incidence des perspectives macroéconomiques défavorables persistantes, qui se répercutent principalement sur les portefeuilles de prêts aux entreprises. Ces facteurs ont été annulés en partie par la migration vers la catégorie des prêts douteux dans les portefeuilles de prêts aux particuliers, surtout au Canada, au Mexique et au Pérou, et par les perspectives macroéconomiques relativement plus favorables touchant la plupart des portefeuilles de prêts aux particuliers.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 975 millions de dollars, contre 621 millions de dollars, soit une hausse de 354 millions de dollars principalement attribuable à l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans les portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales, particulièrement en Colombie, au Chili et au Pérou, en raison de l'inflation et des niveaux des taux d'intérêt dans ces marchés au cours de l'exercice précédent. Une hausse des dotations au titre des portefeuilles de prêts aux particuliers du Réseau canadien a également été constatée, en particulier en ce qui a trait aux prêts automobiles et aux marges de crédit non garanties. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux a grimpé de 19 points de base pour se chiffrer à 52 points de base.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffrée à 1 007 millions de dollars, contre 962 millions de dollars, soit une hausse de 45 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de quatre points de base pour s'établir à 54 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 32 millions de dollars, comparativement à 20 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 12 millions de dollars. La dotation pour le trimestre à l'étude s'explique par la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers, par les dotations au titre de la migration dans le portefeuille de prêts aux particuliers, surtout au Canada et au Chili, et par l'incidence des perspectives macroéconomiques défavorables persistantes, qui se sont répercutées principalement sur les portefeuilles de prêts aux entreprises. Ces facteurs ont été annulés en partie par la migration vers la catégorie des prêts douteux dans les portefeuilles de prêts aux particuliers, surtout au Canada, au Mexique et au Pérou, et par les perspectives macroéconomiques relativement plus favorables touchant la plupart des portefeuilles de prêts aux particuliers.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 975 millions de dollars, contre 942 millions de dollars, soit une augmentation de 33 millions de dollars principalement attribuable à la hausse des dotations au titre des portefeuilles de prêts aux particuliers du Réseau canadien, surtout du fait de la migration dans les prêts automobiles et les prêts hypothécaires. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixé à 52 points de base, en hausse de trois points de base.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffrée à 1 969 millions de dollars, contre 1 347 millions de dollars, soit une hausse de 622 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 17 points de base pour s'établir à 52 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 52 millions de dollars, comparativement à 164 millions de dollars. La dotation pour la période considérée s'explique d'abord et avant tout par la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers et la migration entre les marchés, ainsi que par l'incidence des perspectives macroéconomiques défavorables persistantes, qui se répercutent principalement sur le portefeuille de prêts aux entreprises et le portefeuille de prêts aux particuliers en Colombie. Ces facteurs ont été atténués par la migration du crédit vers la catégorie des prêts douteux dans les portefeuilles de prêts aux particuliers.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 1 917 millions de dollars, contre 1 183 millions de dollars, soit une hausse de 734 millions de dollars principalement attribuable à l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans les portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales, particulièrement en Colombie, au Chili et au Pérou, en raison de l'inflation et des niveaux des taux d'intérêt dans ces marchés au cours de l'exercice précédent, ainsi qu'à la hausse des dotations dans le Réseau canadien. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux a augmenté de 20 points de base pour se fixer à 51 points de base.

Charges autres que d'intérêts

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

Les charges autres que d'intérêts se sont élevées à 4 711 millions de dollars, soit une hausse de 137 millions de dollars, ou de 3 %. Les charges autres que d'intérêts ajustées ont totalisé 4 693 millions de dollars, en hausse de 140 millions de dollars, ou de 3 %, par suite de la hausse des dépenses liées aux technologies, des frais liés au personnel du fait des ajustements au titre de l'inflation, de la rémunération liée à la performance et des frais de publicité, de même que de l'incidence défavorable de la conversion des devises. Ces facteurs ont été atténués par le repli de la rémunération fondée sur des actions et par les avantages découlant des mesures d'efficacité.

Le ratio de productivité s'est établi à 56,4 %, comparativement à 57,8 %. Le ratio de productivité ajusté s'est établi à 56,2 %, comparativement à 57,5 %.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 4 711 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 28 millions de dollars, ou de 1 %. Les charges autres que d'intérêts ajustées ont également diminué de 28 millions de dollars ou de 1 %, ce qui s'explique par la baisse saisonnière de la rémunération fondée sur des actions et par le fait que le trimestre comptait deux jours de moins, neutralisés en partie par l'accroissement de la rémunération liée à la performance.

Le ratio de productivité s'est établi à 56,4 %, comparativement à 56,2 %. Le ratio de productivité ajusté s'est établi à 56,2 %, comparativement à 56,0 %.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Les charges autres que d'intérêts se sont élevées à 9 450 millions de dollars, soit une hausse de 415 millions de dollars, ou de 5 %. Les charges autres que d'intérêts ajustées ont totalisé 9 414 millions de dollars, en hausse de 421 millions de dollars ou de 5 %, par suite de la hausse des frais liés au personnel du fait des ajustements au titre de l'inflation, de la rémunération liée à la performance et de la rémunération fondée sur des actions, des dépenses liées aux technologies, des frais de publicité et des frais de prospection, ainsi que de l'incidence défavorable de la conversion des devises. Ces facteurs ont été atténués par les avantages découlant des mesures d'efficacité.

Le ratio de productivité s'est établi à 56,3 %, comparativement à 56,9 %. Le ratio de productivité ajusté s'est établi à 56,1 %, comparativement à 56,6 %. Le levier d'exploitation présenté s'est établi à 1,1 % et, après ajustement, à 1,0 %.

Impôt

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 20,4 %, comparativement à 18,4 %. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 20,5 %, comparativement à 18,5 %, en raison surtout de la baisse des revenus exonérés d'impôt, atténuée par l'augmentation du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés. La baisse des revenus exonérés d'impôt découle de l'incidence des mesures proposées ne permettant plus de réclamer la déduction pour dividendes reçus. Ces mesures fiscales proposées ne sont pas encore considérées comme quasi-adoptées. Toutefois, en prévision de leur entrée en vigueur, les résultats financiers de la Banque ne reflètent pas l'avantage de cette déduction depuis le 1^{er} janvier 2024.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 20,4 %, contre 19,5 % au trimestre précédent. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 20,5 %, comparativement à 19,6 %, du fait essentiellement de la baisse des revenus exonérés d'impôt. La baisse des revenus exonérés d'impôt découle de l'incidence des mesures proposées ne permettant plus de réclamer la déduction pour dividendes reçus. Ces mesures fiscales proposées ne sont pas encore considérées comme quasi-adoptées. Toutefois, en prévision de leur entrée en vigueur, les résultats financiers de la Banque ne reflètent pas l'avantage de cette déduction depuis le 1^{er} janvier 2024.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 20,0 %, comparativement à 28,9 %, en raison principalement du dividende pour la relance du Canada à l'exercice précédent, neutralisé en partie par la baisse des revenus exonérés d'impôt. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 20,0 %, comparativement à 18,5 %, en raison surtout de la baisse des revenus exonérés d'impôt, atténuée par l'augmentation du bénéfice dégagé dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés. La baisse des revenus exonérés d'impôt découle de l'incidence des mesures proposées ne permettant plus de réclamer la déduction pour dividendes reçus. Ces mesures fiscales proposées ne sont pas encore considérées comme quasi-adoptées. Toutefois, en prévision de leur entrée en vigueur, les résultats financiers de la Banque ne reflètent pas l'avantage de cette déduction depuis le 1^{er} janvier 2024.

Données par secteurs d'activité

Les résultats par secteurs d'activité sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale et sont ajustés pour tenir compte des éléments suivants :

- La Banque analyse les revenus de ses secteurs d'activité sur une base de mise en équivalence fiscale (la « BMEF »). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôts gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Une augmentation correspondante est inscrite à la charge d'impôt sur le résultat, ce qui signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net. La direction est d'avis que cette méthode permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques puissent également utiliser la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque. Les revenus et la charge d'impôt sur le résultat des secteurs sont majorés jusqu'à un montant équivalent imposable. L'élimination de la majoration au titre de la BMEF est inscrite dans le secteur Autres.
- En ce qui a trait à l'évaluation et à la présentation de la performance des secteurs d'activité, le revenu net provenant des sociétés associées, lequel est un montant après impôt, fait l'objet d'un ajustement de normalisation aux fins de l'impôt. Cet ajustement de normalisation fiscale majore le montant du revenu net provenant des sociétés associées et normalise le taux d'impôt effectif des secteurs afin de présenter le plus fidèlement possible l'apport des sociétés associées aux résultats sectoriels.

La majoration au titre de la BMEF des revenus d'intérêts nets, des revenus autres que d'intérêts, du total des revenus et de la charge d'impôt sur le résultat est présentée ci-dessous. En raison des modifications proposées aux lois fiscales en attente d'approbation, depuis le 1^{er} janvier 2024, la Banque ne réclame plus la déduction pour dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché, ce qui a réduit la majoration au titre de la BMEF.

T8 Majoration au titre de la BMEF

(en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 avril 2024	31 janvier 2024	30 avril 2023	30 avril 2024	30 avril 2023
Revenus d'intérêts nets	– \$	2 \$	10 \$	2 \$	20 \$
Revenus autres que d'intérêts	4	41	109	45	219
Total des revenus et charge d'impôt sur le résultat	4 \$	43 \$	119 \$	47 \$	239 \$

Réseau canadien

T9 Performance financière du Réseau canadien

(non audité) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 avril 2024 ¹⁾	31 janvier 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾	30 avril 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾
Résultats présentés					
Revenus d'intérêts nets	2 634 \$	2 653 \$	2 342 \$	5 287 \$	4 729 \$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	702	734	786	1 436	1 562
Total des revenus	3 336	3 387	3 128	6 723	6 291
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	428	378	218	806	436
Charges autres que d'intérêts	1 518	1 498	1 456	3 016	2 905
Charge d'impôt sur le résultat	382	416	399	798	809
Bénéfice net	1 008 \$	1 095 \$	1 055 \$	2 103 \$	2 141 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 008 \$	1 095 \$	1 055 \$	2 103 \$	2 141 \$
Autres données et mesures financières					
Rendement des capitaux propres ³⁾	20,0 %	21,7 %	22,7 %	20,9 %	22,8 %
Marge nette sur intérêts ³⁾	2,56 %	2,56 %	2,30 %	2,56 %	2,28 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts productifs (étapes 1 et 2)	29 \$	12 \$	(5)\$	41 \$	26 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts douteux (étape 3)	399 \$	366 \$	223 \$	765 \$	410 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) ⁴⁾	0,40 %	0,34 %	0,20 %	0,37 %	0,20 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) ⁴⁾	0,37 %	0,33 %	0,21 %	0,35 %	0,19 %
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) ⁴⁾	0,33 %	0,29 %	0,18 %	0,31 %	0,17 %
Actifs moyens (en milliards de dollars)	445 \$	445 \$	451 \$	445 \$	450 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	389 \$	393 \$	367 \$	391 \$	362 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) Compte tenu des revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) provenant des sociétés associées de (7) \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2024 (31 janvier 2024 – néant; 30 avril 2023 – 25 \$) et de (7) \$ pour le semestre clos le 30 avril 2024 (30 avril 2023 – 40 \$).

3) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5.

4) Se reporter au glossaire à la page 55 pour obtenir une description de cette mesure.

T9A Performance financière ajustée du Réseau canadien

(non audité) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 avril 2024 ¹⁾	31 janvier 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾	30 avril 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾
Résultats ajustés²⁾					
Revenus d'intérêts nets	2 634 \$	2 653 \$	2 342 \$	5 287 \$	4 729 \$
Revenus autres que d'intérêts	702	734	786	1 436	1 562
Total des revenus	3 336	3 387	3 128	6 723	6 291
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	428	378	218	806	436
Charges autres que d'intérêts ³⁾	1 517	1 497	1 455	3 014	2 902
Charge d'impôt sur le résultat	383	416	399	799	810
Bénéfice net	1 008 \$	1 096 \$	1 056 \$	2 104 \$	2 143 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 008 \$	1 096 \$	1 056 \$	2 104 \$	2 143 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5 pour obtenir les résultats ajustés.

3) Compte tenu de l'ajustement au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, à l'exclusion des logiciels, de 1 \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2024 (31 janvier 2024 – 1 \$; 30 avril 2023 – 1 \$) et de 2 \$ pour le semestre clos le 30 avril 2024 (30 avril 2023 – 3 \$).

Bénéfice net*Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023*

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 1 008 millions de dollars, comparativement à 1 056 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 47 millions de dollars, ou de 4 %. La diminution découle essentiellement de la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, en partie contrebalancée par l'augmentation des revenus.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a diminué de 87 millions de dollars, ou de 8 %. La diminution est principalement attribuable au recul des revenus du fait que le trimestre comptait deux jours de moins, à la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et à l'augmentation des charges autres que d'intérêts.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est fixé à 2 104 millions de dollars, contre 2 141 millions de dollars. Le bénéfice net ajusté s'est établi à 2 104 millions de dollars, ce qui représente un repli de 39 millions de dollars, ou de 2 %. La diminution s'explique avant tout par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, atténuée par l'augmentation des revenus.

Actifs moyens*Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023*

Les actifs moyens se sont établis à 445 milliards de dollars, ce qui représente une baisse de 6 milliards de dollars, ou de 1 %. La diminution est avant tout imputable à la baisse de 13 milliards de dollars, ou de 5 %, des prêts hypothécaires à l'habitation, partiellement contrée par des hausses de 6 milliards de dollars, ou de 8 %, des prêts et acceptations aux entreprises, de 1 milliard de dollars, ou de 18 %, des prêts sur cartes de crédit et de 1 milliard de dollars, ou de 2 %, des prêts personnels.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Les actifs moyens sont demeurés stables par rapport au trimestre précédent. La hausse de 1 milliard de dollars, ou de 1 %, des prêts et acceptations aux entreprises a été contrée par une baisse de 1 milliard de dollars des prêts hypothécaires à l'habitation.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Les actifs moyens se sont élevés à 445 milliards de dollars, soit une diminution de 5 milliards de dollars, ou de 1 %. La diminution comprend une baisse de 14 milliards de dollars, ou de 5 %, des prêts hypothécaires à l'habitation, partiellement contrée par les hausses de 7 milliards de dollars, ou de 8 %, des prêts et acceptations aux entreprises, de 1 milliard de dollars, ou de 18 %, des prêts sur cartes de crédit et de 1 milliard de dollars, ou de 2 %, des prêts personnels.

Passifs moyens*Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023*

Les passifs moyens se sont fixés à 389 milliards de dollars, soit une hausse de 22 milliards de dollars, ou de 6 %, ce qui reflète la croissance de 12 milliards de dollars, ou de 6 %, des dépôts de particuliers, surtout dans des produits à terme, et de 13 milliards de dollars, ou de 11 %, des dépôts autres que de particuliers, surtout dans des comptes de dépôts à vue.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Les passifs moyens ont diminué de 4 milliards de dollars, ou de 1 %, ce qui reflète la baisse de 7 milliards de dollars des passifs au titre des acceptations bancaires, contrebalancée en partie par la croissance de 2 milliards de dollars, ou de 1 %, des dépôts de particuliers, surtout dans des produits à terme, et de 1 milliard de dollars, ou de 1 %, des dépôts autres que de particuliers, tant dans les comptes de dépôts à terme que de dépôts à vue.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Les passifs moyens se sont établis à 391 milliards de dollars, en hausse de 29 milliards de dollars, ou de 8 %, ce qui reflète la croissance de 15 milliards de dollars, ou de 7 %, des dépôts de particuliers, surtout dans des produits à terme, et de 13 milliards de dollars, ou de 11 %, des dépôts autres que de particuliers, tant dans les comptes de dépôts à terme que de dépôts à vue.

Total des revenus

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

Les revenus se sont élevés à 3 336 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 208 millions de dollars, ou de 7 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 2 634 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 292 millions de dollars, ou de 12 %, du fait surtout de la croissance des dépôts et de l'accroissement des marges. La marge nette sur intérêts a augmenté de 26 points de base pour se chiffrer à 2,56 %, en raison de l'augmentation des marges sur les prêts et les dépôts et des changements favorables dans la composition des activités.

Les revenus autres que d'intérêts de 702 millions de dollars ont fléchi de 84 millions de dollars, ou de 11 %, ce qui s'explique avant tout par le fait que les profits sur les titres d'entités non cotées étaient plus élevés au cours de l'exercice précédent, par la baisse des revenus provenant des sociétés associées surtout attribuable à la vente de la participation de la Banque dans les Services Financiers de Canadian Tire au cours de l'exercice précédent, et par la diminution des revenus tirés des frais bancaires et des revenus d'assurance.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Les revenus ont fléchi de 51 millions de dollars, ou de 1 %.

Les revenus d'intérêts nets ont reculé de 19 millions de dollars, ou de 1 %, du fait surtout que le trimestre comptait deux jours de moins, facteur atténué par l'incidence de la conversion des acceptations bancaires en prêts en raison du retrait prochain du taux CDOR en juin 2024. La marge nette sur intérêts s'est établie à 2,56 %, soit au même niveau qu'au trimestre précédent.

Les revenus autres que d'intérêts ont fléchi de 32 millions de dollars, ou de 4 %, ce qui s'explique surtout par la baisse des revenus tirés des frais bancaires, y compris l'avantage découlant de la conversion des acceptations bancaires en prêts en raison du retrait prochain du taux CDOR, et par le fléchissement des revenus d'assurance et des revenus provenant des sociétés associées, facteurs contrés en partie par la hausse des commissions tirées des opérations de change.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Les revenus se sont élevés à 6 723 millions de dollars, soit une augmentation de 432 millions de dollars, ou de 7 %.

Les revenus d'intérêts nets, qui se sont établis à 5 287 millions de dollars, se sont accrus de 558 millions de dollars, ou de 12 %, du fait surtout de la croissance des dépôts et de l'accroissement des marges. La marge nette sur intérêts a augmenté de 28 points de base pour se chiffrer à 2,56 %, en raison de l'augmentation des marges sur les prêts et les dépôts et des changements favorables dans la composition des activités.

Les revenus autres que d'intérêts, qui se sont établis à 1 436 millions de dollars, ont fléchi de 126 millions de dollars, ou de 8 %, ce qui s'explique avant tout par la hausse des profits sur les titres d'entités non cotées au cours de l'exercice précédent, par la baisse des revenus provenant des sociétés associées attribuable surtout à la vente de la participation de la Banque dans les Services Financiers de Canadian Tire au cours de l'exercice précédent et par la diminution des revenus tirés des frais bancaires.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 428 millions de dollars, comparativement à 218 millions de dollars, soit une hausse de 210 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 20 points de base pour s'établir à 40 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 29 millions de dollars, comparativement à une reprise nette de 5 millions de dollars. La dotation pour la période à l'étude s'explique par la migration des prêts aux particuliers, surtout en ce qui a trait aux prêts automobiles et aux marges de crédit non garanties, par les perspectives macroéconomiques défavorables touchant les prêts hypothécaires à l'habitation, ainsi que par la croissance du portefeuille. Ces facteurs ont été atténués par la migration du crédit vers la catégorie des prêts douteux dans le portefeuille de prêts aux particuliers et par l'incidence des perspectives macroéconomiques relativement plus favorables touchant surtout les prêts automobiles.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établie à 399 millions de dollars, comparativement à 223 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 176 millions de dollars attribuable à l'augmentation des prêts aux particuliers nouvellement classés comme étant douteux, surtout en ce qui a trait aux prêts automobiles et aux marges de crédit non garanties, et à la hausse des dotations au titre du portefeuille de prêts aux entreprises. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffré à 37 points de base, en hausse de 16 points de base.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 428 millions de dollars, comparativement à 378 millions de dollars, soit une hausse de 50 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de six points de base pour s'établir à 40 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 29 millions de dollars, comparativement à 12 millions de dollars. La dotation pour la période considérée s'explique par la migration des prêts aux particuliers, surtout en ce qui a trait aux prêts automobiles et aux marges de crédit non garanties, par les perspectives macroéconomiques défavorables persistantes touchant les prêts hypothécaires à l'habitation, ainsi que par la croissance du portefeuille. Ces facteurs ont été atténués par la migration du crédit vers la catégorie des prêts douteux dans le portefeuille de prêts aux particuliers et par l'incidence des perspectives macroéconomiques relativement plus favorables touchant surtout les prêts automobiles.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 399 millions de dollars, contre 366 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 33 millions de dollars, du fait de la migration au titre des portefeuilles de prêts automobiles et de prêts hypothécaires à l'habitation. Les dotations au titre des prêts aux entreprises ont été moins élevées, car le trimestre précédent comprenait une dotation liée à un compte dans le secteur des transports. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixé à 37 points de base, en hausse de quatre points de base.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 806 millions de dollars, soit une hausse de 370 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 17 points de base pour s'établir à 37 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 41 millions de dollars, comparativement à 26 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 15 millions de dollars. La dotation pour la période considérée s'explique en grande partie par la migration des prêts aux particuliers et les perspectives macroéconomiques défavorables touchant les prêts hypothécaires à l'habitation et les cartes de crédit, ainsi que par la croissance du portefeuille. Ces facteurs ont été atténués par la migration du crédit vers la catégorie des prêts douteux dans le portefeuille de prêts aux particuliers.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 765 millions de dollars, contre 410 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 355 millions de dollars attribuable surtout à l'augmentation des prêts aux particuliers et aux entreprises nouvellement classés comme étant douteux. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établi à 35 points de base, en hausse de 16 points de base.

Charges autres que d'intérêts

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 1 518 millions de dollars, soit une hausse de 62 millions de dollars, ou de 4 %, par suite essentiellement de l'accroissement des dépenses liées aux technologies, des frais liés au personnel, des frais de publicité et des frais de prospection afin de soutenir la croissance des activités.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 20 millions de dollars, ou de 1 %, en raison principalement de la hausse des coûts au titre des régimes de retraite et des avantages du personnel, des frais liés aux locaux, des frais de publicité et des frais de prospection nécessaires pour soutenir la croissance des activités.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 3 016 millions de dollars, soit une hausse de 111 millions de dollars, ou de 4 %, par suite essentiellement de l'accroissement des dépenses liées aux technologies, des frais liés au personnel, des frais de publicité et des frais de prospection afin de soutenir la croissance des activités.

Impôt

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 27,5 %, ce qui est similaire au taux inscrit au trimestre correspondant de l'exercice précédent et au trimestre précédent.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 27,5 %, comparativement à 27,4 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Opérations internationales

T10 Performance financière des Opérations internationales

(non auditée) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 avril 2024 ¹⁾	31 janvier 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾	30 avril 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾
Résultats présentés					
Revenus d'intérêts nets	2 261 \$	2 246 \$	1 999 \$	4 507 \$	3 891 \$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	731	857	743	1 588	1 535
Total des revenus	2 992	3 103	2 742	6 095	5 426
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	566	574	436	1 140	840
Charges autres que d'intérêts	1 537	1 571	1 478	3 108	2 911
Charge d'impôt sur le résultat	194	190	171	384	339
Bénéfice net	695 \$	768 \$	657 \$	1 463 \$	1 336 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	24 \$	22 \$	21 \$	46 \$	56 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	671 \$	746 \$	636 \$	1 417 \$	1 280 \$
Autres données et mesures financières					
Rendement des capitaux propres ³⁾	14,4 %	15,3 %	13,1 %	14,9 %	13,2 %
Marge nette sur intérêts ³⁾	4,47 %	4,36 %	4,10 %	4,42 %	4,05 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts productifs (étapes 1 et 2)	(1)\$	(3)\$	40 \$	(4)\$	69 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts douteux (étape 3)	567 \$	577 \$	396 \$	1 144 \$	771 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) ⁴⁾	1,38 %	1,35 %	1,03 %	1,36 %	0,99 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) ⁴⁾	1,38 %	1,35 %	0,94 %	1,37 %	0,91 %
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) ⁴⁾	1,30 %	1,13 %	0,83 %	1,22 %	0,86 %
Actifs moyens (en milliards de dollars)	235 \$	236 \$	239 \$	236 \$	233 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	183 \$	184 \$	181 \$	183 \$	175 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) Compte tenu des revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) découlant des participations dans des sociétés associées de 57 \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2024 (31 janvier 2024 – 60 \$; 30 avril 2023 – 69 \$) et de 117 \$ pour le semestre clos le 30 avril 2024 (30 avril 2023 – 132 \$).

3) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5.

4) Se reporter au glossaire à la page 55 pour obtenir une description de cette mesure.

T10A Performance financière ajustée des Opérations internationales

(non auditée) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 avril 2024 ¹⁾	31 janvier 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾	30 avril 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾
Résultats ajustés²⁾					
Revenus d'intérêts nets	2 261 \$	2 246 \$	1 999 \$	4 507 \$	3 891 \$
Revenus autres que d'intérêts	731	857	743	1 588	1 535
Total des revenus	2 992	3 103	2 742	6 095	5 426
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	566	574	436	1 140	840
Charges autres que d'intérêts ³⁾	1 529	1 563	1 467	3 092	2 890
Charge d'impôt sur le résultat	196	192	174	388	345
Bénéfice net	701 \$	774 \$	665 \$	1 475 \$	1 351 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	24 \$	22 \$	21 \$	46 \$	56 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	677 \$	752 \$	644 \$	1 429 \$	1 295 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à partir de la page 5 pour obtenir les résultats ajustés.

3) Compte tenu de l'ajustement au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, à l'exclusion des logiciels, de 8 \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2024 (31 janvier 2024 – 8 \$; 30 avril 2023 – 11 \$) et de 16 \$ pour le semestre clos le 30 avril 2024 (30 avril 2023 – 21 \$).

Bénéfice net

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 35 millions de dollars pour se fixer à 671 millions de dollars. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 33 millions de dollars pour s'établir à 677 millions de dollars. L'augmentation est attribuable à la hausse des revenus d'intérêts nets et à l'incidence favorable de la conversion des devises, contrées en partie par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, des charges autres que d'intérêts et de la charge d'impôt sur le résultat, ainsi que par la baisse des revenus autres que d'intérêts.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a diminué de 75 millions de dollars, ou de 10 %. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a reculé de 75 millions de dollars, ou de 10 %. La diminution découle essentiellement de la baisse des revenus autres que d'intérêts, de la hausse de la charge d'impôt sur le résultat et de l'incidence défavorable de la conversion des devises, facteurs contrebalancés en partie par la diminution des charges autres que d'intérêts, la hausse des revenus d'intérêts nets malgré le fait que le trimestre comptait deux jours de moins et la baisse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est élevé à 1 417 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 11 % par rapport à 1 280 millions de dollars. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 1 429 millions de dollars, en hausse de 134 millions de dollars, ou de 10 %. L'augmentation s'explique par la hausse des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts ainsi que par l'incidence favorable de la conversion des devises, contrées en partie par l'accroissement de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, des charges autres que d'intérêts et de la charge d'impôt sur le résultat.

Performance financière en dollars constants

L'analyse portant sur les résultats d'exploitation qui suit est en dollars constants. Aux termes de l'analyse en dollars constants, les montants des périodes précédentes ont été recalculés selon les cours de change moyens de la période considérée, ce qui est une mesure non conforme aux PCGR (se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » à la page 5). La Banque est d'avis que la présentation de l'information en dollars constants permet au lecteur de mieux évaluer la performance des activités courantes sans tenir compte de l'incidence de la conversion des devises, et cette présentation est utilisée par la direction pour évaluer la performance du secteur d'activité. Les ratios se fondent sur les données présentées.

T11 Performance financière présentée et en dollars constants des Opérations internationales

(non audité) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 avril 2024 ¹⁾	31 janvier 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾	30 avril 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾
En dollars constants – résultats présentés²⁾					
Revenus d'intérêts nets	2 261 \$	2 227 \$	1 991 \$	4 507 \$	3 973 \$
Revenus autres que d'intérêts ³⁾	731	851	831	1 588	1 698
Total des revenus	2 992	3 078	2 822	6 095	5 671
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	566	568	439	1 140	867
Charges autres que d'intérêts	1 537	1 569	1 501	3 108	3 009
Charge d'impôt sur le résultat	194	186	181	384	359
Bénéfice net	695 \$	755 \$	701 \$	1 463 \$	1 436 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	24 \$	22 \$	19 \$	46 \$	52 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	671 \$	733 \$	682 \$	1 417 \$	1 384 \$
Autres données et mesures financières					
Actifs moyens (en milliards de dollars)	235 \$	235 \$	236 \$	236 \$	235 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	183 \$	182 \$	177 \$	183 \$	176 \$

- 1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- 2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5 pour obtenir les résultats ajustés.
- 3) Compte tenu des revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) découlant des participations dans des sociétés associées de 57 \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2024 (31 janvier 2024 – 60 \$; 30 avril 2023 – 67 \$) et de 117 \$ pour le semestre clos le 30 avril 2024 (30 avril 2023 – 129 \$).

T11A Performance financière ajustée et en dollars constants des Opérations internationales

(non audité) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 avril 2024 ¹⁾	31 janvier 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾	30 avril 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾
En dollars constants – résultats ajustés²⁾					
Revenus d'intérêts nets	2 261 \$	2 227 \$	1 991 \$	4 507 \$	3 973 \$
Revenus autres que d'intérêts	731	851	831	1 588	1 698
Total des revenus	2 992	3 078	2 822	6 095	5 671
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	566	568	439	1 140	867
Charges autres que d'intérêts	1 529	1 561	1 491	3 092	2 989
Charge d'impôt sur le résultat	196	188	184	388	365
Bénéfice net	701 \$	761 \$	708 \$	1 475 \$	1 450 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	24 \$	22 \$	19 \$	46 \$	52 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	677 \$	739 \$	689 \$	1 429 \$	1 398 \$
Autres données et mesures financières					
Actifs moyens (en milliards de dollars)	235 \$	235 \$	236 \$	236 \$	235 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	183 \$	182 \$	177 \$	183 \$	176 \$

- 1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- 2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5 pour obtenir les résultats ajustés.

Bénéfice net

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est fixé à 671 millions de dollars et le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est élevé à 677 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 12 millions de dollars, ou de 2 %. Cette baisse s'explique par l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, par la diminution des revenus autres que d'intérêts et par la hausse des charges autres que d'intérêts et de la charge d'impôt sur le résultat, contrebalancées en partie par l'accroissement des revenus d'intérêts nets.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a reculé de 62 millions de dollars, ou de 8 %. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a fléchi de 62 millions de dollars, ou de 8 %. La diminution découle avant tout des revenus autres que d'intérêts moindres et de la hausse de la charge d'impôt sur le résultat, contrebalancés en partie par la hausse des revenus d'intérêts nets et le recul des charges autres que d'intérêts.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est fixé à 1 417 millions de dollars, en hausse de 2 % par rapport à 1 384 millions de dollars. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est élevé à 1 429 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 31 millions de dollars, ou de 2 %. L'augmentation est attribuable à la hausse des revenus d'intérêts nets, contrebalancée en partie par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, par la baisse des revenus autres que d'intérêts et par la hausse des charges autres que d'intérêts et de la charge d'impôt sur le résultat.

Actifs moyens

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

Les actifs moyens se sont établis à 235 milliards de dollars, ce qui est comparable à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le total des prêts a diminué de 2 %, principalement au Brésil et au Pérou. La diminution tient compte d'un recul de 7 % des prêts aux entreprises, partiellement compensé par la croissance de 6 % des prêts hypothécaires à l'habitation. Ces facteurs ont été compensés par une hausse des titres de placement et des titres pris en pension, principalement au Mexique et au Chili.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Les actifs moyens se sont établis à 235 milliards de dollars, ce qui est comparable à ceux du trimestre précédent. Le total des prêts a diminué de 1 %, principalement au Brésil et au Pérou. La diminution tient compte d'un recul de 3 % des prêts aux entreprises, partiellement compensé par la croissance de 1 % des prêts hypothécaires à l'habitation. Ces facteurs ont été compensés par une hausse des titres de placement et des titres pris en pension, principalement au Mexique, au Chili et au Pérou.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Les actifs moyens se sont établis à 236 milliards de dollars, ce qui est comparable à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. Le total des prêts a diminué de 2 %, principalement au Pérou et au Brésil. La diminution tient compte d'un recul de 6 % des prêts aux entreprises, partiellement compensé par la croissance de 6 % des prêts hypothécaires à l'habitation. Ces facteurs ont été compensés par une hausse des titres de placement, principalement au Mexique et au Chili.

Passifs moyens

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

Les passifs moyens se sont établis à 183 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 6 milliards de dollars, ou de 3 %. Le total des dépôts a augmenté de 8 milliards de dollars, ou de 6 %, essentiellement au Mexique, au Chili et au Brésil. La croissance s'est établie à 8 % pour les dépôts autres que de particuliers et à 2 % pour les dépôts de particuliers. Les dépôts à terme ont augmenté de 5 milliards de dollars, ou de 7 %, tandis que les dépôts à vue se sont accrus de 3 milliards de dollars, ou de 5 %.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Les passifs moyens se sont établis à 183 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 1 milliard de dollars, ou de 1 %. Le total des dépôts a augmenté de 4 milliards de dollars, ou de 3 %, essentiellement au Chili, au Mexique et en Colombie. La croissance s'est établie à 4 % pour les dépôts autres que de particuliers alors que les dépôts de particuliers sont demeurés stables par rapport au trimestre précédent. Les dépôts à terme ont augmenté de 2 milliards de dollars, ou de 3 %, tandis que les dépôts à vue se sont accrus de 2 milliards de dollars, ou de 3 %.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Les passifs moyens se sont chiffrés à 183 milliards de dollars, ce qui constitue un accroissement de 7 milliards de dollars. Le total des dépôts a augmenté de 6 %, en raison surtout des hausses au Mexique et au Brésil. Les dépôts autres que de particuliers ont augmenté de 8 % et les dépôts de particuliers, de 2 %. Les dépôts à terme ont augmenté de 9 % tandis que les dépôts à vue ont progressé de 3 %.

Total des revenus

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

Les revenus se sont élevés à 2 992 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 170 millions de dollars, ou de 6 %.

Les revenus d'intérêts nets de 2 261 millions de dollars ont progressé de 270 millions de dollars, ou de 14 %, surtout au Chili et au Mexique. La marge nette sur intérêts s'est élargie de 37 points de base pour se fixer à 4,47 %, surtout au Chili, au Pérou et au Brésil, en raison de la hausse des marges sur les prêts découlant du rajustement du prix des actifs, de l'accroissement des marges sur les dépôts, ainsi que des changements dans la composition des activités.

Les revenus autres que d'intérêts se sont élevés à 731 millions de dollars, en baisse de 100 millions de dollars, en raison de la diminution des revenus tirés des activités de transaction en provenance surtout du Pérou et du Chili, partiellement neutralisée par la hausse des revenus tirés des frais bancaires.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Les revenus ont reculé de 86 millions de dollars, ou de 3 %.

Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 34 millions de dollars, ou de 2 %, du fait de l'accroissement des marges. La marge nette sur intérêts a augmenté de 11 points de base pour s'établir à 4,47 %, surtout au Brésil, au Chili et en Colombie, en raison de la hausse des marges sur les prêts.

Les revenus autres que d'intérêts ont diminué de 120 millions de dollars, ou de 14 %, du fait de la baisse des revenus tirés des activités de transaction et des revenus tirés des frais bancaires, en provenance surtout du Pérou et du Chili.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Les revenus se sont élevés à 6 095 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 424 millions de dollars, ou de 7 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont accrus de 534 millions de dollars, ou de 13 %, du fait de l'élargissement des marges. La marge nette sur intérêts a augmenté de 37 points de base pour s'établir à 4,42 %, en raison de la hausse des marges sur les prêts et de l'accroissement des marges sur les dépôts.

Les revenus autres que d'intérêts ont diminué de 110 millions de dollars, ou de 6 %, du fait de la baisse des revenus tirés des activités de transaction, en provenance surtout du Pérou et du Chili.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 127 millions de dollars pour s'établir à 566 millions de dollars, comparativement à 439 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est accru de 35 points de base pour s'établir à 138 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs a représenté une reprise nette de 1 million de dollars, comparativement à une dotation de 34 millions de dollars. La reprise pour le trimestre considéré s'explique avant tout par la migration du crédit aux particuliers vers la catégorie des prêts douteux, surtout au Mexique et au Pérou, ainsi que par les perspectives macroéconomiques relativement plus favorables dans la plupart des marchés, facteurs neutralisés en partie par la migration du crédit aux particuliers au Chili, par les perspectives macroéconomiques défavorables persistantes touchant le portefeuille de prêts aux entreprises, de même que par la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers, principalement au Mexique.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établie à 567 millions de dollars, comparativement à 405 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 162 millions de dollars attribuable à l'augmentation des prêts aux particuliers nouvellement classés comme étant douteux, surtout en Colombie, au Chili et au Pérou, du fait de l'inflation et des taux d'intérêt élevés dans ces marchés au cours de l'exercice précédent. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établi à 138 points de base, en hausse de 44 points de base.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a diminué de 2 millions de dollars pour se fixer à 566 millions de dollars, comparativement à 568 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établi à 138 points de base, en hausse de 3 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs a représenté une reprise nette de 1 million de dollars, contre une reprise nette de 5 millions de dollars. La reprise pour le trimestre considéré s'explique principalement par la migration du crédit aux particuliers vers la catégorie des prêts douteux, surtout au Mexique et au Pérou, ainsi que par les perspectives macroéconomiques relativement plus favorables dans la plupart des marchés, ce qui a été neutralisé en partie par la migration du crédit aux particuliers au Chili, par les perspectives macroéconomiques défavorables persistantes touchant le portefeuille de prêts aux entreprises et par la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers, surtout au Mexique.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est chiffrée à 567 millions de dollars, contre 572 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 5 millions de dollars qui s'explique en grande partie par la baisse des dotations au titre des prêts aux entreprises et des prêts aux particuliers dans la plupart des pays, ce qui a été contrebalancé en grande partie par la hausse des dotations en Colombie du fait de l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixé à 138 points de base, en hausse de trois points de base.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 273 millions de dollars pour s'établir à 1 140 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établi à 136 points de base, soit une hausse de 37 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs a représenté une reprise nette de 4 millions de dollars, comparativement à 64 millions de dollars. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances pour la période écoulée s'explique surtout par la migration des prêts aux particuliers vers la catégorie des prêts douteux, surtout au Mexique et au Pérou, ainsi que par l'incidence des perspectives macroéconomiques relativement plus favorables dans certains marchés en comparaison de la période correspondante de l'exercice précédent. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers, par la migration du crédit au Chili et en Colombie, ainsi que par l'incidence des perspectives macroéconomiques défavorables persistantes touchant le portefeuille de prêts aux particuliers en Colombie et le portefeuille de prêts aux entreprises, surtout au Chili.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux a augmenté de 342 millions de dollars, passant de 802 millions de dollars à 1 144 millions de dollars, en raison principalement de la hausse des dotations au titre des prêts aux particuliers du fait de l'accroissement des prêts nouvellement classés comme étant douteux, surtout en Colombie, au Chili et au Pérou, du fait de l'inflation et des taux d'intérêt élevés dans ces marchés au cours de l'exercice précédent. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établi à 137 points de base, en hausse de 46 points de base.

Charges autres que d'intérêts

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

Les charges autres que d'intérêts se sont chiffrées à 1 537 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 36 millions de dollars, ou de 2 %. Les charges autres que d'intérêts ajustées se sont établies à 1 529 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 3 % attribuable à l'augmentation des dépenses liées aux technologies et des taxes d'affaires et taxes sur le capital, contrebalancée en partie par les avantages ayant découlé des mesures d'efficacité.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Les charges autres que d'intérêts se sont chiffrées à 1 537 millions de dollars, soit une baisse de 2 %. Les charges autres que d'intérêts ajustées ont diminué de 32 millions de dollars, ou de 2 %, par rapport à 1 561 millions de dollars.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 3 108 millions de dollars, soit une hausse de 99 millions de dollars, ou de 3 %. Après ajustement, les charges autres que d'intérêts se sont établies à 3 092 millions de dollars, en hausse de 3 %, en raison de l'augmentation des salaires et avantages du personnel ainsi que des dépenses liées aux technologies, contrebalancée en partie par les avantages ayant découlé des mesures d'efficacité.

Impôt

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 21,8 %, contre 20,7 %. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 21,8 %, contre 20,8 %, en raison surtout de la diminution des ajustements liés à l'inflation au Chili et au Mexique.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 21,8 %, comparativement à 19,9 %. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 21,8 %, comparativement à 19,9 %, du fait essentiellement des avantages fiscaux plus élevés au Brésil au cours du trimestre précédent.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 20,8 %, comparativement à 20,3 %. Après ajustement, le taux d'impôt effectif s'est établi à 20,8 %, contre 20,4 %, en raison surtout de la diminution des ajustements liés à l'inflation au Chili et au Mexique.

Gestion de patrimoine mondiale

T12 Performance financière de la Gestion de patrimoine mondiale

(non audité) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 avril 2024	31 janvier 2024	30 avril 2023	30 avril 2024	30 avril 2023
Résultats présentés					
Revenus d'intérêts nets	225 \$	221 \$	209 \$	446 \$	422 \$
Revenus autres que d'intérêts	1 189	1 144	1 091	2 333	2 201
Total des revenus	1 414	1 365	1 300	2 779	2 623
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	7	5	2	12	3
Charges autres que d'intérêts	895	862	818	1 757	1 620
Charge d'impôt sur le résultat	130	127	124	257	257
Bénéfice net	382 \$	371 \$	356 \$	753 \$	743 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	2 \$	3 \$	3 \$	5 \$	5 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	380 \$	368 \$	353 \$	748 \$	738 \$
Autres données et mesures financières					
Rendement des capitaux propres ¹⁾	15,1%	14,3 %	14,8 %	14,7 %	15,2 %
Actifs sous administration (en milliards de dollars) ²⁾	669 \$	655 \$	624 \$	669 \$	624 \$
Actifs sous gestion (en milliards de dollars) ²⁾	349 \$	340 \$	330 \$	349 \$	330 \$
Actifs moyens (en milliards de dollars)	35 \$	35 \$	34 \$	35 \$	34 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	41 \$	40 \$	41 \$	40 \$	42 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5.

2) Se reporter au glossaire à la page 55 pour obtenir une description de cette mesure.

T12A Performance financière ajustée de la Gestion de patrimoine mondiale

(non audité) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 avril 2024	31 janvier 2024	30 avril 2023	30 avril 2024	30 avril 2023
Résultats ajustés¹⁾					
Revenus d'intérêts nets	225 \$	221 \$	209 \$	446 \$	422 \$
Revenus autres que d'intérêts	1 189	1 144	1 091	2 333	2 201
Total des revenus	1 414	1 365	1 300	2 779	2 623
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	7	5	2	12	3
Charges autres que d'intérêts ²⁾	886	853	809	1 739	1 602
Charge d'impôt sur le résultat	132	130	127	262	262
Bénéfice net	389 \$	377 \$	362 \$	766 \$	756 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	2 \$	3 \$	3 \$	5 \$	5 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	387 \$	374 \$	359 \$	761 \$	751 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5 pour obtenir les résultats ajustés.

2) Compte tenu de l'ajustement au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, à l'exclusion des logiciels, de 9 \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2024 (31 janvier 2024 – 9 \$; 30 avril 2023 – 9 \$) et de 18 \$ pour le semestre clos le 30 avril 2024 (30 avril 2023 – 18 \$).

Bénéfice net

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est fixé à 380 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 27 millions de dollars, ou de 8 %. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 387 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 28 millions de dollars, ou de 8 %. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des revenus tirés des commissions de courtage au Canada et à l'augmentation des honoraires liés aux fonds communs de placement dans les activités de gestion de patrimoine à l'international, surtout au Mexique. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par les charges autres que d'intérêts plus élevées en raison surtout des charges liées aux volumes.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 12 millions de dollars, ou de 3 %. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 13 millions de dollars, ou de 3 %, en raison surtout de la hausse des revenus tirés des commissions de courtage et des honoraires liés aux fonds communs de placement au Canada et dans les activités internationales, atténuée par les charges autres que d'intérêts plus élevées.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 748 millions de dollars, soit une hausse de 10 millions de dollars ou de 1 %. Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 761 millions de dollars, en hausse de 10 millions de dollars, ou de 1 %. L'augmentation découle essentiellement de la hausse des revenus tirés des commissions de courtage au Canada et de l'augmentation des honoraires liés aux fonds communs de placement dans les activités de gestion de patrimoine à l'international, surtout au Mexique. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par l'accroissement des charges autres que d'intérêts en raison surtout des charges liées aux volumes.

Actifs sous gestion (« ASG ») et actifs sous administration (« ASA »)

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

Les actifs sous gestion se sont accrus de 19 milliards de dollars, ou de 6 %, pour se chiffrer à 349 milliards de dollars, par suite de l'appréciation des marchés, contrée en partie par les rachats nets. Les actifs sous administration ont augmenté de 45 milliards de dollars, ou de 7 %, pour s'élever à 669 milliards de dollars, par suite essentiellement de l'appréciation des marchés et de la hausse des ventes nettes.

RAPPORT DE GESTION

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Les actifs sous gestion ont augmenté de 9 milliards de dollars, ou de 3 %, en raison principalement de l'appréciation des marchés et de la hausse des ventes nettes. Les actifs sous administration ont augmenté de 14 milliards de dollars, ou de 2 %, en raison principalement de l'appréciation des marchés et de la hausse des ventes nettes.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Les actifs sous gestion se sont accrues de 19 milliards de dollars, ou de 6 %, pour se chiffrer à 349 milliards de dollars, par suite de l'appréciation des marchés, contrée en partie par les rachats nets. Les actifs sous administration ont augmenté de 45 milliards de dollars, ou de 7 %, pour s'élever à 669 milliards de dollars, par suite essentiellement de l'appréciation des marchés et de la hausse des ventes nettes.

Total des revenus

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

Les revenus ont augmenté de 114 millions de dollars, ou de 9 %, pour s'établir à 1 414 millions de dollars. L'augmentation s'explique surtout par la hausse des revenus tirés des commissions de courtage et des revenus d'intérêts nets au Canada, de même que par l'augmentation des honoraires liés aux fonds communs de placement dans nos activités internationales sous l'effet surtout de la croissance des ASG au Mexique.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Les revenus ont augmenté de 49 millions de dollars, ou de 4 %, en raison principalement de la hausse des commissions de courtage, des honoraires liés aux fonds communs, des frais de gestion de placements et des frais de fiducie.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Les revenus se sont établis à 2 779 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 156 millions de dollars, ou de 6 %. La hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des commissions de courtage, des honoraires liés aux fonds communs de placement et des revenus tirés des frais de gestion de placements et frais de fiducie attribuable surtout à l'augmentation des ASG et des ASA, ainsi que par l'accroissement des revenus d'intérêts nets sous l'effet de la croissance des prêts.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 7 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 5 millions de dollars essentiellement attribuable aux prêts douteux. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de six points de base pour se fixer à 11 points de base.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 7 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 2 millions de dollars essentiellement attribuable aux prêts douteux. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de deux points de base pour se fixer à 11 points de base.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 12 millions de dollars, comparativement à 3 millions de dollars, du fait surtout de la dotation au titre des prêts douteux. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffré à 10 points de base.

Charges autres que d'intérêts

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 895 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 77 millions de dollars, ou de 9 %, imputable avant tout à l'augmentation des charges liées aux volumes, à l'expansion de l'équipe de vente et à l'accroissement des dépenses liées aux technologies, des frais de publicité et des frais de prospection afin de soutenir la croissance des activités.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 33 millions de dollars, ou de 4 %, pour s'établir à 895 millions de dollars, du fait surtout de l'augmentation des charges liées aux volumes ainsi que de l'accroissement des dépenses liées aux technologies, des frais de publicité et des frais de prospection afin de soutenir la croissance des activités.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 1 757 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 137 millions de dollars, ou de 8 %, imputable avant tout à l'augmentation des charges liées aux volumes, à l'expansion de l'équipe de vente et à l'accroissement des dépenses liées aux technologies, des frais de publicité et des frais de prospection afin de soutenir la croissance des activités.

Impôt

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 25,4 %, alors qu'il s'était fixé à 25,8 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent et à 25,5 % pour le trimestre précédent.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 25,4 %, contre 25,7 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Services bancaires et marchés mondiaux

T13 Performance financière des Services bancaires et marchés mondiaux

(non audité) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 avril 2024 ¹⁾	31 janvier 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾	30 avril 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾
Résultats présentés					
Revenus d'intérêts nets	331 \$	354 \$	384 \$	685 \$	838 \$
Revenus autres que d'intérêts	990	1 025	968	2 015	2 017
Total des revenus	1 321	1 379	1 352	2 700	2 855
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	5	5	53	10	68
Charges autres que d'intérêts	781	801	752	1 582	1 525
Charge d'impôt sur le résultat	107	134	146	241	342
Bénéfice net	428 \$	439 \$	401 \$	867 \$	920 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	428 \$	439 \$	401 \$	867 \$	920 \$
Autres données et mesures financières					
Rendement des capitaux propres ²⁾	11,7 %	11,1 %	10,5 %	11,4 %	11,9 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts productifs (étapes 1 et 2)	4 \$	10 \$	54 \$	14 \$	67 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts douteux (étape 3)	1 \$	(5)\$	(1)\$	(4)\$	1 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) ³⁾	0,02 %	0,02 %	0,15 %	0,02 %	0,10 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) ³⁾	– %	(0,02)%	– %	(0,01)%	– %
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) ³⁾	– %	(0,02)%	– %	(0,01)%	0,01 %
Actifs moyens (en milliards de dollars)	494 \$	505 \$	488 \$	500 \$	484 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	470 \$	476 \$	446 \$	473 \$	450 \$

1) Comprend la majoration des revenus exonérés d'impôt gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les revenus autres que d'intérêts de 4 \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2024 (31 janvier 2024 – 41 \$; 30 avril 2023 – 109 \$) et de 45 \$ pour le semestre clos le 30 avril 2024 (30 avril 2023 – 219 \$).

2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5.

3) Se reporter au glossaire à la page 55 pour obtenir une description de cette mesure.

Bénéfice net

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est accru de 27 millions de dollars, ou de 7 %, pour se chiffrer à 428 millions de dollars. L'accroissement est attribuable avant tout à la hausse des revenus autres que d'intérêts et à la baisse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et de la charge d'impôt sur le résultat, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation des charges autres que d'intérêts et la diminution des revenus d'intérêts nets.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a reculé de 11 millions de dollars, ou de 3 %, sous l'effet surtout de la baisse des revenus autres que d'intérêts et des revenus d'intérêts nets, atténuée par la diminution des charges autres que d'intérêts et de la charge d'impôt sur le résultat.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a diminué de 53 millions de dollars, ou de 6 %, pour se chiffrer à 867 millions de dollars, sous l'effet de la diminution des revenus d'intérêts nets et de l'augmentation des charges autres que d'intérêts, facteurs contrebalancés en partie par la baisse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et de la charge d'impôt sur le résultat.

Actifs moyens

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

Les actifs moyens ont augmenté de 6 milliards de dollars, ou de 1 %, pour s'établir à 494 milliards de dollars, par suite essentiellement de l'augmentation des titres détenus à des fins de transaction, en partie contrebalancée par la diminution de 17 milliards de dollars, ou de 13 %, des prêts et acceptations.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Les actifs moyens ont diminué de 11 milliards de dollars, ou de 2 %, pour s'établir à 494 milliards de dollars, en raison surtout de la diminution de 7 milliards de dollars, ou de 6 %, des prêts et acceptations ainsi que des titres pris en pension.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Les actifs moyens ont augmenté de 16 milliards de dollars, ou de 3 %, pour s'établir à 500 milliards de dollars, par suite essentiellement de l'augmentation des titres détenus à des fins de transaction et des titres pris en pension, contrebalancée en partie par une diminution de 14 milliards de dollars, ou de 10 %, des prêts et acceptations.

Passifs moyens

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

Les passifs moyens ont augmenté de 24 milliards de dollars, ou de 5 %, pour s'établir à 470 milliards de dollars, en raison principalement de l'augmentation des titres mis en pension.

RAPPORT DE GESTION

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Les passifs moyens ont reculé de 6 milliards de dollars, ou de 1 %, pour s'établir à 470 milliards de dollars, du fait surtout de la diminution des dépôts.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Les passifs moyens ont augmenté de 23 milliards de dollars, ou de 5 %, pour s'établir à 473 milliards de dollars, par suite essentiellement de la hausse des titres mis en pension.

Total des revenus

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

Les revenus se sont élevés à 1 321 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 31 millions de dollars, ou de 2 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 331 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 53 millions de dollars, ou de 14 %, du fait essentiellement de la contraction des volumes de prêts, compensée en partie par la diminution des coûts de financement liés aux activités de transaction.

Les revenus autres que d'intérêts ont atteint 990 millions de dollars, en hausse de 22 millions de dollars, ou de 2 %, sous l'effet surtout de l'augmentation des commissions de placement et honoraires de services-conseils, en partie contrebalancée par la baisse des revenus se rapportant aux activités de transaction ayant découlé de la majoration au titre de la base de mise en équivalence fiscale (« BMEF »), puisque la Banque ne réclame plus la déduction pour dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Les revenus ont reculé de 58 millions de dollars, ou de 4 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 331 millions de dollars, en baisse de 23 millions de dollars, ou de 6 %. Cette baisse découle surtout de la contraction des volumes et des marges sur les prêts aux sociétés ainsi que du fait que le trimestre comptait deux jours de moins, facteurs en partie contrés par la diminution des coûts de financement liés aux activités de transaction.

Les revenus autres que d'intérêts ont cédé 35 millions de dollars, ou 4 %, en raison surtout du fléchissement des revenus tirés des activités de transaction ayant découlé de la baisse de la majoration au titre de la BMEF, puisque la Banque ne réclame plus la déduction pour dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché. Ce facteur a été contré en partie par l'augmentation des commissions de placement et honoraires de services-conseils.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Les revenus ont diminué de 155 millions de dollars, ou de 5 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 685 millions de dollars, en baisse de 153 millions de dollars, ou de 18 %. Cette baisse découle surtout de la contraction des volumes de prêts et de dépôts.

Les revenus autres que d'intérêts de 2 015 millions de dollars sont demeurés essentiellement inchangés par rapport à la période précédente. La hausse des revenus tirés de frais et des commissions ainsi que des commissions de placement et honoraires de services-conseils a été contrebalancée par l'incidence défavorable de la baisse de la majoration au titre de la BMEF, puisque la Banque ne réclame plus la déduction pour dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 5 millions de dollars, comparativement à 53 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a baissé de 13 points de base pour s'établir à deux points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 4 millions de dollars, contre une dotation de 54 millions de dollars, en raison surtout des perspectives macroéconomiques relativement plus favorables.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établie à 1 million de dollars, contre une reprise nette de 1 million de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux de néant est demeuré inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances est demeurée inchangée par rapport au trimestre précédent, s'établissant à 5 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances est demeuré inchangé par rapport au trimestre précédent, s'établissant à deux points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 4 millions de dollars, contre une dotation de 10 millions de dollars.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est fixée à 1 million de dollars, comparativement à une reprise nette de 5 millions de dollars pour le trimestre précédent. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établi à néant, en hausse de deux points de base.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 10 millions de dollars, comparativement à 68 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a baissé de huit points de base pour s'établir à deux points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs s'est établie à 14 millions de dollars, comparativement à 67 millions de dollars, en raison principalement des perspectives macroéconomiques relativement plus favorables.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux a constitué une reprise nette à 4 millions de dollars, comparativement à 1 million de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est replié de un point de base.

Charges autres que d'intérêts

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

Les charges autres que d'intérêts se sont fixées à 781 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 29 millions de dollars, ou de 4 %, principalement attribuable à l'augmentation des dépenses liées au personnel et aux technologies nécessaires pour soutenir la croissance des activités.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 781 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 20 millions de dollars, ou de 3 %, principalement attribuable au caractère saisonnier de la rémunération fondée sur des actions, qui est plus élevée au premier trimestre.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Les charges autres que d'intérêts se sont élevées à 1 582 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 57 millions de dollars, ou de 4 %, sous l'effet essentiellement de la hausse des dépenses liées au personnel et aux technologies nécessaires pour soutenir la croissance des activités.

Impôt

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 20,0 %, comparativement à 26,7 %, du fait surtout des changements dans la composition du bénéfice dans tous les territoires.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 20,0 %, comparativement à 23,4 %, en raison surtout des changements dans la composition du bénéfice dans tous les territoires.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 21,8 %, comparativement à 27,1 %, du fait surtout des changements dans la composition du bénéfice dans tous les territoires.

Autres¹⁾**T14 Performance financière du secteur Autres**

<i>(non audité) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)</i>	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 avril 2024²⁾	31 janvier 2024 ²⁾	30 avril 2023 ²⁾	30 avril 2024²⁾	30 avril 2023 ²⁾
Résultats présentés					
Revenus d'intérêts nets ³⁾	(757)\$	(701)\$	(474)\$	(1 458)\$	(857)\$
Revenus autres que d'intérêts ^{3),4),5)}	41	(100)	(135)	(59)	(463)
Total des revenus	(716)	(801)	(609)	(1 517)	(1 320)
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1	–	–	1	–
Charges autres que d'intérêts ⁵⁾	(20)	7	70	(13)	74
Charge (économie) d'impôt sur le résultat ³⁾	(276)	(334)	(356)	(610)	(158)
Bénéfice net (perte nette)	(421)\$	(474)\$	(323)\$	(895)\$	(1 236)\$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	(421)\$	(474)\$	(323)\$	(895)\$	(1 236)\$
Autres mesures					
Actifs moyens <i>(en milliards de dollars)</i>	202 \$	202 \$	179 \$	201 \$	185 \$
Passifs moyens <i>(en milliards de dollars)</i>	247 \$	251 \$	278 \$	251 \$	280 \$

- 1) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
- 2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- 3) Comprend l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat de 4 \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2024 (31 janvier 2024 – 43 \$; 30 avril 2023 – 119 \$) et de 47 \$ pour le semestre clos le 30 avril 2024 (30 avril 2023 – 239 \$) pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net.
- 4) Les revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) découlant des participations dans des sociétés associées et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période tiennent compte des ajustements de normalisation fiscale liés à la majoration des revenus provenant des sociétés associées à hauteur de 2 \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2024 [31 janvier 2024 – (18) \$; 30 avril 2023 – (35) \$] et de (16) \$ pour le semestre clos le 30 avril 2024 [30 avril 2023 – (100) \$].
- 5) Comprend l'élimination des frais payés au Réseau canadien par Gestion de patrimoine – Canada pour du soutien administratif et d'autres services fournis par le Réseau canadien à Gestion de patrimoine – Canada. Ces frais sont présentés à titre de revenus pour le Réseau canadien et à titre de charges d'exploitation pour Gestion de patrimoine – Canada.

T14A Performance financière ajustée du secteur Autres

<i>(non audité) (en millions de dollars) (sur une base de mise en équivalence fiscale)</i>	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 avril 2024	31 janvier 2024	30 avril 2023	30 avril 2024	30 avril 2023
Résultats ajustés¹⁾					
Revenus d'intérêts nets	(757)\$	(701)\$	(474)\$	(1 458)\$	(857)\$
Revenus autres que d'intérêts	41	(100)	(135)	(59)	(463)
Total des revenus	(716)	(801)	(609)	(1 517)	(1 320)
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1	–	–	1	–
Charges autres que d'intérêts	(20)	7	70	(13)	74
Charge (économie) d'impôt sur le résultat ²⁾	(276)	(334)	(356)	(610)	(737)
Bénéfice net (perte nette)	(421)\$	(474)\$	(323)\$	(895)\$	(657)\$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	(421)\$	(474)\$	(323)\$	(895)\$	(657)\$

- 1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 5 pour obtenir les résultats ajustés.
- 2) Comprend des ajustements au titre du dividende pour la relance du Canada de 579 \$ au premier trimestre de 2023.

RAPPORT DE GESTION

Le secteur Autres comprend la Trésorerie du Groupe, les secteurs d'exploitation de moindre envergure et des éléments du siège social qui ne sont pas attribués à un secteur en particulier. La Trésorerie est principalement responsable de la gestion des risques liés au bilan, à la liquidité et aux taux d'intérêt, ce qui comprend les activités de financement de gros de la Banque.

La majoration des revenus exonérés d'impôt est éliminée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période. Ce montant est pris en compte dans les résultats des secteurs d'exploitation, lesquels sont comptabilisés sur une base de mise en équivalence fiscale.

Le revenu net provenant des sociétés associées et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période tiennent compte des ajustements de normalisation fiscale liés à la majoration des revenus provenant des sociétés associées. Ces ajustements normalisent le taux d'impôt effectif des secteurs afin de présenter le plus fidèlement possible l'apport des sociétés associées aux résultats sectoriels.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du deuxième trimestre de 2023

Le résultat net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a correspondu à une perte nette de 421 millions de dollars, contre une perte nette de 323 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'accroissement de 98 millions de dollars de la perte s'explique principalement par la baisse des revenus, contrebalancée en partie par la diminution des charges autres que d'intérêts. La baisse des revenus s'explique avant tout par l'augmentation des coûts de financement, atténuée par la hausse des revenus tirés des actifs liquides et la diminution de la majoration au titre de la base de mise en équivalence fiscale (« BMEF »), puisque la Banque ne réclame plus la déduction pour dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché. La majoration au titre de la BMEF est compensée dans l'impôt sur le résultat.

Comparaison du deuxième trimestre de 2024 et du premier trimestre de 2024

Le résultat net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a progressé de 53 millions de dollars par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de la hausse des revenus et de la baisse des charges autres que d'intérêts, contrebalancées en partie par l'augmentation de la charge d'impôt sur le résultat. La hausse des revenus est attribuable avant tout à l'accroissement des profits sur les placements, à la baisse des coûts de financement et à la diminution de la majoration au titre de la BMEF, puisque la Banque ne réclame plus la déduction pour dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché. La majoration au titre de la BMEF est compensée dans l'impôt sur le résultat. Un recul des revenus tirés des actifs liquides a également été inscrit du fait que le trimestre comptait deux jours de moins.

Comparaison du premier semestre de 2024 et du premier semestre de 2023

Le résultat net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a correspondu à une perte nette de 895 millions de dollars, contre une perte nette de 1 236 millions de dollars. Le résultat net ajusté attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a correspondu à une perte nette de 895 millions de dollars, comparativement à une perte nette de 657 millions de dollars, en raison de la diminution des revenus, atténuée par la baisse des charges autres que d'intérêts. La diminution des revenus est attribuable avant tout à la hausse des coûts de financement et à la baisse des profits sur les placements, facteurs atténués par la hausse des revenus tirés des actifs liquides et la diminution de la majoration au titre de la BMEF, puisque la Banque ne réclame plus la déduction pour dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché. La majoration au titre de la BMEF est compensée dans l'impôt sur le résultat.

Faits saillants financiers trimestriels

T16 Faits saillants financiers trimestriels

(non audité) (en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les							
	30 avril 2024 ¹⁾	31 janvier 2024 ¹⁾	31 octobre 2023 ¹⁾	31 juillet 2023 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾	31 janvier 2023 ¹⁾	31 octobre 2022 ¹⁾	31 juillet 2022 ¹⁾
Résultats présentés								
Revenus d'intérêts nets	4 694 \$	4 773 \$	4 666 \$	4 573 \$	4 460 \$	4 563 \$	4 622 \$	4 676 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 653	3 660	3 606	3 494	3 453	3 399	3 004	3 123
Total des revenus	8 347 \$	8 433 \$	8 272 \$	8 067 \$	7 913 \$	7 962 \$	7 626 \$	7 799 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 007	962	1 256	819	709	638	529	412
Charges autres que d'intérêts	4 711	4 739	5 527	4 559	4 574	4 461	4 529	4 191
Charge d'impôt sur le résultat	537	533	135	497	484	1 105	475	602
Bénéfice net	2 092 \$	2 199 \$	1 354 \$	2 192 \$	2 146 \$	1 758 \$	2 093 \$	2 594 \$
Bénéfice de base par action (en dollars)	1,59	1,70	1,01	1,72	1,69	1,36	1,64	2,10
Bénéfice dilué par action (en dollars)	1,57	1,68	0,99	1,70	1,68	1,35	1,63	2,09
Marge nette sur intérêts (en pourcentage) ²⁾	2,17	2,19	2,15	2,10	2,12	2,11	2,18	2,22
Taux d'impôt effectif (en pourcentage) ³⁾	20,4	19,5	9,1	18,5	18,4	38,6	18,5	18,8
Résultats ajustés²⁾								
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les revenus autres que d'intérêts et sur le total des revenus (avant impôt)								
Cessions et réduction d'activités	– \$	– \$	(367)\$	– \$	– \$	– \$	361 \$	– \$
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les charges autres que d'intérêts (avant impôt)								
Charge de restructuration et provisions pour indemnités de départ	–	–	354	–	–	–	85	–
Coûts de consolidation de biens immobiliers et de résiliation de contrats	–	–	87	–	–	–	–	–
Dépréciation d'actifs non financiers	–	–	346	–	–	–	–	–
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	18	18	19	20	21	21	24	24
Coûts de soutien du programme de fidélisation Scène+	–	–	–	–	–	–	133	–
Total des ajustements au titre des charges autres que d'intérêts (avant impôt)	18	18	806	20	21	21	242	24
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net avant impôt	18	18	439	20	21	21	603	24
Incidence des éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat								
Dividende pour la relance du Canada	–	–	–	–	–	579	–	–
Incidence d'autres éléments d'ajustement sur la charge d'impôt sur le résultat	(5)	(5)	(150)	(5)	(6)	(6)	(81)	(7)
Total de l'incidence des éléments d'ajustement sur le bénéfice net	13	13	289	15	15	594	522	17
Bénéfice net ajusté	2 105 \$	2 212 \$	1 643 \$	2 207 \$	2 161 \$	2 352 \$	2 615 \$	2 611 \$
Bénéfice dilué ajusté par action (en dollars)	1,58	1,69	1,23	1,72	1,69	1,84	2,06	2,10

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants pour les périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés. Les montants pour l'exercice 2022 ont été établis selon l'IFRS 4 et n'ont pas été retraités.

2) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » à la page 5.

3) Se reporter au glossaire à la page 55 pour obtenir une description de cette mesure.

Analyse des tendances

Le bénéfice au cours de la période provient surtout de l'augmentation des revenus d'intérêts nets ainsi que des revenus autres que d'intérêts plus élevés, facteurs en partie contrebalancés par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et l'accroissement des coûts de financement à terme.

Total des revenus

Les revenus d'intérêts nets du Réseau canadien pour la période ont progressé du fait de la croissance des dépôts, de l'accroissement des marges et de la hausse générale des prêts. Les revenus d'intérêts nets des Opérations internationales ont affiché une tendance à la hausse attribuable à la croissance des prêts hypothécaires à l'habitation et des prêts aux entreprises ainsi qu'aux hausses de taux des banques centrales, qui se répercutent sur les marges. Les revenus autres que d'intérêts des secteurs Réseau canadien et Opérations internationales sont demeurés stables au cours de la période. Dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale, les conditions de marché ont eu des répercussions sur les revenus tirés des honoraires, qui se sont accrus au cours des derniers trimestres. Les revenus des Services bancaires et marchés mondiaux sont dictés par les conditions du marché touchant les activités des clients sur les marchés financiers ainsi que par les services bancaires aux entreprises. Les revenus du secteur Autres ont été touchés par la hausse des coûts de financement à terme et les activités de gestion de l'actif et du passif.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté au cours de la période sous l'impulsion des perspectives macroéconomiques défavorables, de la croissance du portefeuille de prêts aux particuliers et, plus récemment, de l'incertitude quant aux répercussions des hausses de taux d'intérêt découlant du resserrement monétaire visant à freiner l'inflation. L'accroissement des dotations au titre des prêts douteux pour la période traduit l'augmentation des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans les portefeuilles de prêts aux particuliers et dans les portefeuilles de prêts aux entreprises du Réseau canadien, ainsi que la migration du crédit.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts pour la période reflètent l'investissement soutenu de la Banque dans le personnel et les technologies nécessaires pour soutenir la croissance des activités ainsi que l'incidence de l'inflation. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la gestion serrée des dépenses et les mesures d'efficacité. L'incidence de la conversion des devises a aussi contribué aux fluctuations au cours de la période.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 20,4 % pour le trimestre considéré. Le taux d'impôt effectif moyen s'est situé à 20,2 % pour la période et il a varié en fonction de la comptabilisation du DRC au premier trimestre de 2023, de la hausse des taux d'impôt prévus par la loi, des cessions, des charges de restructuration, du bénéfice net gagné à l'étranger et des variations des dividendes exonérés d'impôt et des avantages au titre de l'inflation.

Situation financière

T17 État résumé de la situation financière

(non audité) (en milliards de dollars)	Aux				
	30 avril 2024 ¹⁾	31 octobre 2023 ¹⁾	Variation	Variation des volumes	Variation de change
Actifs					
Trésorerie, dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	59,9 \$	91,2 \$	(34,4)%	(34,2)%	(0,2)%
Actifs détenus à des fins de transaction	132,3	117,9	12,2	12,1	0,1
Titres pris en pension et titres empruntés	192,9	199,3	(3,2)	(2,9)	(0,3)
Titres de placement	144,8	118,2	22,5	22,8	(0,3)
Prêts	753,5	750,9	0,3	0,6	(0,3)
Autres	116,0	133,5	(13,0)	(12,6)	(0,4)
Total des actifs	1 399,4 \$	1 411,0 \$	(0,8)%	(0,6)%	(0,2)%
Passifs					
Dépôts	942,0 \$	952,3 \$	(1,1)%	(0,9)%	(0,2)%
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	173,6	160,0	8,5	8,5	–
Autres passifs	194,6	210,5	(7,5)	(6,9)	(0,6)
Débiteures subordonnées	8,1	9,7	(16,1)	(15,7)	(0,4)
Total des passifs	1 318,3 \$	1 332,5 \$	(1,1)%	(0,9)%	(0,2)%
Capitaux propres					
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ²⁾	70,6 \$	68,7 \$	2,6 %	3,8 %	(1,2)%
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	8,8	8,1	8,7	8,7	–
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	1,7	1,7	(0,6)	(1,1)	0,5
Total des capitaux propres	81,1 \$	78,5 \$	3,2 %	4,2 %	(1,0)%
Total des passifs et des capitaux propres	1 399,4 \$	1 411,0 \$	(0,8)%	(0,6)%	(0,2)%

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) Comprend l'incidence nette de la conversion des devises, notamment la variation des taux de change au comptant sur la conversion du montant des actifs et des passifs libellés en monnaie fonctionnelle vers le montant équivalent en dollars canadiens.

Au 30 avril 2024, le total des actifs de la Banque s'élevait à 1 399 milliards de dollars, ce qui représente une baisse de 12 milliards de dollars, ou de 1 %, par rapport à ce qu'il était au 31 octobre 2023. La trésorerie et les dépôts auprès d'autres institutions financières ont reculé de 32 milliards de dollars en raison essentiellement de la baisse des soldes des dépôts auprès de banques centrales. Les titres détenus à des fins de transaction ont augmenté de 15 milliards de dollars, ce qui traduit d'abord et avant tout l'accroissement des activités des clients. Les prêts ont augmenté de 3 milliards de dollars. Les prêts hypothécaires à l'habitation étaient comparables à ce qu'ils étaient au 31 octobre 2023. Les prêts personnels et sur cartes de crédit ont augmenté de 2 milliards de dollars, essentiellement au Canada et au Mexique. Les prêts aux entreprises et aux administrations publiques ont augmenté de 1 milliard de dollars, principalement au Canada. Les titres pris en pension et les titres empruntés ont diminué de 6 milliards de dollars, essentiellement du fait de la contraction des activités des clients. Les actifs liés aux instruments dérivés ont diminué de 6 milliards de dollars en raison des variations des taux de change et des taux d'intérêt. Les titres de placement ont augmenté de 27 milliards de dollars en raison surtout de la hausse des avoirs en titres de créance des gouvernements américain et canadien. Les engagements de clients en contrepartie d'acceptations ont diminué de 10 milliards de dollars en raison du retrait prochain du taux CDOR en juin 2024.

Au 30 avril 2024, le total des passifs s'élevait à 1 318 milliards de dollars, ce qui représente une baisse de 14 milliards de dollars, ou de 1 %, par rapport à ce qu'il était au 31 octobre 2023. Le total des dépôts a diminué de 10 milliards de dollars. Les dépôts de particuliers se chiffraient à 292 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 4 milliards de dollars du fait principalement de la croissance des dépôts à terme au Canada. Les dépôts d'entreprises et d'administrations publiques ont diminué de 7 milliards de dollars, principalement aux États-Unis. Les dépôts d'autres institutions financières ont reculé de 7 milliards de dollars, surtout en Asie. Les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ont augmenté de 6 milliards de dollars du fait des variations de la juste valeur. Les obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés ont augmenté de 14 milliards de dollars, essentiellement en raison des activités des clients. Les passifs au titre des instruments dérivés ont reculé de 6 milliards de dollars du fait des variations des taux d'intérêt et des taux de change. Les acceptations ont reculé de 10 milliards de dollars en raison du retrait prochain du taux CDOR en juin 2024. Les débiteures subordonnées ont diminué de 2 milliards de dollars du fait d'un remboursement survenu au premier trimestre de 2024. Les autres passifs ont diminué de 8 milliards de dollars par suite essentiellement de la baisse des garanties, des charges à payer et des titres de créance de filiales.

Le total des capitaux propres s'élevait à 81 milliards de dollars, en hausse de 3 milliards de dollars par rapport au 31 octobre 2023. Les capitaux propres ont augmenté en raison du bénéfice net de 4 291 millions de dollars pour l'exercice considéré, des émissions nettes d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres de 704 millions de dollars, de même que des émissions d'actions ordinaires de 957 millions de dollars, principalement liées au régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires. Ces facteurs ont été contrés en partie par des versements de dividendes de 2 813 millions de dollars et une perte au titre des autres éléments du résultat global d'un montant de 580 millions de dollars.

Gestion du risque

Les pratiques et politiques de la Banque en matière de gestion du risque n'ont pas changé de façon importante par rapport à ce qui est énoncé dans son rapport annuel 2023. Pour une analyse complète des politiques et pratiques de gestion du risque et un complément d'information sur les facteurs de risque, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque » du rapport annuel 2023.

Les événements importants qui ont marqué le trimestre considéré sont les suivants :

Risque de crédit

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

L'IFRS 9, *Instruments financiers*, exige la prise en compte d'événements passés, de la situation actuelle et d'informations prospectives raisonnables et justifiables pendant toute la durée de l'exposition dans l'évaluation des pertes sur créances attendues. En outre, pour évaluer des hausses importantes du risque de crédit, l'IFRS 9 exige que les entités évaluent les changements au risque qu'un défaut se produise au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers au moment de déterminer la ventilation en étapes. Conformément aux exigences de l'IFRS 9, la Banque tient compte d'informations quantitatives et qualitatives dans l'évaluation de toute augmentation considérable du risque de crédit.

Les modèles de la Banque sont calibrés de manière à utiliser la performance passée et des informations prospectives macroéconomiques comme données, comme il est décrit plus bas. Des experts en matière de crédit peuvent porter des jugements dans les cas où, du point de vue de la Banque, les données d'entrée, les hypothèses ou les techniques de modélisation ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents, y compris les événements économiques ou politiques touchant les marchés qui surviennent jusqu'à la date des états financiers. La Banque a recours au jugement d'experts en matière de crédit dans l'appréciation de la détérioration du crédit sous-jacent et de la migration de soldes à des étapes ultérieures.

La Banque a créé un scénario prospectif de base et trois scénarios prospectifs de remplacement (un scénario optimiste et deux scénarios pessimistes) à titre de données essentielles utilisées dans les modèles de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances attendues.

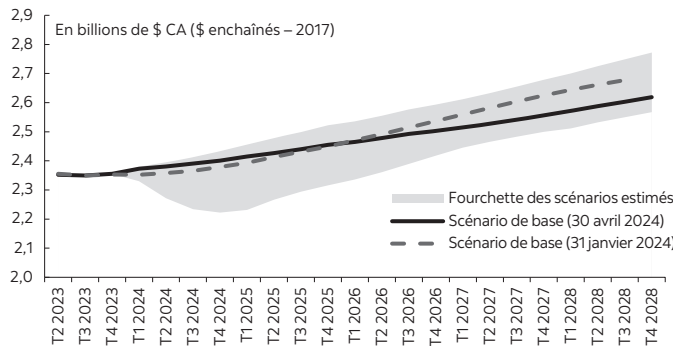
Le scénario de base rend compte d'une activité économique plus forte aux États-Unis et au Canada en 2024 et en 2025 comparativement au trimestre précédent, en raison de la résilience persistante au resserrement des conditions monétaires. La Banque prévoit une croissance moindre de l'activité économique dans ces deux pays entre le deuxième et le dernier trimestres de 2024, alors que les hausses passées des taux directeurs continueront de se faire sentir. Toutefois, ils devraient éviter une récession en bonne et due forme grâce à une forte consommation et au soutien solide provenant de la politique budgétaire. La Banque prévoit que les taux directeurs au Canada et aux États-Unis entameront leur phase d'assouplissement au troisième trimestre de 2024, et cet assouplissement se produira plus lentement que prévu durant sa phase initiale, en raison des obstacles à la réduction de l'inflation, notamment la vigoureuse conjoncture économique en 2024 et 2025.

En comparaison du scénario de base, le scénario optimiste rend compte d'une activité économique passablement plus vigoureuse. Le scénario pessimiste prévoit une baisse de la demande internationale et intérieure ainsi qu'une détérioration des conditions et de la confiance au sein du secteur financier privé. Ces événements entraînent une réduction de l'activité économique et de l'inflation à l'échelle mondiale en comparaison du scénario de base, ce qui amène les banques centrales à réduire leurs taux directeurs afin d'atténuer l'effet de la baisse de l'activité économique et de s'assurer que l'inflation ne chute pas sous les fourchettes cibles. Ce scénario se fonde sur les perturbations dans le secteur bancaire aux États-Unis et en Europe au printemps de 2023. Finalement, le scénario très pessimiste prévoit une forte vague de stagflation qui entraîne une période prolongée d'incertitude sur les marchés financiers. Il en découle une hausse des taux d'inflation, ce qui exige de la part des banques centrales qu'elles haussent leurs taux directeurs à des niveaux supérieurs à ceux prévus dans le scénario de base afin de contrôler l'inflation.

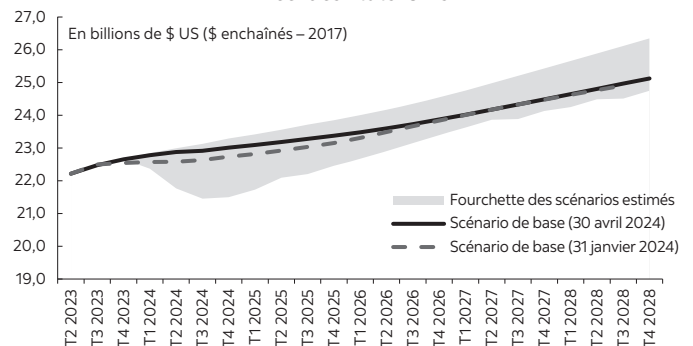
La section qui suit fournit des détails supplémentaires au sujet de certaines des principales variables macroéconomiques utilisées pour calculer les estimations modélisées à l'égard du compte de correction de valeur pour pertes sur créances (voir la page 69 pour obtenir de l'information sur toutes les principales variables). Toute variation supplémentaire de ces variables jusqu'à la date des états financiers est prise en compte au moyen de l'intégration du jugement d'experts du crédit.

- Produit intérieur brut (PIB) :** Le scénario de base suppose une croissance économique plus forte en 2024 par rapport au trimestre précédent, tant au Canada qu'aux États-Unis. Au Canada, cela se fait au prix de la croissance en 2025. Malgré cette révision à la hausse, la croissance économique pour 2024 est inférieure au potentiel dans les deux pays, ce qui contribue à ramener l'inflation aux taux visés vers le milieu de 2025. En moyenne annuelle, l'activité économique au Canada devrait croître de 1,5 % en 2024 puis se renforcer et atteindre 2 % en 2025. Aux États-Unis, la croissance économique est ramenée de 2,5 % en 2023 à 2,4 % en 2024, puis à 1,5 % en 2025.

PIB réel du Canada

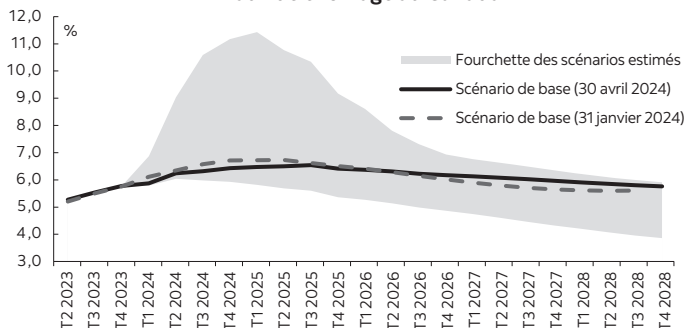


PIB réel des États-Unis

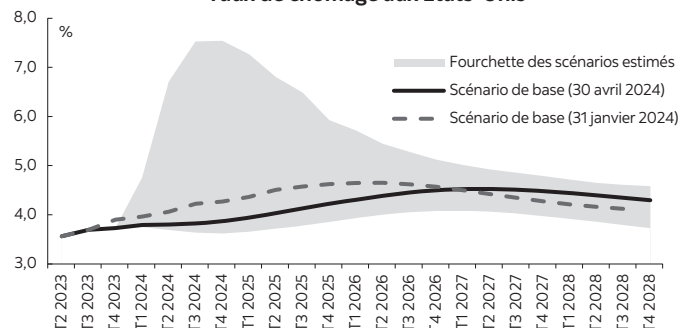


- Taux de chômage :** Le scénario de base suppose une augmentation du taux de chômage au Canada et aux États-Unis cette année et l'an prochain, parallèlement au ralentissement attendu de l'activité économique. La réaction du marché du travail au ralentissement de l'activité économique devrait être mineure par rapport aux cycles précédents en raison du nombre de postes vacants, qui est encore supérieur à ce qu'il était avant la pandémie, de la prévision selon laquelle les entreprises ne licencieront pas autant de travailleurs que lors des ralentissements précédents vu le coût élevé de recrutement et de rétention des travailleurs, de même que de la croissance de la population. Les perspectives relatives aux taux de chômage pour 2024 et 2025 dans les deux pays sont inférieures à celles du trimestre précédent, en particulier aux États-Unis, compte tenu de l'amélioration des conditions économiques au cours de cette période, même si celles-ci finissent par devenir plus élevées en raison d'une croissance plus faible que prévu pour le reste de l'horizon prévisionnel.

Taux de chômage au Canada



Taux de chômage aux États-Unis



Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances total s'établissait à 6 768 millions de dollars au 30 avril 2024, contre 6 597 millions de dollars au trimestre précédent. Le ratio de compte de correction de valeur pour pertes sur créances se fixait à 88 points de base, soit une hausse de

deux points de base. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts se situait à 6 507 millions de dollars, en hausse de 179 millions de dollars par rapport au trimestre précédent. Les comptes de correction de valeur plus élevés s'expliquent par les dotations dans les portefeuilles de prêts aux particuliers du Réseau canadien, en particulier les prêts hypothécaires et les marges de crédit non garanties, de même que par l'incidence des perspectives macroéconomiques défavorables sur les portefeuilles de prêts aux entreprises. La conversion des devises est venue accroître le compte de correction de valeur de 85 millions de dollars.

Le compte de correction de valeur au titre des prêts productifs a augmenté pour s'établir à 4 507 millions de dollars, alors qu'il s'établissait à 4 424 millions de dollars pour le trimestre précédent. Le ratio de compte de correction de valeur au titre des prêts productifs s'élevait à 61 points de base. Les comptes de correction de valeur ont été soutenus par les dotations dans les portefeuilles de prêts aux particuliers du Réseau canadien, en particulier les prêts hypothécaires résidentiels et les marges de crédit non garanties, par les perspectives macroéconomiques défavorables persistantes touchant les portefeuilles de prêts aux entreprises ainsi que par la croissance des portefeuilles. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la migration du crédit vers la catégorie des prêts douteux dans les portefeuilles de prêts aux particuliers, en particulier au Mexique et au Pérou. La conversion des devises est venue accroître le compte de correction de valeur de 51 millions de dollars.

Le compte de correction de valeur au titre des prêts douteux a augmenté, passant de 1 904 millions de dollars au trimestre précédent à 2 000 millions de dollars. Le ratio de compte de correction de valeur au titre des prêts douteux s'est fixé à 27 points de base, en hausse de deux points de base. Cette augmentation s'explique surtout par la hausse des dotations en lien avec la migration du crédit dans les portefeuilles de prêts aux particuliers et par l'incidence défavorable de la conversion des devises. La conversion des devises est venue accroître le compte de correction de valeur de 34 millions de dollars.

Prêts douteux

Le montant brut des prêts douteux a augmenté pour s'établir à 6 399 millions de dollars au 30 avril 2024, par rapport à 6 119 millions de dollars au trimestre précédent. La hausse s'explique principalement par les prêts nouvellement classés comme étant douteux dans les portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales, principalement au Chili et au Mexique, et dans les portefeuilles de prêts aux entreprises des Opérations internationales, essentiellement au sein du secteur immobilier au Chili, de même que par l'incidence de la conversion des devises. Le ratio du montant brut des prêts douteux se situait à 83 points de base, ce qui représente une hausse de trois points de base par rapport au trimestre précédent.

Le montant net des prêts douteux du Réseau canadien totalisait 1 158 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 59 millions de dollars par rapport au trimestre précédent, les prêts nouvellement classés comme étant douteux ayant été contrebalancés par l'augmentation des dotations dans les portefeuilles de prêts aux particuliers. Le montant net des prêts douteux des Opérations internationales totalisait 3 141 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 218 millions de dollars par rapport au trimestre précédent, en raison principalement des prêts nouvellement classés comme étant douteux dans le portefeuille de prêts aux entreprises, principalement au sein du secteur immobilier au Chili, et dans les portefeuilles de prêts aux particuliers, ainsi que de l'incidence défavorable de la conversion des devises. Le montant net des prêts douteux de la Gestion de patrimoine mondiale s'élevait à 54 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 19 millions de dollars par rapport au trimestre précédent, en raison des prêts nouvellement classés comme étant douteux. Le montant net des prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux se chiffrait à 46 millions de dollars, en hausse de 6 millions de dollars par rapport au trimestre précédent. Le montant net des prêts douteux exprimé en pourcentage des prêts et des acceptations s'établissait à 0,57 %, ce qui représente une hausse de deux points de base par rapport au trimestre précédent, alors qu'il se situait à 0,55 %.

Aperçu du portefeuille de prêts

La Banque possède un portefeuille bien diversifié par produits, par activités commerciales et par secteurs géographiques. Des détails concernant certains portefeuilles sur lesquels l'accent est mis actuellement sont présentés ci-dessous.

Prêts garantis par des biens immobiliers

Une partie importante du portefeuille de prêts de la Banque est constituée de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts à la consommation, lesquels sont bien diversifiés sur le plan des emprunteurs. Au 30 avril 2024, ces prêts s'élevaient à 467 milliards de dollars, ou à 61 % de l'encours total des prêts et des acceptations de la Banque (31 janvier 2024 – 462 milliards de dollars, ou 60 %). De ces prêts, une tranche de 367 milliards de dollars, ou de 79 %, était composée de prêts garantis par des biens immobiliers (31 janvier 2024 – 364 milliards de dollars, ou 79 %). Les tableaux qui suivent présentent des détails par portefeuilles.

Prêts hypothécaires et marges de crédit hypothécaire à l'habitation assurés et non assurés

Le tableau qui suit présente les montants des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaire à l'habitation assurés et non assurés, par secteurs géographiques.

T18 Montants des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaire à l'habitation assurés et non assurés, par régions¹⁾

	Au 30 avril 2024											
	Prêts hypothécaires à l'habitation						Marges de crédit hypothécaire à l'habitation					
	Assurés ²⁾		Non assurés		Total		Assurés ²⁾		Non assurés		Total	
(en millions de dollars)	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Canada ³⁾ :												
Provinces de l'Atlantique	4 683 \$	1,6 %	6 566 \$	2,3 %	11 249 \$	3,9 %	– \$	– %	1 049 \$	4,5 %	1 049 \$	4,5 %
Québec	7 400	2,6	11 856	4,1	19 256	6,7	–	–	1 193	5,2	1 193	5,2
Ontario	29 766	10,3	131 891	45,6	161 657	55,9	–	–	13 748	59,4	13 748	59,4
Manitoba et Saskatchewan	5 074	1,8	4 373	1,5	9 447	3,3	–	–	601	2,6	601	2,6
Alberta	15 329	5,3	15 117	5,2	30 446	10,5	–	–	2 200	9,5	2 200	9,5
Colombie-Britannique et territoires	10 340	3,5	47 033	16,2	57 373	19,7	–	–	4 364	18,8	4 364	18,8
Canada ^{4),5)}	72 592 \$	25,1 %	216 836 \$	74,9 %	289 428 \$	100 %	– \$	– %	23 155 \$	100 %	23 155 \$	100 %
Étranger	–	–	54 740	100	54 740	100	–	–	–	–	–	–
Total	72 592 \$	21,1 %	271 576 \$	78,9 %	344 168 \$	100 %	– \$	– %	23 155 \$	100 %	23 155 \$	100 %
	Au 31 janvier 2024											
Canada ^{4),5)}	73 537 \$	25,6 %	214 259 \$	74,4 %	287 796 \$	100 %	– \$	– %	22 769 \$	100 %	22 769 \$	100 %
Étranger	–	–	53 246	100	53 246	100	–	–	–	–	–	–
Total	73 537 \$	21,6 %	267 505 \$	78,4 %	341 042 \$	100 %	– \$	– %	22 769 \$	100 %	22 769 \$	100 %
	Au 31 octobre 2023											
Canada ^{4),5)}	75 538 \$	26,0 %	214 715 \$	74,0 %	290 253 \$	100 %	– \$	– %	22 472 \$	100 %	22 472 \$	100 %
Étranger	–	–	53 929	100	53 929	100	–	–	–	–	–	–
Total	75 538 \$	21,9 %	268 644 \$	78,1 %	344 182 \$	100 %	– \$	– %	22 472 \$	100 %	22 472 \$	100 %

1) Dans le présent document, les mesures pour cette section ont été présentées conformément à la ligne directrice B-20 du BSIF intitulée *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels* (janvier 2018).

2) Une assurance prêt hypothécaire s'entend d'une couverture contractuelle sur la durée des prêts admissibles, en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts garantis par des biens immobiliers est protégée contre les manques à gagner pouvant découler de la défaillance de l'emprunteur. Cette assurance est fournie soit par des organismes bénéficiant du soutien du gouvernement, soit par des assureurs hypothécaires privés.

3) La province représente l'emplacement du bien immobilier au Canada.

4) Comprend des immeubles d'habitation (quatre unités ou plus) de 3 375 \$ (31 janvier 2024 – 3 667 \$; 31 octobre 2023 – 3 710 \$), dont une tranche de 2 439 \$ est assurée (31 janvier 2024 – 2 452 \$; 31 octobre 2023 – 2 458 \$).

5) Les prêts hypothécaires à taux variable représentent 32 % (31 janvier 2024 – 33 %; 31 octobre 2023 – 33 %) du total du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada.

Périodes d'amortissement des prêts hypothécaires à l'habitation

Le tableau qui suit présente la distribution des prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement restantes et par secteurs géographiques.

T19 Distribution des prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement¹⁾

Au 30 avril 2024						
	Prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement					Total des prêts hypothécaires à l'habitation
	Moins de 20 ans	De 20 à 24 ans	De 25 à 29 ans	De 30 à 34 ans	35 ans ou plus	
Canada	36,1 %	35,1 %	27,8 %	0,8 %	0,2 %	100 %
Étranger	66,2 %	17,5 %	15,9 %	0,4 %	0,0 %	100 %
Au 31 janvier 2024						
Canada	35,4 %	36,3 %	27,6 %	0,5 %	0,2 %	100 %
Étranger	64,5 %	17,1 %	17,2 %	1,2 %	0,0 %	100 %
Au 31 octobre 2023						
Canada	34,2 %	37,4 %	27,7 %	0,5 %	0,2 %	100 %
Étranger	64,5 %	17,2 %	17,2 %	1,1 %	0,0 %	100 %

1) Dans le présent document, les mesures pour cette section ont été présentées conformément à la ligne directrice B-20 du BSIF intitulée *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels* (janvier 2018).

Ratios prêt/valeur

Une tranche de 75 % du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien n'était pas assurée (31 janvier 2024 – 74 %; 31 octobre 2023 – 74 %). Le ratio prêt/valeur moyen de la tranche non assurée du portefeuille s'établissait à 51 % (31 janvier 2024 – 50 %; 31 octobre 2023 – 49 %).

Le tableau suivant présente le ratio prêt/valeur moyen pondéré de l'ensemble des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaire à l'habitation non assurés nouvellement montés, lesquels comprennent les prêts hypothécaires pour financer un achat, ceux refinancés afin d'en augmenter le solde et ceux transférés d'autres institutions financières, par secteurs géographiques pour le trimestre à l'étude.

T20 Ratios prêt/valeur¹⁾

	Ratios prêt/valeur des prêts non assurés	
	Pour le trimestre clos le 30 avril 2024	
	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaire à l'habitation ²⁾
	Ratio prêt/valeur (%)	Ratio prêt/valeur (%)
Canada ³⁾ :		
Provinces de l'Atlantique	60,8 %	62,8 %
Québec	62,2	66,1
Ontario	62,0	62,4
Manitoba et Saskatchewan	62,9	61,9
Alberta	65,2	66,1
Colombie-Britannique et territoires	60,9	61,0
Canada ³⁾	62,0 %	62,6 %
Étranger	71,4 %	s. o.
Pour le trimestre clos le 31 janvier 2024		
Canada ³⁾	60,6 %	60,9 %
Étranger	72,1 %	s. o.
Pour le trimestre clos le 31 octobre 2023		
Canada ³⁾	59,4 %	61,4 %
Étranger	71,7 %	s. o.

1) Dans le présent document, les mesures pour cette section ont été présentées conformément à la ligne directrice B-20 du BSIF intitulée *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels* (janvier 2018).

2) Comprennent toutes les marges de crédit hypothécaire à l'habitation. Le ratio prêt/valeur en ce qui a trait aux marges de crédit hypothécaire à l'habitation aux termes du programme Crédit intégré Scotia correspond à la somme de chaque prêt hypothécaire à l'habitation et de la limite autorisée des marges de crédit hypothécaire à l'habitation connexes, divisée par la valeur du bien immobilier résidentiel connexe, et il est présenté sur une base moyenne pondérée pour les prêts hypothécaires et les marges de crédit hypothécaire à l'habitation nouvellement montés.

3) La province représente l'emplacement du bien immobilier au Canada.

Incidence d'un éventuel ralentissement économique sur les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaire à l'habitation

Dans le cadre de son programme de simulations de crise, la Banque analyse l'incidence sur ses portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation d'une variété de combinaisons d'événements comme le déclin des prix des habitations et l'augmentation du taux de chômage. Les résultats démontrent encore que les pertes sur créances et leur incidence sur les ratios de fonds propres se situent à un niveau que la Banque considère comme gérable. De plus, la Banque a entrepris des analyses approfondies des scénarios à l'échelle de la Banque afin d'apprécier les répercussions sur ses activités de différents scénarios, et elle est convaincue qu'elle dispose des ressources financières qui lui permettront de subsister dans le cas où les événements prendraient une tournure très défavorable.

Prêts aux promoteurs de copropriétés au Canada

Au 30 avril 2024, l'encours des prêts que la Banque a octroyés à des promoteurs de copropriétés au Canada s'établissait à 3 161 millions de dollars (31 janvier 2024 – 3 191 millions de dollars). L'exposition totale au secteur canadien des copropriétés représente environ 5 % du portefeuille immobilier commercial, et environ 75 % de cette tranche est constituée d'investissements dans des immeubles de grande qualité. Il s'agit d'un portefeuille composé de prêts à des promoteurs qui entretiennent des relations de longue date avec la Banque.

Exposition au secteur immobilier commercial

Le portefeuille de prêts au secteur immobilier commercial de la Banque représentait 67,1 milliards de dollars, ou 8,7 %, du total des prêts et des acceptations de la Banque en cours au 30 avril 2024 (31 janvier 2024 – 66,6 milliards de dollars, ou 8,7 %). Ce portefeuille se compose essentiellement de prêts au secteur résidentiel et au secteur industriel (73 %), deux catégories d'actifs dont les facteurs fondamentaux sont relativement stables. L'exposition totale au sous-secteur de l'immobilier de bureaux (entités du domaine de la construction, de l'aménagement et de la propriété d'immeubles de bureaux à des fins commerciales) représente environ 9 % du portefeuille immobilier commercial, et environ 60 % de cette tranche se rapporte à des immeubles de grande qualité. L'exposition à l'immobilier de bureaux aux États-Unis représente environ 0,5 % du portefeuille.

Exposition au risque lié aux prêts autres qu'aux particuliers par régions

Les expositions au risque de la Banque hors du Canada et des États-Unis sont diversifiées selon les régions et les produits, et leur taille est appropriée au regard de la solvabilité des contreparties (63 % des expositions sont des contreparties de première qualité selon une combinaison de notations internes et externes). L'exposition au risque de la Banque est comptabilisée au coût amorti ou à la juste valeur calculée au moyen de données observables, des montants négligeables étant évalués selon des modèles s'appuyant sur des données non observables (niveau 3). Il ne s'est produit aucun événement important au cours de l'exercice qui a eu une incidence significative sur l'exposition de la Banque.

Au 30 avril 2024, les expositions de la Banque à l'égard d'emprunteurs souverains s'établissaient à 66,5 milliards de dollars (31 janvier 2024 – 67,4 milliards de dollars; 31 octobre 2023 – 66,2 milliards de dollars), celle à l'égard de banques, à 18,9 milliards de dollars (31 janvier 2024 – 17,1 milliards de dollars; 31 octobre 2023 – 16,7 milliards de dollars), et celle à l'égard de sociétés, à 120,0 milliards de dollars (31 janvier 2024 – 121,5 milliards de dollars; 31 octobre 2023 – 129,2 milliards de dollars).

Outre les expositions présentées dans le tableau ci-dessous, la Banque avait des expositions indirectes composées de positions en titres d'entités non européennes dont la société mère est domiciliée en Europe à hauteur de 0,3 milliard de dollars au 30 avril 2024 (31 janvier 2024 – 0,4 milliard de dollars; 31 octobre 2023 – 0,3 milliard de dollars).

Les expositions au risque de crédit de la Banque sont réparties par régions comme suit :

T21 Expositions au risque de crédit de la Banque par régions

	Aux						31 janvier	31 octobre	
	30 avril 2024						2024	2023	
(en millions de dollars)	Prêts et équivalents de prêts ¹⁾	Dépôts auprès d'autres institutions financières	Titres ²⁾	Transactions de financement sur titres et dérivés ³⁾	Montant financé total	Engagements non prélevés ⁴⁾	Total	Total	
Amérique latine ⁵⁾	87 620 \$	9 703 \$	27 431 \$	1 845 \$	126 599 \$	8 312 \$	134 911 \$	133 360 \$	137 715 \$
Antilles et Amérique centrale	13 024	3 988	4 424	21	21 457	2 990	24 447	23 409	23 302
Europe, exclusion faite du Royaume-Uni	7 748	3 386	2 587	4 323	18 044	11 138	29 182	27 092	26 415
Royaume-Uni	7 322	965	1 275	6 642	16 204	7 750	23 954	25 428	25 545
Asie	10 539	1 331	10 717	233	22 820	8 810	31 630	33 615	38 371
Autres ⁶⁾	175	10	53	8	246	360	606	529	598
Total	126 428 \$	19 383 \$	46 487 \$	13 072 \$	205 370 \$	39 360 \$	244 730 \$	243 433 \$	251 946 \$

- 1) Les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances s'établissaient à 563 \$. Les lettres de crédit et les garanties sont incluses dans les expositions financées puisqu'elles ont été émises. Les prêts et équivalents de prêts comprenaient des lettres de crédit et des garanties d'un montant total de 14 831 \$ au 30 avril 2024 (31 janvier 2024 – 14 748 \$; 31 octobre 2023 – 16 297 \$).
- 2) L'exposition aux titres est calculée en tenant compte des positions dérivées lorsque le titre est l'actif de référence sous-jacent, ainsi que des positions vendeur, le montant net des positions vendeur étant entre parenthèses.
- 3) Les transactions de financement sur titres comprennent des titres pris en pension, des obligations relatives aux titres mis en pension et des transactions de prêt ou d'emprunt de titres. Les expositions financées brutes et nettes représentent la totalité des positions nettes positives, compte tenu des garanties. Les garanties au titre des dérivés s'établissaient à 5 893 \$ et celles au titre des transactions de financement sur titres, à 128 710 \$.
- 4) Les engagements non prélevés représentent l'estimation du montant prévu au contrat qui pourrait être prélevé par un débiteur et sont composés d'engagements visant l'émission de lettres de crédit pour le compte d'autres banques dans le cadre d'une entente relative à un consortium bancaire.
- 5) Comprend les pays de l'Alliance du Pacifique ainsi que le Brésil et l'Uruguay.
- 6) Comprend le Moyen-Orient et l'Afrique.

Risque de marché

La valeur à risque (« VaR ») est une mesure clé du risque de marché lié aux activités de transaction de la Banque. En raison de la mise en œuvre de la révision complète du portefeuille de négociation au premier trimestre de 2024, la VaR, la valeur à risque ayant subi une simulation de crise (VaRS) et l'exigence de fonds propres incrémentale ne sont plus des composantes du capital lié au risque de marché. La VaR demeure une des principales mesures du risque de marché et des portefeuilles supplémentaires ont été pris en compte dans son calcul. Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec le calcul actuel de la VaR. La VaRS et l'exigence de fonds propres incrémentale ne sont plus calculées.

T22 Mesures du risque de marché

Facteurs de risque (en millions de dollars)	Moyenne pour les trimestres clos les		
	30 avril 2024	31 janvier 2024	30 avril 2023
Écart de crédit plus taux d'intérêt	15,8 \$	14,9 \$	15,7 \$
Écart de crédit	9,6	8,5	9,5
Taux d'intérêt	15,4	10,2	14,0
Actions	5,4	5,8	4,6
Change	3,9	4,1	3,7
Marchandises	2,6	3,5	6,3
Spécifique à la dette	3,2	3,9	3,7
Effet de la diversification	(12,9)	(15,2)	(16,6)
VaR totale	18,0 \$	17,0 \$	17,4 \$

Au deuxième trimestre de 2024, la VaR totale quotidienne moyenne s'est accrue en raison de la hausse du risque de taux d'intérêt.

Il n'y a eu aucun jour de perte journalière au cours du trimestre considéré. La qualité et l'exactitude des modèles de VaR sont validées par des évaluations rétrospectives, au cours desquelles les profits et pertes quotidiens hypothétiques et réels sont comparés avec les résultats quotidiens du modèle de VaR.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de perte imputable aux variations du degré, de la forme et de l'inclinaison de la courbe de rendement, à la volatilité des taux d'intérêt et aux changements dans les préférences des clients (p. ex. les taux de remboursement anticipé des prêts hypothécaires).

Sensibilité aux taux d'intérêt des instruments détenus à des fins autres que de transaction

Le tableau qui suit indique l'incidence pro forma avant impôt sur les revenus d'intérêts nets au cours des douze prochains mois et sur la valeur économique des capitaux propres de la Banque d'une hausse et d'une baisse immédiate et durable de 100 points de base des taux d'intérêt, pour les principales devises telles qu'elles ont été déterminées par la Banque. Ces calculs sont fondés sur des modèles qui prennent en considération un certain nombre de données d'entrée et qui sont à bilan constant, et ils ne tiennent compte d'aucune hypothèse quant aux mesures d'atténuation du risque que la direction pourrait prendre.

T23 Sensibilité aux taux d'intérêt structurels

(en millions de dollars)	Aux							Revenus d'intérêts nets	Valeur économique des capitaux propres	31 janvier 2024	30 avril 2023
	30 avril 2024										
	Revenus d'intérêts nets		Valeur économique des capitaux propres								
Dollar canadien	Autres devises	Total	Dollar canadien	Autres devises	Total		Valeur économique des capitaux propres	Revenus d'intérêts nets	Valeur économique des capitaux propres		
+ 100 points de base	(7)\$	(18)\$	(25)\$	(593)\$	(994)\$	(1 587)\$	(94)\$	(1 131)\$	(46)\$	(1 247)\$	
- 100 points de base	(17)	(3)	(20)	379	764	1 143	42	643	(2)	796	

Au cours du deuxième trimestre de 2024, les deux sensibilités aux taux d'intérêt se sont situées dans les limites consolidées approuvées de la Banque.

Le conseil d'administration approuve l'appétence au risque de taux d'intérêt structurel, tandis que le comité de gestion de l'actif et du passif (« CGAP ») et le groupe Gestion du risque global (« GRG ») assurent une gouvernance permanente par le biais de politiques, de limites et de cadres opérationnels en matière de risque de taux d'intérêt structurel. Le groupe GRG, le CGAP et le conseil d'administration examinent régulièrement les rapports sur le risque de taux d'intérêt structurel.

La Banque complète l'analyse de l'incidence du changement de taux immédiat décrite ci-dessus avec des analyses et des outils plus complexes aux fins de gestion du risque réel.

Interdépendance du risque de marché et de l'état consolidé de la situation financière

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués quotidiennement à la valeur de marché et pris en compte dans les mesures du risque lié aux activités de transaction comme la VaR. Les dérivés reflétés dans les mesures du risque lié aux activités de transaction se rapportent aux activités des Services bancaires et marchés mondiaux, tandis que les dérivés reflétés dans les mesures du risque lié aux activités autres que de transaction comprennent les dérivés utilisés aux fins de la gestion de l'actif et du passif et désignés dans une relation de comptabilité de couverture. Le tableau ci-dessous présente une comparaison des éléments de l'état consolidé de la situation financière qui sont couverts par les mesures du risque lié aux activités de transaction et du risque lié aux activités autres que de transaction.

T24 Interdépendance du risque de marché et de l'état consolidé de la situation financière de la Banque**Au 30 avril 2024¹⁾**

	Mesure du risque de marché				
	État consolidé de la situation financière	Risque lié aux activités de transaction	Risque lié aux activités autres que de transaction	Éléments non assujettis au risque de marché	Principales sensibilités au risque lié aux activités autres que de transaction
<i>(en millions de dollars)</i>					
Métaux précieux	1 253 \$	1 253 \$	– \$	– \$	s. o.
Actifs détenus à des fins de transaction	132 280	131 530	750	–	Taux d'intérêt, change
Instruments financiers dérivés	44 856	32 826	12 030	–	Taux d'intérêt, change, actions
Titres de placement	144 784	–	144 784	–	Taux d'intérêt, change, actions
Prêts	753 526	–	753 526	–	Taux d'intérêt, change
Actifs – autres ²⁾	322 731	522	–	322 209	s. o.
Total des actifs	1 399 430 \$	166 131 \$	911 090 \$	322 209 \$	
Dépôts	942 028 \$	– \$	897 439 \$	44 589 \$	Taux d'intérêt, change, actions
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	32 987	32 987	–	–	Taux d'intérêt, actions
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	37 780	37 780	–	–	s. o.
Instruments financiers dérivés	52 861	34 241	18 620	–	Taux d'intérêt, change, actions
Passifs détenus à des fins de transaction ³⁾	484	484	–	–	s. o.
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	1 597	–	1 597	–	Taux d'intérêt, écarts de crédit, actions
Passifs – autres ⁴⁾	250 618	289	–	250 329	s. o.
Total des passifs	1 318 355 \$	105 781 \$	917 656 \$	294 918 \$	

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) Comprend le goodwill, les immobilisations incorporelles, les autres actifs et les titres pris en pension et les titres empruntés.

3) Certificats et lingots d'or et d'argent pris en compte dans les autres passifs.

4) Comprend des obligations liées aux titres mis en pension et aux titres prêtés ainsi que d'autres passifs.

Au 31 octobre 2023¹⁾

	Mesure du risque de marché				
	État consolidé de la situation financière	Risque lié aux activités de transaction	Risque lié aux activités autres que de transaction	Éléments non assujettis au risque de marché	Principales sensibilités au risque lié aux activités autres que de transaction
<i>(en millions de dollars)</i>					
Métaux précieux	937 \$	937 \$	– \$	– \$	s. o.
Actifs détenus à des fins de transaction	117 868	117 719	149	–	Taux d'intérêt, change
Instruments financiers dérivés	51 340	36 512	14 828	–	Taux d'intérêt, change, actions
Titres de placement	118 237	–	118 237	–	Taux d'intérêt, change, actions
Prêts	750 911	–	750 911	–	Taux d'intérêt, change
Actifs – autres ²⁾	371 750	–	–	371 750	s. o.
Total des actifs	1 411 043 \$	155 168 \$	884 125 \$	371 750 \$	
Dépôts	952 333 \$	– \$	908 649 \$	43 684 \$	Taux d'intérêt, change, actions
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ³⁾	26 779	26 779	–	–	Taux d'intérêt, actions
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	36 403	36 403	–	–	s. o.
Instruments financiers dérivés	58 660	36 018	22 642	–	Taux d'intérêt, change, actions
Passifs détenus à des fins de transaction ⁴⁾	439	439	–	–	s. o.
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	1 524	–	1 524	–	Taux d'intérêt, écarts de crédit, actions
Passifs – autres ⁵⁾	256 334	–	–	256 334	s. o.
Total des passifs³⁾	1 332 472 \$	99 639 \$	932 815 \$	300 018 \$	

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) Comprend le goodwill, les immobilisations incorporelles, les autres actifs et les titres pris en pension et les titres empruntés.

3) Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

4) Certificats et lingots d'or et d'argent pris en compte dans les autres passifs.

5) Comprend des obligations liées aux titres mis en pension et aux titres prêtés ainsi que d'autres passifs.

Risque de liquidité

Une gestion efficace du risque de liquidité est essentielle pour maintenir la confiance des déposants et des contreparties, pour gérer le coût du financement et pour soutenir les principales unités commerciales de la Banque, même dans les circonstances les plus difficiles.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre des politiques et des limites approuvées par le conseil d'administration, comme l'expliquent la note 19 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés et la note 35 afférente aux états financiers consolidés figurant dans le rapport annuel 2023 de la Banque.

Les actifs liquides sont un élément clé de ce cadre. La détermination des niveaux appropriés des portefeuilles d'actifs liquides est fondée sur le montant des liquidités qui pourraient être nécessaires à la Banque pour financer les flux de trésorerie prévus dans le cours normal des activités, ainsi que les liquidités qui pourraient être nécessaires pour compenser les sorties de fonds en situation de crise. Les situations de crise comprennent des périodes de dérèglement des marchés financiers ou des événements qui peuvent nuire à la capacité de la Banque d'accéder aux marchés du financement et à des liquidités. La Banque fait appel à des simulations de crise pour évaluer l'incidence des crises et pour évaluer le montant des actifs liquides qui seraient nécessaires dans diverses situations de crise.

Actifs liquides

Les actifs liquides sont une composante clé de la gestion de la liquidité, et la Banque détient ce type d'actifs en quantité suffisante pour répondre à ses besoins éventuels.

Les actifs liquides peuvent servir à générer des rentrées de trésorerie, que ce soit au moyen de leur vente, de transactions de rachat ou d'autres transactions dans le cadre desquelles les actifs peuvent être donnés en garantie en vue de générer des rentrées de trésorerie, ou être détenus jusqu'à leur échéance. Les actifs liquides comprennent les dépôts non soumis à des restrictions auprès de banques centrales, les dépôts auprès d'autres institutions financières, les titres négociables, les métaux précieux et les titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres ou de transactions sur dérivés.

Les titres négociables sont des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être convertis en trésorerie dans un délai donné qui est conforme au cadre de gestion de la liquidité de la Banque. Les actifs sont évalués en fonction de plusieurs facteurs, dont le délai qui devrait être nécessaire pour les convertir en trésorerie.

Les titres négociables pris en compte dans les actifs liquides sont composés de titres spécifiquement détenus en tant que volant de capital ou aux fins de la gestion de l'actif et du passif, de titres détenus à des fins de transaction, lesquels sont pour l'essentiel détenus par les Services bancaires et marchés mondiaux, ainsi que de garanties reçues dans le cadre de financements de transactions sur titres ou de transactions sur dérivés.

La Banque maintient des avoirs considérables en actifs liquides non grevés afin de soutenir ses activités. De manière générale, elle peut vendre ou donner en nantissement ces actifs en vue d'honorer ses engagements. Au 30 avril 2024, les actifs liquides non grevés s'élevaient à 311 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 319 milliards de dollars). Les titres, y compris les titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH), représentaient 83 % des actifs liquides (31 octobre 2023 – 73 %). Les autres actifs liquides non grevés, composés de trésorerie et de dépôts auprès de banques centrales, de dépôts auprès d'autres institutions financières et de métaux précieux, s'établissaient à 17 % (31 octobre 2023 – 27 %). La baisse du total des actifs liquides non grevés s'explique en grande partie par la diminution de la trésorerie et des dépôts auprès de banques centrales, neutralisée en partie par l'augmentation des obligations d'administrations publiques et des autres titres liquides, ainsi que des titres hypothécaires émis aux termes de la LNH.

Les valeurs comptables présentées dans le tableau des actifs liquides sont cohérentes avec celles figurant à l'état consolidé de la situation financière de la Banque au 30 avril 2024. La valeur liquide du portefeuille fluctuera en fonction de diverses conditions critiques, différentes hypothèses étant utilisées dans les scénarios de crise.

Les groupes d'actifs liquides de la Banque sont résumés dans le tableau qui suit :

T25 Groupes d'actifs liquides

	Au 30 avril 2024						
	Actifs liquides détenus par la Banque	Titres reçus à titre de garanties dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés		Actifs liquides non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ¹⁾	Pouvant être donnés en	
						garantie	Autres
<i>(en millions de dollars)</i>							
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	50 951 \$	– \$	50 951 \$	– \$	6 085 \$	44 866 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	7 680	–	7 680	–	41	7 639	–
Métaux précieux	1 253	–	1 253	–	–	1 253	–
Titres :							
Obligations du gouvernement du Canada	71 224	31 055	102 279	32 804	–	69 475	–
Obligations d'administrations publiques étrangères	119 192	121 874	241 066	114 466	–	126 600	–
Autres titres	73 778	103 402	177 180	143 691	–	33 489	–
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	35 038	–	35 038	7 173	–	27 865	–
Total	359 116 \$	256 331 \$	615 447 \$	298 134 \$	6 126 \$	311 187 \$	– \$

	Au 31 octobre 2023						
	Actifs liquides détenus par la Banque	Titres reçus à titre de garanties dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés		Actifs liquides non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ¹⁾	Pouvant être donnés en	
						garantie	Autres
<i>(en millions de dollars)</i>							
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	82 050 \$	– \$	82 050 \$	– \$	6 115 \$	75 935 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	8 262	–	8 262	–	47	8 215	–
Métaux précieux	937	–	937	–	–	937	–
Titres :							
Obligations du gouvernement du Canada	57 007	42 922	99 929	34 342	–	65 587	–
Obligations d'administrations publiques étrangères	104 123	129 814	233 937	110 941	–	122 996	–
Autres titres	60 961	103 437	164 398	144 627	–	19 771	–
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	33 503	–	33 503	7 548	–	25 955	–
Total	346 843 \$	276 173 \$	623 016 \$	297 458 \$	6 162 \$	319 396 \$	– \$

1) Actifs ne pouvant être utilisés comme garantie de financement pour des raisons juridiques ou autres.

Le sommaire du total des actifs liquides non grevés détenus par la banque société mère et ses succursales ainsi que par ses filiales au Canada et à l'étranger est présenté ci-dessous :

T26 Total des actifs liquides non grevés détenus par la banque société mère et ses succursales ainsi que par ses filiales au Canada et à l'étranger

	Aux	
	30 avril 2024	31 octobre 2023
<i>(en millions de dollars)</i>		
La Banque de Nouvelle-Écosse (société mère)	232 126 \$	237 501 \$
Filiales de la Banque au Canada	38 571	39 988
Filiales de la Banque à l'étranger	40 490	41 907
Total	311 187 \$	319 396 \$

Le bassin de liquidités de la Banque est détenu dans diverses grandes monnaies, soit surtout le dollar canadien et le dollar américain. Comme il est expliqué ci-dessus, la grande majorité (87 %) des actifs liquides sont détenus par le siège social, les succursales et les filiales canadiennes de la Banque. La Banque surveille les niveaux minimaux de liquidités requis et d'actifs détenus par chaque entité ou dans chaque territoire, et elle veille au respect de ces exigences. Les éventuelles restrictions réglementaires sur la transférabilité des actifs liquides détenus par les filiales à l'étranger de la Banque sont prises en compte dans le cadre de gestion de la liquidité de cette dernière.

Actifs grevés

Dans le cours de ses activités quotidiennes, la Banque donne en nantissement des titres et d'autres actifs afin de garantir une obligation, de participer à des systèmes de compensation ou de règlement ou encore d'exercer des activités à l'étranger. Des titres sont également mis en pension. Le tableau qui suit présente le sommaire des actifs grevés et non grevés.

T27 Grèvement d'actifs

	Au 30 avril 2024 ¹⁾						
	Actifs détenus par la Banque	Titres reçus à titre de garanties dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs	Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ²⁾	Pouvant être donnés en garantie ³⁾	Autres ⁴⁾
(en millions de dollars)							
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	50 951 \$	– \$	50 951 \$	– \$	6 085 \$	44 866 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	7 680	–	7 680	–	41	7 639	–
Métaux précieux	1 253	–	1 253	–	–	1 253	–
Titres liquides :							
Obligations du gouvernement du Canada	71 224	31 055	102 279	32 804	–	69 475	–
Obligations d'administrations publiques étrangères	119 192	121 874	241 066	114 466	–	126 600	–
Autres titres liquides	73 778	103 402	177 180	143 691	–	33 489	–
Autres titres	3 681	7 263	10 944	5 132	–	–	5 812
Prêts classés comme étant liquides :							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	35 038	–	35 038	7 173	–	27 865	–
Autres prêts	725 629	–	725 629	5 464	84 988	17 835	617 342
Autres actifs financiers ⁵⁾	250 946	(184 515)	66 431	14 505	–	–	51 926
Actifs non financiers	60 058	–	60 058	–	–	–	60 058
Total	1 399 430 \$	79 079 \$	1 478 509 \$	323 235 \$	91 114 \$	329 022 \$	735 138 \$
	Au 31 octobre 2023 ¹⁾						
	Actifs détenus par la Banque	Titres reçus à titre de garanties dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs	Actifs grevés		Actifs non grevés	
(en millions de dollars)				Donnés en garantie	Autres ²⁾	Pouvant être donnés en garantie ³⁾	Autres ⁴⁾
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	82 050 \$	– \$	82 050 \$	– \$	6 115 \$	75 935 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	8 262	–	8 262	–	47	8 215	–
Métaux précieux	937	–	937	–	–	937	–
Titres liquides :							
Obligations du gouvernement du Canada	57 007	42 922	99 929	34 342	–	65 587	–
Obligations d'administrations publiques étrangères	104 123	129 814	233 937	110 941	–	122 996	–
Autres titres liquides	60 961	103 437	164 398	144 627	–	19 771	–
Autres titres	3 758	7 714	11 472	4 941	–	–	6 531
Prêts classés comme étant liquides :							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	33 503	–	33 503	7 548	–	25 955	–
Autres prêts	724 952	–	724 952	4 693	88 682	13 064	618 513
Autres actifs financiers ⁵⁾	273 930	(185 713)	88 217	15 287	–	–	72 930
Actifs non financiers	61 560	–	61 560	–	–	–	61 560
Total	1 411 043 \$	98 174 \$	1 509 217 \$	322 379 \$	94 844 \$	332 460 \$	759 534 \$

- 1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- 2) Actifs ne pouvant être utilisés comme garantie de financement pour des raisons juridiques ou autres.
- 3) Actifs qui sont immédiatement disponibles comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement dans le cours normal des activités, y compris les emprunts de banques centrales immédiatement disponibles.
- 4) Autres actifs non grevés qui peuvent être utilisés comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement, mais que la Banque ne considère pas comme étant immédiatement disponibles. Ces autres actifs incluent les prêts, dont une partie peut être utilisée afin d'avoir accès aux facilités de banques centrales à l'extérieur du cours normal des activités ou pour s'assurer d'un financement garanti au moyen des programmes de financement garanti de la Banque.
- 5) Les titres reçus en garantie d'autres actifs financiers sont compris dans les titres liquides et autres titres.

Au 30 avril 2024, les actifs grevés de la Banque totalisaient 414 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 417 milliards de dollars). Sur les actifs non grevés restants de 1 064 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 1 092 milliards de dollars), une tranche de 329 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 332 milliards de dollars) était considérée comme étant immédiatement disponible comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement dans le cours normal des activités comme il est détaillé plus haut.

Aux termes de certains contrats dérivés négociés de gré à gré, la Banque devra fournir des garanties supplémentaires ou recevoir des garanties moindres si jamais sa cote de crédit est abaissée. La Banque détient suffisamment de biens pouvant être donnés en garantie pour s'acquitter de telles obligations si sa cote de crédit était abaissée par une ou plusieurs agences de notation. Au 30 avril 2024, l'incidence défavorable potentielle qu'aurait une révision à la baisse d'un cran ou de deux crans de la cote de crédit de la Banque sur les garanties liées à ses dérivés se traduirait respectivement par l'octroi de garanties supplémentaires de 23 millions de dollars ou de 677 millions de dollars.

Les actifs liquides grevés ne sont pas considérés comme étant disponibles pour la gestion de la liquidité. On considère que les actifs liquides utilisés pour couvrir les positions dérivées des portefeuilles de transaction ou aux fins de couverture sont disponibles pour la gestion de la liquidité s'ils réunissent les critères dont il est fait mention plus haut sous « Actifs liquides ».

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme est fondé sur une grave crise de liquidité hypothétique qui durerait 30 jours, selon les hypothèses définies dans la ligne directrice *Normes de liquidité* du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). Le ratio de liquidité à court terme s'entend du ratio des actifs liquides de haute qualité par rapport aux sorties nettes de trésorerie. La Banque doit maintenir un ratio de liquidité à court terme d'au moins 100 %.

Les actifs liquides de haute qualité sont définis dans la ligne directrice *Normes de liquidité* et sont regroupés en trois grandes catégories, une décote différente étant appliquée à chacune pour parvenir aux montants inclus dans la valeur pondérée totale figurant dans le tableau suivant.

RAPPORT DE GESTION

Les valeurs pondérées totales aux fins des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours suivants sont obtenues en appliquant des hypothèses précisées dans la ligne directrice *Normes de liquidité* à des éléments particuliers, notamment les prêts, les dépôts, les dettes arrivant à échéance, les transactions sur dérivés et les engagements de crédit.

Le tableau suivant présente le ratio de liquidité à court terme de la Banque pour le trimestre clos le 30 avril 2024, en fonction des positions quotidiennes moyennes du trimestre.

T28 Ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque¹⁾

	Valeur non pondérée totale (moyenne) ³⁾	Valeur pondérée totale (moyenne) ⁴⁾
Pour le trimestre clos le 30 avril 2024 (en millions de dollars)²⁾		
Actifs liquides de haute qualité		
Total des actifs liquides de haute qualité	*	277 412 \$
Sorties de trésorerie		
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises :	239 759 \$	23 483 \$
Dépôts stables	101 590	3 252
Dépôts moins stables	138 169	20 230
Financement de gros non garanti :	305 019	139 005
Dépôts opérationnels (toutes les contreparties) et dépôts dans des réseaux de coopératives	109 467	26 436
Dépôts non opérationnels (toutes les contreparties)	172 508	89 525
Dettes non garanties	23 044	23 044
Financement de gros garanti	*	66 647
Exigences supplémentaires :	265 201	63 255
Sorties de trésorerie associées aux dérivés et aux autres sûretés exigées	45 745	25 718
Sorties de trésorerie associées aux pertes de financements sur les produits de crédit	6 110	6 110
Facilités de crédit et de liquidité	213 346	31 427
Autres obligations de financement contractuelles	1 389	1 388
Autres obligations de financement conditionnelles ⁵⁾	571 932	7 684
Total des sorties de trésorerie	*	301 462 \$
Entrées de trésorerie		
Prêts garantis (ex. : prises en pension)	273 612 \$	40 796 \$
Entrées associées aux expositions parfaitement productives	32 990	20 068
Autres entrées de trésorerie	26 265	26 265
Total des entrées de trésorerie	332 867 \$	87 129 \$
		Valeur ajustée totale ⁶⁾
Total des actifs liquides de haute qualité	*	277 412 \$
Total des sorties nettes de trésorerie	*	214 333 \$
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)	*	129 %

Pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 (en millions de dollars)

Total des actifs liquides de haute qualité	*	278 440 \$
Total des sorties nettes de trésorerie	*	211 290 \$
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)	*	132 %

* La présentation de cette information n'est pas exigée aux termes de la ligne directrice.

1) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice *Divulgence publique du ratio de liquidité à court terme des banques d'importance systémique intérieure* du BSIF (avril 2015).

2) En fonction des positions quotidiennes moyennes pour les 62 jours ouvrables du trimestre.

3) Les valeurs non pondérées correspondent aux soldes impayés arrivant à échéance ou remboursables au gré de la Banque dans les 30 prochains jours.

4) Les valeurs pondérées correspondent aux soldes calculés après l'application de décotes aux actifs liquides de haute qualité ou de taux d'encaissement et de décaissement, conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

5) La valeur non pondérée totale comprend les facilités de crédit et de liquidité sans engagement, les garanties et lettres de crédit, les titres de créance en cours dont l'échéance est à plus de 30 jours et les autres sorties de trésorerie contractuelles.

6) La valeur ajustée totale correspond aux soldes calculés après l'application de décotes et de taux d'encaissement et de décaissement, ainsi que de tout plafond applicable.

Les actifs liquides de haute qualité sont principalement composés d'actifs de niveau 1 (selon la ligne directrice *Normes de liquidité*), soit de trésorerie, de dépôts auprès de banques centrales à la disposition de la Banque en période de crise et de titres assortis d'une cote élevée émis ou garantis par des gouvernements, des banques centrales et des entités supranationales.

La baisse du ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque pour le trimestre clos le 30 avril 2024 par rapport à celui du trimestre précédent est surtout attribuable à la croissance des sorties de trésorerie associées à l'exposition aux dérivés et aux autres sûretés exigées, de même qu'à la baisse des entrées de trésorerie associées aux activités de prêts garantis. La Banque suit ses expositions importantes découlant du risque de change, soit celles liées au dollar canadien et au dollar américain, conformément à son cadre de gestion du risque de liquidité et à son appétence au risque.

Ratio structurel de liquidité à long terme

Le ratio structurel de liquidité à long terme exige que les institutions maintiennent un profil de capitalisation stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs expositions hors bilan. Il s'entend du montant du financement stable disponible par rapport à celui du financement stable requis, les hypothèses s'y rapportant étant définies par la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. La Banque doit maintenir un ratio structurel de liquidité à long terme d'au moins 100 %.

Le montant du financement stable disponible désigne la part des fonds propres et des passifs censée être fiable à l'horizon temporel pris en compte aux fins du calcul du ratio structurel de liquidité à long terme. Le montant du financement stable requis est fonction des caractéristiques de liquidité et de la durée résiduelle des actifs que la Banque détient et de celles de ses expositions hors bilan.

Les valeurs pondérées totales du financement stable disponible et du financement stable requis présentées dans le tableau suivant sont obtenues en appliquant des hypothèses précisées dans la ligne directrice *Normes de liquidité* à des éléments du bilan, notamment les instruments de fonds propres, le financement de gros, les dépôts, les prêts et prêts hypothécaires, les titres, les dérivés et les engagements de crédit.

Le tableau suivant présente le ratio structurel de liquidité à long terme de la Banque au 30 avril 2024 :

T29 Ratio structurel de liquidité à long terme de la Banque¹⁾

Au 30 avril 2024 (en millions de dollars)	Valeurs non pondérées par durées résiduelles				Valeur pondérée ³⁾
	Pas d'échéance ²⁾	Moins de six mois	De 6 à 12 mois	Plus de un an	
Éléments entrant dans le calcul du financement stable disponible					
Fonds propres :	90 527 \$	– \$	– \$	– \$	90 527 \$
Fonds propres réglementaires	90 527	–	–	–	90 527
Autres instruments de fonds propres	–	–	–	–	–
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises :	190 730	87 189	41 711	49 882	337 499
Dépôts stables	88 196	29 264	17 182	17 644	145 554
Dépôts moins stables	102 534	57 924	24 529	32 238	191 944
Financement de gros :	208 013	274 794	58 785	130 492	323 962
Dépôts opérationnels	116 326	–	–	–	58 163
Autres financements de gros	91 687	274 794	58 785	130 492	265 799
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants ⁴⁾	–	2 559	2 939	13 868	–
Autres passifs :	64 976	–	141 065	–	21 078
Passifs dérivés aux fins du ratio structurel de liquidité à long terme	–	–	9 035	–	–
Tous les autres passifs et instruments de capitaux propres qui n'entrent pas dans les catégories ci-dessus	64 976	109 815	2 274	19 941	21 078
Total du financement stable disponible					773 065 \$
Éléments entrant dans le calcul du financement stable requis					
Total des actifs liquides de haute qualité aux fins du ratio structurel de liquidité à long terme					20 454 \$
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	1 837 \$	– \$	– \$	– \$	919 \$
Prêts et titres productifs :	110 739	184 625	74 904	482 225	561 771
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des actifs liquides de haute qualité de niveau 1	135	3 437	7 158	–	5 433
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des actifs liquides de haute qualité autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	2 811	89 539	9 698	12 727	30 454
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des entités du secteur public, dont :	64 452	73 336	34 994	213 328	287 399
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	–	298	891	1 455	1 540
Prêts hypothécaires à l'habitation productifs, dont :	22 405	17 684	22 481	250 167	214 987
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	22 405	17 565	22 296	235 478	202 350
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les actifs liquides de haute qualité, y compris les actions négociées sur des marchés	20 935	629	572	6 002	23 497
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants ⁴⁾	–	2 559	2 939	13 868	–
Autres actifs :	3 301	–	201 441	–	59 718
Produits de base physiques, y compris l'or	3 301	–	–	–	2 806
Actifs versés comme dépôt de garantie initial dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale	–	–	9 025	–	7 671
Actifs d'instruments dérivés aux fins du ratio structurel de liquidité à long terme	–	–	5 667	–	–
Passifs d'instruments dérivés aux fins du ratio structurel de liquidité à long terme avant déduction de la marge de variation versée	–	–	27 623	–	1 381
Tous les autres actifs qui n'entrent pas dans les catégories ci-dessus	–	111 271	–	47 856	47 860
Éléments hors bilan	–	–	499 819	–	19 008
Total du financement stable requis					661 869 \$
Ratio structurel de liquidité à long terme (en pourcentage)					117 %
Au 31 janvier 2024 (en millions de dollars)					Valeur pondérée ³⁾
Total du financement stable disponible					766 352 \$
Total du financement stable requis					656 450
Ratio structurel de liquidité à long terme (en pourcentage)					117 %

1) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice *Exigences de communication financière du ratio de liquidité à long terme* du BSIF (janvier 2021).

2) La catégorie « Pas d'échéance » regroupe les éléments sans échéance précise, à savoir notamment les fonds propres à durée indéterminée, les dépôts sans échéance, les positions vendeur, les positions à échéance ouverte, les actions qui ne remplissent pas les critères d'actifs liquides de haute qualité et les produits de base physiques négociés en bourse.

3) Les valeurs pondérées correspondent aux soldes calculés après l'application des taux du financement stable disponible et du financement stable requis, conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

4) Les actifs et passifs interdépendants se rapportent principalement aux opérations effectuées aux termes du programme des Obligations hypothécaires du Canada.

Le financement stable disponible provient essentiellement du vaste éventail de dépôts effectués auprès de la Banque, à savoir ceux des particuliers, des petites entreprises et des sociétés clientes, ainsi que du financement de gros garanti ou non garanti et des fonds propres. Quant au financement stable requis, il provient essentiellement des portefeuilles de prêts et de prêts hypothécaires de la Banque, de ses avoirs en titres, des éléments hors bilan et d'autres actifs.

Le ratio structurel de liquidité à long terme de la Banque au 30 avril 2024 est inchangé par rapport à celui enregistré au trimestre précédent, la hausse du financement stable disponible qui a découlé des dépôts de particuliers ayant été contrebalancée par la hausse du financement stable requis qui a découlé des prêts productifs, des titres et d'autres actifs.

Financement

La Banque s'assure que ses sources de financement sont bien diversifiées. Les concentrations dans le financement sont régulièrement surveillées et analysées par types. Les sources de financement de la Banque sont le capital, les dépôts provenant des particuliers et des entreprises par l'intermédiaire de son réseau national et international de succursales, les dépôts d'autres institutions financières ainsi que les émissions de créances de gros.

Le capital et les dépôts de particuliers constituent des composantes clés du financement de base de la Banque, et ils s'établissaient à 390 milliards de dollars au 30 avril 2024 (31 octobre 2023 – 385 milliards de dollars). L'augmentation depuis le 31 octobre 2023 est principalement attribuable à la hausse des dépôts de particuliers et des actions ordinaires. Une partie des dépôts d'entreprises, particulièrement ceux dont la nature a trait aux opérations ou aux relations, est également considérée comme faisant partie du financement de base de la Banque. Aussi, le financement de base est accru par des émissions de créances de gros à plus long terme (échéance initiale de un an ou plus) de 209 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 216 milliards de dollars). Les émissions de créances de gros à plus long terme comprennent des billets de premier rang, des titrisations de prêts hypothécaires, des titres adossés à des actifs et des obligations sécurisées.

La Banque exerce des activités dans bon nombre de monnaies et de pays. Les monnaies les plus importantes pour le financement sont le dollar canadien et le dollar américain. En ce qui a trait aux activités de la Banque à l'extérieur du Canada, différentes stratégies de financement sont en place, en fonction de la nature des activités dans chaque pays. Dans les pays où la Banque exploite une filiale de succursales bancaires, la stratégie prévoit que cette filiale sera essentiellement autofinancée sur son marché local. Pour les autres filiales ou succursales à l'extérieur du Canada dont la capacité de collecte de dépôts locaux est insuffisante, le financement est assuré par l'intermédiaire des activités de financement de gros de la Banque.

L'objectif de financement global de la Banque consiste à atteindre un équilibre approprié entre le coût et la stabilité du financement. La diversification des sources de financement est un élément clé de cette stratégie.

La stratégie de diversification des créances de gros de la Banque passe en grande partie par ses principaux centres de financement de gros à Toronto, à New York, à Londres et à Singapour. Ces fonds sont pour l'essentiel obtenus en dollars canadiens et en dollars américains. Au besoin, ces fonds font l'objet de swaps en vue de financer des actifs libellés dans différentes monnaies. La gestion de la stratégie de financement des centres de financement de gros et des risques connexes, comme le risque géographique et le risque de change, est centralisée dans le cadre de politiques et de limites qui sont approuvées par le conseil d'administration.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque se sert d'une combinaison d'instruments de financement de gros garantis et non garantis dans divers marchés. Le choix des instruments et du marché est fondé sur un certain nombre de facteurs, y compris les coûts relatifs, la capacité du marché et la diversification du financement. Les conditions du marché peuvent évoluer au fil du temps, ce qui a une influence sur les coûts et la capacité pour certains marchés ou instruments. L'évolution des conditions du marché peut comprendre des périodes de crise pendant lesquelles la disponibilité du financement dans certains marchés ou instruments est limitée. Dans ces circonstances, la Banque se concentrerait davantage sur les sources de financement dans les marchés qui fonctionnent bien et sur les instruments de financement garantis. Pour faire face à une période de crise majeure au cours de laquelle toutes les sources de financement de gros seraient limitées, la Banque maintient une réserve d'actifs liquides afin de réduire son risque de liquidité. Cette réserve comprend de la trésorerie, des dépôts auprès de banques centrales et des titres.

Au Canada, la Banque obtient des créances de gros à court terme et à long terme au moyen d'émissions de billets de premier rang non garantis. Des créances de gros à long terme additionnelles peuvent être générées par le programme préalable de titres de créance et de capitaux propres canadiens de la Banque et par la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation assurés canadiens par l'intermédiaire des programmes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL ») (comme les Obligations hypothécaires du Canada), de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés par l'intermédiaire du programme d'obligations sécurisées de la Banque, de créances sur cartes de crédit de particuliers par l'intermédiaire du programme de Trillium Credit Card Trust II, de créances indirectes sur prêts automobiles aux particuliers par l'intermédiaire du programme de Securitized Term Auto Receivables Trust et de créances sur marges de crédit personnelles non garanties par l'intermédiaire du programme Halifax Receivables Trust. Les programmes de titrisation de la SCHL, bien que la Banque en tienne compte dans son analyse des émissions de créances de gros, ne sont pas assujettis historiquement au risque de remboursement pouvant découler du financement obtenu sur les marchés financiers.

Ailleurs dans le monde, du financement de gros à court terme peut être obtenu au moyen de l'émission de certificats de dépôt négociables aux États-Unis, à Hong Kong, au Royaume-Uni et en Australie ainsi que de l'émission de papier commercial aux États-Unis. La Banque exploite des programmes de financement de gros à long terme inscrits aux États-Unis, comme son programme préalable de titres de créance et de capitaux propres inscrits auprès de la SEC, et des programmes non inscrits, notamment la titrisation de créances indirectes sur prêts automobiles aux particuliers par l'intermédiaire du programme de Securitized Term Auto Receivables Trust et de créances sur cartes de crédit de particuliers par l'intermédiaire du programme de Trillium Credit Card Trust II. La Banque peut émettre des titres aux termes de son programme d'obligations sécurisées (inscrit auprès de l'U.K. Listing Authority et de la Bourse de Suisse) en Europe, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Australie, en Suisse, au Canada et en Norvège. La Banque obtient également du financement à long terme libellé en diverses monnaies par l'intermédiaire de son programme de billets à moyen terme australien, de son programme de billets à moyen terme européen (inscrit auprès de l'U.K. Listing Authority et de la Bourse de Suisse) et de son programme de billets à moyen terme singapourien (inscrit auprès de la Bourse de Singapour et de la Bourse de Taïwan).

La réglementation sur la recapitalisation interne aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « SADC ») et de la *Loi sur les banques* du ministère des Finances est entrée en vigueur le 23 septembre 2018. Les titres de créance de premier rang non garantis émis par la Banque le 23 septembre 2018 ou après cette date qui ont une durée initiale de plus de 400 jours et sont négociables, sous réserve de certaines exceptions, sont visés par le régime de recapitalisation interne des banques canadiennes. Aux termes du régime de recapitalisation interne, si le surintendant des institutions financières considère qu'une banque n'est plus viable, le gouverneur en conseil peut, sur recommandation du ministre des Finances selon laquelle il est dans l'intérêt du public d'agir ainsi, ordonner à la SADC de convertir la totalité ou une partie de certaines actions et de certains passifs de cette banque en actions ordinaires.

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles restantes du financement obtenu au moyen de sources de financement de gros. Dans l'état consolidé de la situation financière, ces passifs sont pour l'essentiel pris en compte au poste « Dépôts – Entreprises et administrations publiques ».

Financement de gros

T30 Financement de gros¹⁾

Au 30 avril 2024										
<i>(en millions de dollars)</i>	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	Total partiel – moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts d'autres banques ²⁾	3 024 \$	1 700 \$	500 \$	265 \$	229 \$	5 718 \$	190 \$	– \$	– \$	5 908 \$
Billets au porteur, papier commercial et certificats de dépôt	7 401	16 661	18 890	12 697	10 300	65 949	818	270	146	67 183
Papier commercial adossé à des actifs ³⁾	4 222	5 729	2 418	69	–	12 438	–	–	–	12 438
Billets de premier rang ^{4),5)}	622	7 602	1 388	2 104	2 188	13 904	2 812	8 303	11 836	36 855
Billets pouvant être convertis aux fins de recapitalisation interne ⁵⁾	–	2 272	1 915	5 825	6 368	16 380	16 244	26 935	15 156	74 715
Titres adossés à des actifs	–	–	–	3	–	3	1 506	1 362	837	3 708
Obligations sécurisées	–	–	2 939	1 469	4 791	9 199	10 013	23 031	6 224	48 467
Titrisations de prêts hypothécaires ⁶⁾	–	1 748	811	650	1 821	5 030	2 890	7 285	3 650	18 855
Emprunts subordonnés ⁷⁾	–	–	–	53	–	53	1 986	194	7 919	10 152
Total des sources de financement de gros	15 269 \$	35 712 \$	28 861 \$	23 135 \$	25 697 \$	128 674 \$	36 459 \$	67 380 \$	45 768 \$	278 281 \$
Ventilation :										
Financement non garanti	11 047 \$	28 235 \$	22 692 \$	20 944 \$	19 084 \$	102 002 \$	22 050 \$	35 702 \$	35 058 \$	194 812 \$
Financement garanti	4 222	7 477	6 169	2 191	6 613	26 672	14 409	31 678	10 710	83 469

Au 31 octobre 2023										
<i>(en millions de dollars)</i>	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	Total partiel – moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts d'autres banques ²⁾	2 363 \$	1 197 \$	129 \$	693 \$	450 \$	4 832 \$	415 \$	– \$	– \$	5 247 \$
Billets au porteur, papier commercial et certificats de dépôt	12 026	15 304	20 407	17 064	7 060	71 861	1 739	268	79	73 947
Papier commercial adossé à des actifs ³⁾	4 532	3 998	2 655	1 397	–	12 582	–	–	–	12 582
Billets de premier rang ^{4),5)}	176	3 034	4 047	7 740	1 392	16 389	2 250	8 651	11 593	38 883
Billets pouvant être convertis aux fins de recapitalisation interne ⁵⁾	–	613	9 450	2 288	1 889	14 240	20 462	26 063	15 204	75 969
Titres adossés à des actifs	–	1	–	–	–	1	910	1 387	851	3 149
Obligations sécurisées	–	1 834	–	–	2 935	4 769	9 163	29 892	5 976	49 800
Titrisations de prêts hypothécaires ⁶⁾	–	953	548	1 751	811	4 063	3 627	7 851	4 268	19 809
Emprunts subordonnés ⁷⁾	–	–	2	–	–	2	336	1 976	9 322	11 636
Total des sources de financement de gros	19 097 \$	26 934 \$	37 238 \$	30 933 \$	14 537 \$	128 739 \$	38 902 \$	76 088 \$	47 293 \$	291 022 \$
Ventilation :										
Financement non garanti	14 566 \$	20 148 \$	34 034 \$	27 784 \$	10 792 \$	107 324 \$	25 201 \$	36 959 \$	36 198 \$	205 682 \$
Financement garanti	4 531	6 786	3 204	3 149	3 745	21 415	13 701	39 129	11 095	85 340

- 1) Le financement de gros ne tient pas compte des obligations relatives aux titres mis en pension et des acceptations bancaires, lesquelles sont présentées dans les tableaux sur les échéances contractuelles plus loin. Les montants correspondent au principal à l'échéance, en fonction de la durée à courir.
- 2) Ne comprend que des dépôts de banques commerciales.
- 3) Les sources de financement de gros excluent aussi le papier commercial adossé à des actifs (le « PCAA ») émis par certains fonds multicédants de PCAA qui ne sont pas consolidés aux fins de la présentation de l'information financière.
- 4) Ne peuvent pas être convertis aux fins de recapitalisation interne.
- 5) Comprend les billets structurés émis à des investisseurs institutionnels.
- 6) Correspond aux prêts hypothécaires à l'habitation financés aux termes de programmes parrainés par un organisme gouvernemental fédéral canadien. Le financement disponible aux termes de ces programmes n'a aucune incidence sur la capacité de financement de la Banque en son propre nom.
- 7) Bien que les débetures subordonnées soient une composante des fonds propres réglementaires, elles sont incluses dans ce tableau conformément aux recommandations en matière de présentation du GTDAR.

En règle générale, le financement de gros est assujéti à un risque de remboursement plus élevé dans une situation critique que d'autres sources de financement. La Banque atténue ce risque au moyen de la diversification du financement, d'un engagement continu auprès des investisseurs et du maintien d'un important bassin d'actifs liquides non grevés. Au 30 avril 2024, les actifs liquides non grevés de 311 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 319 milliards de dollars) étaient largement supérieurs au financement de gros venant à échéance dans les 12 prochains mois.

Échéances contractuelles

Le tableau qui suit présente les échéances des actifs et des passifs ainsi que les engagements hors bilan au 30 avril 2024, en fonction des dates d'échéance contractuelle. Du point de vue du risque de liquidité, la Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus. Plus particulièrement, pour les titres ayant une échéance déterminée, la capacité de générer des liquidités au moyen de ces titres et le délai connexe sont des facteurs plus importants que l'échéance contractuelle au regard de la gestion des liquidités. Pour les autres actifs et dépôts, la Banque pose des hypothèses quant aux taux de refinancement lorsqu'elle évalue le risque de liquidité normal et le risque de liquidité ayant subi une simulation de crise. Dans un même ordre d'idées, la Banque a recours à des hypothèses lorsqu'elle évalue les prélèvements potentiels au titre des engagements de crédit selon divers scénarios.

T31 Échéances contractuelles

Au 30 avril 2024¹⁾

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance déterminée	Total
Actifs										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	52 930 \$	435 \$	268 \$	238 \$	117 \$	295 \$	420 \$	239 \$	4 942 \$	59 884 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	2 192	5 539	6 047	2 399	5 062	9 975	19 473	19 969	61 624	132 280
Titres pris en pension et titres empruntés	162 323	16 553	10 007	1 706	2 269	–	–	–	–	192 858
Instruments financiers dérivés	2 679	3 620	3 046	4 264	2 330	6 937	9 992	11 988	–	44 856
Titres de placement – JVAÉRG	3 387	5 662	6 070	6 389	5 298	10 444	47 162	24 588	1 699	110 699
Titres de placement – coût amorti	310	965	890	828	756	2 553	5 363	20 380	–	32 045
Titres de placement – JVRN	–	–	–	–	–	–	–	–	2 040	2 040
Prêts	58 287	41 888	43 190	42 390	41 807	147 109	261 944	53 572	63 339	753 526
Prêts hypothécaires à l'habitation	4 333	8 672	14 865	14 628	16 405	84 601	157 509	40 072	3 083 ²⁾	344 168
Prêts personnels	4 392	2 697	4 019	4 226	2 852	12 777	25 457	6 392	42 716	105 528
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	17 579	17 579
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	49 562	30 519	24 306	23 536	22 550	49 731	78 978	7 108	6 468 ³⁾	292 758
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(6 507)	(6 507)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 724	1 391	2	–	–	–	–	–	–	9 117
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	62 125	62 125
Total des actifs	289 832	\$ 76 053	\$ 69 520	\$ 58 214	\$ 57 639	\$ 177 313	\$ 344 354	\$ 130 736	\$ 195 769	\$ 1 399 430
Passifs et capitaux propres										
Dépôts	95 876	\$ 77 286	\$ 65 461	\$ 54 045	\$ 53 493	\$ 65 416	\$ 77 850	\$ 24 432	428 169	\$ 942 028
Particuliers	17 007	16 959	21 016	20 545	19 882	27 139	12 019	222	157 328	292 117
Autres que de particuliers	78 869	60 327	44 445	33 500	33 611	38 277	65 831	24 210	270 841	649 911
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	238	1 272	1 234	1 403	2 283	4 922	7 869	13 766	–	32 987
Acceptations	7 812	1 391	2	–	–	–	–	–	–	9 205
Obligations liées aux titres vendus à découvert	730	1 156	5 369	1 760	1 248	4 293	5 828	7 934	9 462	37 780
Instruments financiers dérivés	2 307	2 571	2 476	3 931	1 985	7 076	12 545	19 970	–	52 861
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	171 240	2 129	101	4	–	–	128	–	–	173 602
Débetures subordonnées	–	–	–	–	–	1 950	–	6 179	–	8 129
Autres passifs	451	2 444	1 757	1 109	834	3 195	6 089	8 301	37 583	61 763
Total des capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	81 075	81 075
Total des passifs et des capitaux propres	278 654	\$ 88 249	\$ 76 400	\$ 62 252	\$ 59 843	\$ 86 852	\$ 110 309	\$ 80 582	\$ 556 289	\$ 1 399 430
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁴⁾	3 540	\$ 12 119	\$ 16 305	\$ 17 923	\$ 19 601	\$ 46 082	\$ 146 665	\$ 14 135	–	\$ 276 370
Garanties et lettres de crédit ⁵⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	46 332	46 332
Obligations d'impartition ⁶⁾	18	35	52	31	3	11	33	18	–	201

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) Comprennent essentiellement des prêts hypothécaires douteux.

3) Comprennent essentiellement des découverts et des prêts douteux.

4) Comprennent la composante non prélevée des facilités de crédit et de liquidité engagées.

5) Comprennent les montants en cours des garanties, des lettres de crédit de soutien et des lettres de crédit commerciales pouvant venir à échéance sans être utilisées.

6) La Banque conclut des accords d'impartition visant certaines fonctions de soutien ou fonctions commerciales, notamment le soutien informatique et le traitement des chèques et des paiements de factures.

Au 31 octobre 2023¹⁾

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance déterminée	Total
Actifs										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	85 337 \$	383 \$	50 \$	45 \$	47 \$	132 \$	246 \$	199 \$	4 810 \$	91 249 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	2 822	6 336	7 434	2 798	3 687	8 878	18 512	16 942	50 459	117 868
Titres pris en pension et titres empruntés	174 243	11 632	8 185	3 247	2 018	–	–	–	–	199 325
Instruments financiers dérivés	3 403	5 590	3 641	2 772	2 238	7 917	12 495	13 284	–	51 340
Titres de placement – JVAÉRG	2 679	6 299	8 095	4 006	4 718	9 754	30 602	15 997	2 164	84 314
Titres de placement – coût amorti	291	560	754	1 063	826	2 937	5 217	20 336	–	31 984
Titres de placement – JVRN	–	–	–	–	–	–	51	–	1 888	1 939
Prêts	61 791	38 905	39 256	39 951	35 611	132 128	291 332	52 390	59 547	750 911
Prêts hypothécaires à l'habitation	3 722	6 362	10 961	12 478	14 087	70 902	183 644	39 776	2 250 ²⁾	344 182
Prêts personnels	3 594	2 538	4 168	4 398	3 581	13 419	24 456	6 782	41 234	104 170
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	17 109	17 109
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	54 475	30 005	24 127	23 075	17 943	47 807	83 232	5 832	5 326 ³⁾	291 822
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(6 372)	(6 372)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	15 243	3 307	73	5	–	–	–	–	–	18 628
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	63 485	63 485
Total des actifs	345 809 \$	73 012 \$	67 488 \$	53 887 \$	49 145 \$	161 746 \$	358 455 \$	119 148 \$	182 353 \$	1 411 043 \$
Passifs et capitaux propres										
Dépôts	109 973 \$	65 320 \$	70 697 \$	58 361 \$	46 318 \$	68 912 \$	86 716 \$	27 160 \$	418 876 \$	952 333 \$
Particuliers	18 320	16 379	18 241	13 690	16 668	25 987	15 199	828	163 305	288 617
Autres que de particuliers	91 653	48 941	52 456	44 671	29 650	42 925	71 517	26 332	255 571	663 716
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	385	696	1 333	1 084	1 361	6 979	4 045	10 896	–	26 779
Acceptations	15 333	3 307	73	5	–	–	–	–	–	18 718
Obligations liées aux titres vendus à découvert	312	2 039	2 216	1 016	2 032	2 915	6 827	7 503	11 543	36 403
Instruments financiers dérivés	2 542	4 561	2 866	2 328	1 983	8 440	14 489	21 451	–	58 660
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	157 525	821	1 661	–	–	–	–	–	–	160 007
Débtures subordonnées	–	–	–	–	–	252	1 714	7 727	–	9 693
Autres passifs ³⁾	530	1 809	1 309	1 248	1 556	7 642	6 021	8 021	41 743	69 879
Total des capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	78 571	78 571
Total des passifs et des capitaux propres	286 600 \$	78 553 \$	80 155 \$	64 042 \$	53 250 \$	95 140 \$	119 812 \$	82 758 \$	550 733 \$	1 411 043 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁴⁾	7 709 \$	8 558 \$	22 634 \$	17 905 \$	19 784 \$	47 035 \$	150 573 \$	11 571 \$	– \$	285 769 \$
Garanties et lettres de crédit ⁵⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	49 112	49 112
Obligations d'impartition ⁶⁾	18	35	52	52	52	39	33	24	–	305

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) Comprennent essentiellement des prêts hypothécaires douteux.

3) Comprennent essentiellement des découverts et des prêts douteux.

4) Comprennent la composante non prélevée des facilités de crédit et de liquidité engagées.

5) Comprennent les montants en cours des garanties, des lettres de crédit de soutien et des lettres de crédit commerciales pouvant venir à échéance sans être utilisées.

6) La Banque conclut des accords d'impartition visant certaines fonctions de soutien ou fonctions commerciales, notamment le soutien informatique et le traitement des chèques et des paiements de factures.

Cotes de crédit

Les cotes de crédit sont l'un des facteurs qui ont une incidence sur la capacité de la Banque d'accéder aux marchés financiers ainsi que sur les modalités selon lesquelles cette dernière peut conclure des opérations sur des dérivés ou des opérations de couverture et emprunter des fonds. Les cotes de crédit et la perspective qu'attribuent les agences de notation à la Banque sont fondées sur leurs propres opinions et méthodes.

La Banque bénéficie toujours de cotes de crédit élevées. Ses cotes de crédit au titre des dépôts et des titres de créance de premier rang traditionnels sont les suivantes : AA par Morningstar DBRS, Aa2 par Moody's, A+ par Standard & Poor's (S&P) et AA par Fitch. Les titres de créance de premier rang sujets à la recapitalisation de la Banque ont obtenu les cotes AA (bas) par Morningstar DBRS, A2 par Moody's, AA- par Fitch et A- par S&P. En date du 30 avril 2024, toutes les agences de notation avaient attribué une perspective « stable » à la Banque. Aucun changement n'a été apporté aux cotes de crédit ou aux perspectives de la Banque au cours du trimestre.

Gestion du capital

La Banque continue de gérer son capital conformément au cadre de gestion du capital présenté aux pages 56 à 68 du rapport annuel 2023 de la Banque.

En juin 2023, le BSIF a annoncé que la réserve pour stabilité intérieure serait portée à 3,5 % de la valeur totale des actifs pondérés en fonction des risques à compter du 1^{er} novembre 2023. En outre, en décembre 2023, le BSIF a maintenu la réserve pour stabilité intérieure à 3,5 % des actifs pondérés en fonction des risques. Les exigences du BSIF en matière de ratios de fonds propres réglementaires minimaux, y compris le supplément de 1,0 % s'appliquant aux BIS¹ et la réserve pour stabilité intérieure, s'établissent à 11,5 %, à 13,0 % et à 15,0 % pour le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres, respectivement.

Réformes de l'Accord de Bâle III révisé

Les réformes définitives de Bâle III concernant le risque de crédit et le risque d'exploitation ont été mises en œuvre au deuxième trimestre de 2023, y compris un plancher global garantissant que les actifs pondérés en fonction des risques des banques issus des modèles internes ne puissent pas être inférieurs à 72,5 % des actifs pondérés en fonction des risques tels que calculés selon l'approche standard du dispositif de Bâle III. Une période d'instauration progressive internationale du taux plancher global de fonds propres de 72,5 % de 2023 à 2028 a débuté à 65 % pour les banques canadiennes et ce pourcentage sera haussé de 2,5 % chaque année de manière à atteindre 72,5 % au premier trimestre de 2026. À l'international, l'adoption des réformes de l'Accord de Bâle III révisé varie selon le territoire. À l'heure actuelle, il est prévu que dans bon nombre de territoires, la mise en œuvre ne commencera pas avant 2025.

Par ailleurs, les exigences relatives au risque de marché révisées du dispositif d'ajustement de l'évaluation du crédit et de la révision complète du portefeuille de négociation sont entrées en vigueur le 1^{er} novembre 2023 pour la Banque, ce qui a eu une incidence d'environ -28 points de base.

Exigences de fonds propres du BSIF pour les prêts immobiliers garantis

En juin 2022, le BSIF a publié un nouveau préavis intitulé *Clarification du régime s'appliquant aux produits de prêts garantis par un bien immobilier innovants en vertu de la ligne directrice B-20*, qui s'ajoute aux attentes formulées dans la ligne directrice B-20. Le préavis précise les attentes du BSIF à l'égard des pratiques de souscription, des procédures et des exigences de fonds propres pour les prêts hypothécaires à l'habitation au Canada au sein des programmes de prêts combinés (PPC). Les changements touchent le programme Crédit intégré Scotia (CIS) de la Banque Scotia, qui est considéré comme un PPC. Le BSIF s'attend à ce que la tranche d'un prêt CIS supérieure à 65 % du ratio prêt/valeur soit amortissable et non réoctroyable. Ces changements s'appliquent aux prêts CIS nouvellement accordés ou existants à compter du 1^{er} novembre 2023. Pour mettre en œuvre ces changements, la tranche de la limite globale du prêt CIS dépassant 65 % du ratio prêt/valeur est réduite mensuellement de façon linéaire sur 25 ans jusqu'à ce que la limite globale du prêt CIS atteigne 65 % du ratio prêt/valeur. Cela permet de s'assurer que les remboursements du principal sur les soldes dépassant 65 % du ratio prêt/valeur sont non réoctroyables conformément aux attentes du BSIF.

La ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF a été mise à jour avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2023 de manière à exiger une augmentation des actifs pondérés en fonction des risques pour les prêts hypothécaires qui sont en situation d'amortissement négatif pendant au moins trois mois consécutifs et dont le ratio prêt/valeur est supérieur à 65 %. Les produits de prêts hypothécaires à taux variable de la Banque ajustent le paiement automatiquement lors de chaque variation du taux préférentiel de la Banque de manière que l'amortissement du prêt se poursuive selon l'échéancier. Par conséquent, la modification des exigences de fonds propres pour les prêts hypothécaires à amortissement négatif a une incidence négligeable pour la Banque.

Le BSIF met la touche finale à son cadre sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) par établissement des sociétés mères

En septembre 2023, le BSIF a mis la touche finale aux modifications apportées à son cadre de TLAC par établissement des sociétés mères, avec prise d'effet au premier trimestre de 2024. En vertu de ce cadre, le BSIF a établi un ratio de TLAC par établissement fondé sur le risque, lequel s'appuie sur le ratio de TLAC fondé sur le risque prévu par la ligne directrice TLAC du BSIF et sur les ratios de fonds propres fondés sur le risque prévus par la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF. Le BSIF se servira principalement du ratio de TLAC par établissement fondé sur le risque pour évaluer la suffisance de la TLAC à la disposition immédiate de la société mère canadienne et la capacité de la société mère à constituer une source de stabilité financière pour ses filiales et les autres entités de son groupe. Les BIS¹ doivent maintenir un ratio de TLAC par établissement d'au moins 21,5 % en tout temps, et elles ne sont actuellement pas tenues de communiquer publiquement leur ratio de TLAC par établissement. Le BSIF compte tenir, en temps opportun, une consultation sur les attentes à l'égard de l'assurance fournie par les données et de la communication future d'informations.

La Banque est en conformité avec les exigences finales du BSIF en matière de TLAC par établissement.

Ratios de fonds propres réglementaires et de capacité totale d'absorption des pertes

Les diverses mesures des fonds propres réglementaires et de la capacité totale d'absorption des pertes de la Banque se composaient de ce qui suit :

T32 Ratios de fonds propres réglementaires et de capacité totale d'absorption des pertes

(en millions de dollars)	Aux		
	30 avril 2024	31 janvier 2024	31 octobre 2023
	Bâle III révisé	Bâle III révisé	Bâle III révisé
Actions ordinaires et assimilées de T1 ¹⁾	59 403 \$	58 060 \$	57 041 \$
Fonds propres de T1 ¹⁾	68 282	66 952	65 223
Total des fonds propres réglementaires ¹⁾	76 789	75 401	75 651
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) ²⁾	129 939	130 445	134 504
Actifs pondérés en fonction des risques ^{1),3)}	450 191 \$	451 018 \$	440 017 \$
Ratios de fonds propres (en pourcentage) ¹⁾			
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1	13,2	12,9	13,0
Ratio de T1	15,2	14,8	14,8
Ratio total des fonds propres	17,1	16,7	17,2
Ratio de capacité totale d'absorption des pertes ²⁾	28,9	28,9	30,6
Levier ⁴⁾ :			
Exposition du ratio de levier	1 555 486 \$	1 547 503 \$	1 562 963 \$
Ratio de levier (en pourcentage)	4,4	4,3	4,2
Ratio de levier de capacité totale d'absorption des pertes (en pourcentage) ²⁾	8,4	8,4	8,6

1) Depuis le premier trimestre de 2024, les ratios de fonds propres réglementaires sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2023). Les ratios de fonds propres réglementaires de l'exercice précédent sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (février 2023).

2) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* du BSIF (septembre 2018).

3) Au 30 avril 2024, la Banque n'avait aucune majoration liée au niveau plancher de fonds propres réglementaires pour les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1, le total des fonds propres et la TLAC aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques (7,8 milliards de dollars au 31 janvier 2024; au 31 octobre 2023, la Banque n'avait aucune majoration liée au niveau plancher de fonds propres réglementaires au titre des actifs pondérés en fonction des risques pour les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1, le total des fonds propres et la TLAC aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques).

4) Les ratios de levier sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et calculés conformément à la ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF (février 2023).

Le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque s'établissait à 13,2 % au 30 avril 2024, soit une augmentation d'environ 30 points de base par rapport au trimestre précédent, ce qui est essentiellement attribuable à l'autogénération de capital, à la baisse des actifs pondérés en fonction des risques et aux émissions d'actions provenant du régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires de la Banque, facteurs neutralisés en partie par les pertes à la réévaluation des titres à la JVAÉRG et d'autres titres.

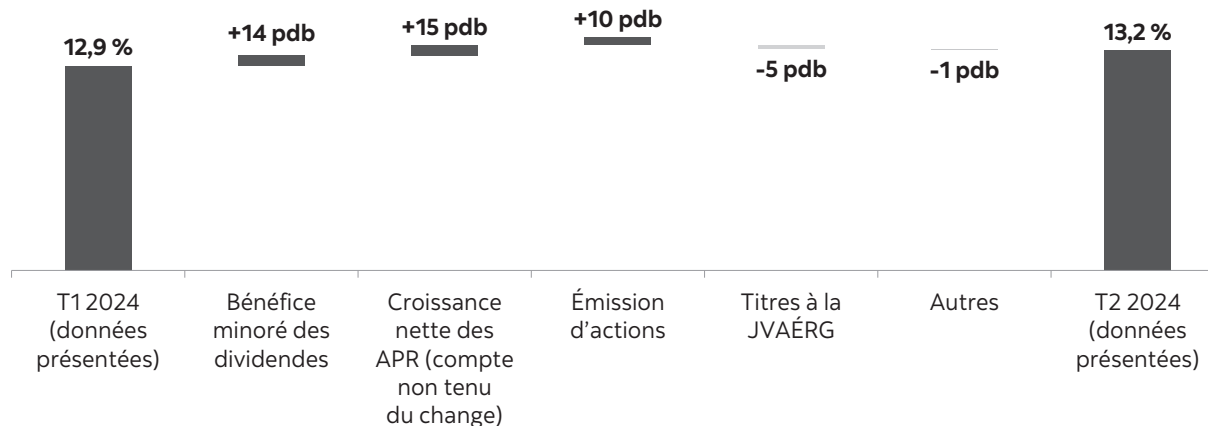
Le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres de la Banque s'établissaient à 15,2 % et à 17,1 %, respectivement, au 30 avril 2024, en hausse d'environ 40 points de base par rapport au trimestre précédent, en raison principalement des incidences susmentionnées sur le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1.

Le ratio de levier s'établissait à 4,4 % au 30 avril 2024, ce qui représente une hausse d'environ 10 points de base par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de l'augmentation des actions ordinaires et assimilées de T1.

Au 30 avril 2024, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC s'établissaient à 28,9 % et à 8,4 %, respectivement, ce qui est essentiellement inchangé par rapport au trimestre précédent.

Au 30 avril 2024, le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1, le ratio total des fonds propres, le ratio de levier, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC dépassaient amplement les ratios minimaux des fonds propres du BSIF.

Évolution du ratio des actions ordinaires et assimilées de T1¹⁾



1) Dans le présent document, cette mesure est présentée conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2023).

Variations des fonds propres réglementaires

Au 30 avril 2024, les actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque s'établissaient à 59,4 milliards de dollars, soit une hausse de 1,3 milliard de dollars par rapport au trimestre précédent, en raison surtout du bénéfice trimestriel minoré des dividendes de 648 millions de dollars, de l'émission d'actions d'un montant de 467 millions de dollars provenant du régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires, ainsi que de l'accroissement net de 431 millions de dollars du cumul des autres éléments du résultat global inclus dans les fonds propres réglementaires, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation de 210 millions de dollars des déductions de fonds propres réglementaires.

Actifs pondérés en fonction des risques

Les actifs pondérés en fonction des risques au titre des actions ordinaires et assimilées de T1 ont diminué de 0,8 milliard de dollars (ou de 0,2 %) au cours du trimestre pour s'établir à 450,2 milliards de dollars. Les actifs pondérés en fonction des risques ont reculé pour le trimestre principalement en raison des activités d'optimisation des actifs pondérés en fonction des risques, contrebalancées en partie par les variations des actifs pondérés en fonction des risques au titre du risque d'exploitation et du risque de marché. En outre, la majoration liée au niveau plancher de fonds propres a été éliminée par suite des changements dans la qualité du portefeuille et des mises à jour des modèles.

Dividende sur les actions ordinaires

Lors de sa réunion du 27 mai 2024, le conseil d'administration a approuvé un dividende de 1,06 \$ par action, lequel n'a pas varié par rapport au trimestre précédent. Ce dividende trimestriel sera versé le 29 juillet 2024 aux actionnaires inscrits le 3 juillet 2024.

Les actionnaires de la Banque peuvent choisir de réinvestir leurs dividendes en trésorerie dans des actions ordinaires de la Banque, conformément au régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires (le « régime »). La Banque a déterminé que, jusqu'à nouvel ordre, elle continuerait d'émettre les actions ordinaires à même son capital autorisé selon un escompte de 2 % sur le cours moyen (selon la définition donnée dans le régime). Avant le dividende versé le 26 avril 2023, les actions ordinaires reçues par les participants aux termes du régime étaient préalablement rachetées sur le marché au cours alors en vigueur.

Instruments financiers

En raison de la nature des principales activités commerciales de la Banque, les instruments financiers constituent une part importante du bilan de la Banque et ils font partie intégrante de ses activités. Différentes mesures reflètent le niveau de risque associé au portefeuille d'instruments financiers de la Banque. Certaines de ces mesures du risque sont exposées plus en détail à la rubrique « Gestion du risque ». Les méthodes servant à établir la juste valeur des instruments financiers sont décrites à la page 169 du rapport annuel 2023 de la Banque.

La direction doit faire appel à son jugement à l'égard des données servant à l'évaluation lorsque des données de marché observables ne sont pas disponibles, ainsi que dans le choix des modèles d'évaluation appropriés. L'incertitude relative à ces estimations et à ces jugements peut avoir une incidence sur la juste valeur et les résultats financiers qui sont comptabilisés. Les variations de la juste valeur des instruments financiers pour le trimestre à l'étude sont attribuables au contexte économique actuel et aux conditions actuelles du secteur et des marchés.

Bon nombre d'instruments financiers sont des produits négociés comme les dérivés, et ils le sont généralement aux termes d'accords généraux de compensation standards de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA ») avec les contreparties, lesquels prévoient le règlement net unique de l'ensemble des opérations couvertes par l'accord en cas de défaut ou de résiliation anticipée d'une opération. Les accords de l'ISDA sont fréquemment assortis d'une annexe sur le soutien du crédit (« ASC ») de l'ISDA, dont les modalités peuvent varier en fonction de l'opinion qu'a chaque partie de la solvabilité de l'autre. Les ASC peuvent exiger qu'une partie nantisse une marge initiale au début de chaque opération. Elles prévoient aussi la possibilité de faire un appel de marge de variation si le risque total lié à l'évaluation à la valeur de marché et non garanti dépasse un seuil préétabli. Une marge de variation peut être unilatérale (ce qui signifie que seule une partie est appelée à fournir une garantie) ou bilatérale (ce qui signifie que l'une ou l'autre des parties peut fournir une garantie, selon celle qui est dans le cours). L'ASC détaillera également les types de garanties que chaque partie juge acceptables et les quotités qui s'appliqueront à chaque type de garantie. Les modalités de l'accord général de compensation de l'ISDA et des ASC sont prises en compte dans le calcul du risque de crédit de contrepartie (se reporter également à la page 85 du rapport annuel 2023 de la Banque).

Au 30 avril 2024, les montants notionnels des dérivés totalisaient 8 222 milliards de dollars, contre 8 064 milliards de dollars au 31 janvier 2024 (31 octobre 2023 – 8 015 milliards de dollars). La hausse trimestrielle traduit essentiellement la conversion des devises, contrebalancée en partie par le repli du volume de contrats de change. Le montant notionnel total des dérivés négociés de gré à gré s'établissait à 7 578 milliards de dollars, comparativement à 7 428 milliards de dollars au 31 janvier 2024 (31 octobre 2023 – 7 437 milliards de dollars), dont une tranche de 5 475 milliards de dollars avait été réglée par l'intermédiaire de contreparties centrales au 30 avril 2024 (31 janvier 2024 – 5 330 milliards de dollars; 31 octobre 2023 – 5 396 milliards de dollars). Le risque de crédit équivalent, compte tenu des accords généraux de compensation, se chiffrait à 32,3 milliards de dollars, contre 34,3 milliards de dollars au 31 janvier 2024. La baisse est principalement attribuable à l'exposition moins élevée au risque posé par les contrats de change et les contrats de taux d'intérêt, laquelle a été atténuée par l'incidence de la conversion des devises.

Principaux instruments de crédit

Une analyse complète des principaux instruments de crédit que les marchés considéraient, durant la crise financière, comme présentant des risques plus élevés figure à la page 72 du rapport annuel 2023 de la Banque. Les expositions nettes de la Banque sont demeurées essentiellement les mêmes qu'à la clôture de l'exercice précédent.

Arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des arrangements contractuels qu'elle consolide ou qu'elle n'est pas tenue de consolider dans ses états financiers, mais qui pourraient avoir une incidence immédiate ou future sur sa performance financière ou sa situation financière. Ces arrangements appartiennent aux catégories suivantes : les entités structurées, les titrisations et les garanties et autres engagements.

Pendant le trimestre à l'étude, la Banque n'a contracté aucune obligation contractuelle importante avec les entités structurées autrement que dans le cours normal de ses activités. Les processus d'examen et d'approbation de ces arrangements contractuels sont demeurés inchangés depuis l'exercice précédent. Pour une analyse complète de ces types d'arrangements, il y a lieu de se reporter aux pages 69 à 71 du rapport annuel 2023 de la Banque.

Entités structurées

La Banque parraine deux fonds multicédants canadiens qu'elle ne consolide pas. Ces fonds multicédants achètent des actifs financiers de première qualité et financent l'achat de ces actifs au moyen de l'émission de papier commercial bénéficiant d'une cote élevée. Bien que la Banque détienne le pouvoir sur les activités pertinentes de ces fonds, son exposition à la variabilité des rendements est limitée; par conséquent, elle ne consolide pas les deux fonds multicédants établis au Canada.

Une tranche importante des actifs des fonds multicédants a été structurée de manière à recevoir des rehaussements de crédit de la part des vendeurs, y compris des protections par surnantissement et des comptes de réserve de trésorerie. Chacun des actifs achetés par les fonds multicédants est financé par une facilité de trésorerie de sûreté fournie par la Banque sous la forme d'une convention d'achat d'actifs liquides (« CAAL »). L'objet premier des facilités de trésorerie de sûreté consiste à fournir une source de financement de rechange dans l'éventualité où les fonds multicédants se trouveraient dans l'incapacité d'émettre du papier commercial sur le marché. Aux termes de la CAAL, la Banque n'est habituellement pas tenue d'acheter des actifs en situation de défaut.

La principale exposition de la Banque aux fonds multicédants établis au Canada découle du concours de trésorerie fourni, le total des facilités de trésorerie s'étant établi à 7,6 milliards de dollars au 30 avril 2024 (31 octobre 2023 – 7,1 milliards de dollars). Au 30 avril 2024, le total du papier commercial en circulation relativement à ces fonds multicédants se chiffrait à 6,6 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 5,4 milliards de dollars). Au 30 avril 2024, les actifs financés achetés et détenus par ces fonds multicédants présentés à leur coût initial s'élevaient à 6,5 milliards de dollars (31 octobre 2023 – 5,3 milliards de dollars). La juste valeur de ces actifs se rapproche de leur coût initial. Il ne s'est produit aucun changement important dans la composition ou le profil de risque de ces fonds multicédants depuis le 31 octobre 2023.

Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque continue de surveiller les faits nouveaux en matière de réglementation portant sur divers sujets à l'échelle mondiale de manière à ce que les fonctions de contrôle et les secteurs d'activité en tiennent compte dans les meilleurs délais et à ce que leur incidence sur les activités soit réduite au minimum. La section Risque juridique et risque de conformité figurant dans le rapport annuel 2023 de la Banque présente un bref sommaire de certains faits nouveaux importants en matière de réglementation qui pourraient avoir des conséquences sur les activités de la Banque, qui peuvent être mis à jour dans la section suivante.

Services bancaires axés sur les consommateurs (système bancaire ouvert)

Le 30 avril 2024, le gouvernement fédéral a présenté la *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2024*, soit la première étape en vue du lancement du cadre sur les services bancaires axés sur les consommateurs du Canada (le « cadre »), avec l'introduction du projet de *Loi sur les services bancaires axés sur les consommateurs* (la « LSBC »). La loi fournit des éclaircissements sur l'application de la LSBC ainsi que des lignes directrices sur son champ d'application et sa mise en œuvre. D'autres aspects clés du cadre, comme l'assujettissement et la protection de la vie privée, devraient être abordés dans la *Loi n° 2 d'exécution du budget de 2024*, qui sera présentée à l'automne. La Banque suit de près ce projet de réglementation.

Frais pour insuffisance de fonds

Dans le cadre du budget fédéral de 2024 dévoilé le 16 avril 2024, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de mettre en place une loi plafonnant les frais pour insuffisance de fonds qui sont facturés lorsqu'il n'y a pas assez d'argent dans un compte bancaire pour couvrir un chèque ou une opération de débit préautorisée, entre autres obligations de signalement connexes. La Banque mettra en œuvre toutes les modifications nécessaires pour assurer sa conformité.

Ligne directrice B-15 du BSIF : Gestion des risques climatiques

Le 20 mars 2024, le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») a publié des mises à jour à la version définitive de sa ligne directrice B-15 : Gestion des risques climatiques, en vue de s'assurer que les attentes envers les institutions financières fédérales (les « IFF ») s'alignent sur celles de la version définitive de la norme IFRS S2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*, du conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (l'International Sustainability Standards Board, ou ISSB). Cette ligne directrice propose une simplification des informations à fournir relativement aux changements climatiques et favorise la transparence en matière de risques climatiques. Le BSIF a également produit de nouveaux relevés relatifs aux risques climatiques pour recueillir auprès des IFF des données normalisées sur les émissions et les expositions.

La Banque s'efforcera de mettre en œuvre les exigences d'information à temps pour ses rapports de fin d'exercice 2024 et elle continuera de suivre l'évolution de la situation.

Réforme des taux d'intérêt de référence

Les échéances de un mois, de deux mois et de trois mois du taux offert en dollars canadiens (« Canadian Dollar Offered Rate » ou « CDOR ») continueront d'être publiées jusqu'au 28 juin 2024 (la « date de fin »), comme il a été annoncé par Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited. Le BSIF s'attend à ce que les institutions financières fédérales (les « IFF ») fassent la transition des transactions utilisant le taux CDOR vers les taux moyens des opérations de pension à un jour (CORRA) avant la date de fin.

Le 5 septembre 2023, CanDeal Benchmark Solutions et TMX Datalinx ont lancé les taux de référence CORRA à terme de un mois et de trois mois. Le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (TARCOM) a annoncé que, après le 1^{er} novembre 2023, tous les nouveaux contrats de prêt devront s'appuyer uniquement sur le CORRA à un jour, le CORRA à terme ou le taux préférentiel plutôt que le taux CDOR ou le taux des acceptations bancaires.

Le plan de transition de la Banque s'harmonise avec la feuille de route détaillée sur la transition des taux CDOR et ses grandes étapes publiée par le Groupe de travail sur le TARCOM. Depuis le 30 juin 2023, tous les nouveaux dérivés et nouvelles transactions sur titres de la Banque doivent s'appuyer sur les taux de référence CORRA, sauf exceptions permises. En raison du retrait des taux CDOR, les facilités d'emprunt fondées sur les acceptations bancaires utiliseront désormais des taux de rechange comme le taux CORRA ou le taux préférentiel. Les titres fondés sur les acceptations bancaires, qui sont émis en lien avec les facilités d'emprunt fondées sur les acceptations bancaires, cesseront d'être émis après le retrait des taux CDOR et seront remplacés par d'autres instruments du marché monétaire à court terme. Les détails du programme de transition de la Banque relativement à la réforme des taux d'intérêt de référence sont présentés à la note 4 du rapport annuel 2023.

Mesures fiscales fédérales canadiennes

Le 16 avril 2024, le budget fédéral a été déposé. Il comprend certaines mesures fiscales touchant la Banque ainsi que la confirmation de l'engagement envers certaines mesures déjà présentées dans la *Loi d'exécution de l'énoncé économique de l'automne*, le projet de loi C-59, notamment le refus de la déduction pour dividendes reçus par les institutions financières. On notera, en particulier, la proposition de modifier le taux d'inclusion des gains en capital pour le faire passer de 50 % à 66,7 % en ce qui a trait aux gains réalisés après le 24 juin 2024. Ces mesures fiscales proposées ne sont pas encore considérées comme quasi-adoptées. Toutefois, en prévision de leur entrée en vigueur, la Banque a cessé de réclamer la déduction pour dividendes reçus à compter du 1^{er} janvier 2024.

Impôt minimum mondial

Dans le cadre de ses efforts en matière de réforme fiscale internationale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE ») a publié en décembre 2021 le modèle de règles du Pilier Deux. Ces règles visent à ce que les grandes entreprises multinationales, soit celles dont les revenus consolidés sont supérieurs à 750 millions d'euros, paient un impôt effectif minimal de 15 % dans chaque territoire où elles mènent des activités. Les pays membres de l'OCDE sont en train d'élaborer des lois fiscales nationales pour mettre en œuvre ces règles. Le 2 mai 2024, le gouvernement fédéral a déposé le projet de loi C-69, qui contient la *Loi de l'impôt minimum mondial* du Canada. Une fois promulguée, cette loi s'appliquera à la Banque à compter de l'exercice 2025.

L'IASB avait précédemment publié des modifications à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, qui prévoient une exception obligatoire temporaire à l'obligation de comptabiliser et de présenter l'impôt différé lié à la mise en œuvre des règles d'impôt minimum mondial du Pilier Deux, que la Banque a appliquée.

La Banque continue d'évaluer l'incidence des lois actuellement adoptées ou quasi-adoptées dans les territoires concernés. Cette incidence ne peut être estimée dans une mesure raisonnable à l'heure actuelle. Selon les évaluations actuelles de la Banque, l'exonération transitoire n'est proscrite que dans un petit nombre de territoires. Là où la Banque ne peut avoir recours à l'exonération transitoire, celle-ci procède à un calcul détaillé conformément aux règles en matière d'impôt minimum mondial.

Méthodes comptables et contrôles

Méthodes et estimations comptables

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été établis selon l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les méthodes comptables significatives utilisées dans la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés sont les mêmes que celles utilisées aux fins des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 octobre 2023 de la Banque et décrites à la note 3 afférente à ses états financiers consolidés audités figurant dans le rapport annuel 2023, à l'exception des changements touchant la comptabilisation des contrats d'assurance découlant de l'adoption de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui sont présentés dans les notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Prises de position futures en comptabilité

Aucune mise à jour importante n'a été apportée aux prises de position futures en comptabilité par rapport à celles présentées à la note 5 afférente aux états financiers consolidés audités de la Banque contenus dans le rapport annuel 2023, à l'exception de la publication de l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, en avril 2024.

IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*. Cette norme remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. L'IFRS 18 prévoit une structure de catégories définies pour la présentation de l'état du résultat net, y compris les totaux et sous-totaux requis, ainsi que des principes de regroupement et de ventilation pour catégoriser l'information financière. Cette norme exige également que toutes les mesures de la performance déterminées par la direction soient présentées dans les notes afférentes aux états financiers.

Pour la Banque, l'IFRS 18 entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2027, et son adoption anticipée est autorisée. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme.

Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours du trimestre clos le 30 avril 2024, aucune modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque n'a eu ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur ce contrôle.

Transactions avec des parties liées

Aucune modification n'a été apportée aux procédures et aux politiques que la Banque applique à l'égard des transactions avec des parties liées par rapport à celles qui sont présentées dans le rapport annuel 2023 de la Banque. Toutes les transactions avec des parties liées ont lieu à des modalités et conditions du marché.

Données sur les actions

T33 Actions et autres instruments

	Montant (en millions de dollars)	Dividendes déclarés par action ¹⁾	Nombre de titres en circulation (en milliers)	Caractéristique de conversion
Au 30 avril 2024				
Actions ordinaires²⁾	21 066 \$	1,06 \$	1 229 570	s. o.

	Montant (en millions de dollars)	Distribu- tions ⁴⁾	Rendement (%)	Nombre de titres en circulation (en milliers)
Autres titres de T1 FPUNV^{3),5)}				
Autres billets de fonds propres de T1 subordonnés	1 250 \$US	20,7493 \$US	8,20853	1 250
Autres billets de fonds propres de T1 subordonnés	1 250 \$US	12,25 \$US	4,900	1 250
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1	1 250 \$	9,25 \$	3,700	1 250
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 2	600 \$US	9,0625 \$US	3,625	600
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 3	1 500 \$	17,5575 \$	7,023	1 500
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 4	750 \$US	21,5625 \$US	8,625	750
Billets avec remboursement de capital à recours limité de série 5	750 \$US	20,0000 \$US	8,000	750

	Montant (en millions de dollars)	Taux d'intérêt (%)
Débitures subordonnées FPUNV³⁾		
Débitures subordonnées échéant en décembre 2025	1 250 \$US	4,500
Débitures subordonnées échéant en juillet 2029	1 500 \$	2,836
Débitures subordonnées échéant en mai 2032	1 750 \$	3,934
Débitures subordonnées échéant en décembre 2032	33 000 JPY	1,800
Débitures subordonnées échéant en août 2033	1 000 \$	5,679
Débitures subordonnées échéant en décembre 2033	12 000 JPY	1,830
Débitures subordonnées échéant en mai 2037	1 250 \$US	4,588

	Montant (en millions de dollars)	Distribu- tions ⁴⁾	Rendement (%)	Nombre de titres en circulation (en milliers)
Autres				
Titres fiduciaires Banque Scotia – Série 2006-1 émis par la Fiducie de Capital Banque Scotia ⁶⁾	750 \$	28,25 \$	5,650	750

	Nombre de titres en circulation (en milliers)
Options	
Options en circulation attribuées aux termes des régimes d'options sur actions pour l'achat d'actions ordinaires ²⁾	12 057

- 1) Les dividendes sont versés sur une base trimestrielle, lorsqu'ils sont déclarés, le cas échéant. Représente les dividendes annoncés le 28 mai 2024. Lors de sa réunion du 27 mai 2024, le conseil d'administration a approuvé un dividende payable le 29 juillet 2024 aux actionnaires inscrits le 3 juillet 2024.
- 2) Au 17 mai 2024, le nombre d'actions ordinaires et d'options en circulation se chiffrait respectivement à 1 229 570 milliers et à 12 014 milliers.
- 3) Ces actions sont assorties des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV ») nécessaires à leur classement en tant qu'instruments de fonds propres réglementaires conformément à Bâle III. Se reporter aux notes 21 et 24 afférentes aux états financiers consolidés figurant dans le rapport annuel 2023 de la Banque pour obtenir de plus amples renseignements. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion de débiteures convertibles FPUNV et d'autres billets de fonds propres de T1 subordonnés FPUNV, y compris ceux émis à l'intention de la fiducie Scotiabank LRCN Trust à titre d'actifs de recours à l'égard des billets avec remboursement de capital à recours limité FPUNV au 30 avril 2024 s'établissait à 4 696 millions d'actions ordinaires, en fonction du prix plancher et compte non tenu de l'incidence des intérêts courus et impayés et des dividendes déclarés et impayés, le cas échéant.
- 4) Distributions payables chaque semestre ou trimestre selon une valeur nominale de 1 000 \$ ou de 1 000 \$ US, selon le cas.
- 5) Les distributions trimestrielles sont inscrites chaque trimestre, lorsqu'elles sont payées, le cas échéant.
- 6) Ces titres sont assortis de caractéristiques de conversion. Se reporter au tableau 31 du rapport annuel 2023 de la Banque pour obtenir de plus amples renseignements.

On trouvera plus de renseignements sur les titres en circulation de la Banque, y compris les caractéristiques de convertibilité, aux notes 21, 24 et 26 afférentes aux états financiers consolidés figurant dans le rapport annuel 2023 de la Banque.

Glossaire

Acceptation bancaire : Titre de créance à court terme négociable, garanti contre commission par la banque de l'émetteur.

Actifs pondérés en fonction des risques : Composés de trois grandes catégories, à savoir le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'exploitation, lesquels sont évalués selon le cadre de l'accord de Bâle III révisé, conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2023). Les actifs pondérés en fonction des risques de crédit sont calculés au moyen de paramètres fondés sur des modèles, des formules et des exigences pondérées en fonction des risques, comme il est stipulé dans le cadre de l'accord de Bâle III révisé. De plus, la Banque a recours tant à des modèles internes qu'à des approches standards pour calculer le capital lié au risque de marché et des approches standards pour calculer le capital lié au risque d'exploitation, qu'elle convertit en actifs pondérés en fonction des risques.

Actifs sous administration (ASA) : Actifs administrés par la Banque dont les propriétaires réels sont les clients et qui ne sont donc pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Les services fournis à l'égard des ASA sont de nature administrative, et comprennent les services d'administration fiduciaire, de garde, de dépôt de titres, de perception et de distribution de revenus, de règlements de négociation de titres, de production de rapports pour les clients, ainsi que d'autres services semblables.

Actifs sous gestion (ASG) : Actifs gérés par la Banque de façon discrétionnaire à l'égard desquels la Banque touche des honoraires de gestion. Les ASG sont la propriété réelle des clients et ne sont donc pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Certains ASG sont également des actifs administrés et sont donc parfois inclus dans les actifs sous administration.

Alliance du Pacifique : Alliance composée du Chili, de la Colombie, du Mexique et du Pérou.

Base de mise en équivalence fiscale (BMEF) : La Banque analyse les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et le total des revenus sur une base de mise en équivalence fiscale (BMEF). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôt gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Une augmentation correspondante est inscrite à la charge d'impôt sur le résultat, ce qui signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net. La direction est d'avis que cette méthode permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques utilisent également la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque. Aux fins de la présentation de l'information sectorielle, les revenus et la charge d'impôt sur le résultat des secteurs sont majorés jusqu'à un montant imposable équivalent. L'élimination de la majoration au titre de la BMEF est inscrite dans le secteur Autres.

BSIF : Bureau du surintendant des institutions financières Canada, qui constitue l'autorité de réglementation des banques canadiennes.

Capacité totale d'absorption des pertes (« TLAC ») : La TLAC correspond au total des fonds propres de catégorie 1 FPUNV, des fonds propres de catégorie 2 FPUNV et des autres instruments de TLAC qui sont assujettis à une conversion, en totalité ou en partie, en actions ordinaires aux termes de la *Loi sur la SADC* et qui répondent à tous les critères d'admissibilité énoncés dans la ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* du BSIF (septembre 2018).

Les autres instruments visés par la TLAC comprennent les actions et les passifs prescrits qui sont assujettis à une conversion en actions ordinaires aux termes de la *Loi sur la SADC* et qui répondent à tous les critères d'admissibilité énoncés dans les lignes directrices portant sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC).

Compte de correction de valeur au titre des prêts douteux en pourcentage du montant brut des prêts douteux : Ratio du compte de correction de valeur au titre des prêts douteux sur le montant brut des prêts douteux.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances : Montant mis en réserve qui, de l'avis de la direction, suffit à absorber les pertes sur créances au titre de tous les actifs financiers et des expositions hors bilan pouvant faire l'objet d'une évaluation de la dépréciation. Cela comprend les comptes de correction de valeur au titre des actifs financiers productifs et des actifs financiers dépréciés.

Contrat à terme standardisé : Engagement d'achat ou de vente d'un montant fixé de marchandises, de titres ou de monnaies étrangères à une date et à un prix stipulés d'avance. Les contrats à terme standardisés sont négociés sur des bourses reconnues. Les profits ou pertes sur ces contrats sont réglés chaque jour en fonction des cours de clôture.

Contrat de change à terme : Engagement d'achat ou de vente d'un montant donné d'une monnaie à une date fixe et à un taux de change stipulé d'avance.

Contrat de garantie de taux : Contrat négocié entre deux parties en vertu duquel un taux d'intérêt fixé s'applique à un montant notionnel pour une période prédéterminée. L'écart entre le taux établi par contrat et le taux en vigueur sur le marché est versé en trésorerie à la date de règlement. Ce genre de contrat offre une protection contre les fluctuations futures des taux d'intérêt ou permet d'en tirer parti.

Courbe de rendement : Représentation graphique de la structure par échéance des taux d'intérêt où sont tracées des courbes de taux de rendement de titres obligataires de même ordre selon leur terme jusqu'à échéance.

Couverture : Protection contre l'exposition aux risques de prix, de taux d'intérêt ou de change au moyen de positions qui devraient permettre de compenser les variations des conditions du marché.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations : Le ratio de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux aux termes de l'IFRS 9 correspond à la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts, des acceptations et des expositions hors bilan exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts douteux.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations : Ratio de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts, des acceptations et des expositions hors bilan exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations.

Entité structurée : Entité créée pour réaliser un objectif précis et bien défini. Une entité structurée peut prendre la forme d'une société, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité juridique. Les entités structurées sont souvent créées avec des clauses juridiques qui imposent des limites strictes et quelquefois permanentes au pouvoir de décision de l'organe de direction, du fiduciaire ou de la direction quant aux transactions de l'entité.

Évaluation à la valeur de marché : Évaluation à la juste valeur de certains instruments financiers à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV ») : Pour être admissibles à titre de fonds propres réglementaires, tous les instruments de fonds propres non ordinaires de T1 et de T2 doivent permettre d'absorber des pertes en cas de non-viabilité d'une institution financière. Les investisseurs sont ainsi assurés que ces instruments subiront des pertes avant les contribuables si les administrations publiques déterminent qu'il est d'intérêt public de secourir une banque non viable.

Instruments de crédit structuré : Vaste gamme de produits financiers qui comprend les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des prêts avec flux groupés, les véhicules de placement structuré et les titres adossés à des actifs. Ces instruments représentent des placements dans des groupes d'actifs adossés à des créances, dont la valeur est avant tout tributaire du rendement des groupes sous-jacents.

Instruments hors bilan : Engagements de crédit indirect, y compris les engagements de crédit en vertu desquels aucune somme n'a été prélevée et les instruments dérivés, qui ne figurent pas au bilan de la Banque conformément aux IFRS.

Juste valeur : Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, survenant soit sur le marché principal soit, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

Lettre de crédit de soutien et lettre de garantie : Engagement écrit que prend la Banque, à la demande d'un client, pour garantir le paiement à un tiers relativement aux obligations du client à l'endroit de ce tiers.

Levier d'exploitation : Paramètre financier servant à mesurer le taux de croissance du total des revenus moins le taux de croissance des charges autres que d'intérêts.

Marge nette sur intérêts : Sert à évaluer le rendement généré par les actifs productifs principaux de la Banque, compte tenu du coût du financement. Elle correspond aux revenus d'intérêts nets sur les actifs principaux divisés par les actifs productifs principaux moyens.

Mise en pension : Ou encore « obligation relative aux titres mis en pension », soit une transaction à court terme dans le cadre de laquelle la Banque vend des titres, généralement des obligations d'administrations publiques, à un client et convient au même moment de les lui racheter à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de financement à court terme.

Montant brut des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations : Ratio du montant brut des prêts douteux, des placements sous forme de titres de créance et des expositions hors bilan exprimé en pourcentage des prêts et des acceptations.

Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations : Ratio du montant net des prêts douteux, des placements sous forme de titres de créance et des expositions hors bilan exprimé en pourcentage des prêts et des acceptations.

Montant notionnel : Montant prévu au contrat ou montant en principal devant servir à déterminer le paiement de certains instruments et dérivés hors bilan tels que des contrats de garantie de taux, des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises. Ce montant est dit « notionnel » parce qu'il ne fait pas lui-même l'objet d'un échange, mais constitue uniquement une référence pour le calcul des montants qui changent effectivement de main.

Obligation sécurisée : Créance de la Banque pour laquelle le paiement de tous les montants de principal et d'intérêts est inconditionnellement et irrévocablement garanti par une société en commandite et est garanti par le nantissement du portefeuille d'obligations couvertes. Les actifs du portefeuille d'obligations sécurisées détenues par la société en commandite se composent respectivement de prêts hypothécaires à l'habitation non garantis de premier rang au Canada et de prêts hypothécaires à l'habitation de premier rang au Canada garantis aux termes de l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL, ainsi que de leur sûreté connexe.

Option : Contrat entre un acheteur et un vendeur conférant à l'acheteur de l'option le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise, un instrument financier ou une monnaie en particulier à un prix ou à un taux préétabli, au plus tard à une date future convenue d'avance.

Point de base : Unité de mesure équivalant à un centième de un pour cent.

Prêt douteux : Prêt dont la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer les intérêts et le principal à la date prévue, dont un paiement prévu par contrat est en souffrance à la fin d'une période prescrite ou dont le client est considéré comme étant en faillite.

Prise en pension : Ou encore « titres pris en pension », soit une transaction à court terme dans le cadre de laquelle la Banque achète des titres, généralement des obligations d'administrations publiques, auprès d'un client et convient au même moment de les lui revendre à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de prêt garanti à court terme.

Produit dérivé : Contrat financier dont la valeur est fonction d'un prix, d'un taux d'intérêt, d'un taux de change ou d'un indice boursier sous-jacent. Les contrats à terme standardisés, les options et les swaps sont tous des instruments dérivés.

Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations : Ratio des radiations nettes exprimées en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations.

Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres) : Cours de clôture de l'action divisé par le bénéfice de base cumulatif par action ordinaire pour les quatre derniers trimestres.

Ratio de compte de correction de valeur pour pertes sur créances : Ratio du compte de correction de valeur pour pertes sur créances total à la clôture de la période (exclusion faite des titres de créance et des dépôts auprès d'autres institutions financières) divisé par le montant brut des prêts et des acceptations.

Ratio de compte de correction de valeur au titre des prêts douteux : Ratio du compte de correction de valeur au titre des prêts douteux à la clôture de la période (exclusion faite des titres de créance et des dépôts auprès d'autres institutions financières) divisé par le montant brut des prêts et des acceptations.

Ratio de compte de correction de valeur au titre des prêts productifs : Ratio du compte de correction de valeur au titre des prêts productifs à la clôture de la période (exclusion faite des titres de créance et des dépôts auprès d'autres institutions financières) divisé par le montant brut des prêts et des acceptations.

Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable : Cette mesure financière est obtenue en divisant le cours de clôture de l'action pour une période donnée par la valeur comptable par action ordinaire.

Ratio de levier : Ratio correspondant aux fonds propres de T1 aux termes de Bâle III divisés par une mesure du risque de levier qui tient compte des actifs inscrits au bilan et des engagements hors bilan, des dérivés et des cessions temporaires de titres, selon la définition qui est donnée dans la ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF.

Ratio de liquidité à court terme : Ratio des actifs liquides de haute qualité par rapport aux sorties nettes de trésorerie dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours, selon la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

Ratio de productivité : Ce ratio exprime les charges autres que d'intérêts en pourcentage du total des revenus. Mesure de l'efficacité de la Banque utilisée par la direction.

Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, ratio de T1 et ratio total des fonds propres : Aux termes des règles révisées de Bâle III, trois principaux ratios de fonds propres réglementaires sont utilisés pour évaluer la suffisance des fonds propres, à savoir un ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, un ratio de T1 et un ratio total des fonds propres, lesquels sont déterminés en divisant ces catégories de fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs.

Les actions ordinaires et assimilées de T1 sont principalement constituées des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires après les ajustements réglementaires. Ces ajustements réglementaires portent notamment sur le goodwill, les immobilisations incorporelles compte tenu des passifs d'impôt différé, les actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future, les actifs nets de régimes de retraite à prestations définies, l'insuffisance des provisions pour pertes sur créances attendues et les placements importants dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'autres institutions financières.

Les fonds propres de T1 comprennent les actions ordinaires et assimilées de T1 et les autres fonds propres de T1, qui se composent principalement d'actions privilégiées à dividende non cumulatif admissibles, d'autres billets de fonds propres de T1 subordonnés non cumulatifs et de billets avec remboursement de capital à recours limité. Les fonds propres de T2 se composent surtout de débetures subordonnées admissibles et de comptes de correction de valeur pour pertes sur créances admissibles.

Le total des fonds propres comprend les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et les fonds propres de T2.

Ratio structurel de liquidité à long terme : Ratio du financement stable disponible par rapport au financement stable requis, selon les définitions de la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

Rendement annuel total pour les actionnaires (RTPA) : Le rendement annuel total pour les actionnaires correspond à la variation globale du cours de l'action, majorée des dividendes payés au cours de l'exercice. Cette somme est ensuite divisée par le cours de l'action à l'ouverture de l'exercice pour obtenir le RTPA. Le rendement annuel total pour les actionnaires suppose le réinvestissement des dividendes trimestriels.

Rendement de l'action : Dividendes versés par action ordinaire divisés par la moyenne des cours le plus haut et le plus bas de l'action pour la période visée.

Rendement des actifs : Bénéfice net exprimé en pourcentage du total des actifs moyens.

Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires : Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires est obtenu en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, ajusté au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles (à l'exception des logiciels), par la moyenne des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés au titre du goodwill et des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (à l'exception des logiciels), déduction faite de l'impôt différé.

Rendement des capitaux propres : Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. La Banque attribue les fonds propres à ses secteurs d'activité selon une répartition qui correspond à environ 11,5 % des exigences de fonds propres sous forme d'actions ordinaires aux termes de Bâle III, ce qui comprend les risques de crédit, de marché et d'exploitation et le levier propres à chaque secteur d'activité. Le rendement des capitaux propres des secteurs d'activité correspond à un ratio du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires du secteur d'activité par rapport aux fonds propres attribués.

Swap : Un swap de taux d'intérêt est un contrat visant l'échange de flux de paiements d'intérêts, habituellement un taux variable contre un taux fixe, pour une période donnée et portant sur un montant notionnel. Un swap de devises est un contrat visant l'échange de paiements dans différentes monnaies, sur des périodes prédéterminées.

Taux des opérations de pension à un jour (CORRA) : Le CORRA sert de mesure du coût du financement à un jour en dollars canadiens sur le marché général des pensions pour les opérations garanties au moyen de bons du Trésor et d'obligations du gouvernement du Canada.

Taux d'impôt effectif : Le taux d'impôt effectif est le taux d'impôt global payé par la Banque sur le bénéfice dégagé. Le taux d'impôt effectif correspond à la charge d'impôt sur le résultat de la Banque divisée par le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Titrisation : Procédé dans le cadre duquel des actifs financiers (généralement des prêts) sont cédés à une fiducie qui émet habituellement différentes catégories de titres adossés à des actifs à des investisseurs afin de financer l'achat de prêts.

Valeur à risque (VaR) : Estimation de la perte de valeur qui, à l'intérieur d'un intervalle de confiance déterminé, pourrait éventuellement découler du fait que la Banque maintienne une position pendant une période déterminée.

Valeur comptable par action ordinaire : Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la clôture de la période.

Glossaire de l'accord de Bâle III

Paramètres du risque de crédit

Exposition en cas de défaut (ECD) : Correspond normalement à l'exposition brute prévue, soit le montant de l'exposition liée à des éléments figurant au bilan et le montant équivalent de prêt au titre de l'exposition hors bilan en cas de défaut.

Probabilité de défaut (PD) : Correspond à la probabilité, exprimée en pourcentage, qu'un emprunteur se trouve en situation de défaut dans un horizon de un an.

Perte en cas de défaut (PCD) : Correspond à la gravité de la perte sur une facilité dans l'éventualité où l'emprunteur se trouve en situation de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Types d'expositions au risque

Expositions non liées aux particuliers

Exposition sur les entreprises : Correspond à un titre de créance d'une société, d'une société de personnes ou d'une entreprise individuelle.

Exposition sur les banques : Correspond à un titre de créance d'une banque ou de l'équivalent [y compris certains organismes publics (OP) auxquels le même traitement que celui pour les banques est appliqué].

Exposition sur les emprunteurs souverains : Correspond à un titre de créance d'un État souverain, d'une banque centrale, de certaines banques multilatérales de développement ou de certains OP auxquels le même traitement que celui pour les emprunteurs souverains est appliqué.

Titrisation : Placement figurant au bilan dans des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des titres hypothécaires, des titres adossés à des prêts avec flux groupés ou des titres adossés à des créances avec flux groupés; facilités de trésorerie hors bilan visant des fonds multicédants parrainés par la Banque ou par des tiers; et rehaussements de crédit.

Expositions liées aux particuliers

Prêts hypothécaires à l'habitation : Prêts à des particuliers sur des biens immobiliers résidentiels (quatre unités ou moins).

Marges de crédit garanties : Marges de crédit personnelles renouvelables adossées à des biens immobiliers résidentiels.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail admissible : Cartes de crédit et marges de crédit non garanties consenties à des particuliers.

Autres prêts aux particuliers : Tous les autres prêts personnels.

Sous-catégories d'expositions au risque

Montants prélevés : Montant en cours des prêts, des contrats de location, des acceptations, des dépôts auprès d'autres institutions financières et des titres de créance à la JVAÉRG.

Engagements non prélevés : Tranche non utilisée des marges de crédit consenties.

Autres expositions au risque

Transactions de pension sur titres : Prises en pension, mises en pension et prêts et emprunts de titres.

Dérivés de gré à gré : Instruments financiers négociés par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers plutôt qu'en bourse.

Autres éléments hors bilan : Effets remplaçant directement des instruments de crédit tels que les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les lettres de crédit commercial et les lettres et garanties de bonne exécution.

Contrats dérivés négociés en bourse : Contrats dérivés (p. ex. contrats à terme standardisés et options) qui sont négociés sur un marché à terme organisé. Parmi ceux-ci, on retrouve les contrats à terme standardisés (position acheteur et position vendeur), les options achetées et les options vendues.

Contreparties centrales admissibles : Contreparties centrales agréées qui sont en conformité avec les normes de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et qui peuvent aider leurs banques de compensation membres à provisionner adéquatement les expositions aux contreparties centrales.

Corrélation de valeur entre actifs (CVA) : Les règles de Bâle III ont accru la pondération des risques de certaines institutions financières au titre des sociétés non financières en introduisant une mesure de corrélation de valeur entre actifs. Le facteur de corrélation pris en compte dans la formule pondérée des risques est multiplié par cette CVA, qui correspond à 1,25 pour toutes les expositions aux institutions financières réglementées dont l'actif total est supérieur ou égal à 100 milliards de dollars américains et pour toutes les expositions aux institutions financières non réglementées.

Risque de corrélation défavorable (RCD) particulier : Ce risque survient lorsque l'exposition à une contrepartie donnée affiche une corrélation positive avec probabilité de défaut de la contrepartie en raison de la nature des transactions avec cette contrepartie.

Niveau plancher de fonds propres réglementaires aux termes de Bâle III : Depuis l'introduction de Bâle II en 2008, le BSIF a prescrit un niveau plancher de fonds propres réglementaires fixé à l'intention des institutions qui utilisent l'approche avancée fondée sur les notations internes aux fins du traitement du risque de crédit. Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, la majoration liée au niveau plancher de fonds propres est établie selon le cadre de l'accord de Bâle III révisé en comparant les actifs pondérés en fonction des risques des portefeuilles soumis à l'approche NI et à l'approche standard avec les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon une approche standard d'après le calibrage requis de plancher de fonds propres. Toute insuffisance par rapport aux exigences de niveau plancher de fonds propres au titre des actifs pondérés en fonction des risques est ajoutée aux actifs pondérés en fonction des risques de la Banque.

États financiers consolidés intermédiaires résumés (non audités)

TABLE DES MATIÈRES

59 États financiers consolidés intermédiaires résumés	76 Note 9. Décomptabilisation d'actifs financiers
65 Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés	77 Note 10. Participations dans des sociétés associées
65 Note 1. Entité présentant l'information financière	78 Note 11. Dépôts
65 Note 2. Base d'établissement	78 Note 12. Opérations sur capitaux propres et opérations de financement
65 Note 3. Méthodes comptables significatives	79 Note 13. Gestion du capital
66 Note 4. Transition à l'IFRS 17	79 Note 14. Paiements fondés sur des actions
66 Note 5. Prises de position futures en comptabilité	79 Note 15. Avantages du personnel
66 Note 6. Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	80 Note 16. Secteurs d'exploitation
66 Note 7. Titres de placement	83 Note 17. Revenus et charges d'intérêts
67 Note 8. Prêts, prêts douteux et compte de correction de valeur pour pertes sur créances	83 Note 18. Résultat par action
	83 Note 19. Instruments financiers
	90 Note 20. Impôt sur le résultat

État consolidé de la situation financière

			Aux	
(non audité) (en millions de dollars)	Notes	30 avril 2024 ¹⁾	31 janvier 2024 ¹⁾	31 octobre 2023 ¹⁾
Actifs				
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	6	58 631 \$	67 249 \$	90 312 \$
Métaux précieux		1 253	807	937
Actifs détenus à des fins de transaction				
Titres		123 091	116 864	107 612
Prêts		7 141	7 640	7 544
Autres		2 048	1 883	2 712
Titres pris en pension et titres empruntés		132 280	126 387	117 868
Instruments financiers dérivés		192 858	199 061	199 325
Titres de placement	7	144 784	140 259	118 237
Prêts				
Prêts hypothécaires à l'habitation	8	344 168	341 042	344 182
Prêts personnels	8	105 528	104 124	104 170
Cartes de crédit	8	17 579	17 166	17 109
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	8	292 758	287 888	291 822
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	8c)	760 033 6 507	750 220 6 328	757 283 6 372
		753 526	743 892	750 911
Autres				
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations, déduction faite de la correction de valeur		9 117	15 998	18 628
Immobilisations corporelles		5 493	5 519	5 642
Participations dans des sociétés associées	10	2 067	1 957	1 925
Goodwill et autres immobilisations incorporelles		17 054	16 981	17 193
Actifs d'impôt différé		3 455	3 186	3 541
Autres actifs		34 056	31 979	35 184
		71 242	75 620	82 113
Total des actifs		1 399 430 \$	1 392 886 \$	1 411 043 \$
Passifs				
Dépôts				
Particuliers	11	292 117 \$	292 576 \$	288 617 \$
Entreprises et administrations publiques	11	605 457	597 114	612 267
Autres institutions financières	11	44 454	50 083	51 449
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	19b)	942 028 32 987	939 773 32 074	952 333 26 779
Autres				
Acceptations		9 205	16 094	18 718
Obligations relatives aux titres vendus à découvert		37 780	43 621	36 403
Instruments financiers dérivés		52 861	47 134	58 660
Obligations relatives aux titres mis en pension et titres prêtés		173 602	162 115	160 007
Débitures subordonnées		8 129	7 984	9 693
Autres passifs		61 763	63 639	69 879
		343 340	340 587	353 360
Total des passifs		1 318 355	1 312 434	1 332 472
Capitaux propres				
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires				
Actions ordinaires	12	21 066	20 599	20 109
Résultats non distribués		57 081	56 443	55 673
Cumul des autres éléments du résultat global		(7 502)	(6 998)	(6 931)
Autres réserves		(68)	(67)	(84)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires		70 577	69 977	68 767
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres		8 779	8 779	8 075
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque		79 356	78 756	76 842
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales		1 719	1 696	1 729
Total des capitaux propres		81 075	80 452	78 571
Total des passifs et des capitaux propres		1 399 430 \$	1 392 886 \$	1 411 043 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

État consolidé du résultat net

(non audité) (en millions de dollars)	Notes	Trimestres clos les			Semestres clos les	
		30 avril 2024 ¹⁾	31 janvier 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾	30 avril 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾
Revenus						
Revenus d'intérêts²⁾						
Prêts		11 792 \$	11 912 \$	11 076 \$	23 704 \$	21 695 \$
Titres		2 277	2 303	1 645	4 580	3 103
Titres pris en pension et titres empruntés		372	346	368	718	704
Dépôts auprès d'autres institutions financières		771	878	781	1 649	1 524
	17	15 212	15 439	13 870	30 651	27 026
Charges d'intérêts						
Dépôts		9 761	9 913	8 652	19 674	16 486
Débitures subordonnées		121	135	110	256	215
Autres		636	618	648	1 254	1 302
	17	10 518	10 666	9 410	21 184	18 003
Revenus d'intérêts nets		4 694	4 773	4 460	9 467	9 023
Revenus autres que d'intérêt						
Revenus sur cartes		214	209	190	423	391
Frais liés aux services bancaires		477	500	462	977	931
Commissions de crédit		437	496	447	933	913
Fonds communs de placement		551	538	527	1 089	1 059
Commissions de courtage		317	291	269	608	548
Frais de gestion de placements et frais de fiducie		273	266	256	539	509
Commissions de placement et honoraires de services-conseils		196	136	154	332	256
Opérations de change à des fins autres que de transaction		245	228	227	473	459
Revenus tirés des activités de transaction		383	473	389	856	1 023
Profit net sur la vente de titres de placement		19	3	56	22	100
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées		57	46	64	103	80
Résultats des services d'assurance		108	114	112	222	212
Autres honoraires et commissions		286	291	282	577	468
Autres		90	69	18	159	(97)
		3 653	3 660	3 453	7 313	6 852
Total des revenus		8 347	8 433	7 913	16 780	15 875
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances		1 007	962	709	1 969	1 347
		7 340	7 471	7 204	14 811	14 528
Charges autres que d'intérêts						
Salaires et avantages du personnel		2 455	2 446	2 424	4 901	4 762
Locaux et technologie		699	708	658	1 407	1 297
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		410	421	412	831	818
Communications		99	106	101	205	195
Publicité et prospection		148	152	139	300	275
Honoraires		191	162	187	353	362
Taxe d'affaires et taxe sur le capital		171	183	158	354	319
Autres		538	561	495	1 099	1 007
		4 711	4 739	4 574	9 450	9 035
Bénéfice avant impôt sur le résultat		2 629	2 732	2 630	5 361	5 493
Charge d'impôt sur le résultat	20	537	533	484	1 070	1 589
Bénéfice net		2 092 \$	2 199 \$	2 146 \$	4 291 \$	3 904 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales		26	25	24	51	61
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque		2 066 \$	2 174 \$	2 122 \$	4 240 \$	3 843 \$
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres		123	108	104	231	205
Actionnaires ordinaires		1 943 \$	2 066 \$	2 018 \$	4 009 \$	3 638 \$
Bénéfice par action ordinaire (en dollars)						
De base	18	1,59 \$	1,70 \$	1,69 \$	3,29 \$	3,05 \$
Dilué	18	1,57	1,68	1,68	3,25	3,02
Dividendes versés par action ordinaire (en dollars)		1,06	1,06	1,03	2,12	2,06

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

2) Comprend des revenus d'intérêts sur les actifs financiers évalués au coût amorti et à la JVAÉRG calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif de 14 776 \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2024 (31 janvier 2024 – 14 898 \$; 30 avril 2023 – 13 384 \$) et de 29 674 \$ pour le semestre clos le 30 avril 2024 (30 avril 2023 – 26 094 \$).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

État consolidé du résultat global

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestres clos les			Semestres clos les	
	30 avril 2024 ¹⁾	31 janvier 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾	30 avril 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾
Bénéfice net	2 092 \$	2 199 \$	2 146 \$	4 291 \$	3 904 \$
Autres éléments du résultat global					
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le bénéfice net					
Variation nette des profits (pertes) de change latents :					
Profits (pertes) de change latents, montant net	753	(1 752)	1 073	(999)	1 616
Profits (pertes) sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, montant net	(375)	616	(556)	241	(540)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat :					
Profits (pertes) de change latents, montant net	4	(5)	–	(1)	8
Profits (pertes) sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, montant net	(106)	168	(157)	62	(163)
	480	(1 299)	674	(819)	1 231
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :					
Profits (pertes) liés à la juste valeur, montant net	(1 712)	2 378	352	666	1 586
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	1 435	(1 538)	(89)	(103)	(880)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat :					
Profits (pertes) liés à la juste valeur, montant net	(458)	639	114	181	402
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	385	(402)	(52)	(17)	(230)
	(204)	603	201	399	534
Variation nette des profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :					
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	(723)	1 647	1 425	924	4 901
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	(89)	(145)	(1 573)	(234)	(4 329)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat :					
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	(235)	497	414	262	1 397
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	13	(72)	(462)	(59)	(1 260)
	(590)	1 077	(100)	487	435
Variations nettes des produits financiers (charges financières) découlant des contrats d'assurance :					
Produits financiers (charges financières) découlant des contrats d'assurance, montant net	(1)	8	2	7	(5)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(1)	2	–	1	(2)
	–	6	2	6	(3)
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	1	(4)	1	(3)	(12)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice net					
Variation nette à la réévaluation de l'actif et du passif au titre des régimes d'avantages du personnel :					
Gains (pertes) actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	289	(530)	(225)	(241)	(444)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	81	(153)	(63)	(72)	(132)
	208	(377)	(162)	(169)	(312)
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :					
Profits (pertes) liés à la juste valeur, montant net	(59)	240	(48)	181	53
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(36)	60	(15)	24	(5)
	(23)	180	(33)	157	58
Variation nette de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque quant aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur :					
Variation de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque quant aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur	(474)	(411)	1 661	(885)	571
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(132)	(114)	461	(246)	177
	(342)	(297)	1 200	(639)	394
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	–	1	–	1	2
Autres éléments du résultat global	(470)	(110)	1 783	(580)	2 327
Résultat global	1 622 \$	2 089 \$	3 929 \$	3 711 \$	6 231 \$
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	60	(18)	73	42	131
Résultat global attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 562	2 107	3 856	3 669	6 100
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	123	108	104	231	205
Actionnaires ordinaires	1 439 \$	1 999 \$	3 752 \$	3 438 \$	5 895 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Cumul des autres éléments du résultat global

	Actions ordinaires distribués ¹⁾	Résultats non distribués ¹⁾	Écart de conversion	Instruments de créance (JVAERG)	Instruments de capitaux propres (JVAERG)	Couvertures des flux de trésorerie	Autres réserves	Total des capitaux propres ordinaires	Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	Total attribuable aux porteurs d'instruments de capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	Total
<i>(non audité) (en millions de dollars)</i>												
Solde au 31 octobre 2023²⁾	20 109 \$	55 673 \$	(1 755) \$	(1 104) \$	14 \$	(4 545) \$	459 \$	68 767 \$	8 075 \$	76 842 \$	1 729 \$	78 571 \$
Bénéfice net	-	4 009	-	-	-	-	-	4 009	231	4 240	51	4 291
Autres éléments du résultat global	-	-	(827)	399	153	491	(787)	(571)	-	(571)	(9)	(580)
Total du résultat global	- \$	4 009 \$	(827) \$	399 \$	153 \$	491 \$	(787) \$	3 438 \$	231 \$	3 669 \$	42 \$	3 711 \$
Actions/instruments émis	957	-	-	-	-	-	(1)	956	1 004	1 960	-	1 960
Actions rachetées	-	-	-	-	-	-	-	-	(300)	(300)	-	(300)
Dividendes et distributions versés aux détenteurs de titres de capitaux propres	-	(2 582)	-	-	-	-	-	(2 582)	(231)	(2 813)	(56)	(2 869)
Paiements fondés sur des actions ⁴⁾	-	-	-	-	-	-	10	10	-	10	-	10
Autres	-	(19)	-	-	-	-	7	(12)	-	(12)	4	(8)
Solde au 30 avril 2024	21 066 \$	57 081 \$	(2 582) \$	(705) \$	167 \$	(4 054) \$	(328) \$	70 577 \$	8 779 \$	79 356 \$	1 719 \$	81 075 \$
Solde au 31 octobre 2022	18 707 \$	53 761 \$	(2 478) \$	(1 482) \$	216 \$	(4 786) \$	1 364 \$	65 150 \$	8 075 \$	73 225 \$	1 524 \$	74 749 \$
Incidence cumulative de l'adoption de l'IFRS 17, déduction faite de l'impôt	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	(1)
Solde retraité au 1^{er} novembre 2022	18 707 \$	53 760 \$	(2 478) \$	(1 482) \$	216 \$	(4 786) \$	1 364 \$	65 149 \$	8 075 \$	73 224 \$	1 524 \$	74 748 \$
Bénéfice net	-	3 638	-	-	-	-	-	3 638	205	3 843	61	3 904
Autres éléments du résultat global	-	-	1 156	534	43	439	85	2 257	-	2 257	70	2 327
Total du résultat global	- \$	3 638 \$	1 156 \$	534 \$	43 \$	439 \$	85 \$	5 895 \$	205 \$	6 100 \$	131 \$	6 231 \$
Actions/instruments émis	453	-	-	-	-	-	(3)	450	-	450	-	450
Actions rachetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes et distributions versés aux détenteurs de titres de capitaux propres	-	(2 455)	-	-	-	-	-	(2 455)	(205)	(2 660)	(61)	(2 721)
Paiements fondés sur des actions ⁴⁾	-	-	-	-	-	-	11	11	-	11	-	11
Autres	-	1	-	-	-	-	-	1	-	1	(1)	-
Solde au 30 avril 2023³⁾	19 160 \$	54 944 \$	(1 322) \$	(948) \$	259 \$	(4 347) \$	1 449 \$	69 051 \$	8 075 \$	77 126 \$	1 593 \$	78 719 \$

1) Comprend des résultats non distribués de 73 \$ (30 avril 2023 - 69 \$) liés à une société associée à l'étranger soumise à des restrictions réglementaires locales.

2) Comprend la quote-part des sociétés associées, les avantages du personnel, le risque de crédit propre à l'entité et les contrats d'assurance.

3) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

4) Représente des montants liés aux paiements fondés sur des actions (se reporter à la note 14).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(non audité) (en millions de dollars)

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	30 avril 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾	30 avril 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾
<i>Rentrées (sorties) nettes de trésorerie</i>				
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation				
Bénéfice net	2 092 \$	2 146 \$	4 291 \$	3 904 \$
Ajustements pour :				
Revenus d'intérêts nets	(4 694)	(4 460)	(9 467)	(9 023)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	410	412	831	818
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 007	709	1 969	1 347
Charges dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en titres de capitaux propres	–	2	10	11
Profit net sur la vente de titres de placement	(19)	(56)	(22)	(100)
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	(57)	(64)	(103)	(80)
Charge d'impôt sur le résultat	537	484	1 070	1 589
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :				
Actifs détenus à des fins de transaction	(4 543)	2 938	(14 225)	(279)
Titres pris en pension et titres empruntés	9 105	(2 895)	5 773	(6 580)
Prêts	(5 528)	(2 906)	(6 001)	(8 961)
Dépôts	(6 929)	(14 032)	(4 284)	21 550
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	(6 215)	(2 594)	1 337	392
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	8 418	(2 209)	13 648	(9 186)
Instruments financiers dérivés, montant net	(170)	(517)	1 102	968
Autres, montant net	1 314	5 236	(3 449)	(2 957)
Intérêts et dividendes perçus	15 189	13 931	30 092	26 873
Intérêts versés	(10 045)	(8 257)	(20 372)	(15 511)
Impôt sur le résultat payé	(822)	(571)	(853)	(1 124)
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(950)	(12 703)	1 347	3 651
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières	10 164	19 859	31 202	933
Achat de titres de placement	(25 251)	(29 700)	(65 028)	(48 262)
Produit de la vente et de la venue à échéance de titres de placement	20 902	25 928	38 761	44 663
Immobilisations corporelles, déduction faite des sorties	(88)	(16)	(234)	(72)
Autres, montant net	(310)	(302)	(477)	(564)
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	5 417	15 769	4 224	(3 302)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Produit tiré de l'émission de débetures subordonnées	–	–	–	337
Rachat de débetures subordonnées	–	(2)	(1 750)	(2)
Produit de l'émission d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	–	–	1 004	–
Rachat d'actions ordinaires	–	–	(300)	–
Produit de l'émission d'actions ordinaires	467	428	957	453
Dividendes et distributions versés en trésorerie	(1 418)	(1 331)	(2 813)	(2 660)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(41)	(38)	(56)	(61)
Paiement d'obligations locatives	(78)	(85)	(158)	(170)
Autres, montant net	(2 960)	(1 147)	(2 776)	(256)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(4 030)	(2 175)	(5 892)	(2 359)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	121	100	(83)	237
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	558	991	(404)	(1 773)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période ²⁾	9 211	8 301	10 173	11 065
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période ²⁾	9 769 \$	9 292 \$	9 769 \$	9 292 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

2) Représente la trésorerie et les dépôts sans intérêt auprès d'autres institutions financières (se reporter à la note 6).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (non audités)

1. Entité présentant l'information financière

La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque ») est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) (la « *Loi sur les banques* »). La Banque est une banque inscrite à l'annexe I de la *Loi sur les banques* et elle est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). La Banque est un fournisseur international de services financiers qui offre une vaste gamme de produits et de services, dont des services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux grandes sociétés, ainsi que des services bancaires d'investissement. Le siège social de la Banque est situé au 1709 Hollis Street, Halifax (Nouvelle-Écosse), au Canada, et les bureaux de la direction sont situés au 40, rue Temperance, Toronto, au Canada. Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York.

2. Base d'établissement

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Banque ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standard Board (l'« IASB »), et aux exigences comptables du BSIF, selon l'article 308 de la *Loi sur les Banques*. L'article 308 stipule que, à moins d'indication contraire par le BSIF, les états financiers doivent être établis selon les IFRS.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été établis selon la norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (l'« IAS 34 »), et ne comprennent pas toute l'information exigée pour des états financiers annuels complets. Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2023.

La publication des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour le trimestre clos le 30 avril 2024 a été autorisée par le conseil d'administration le 28 mai 2024.

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs ci-après, lesquels sont présentés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière :

- actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net;
- actifs et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net;
- instruments financiers dérivés;
- instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Banque. Sauf indication contraire, toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au million de dollars près.

Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction fasse des estimations, établisse des jugements et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers consolidés intermédiaires résumés ainsi que sur la valeur comptable des revenus et des charges de la période. Les estimations établies par la direction sont fondées sur l'expérience passée et sur d'autres hypothèses qui sont jugées raisonnables. Parmi les principaux domaines où la direction a porté des jugements difficiles, complexes ou subjectifs, souvent sur des enjeux foncièrement incertains, mentionnons le compte de correction de valeur pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers (y compris les dérivés), l'impôt sur le résultat des sociétés, les avantages du personnel, la juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables découlant des regroupements d'entreprises, la dépréciation d'actifs non financiers, ainsi que la décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers. Bien qu'il s'agisse des meilleures estimations et hypothèses de la direction, les résultats réels pourraient différer de celles-ci.

3. Méthodes comptables significatives

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 inclus dans le rapport annuel 2023.

Les méthodes comptables significatives utilisées dans la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés sont les mêmes que celles utilisées aux fins des états financiers consolidés audités de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, qui sont décrites à la note 3 afférente à ses états financiers consolidés audités figurant dans le rapport annuel 2023, à l'exception des changements décrits ci-dessous.

IFRS 17 – Contrats d'assurance

Le 1^{er} novembre 2023, la Banque a adopté l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui établit un cadre exhaustif fondé sur des principes visant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation pour les contrats d'assurance. L'IFRS 17 propose trois modèles pouvant s'appliquer à tous les contrats d'assurance : la méthode générale d'évaluation, la méthode fondée sur les honoraires variables et la méthode de la répartition des primes.

Aux termes de l'IFRS 17, la Banque détermine les contrats d'assurance selon lesquels elle prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie (le titulaire) en convenant de l'indemniser si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) porte préjudice au titulaire. Pour les contrats de courte durée, la Banque applique la méthode de la répartition des primes, qui exige que les primes attendues soient comptabilisées en résultat sur la période de couverture et qu'un passif soit établi lorsque des entrées de trésorerie sont reçues avant la comptabilisation des primes à titre de revenus d'assurance. Pour les contrats de longue durée, l'IFRS 17 exige la comptabilisation de flux de trésorerie d'exécution pondérés selon les probabilités et d'un ajustement au titre du risque non financier pour les groupes de contrats. Dans la mesure où l'on s'attend à ce que ces groupes de contrats soient rentables, un passif au titre de la marge sur services contractuels est comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière, lequel représente les profits non gagnés qui seront comptabilisés à l'état consolidé du résultat net sur la durée de vie du contrat. Les revenus d'assurance sont gagnés sur la période au cours de laquelle la Banque fournit la couverture d'assurance et à mesure que le risque est éliminé. Pour tous les contrats d'assurance, les pertes sur les contrats déficitaires sont immédiatement comptabilisées en résultat.

4. Transition à l'IFRS 17

L'IFRS 17 doit être adoptée de manière rétrospective intégrale à la transition. Si cela n'est pas possible, la méthode rétrospective modifiée ou la méthode de la juste valeur peuvent être utilisées. La Banque a évalué les données et les hypothèses nécessaires à l'application de l'IFRS 17 et elle a déterminé que l'approche rétrospective intégrale pouvait être mise en œuvre pour ses contrats de courte durée, tandis que la méthode de la juste valeur pouvait être appliquée à ses contrats de longue durée. Par conséquent, la Banque a retraité les résultats de l'exercice comparatif à compter de la date de transition du 1^{er} novembre 2022. L'incidence de l'adoption de l'IFRS 17 n'est pas importante pour la Banque.

5. Prises de position futures en comptabilité

Aucune mise à jour importante n'a été apportée aux prises de position futures en comptabilité par rapport à celles présentées à la note 5 afférente aux états financiers consolidés audités de la Banque contenus dans le rapport annuel 2023, à l'exception de la publication de l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, en avril 2024.

IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*. Cette norme remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. L'IFRS 18 prévoit une structure de catégories définies pour la présentation de l'état du résultat net, y compris les totaux et sous-totaux requis, ainsi que des principes de regroupement et de ventilation pour catégoriser l'information financière. Cette norme exige également que toutes les mesures de la performance déterminées par la direction soient présentées dans les notes afférentes aux états financiers.

Pour la Banque, l'IFRS 18 entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2027, et son adoption anticipée est autorisée. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme.

6. Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières

(en millions de dollars)	Aux		
	30 avril 2024	31 janvier 2024	31 octobre 2023
Trésorerie et dépôts sans intérêt auprès d'autres institutions financières	9 769 \$	9 211 \$	10 173 \$
Dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières	48 862	58 038	80 139
Total	58 631 \$ ¹⁾	67 249 \$ ¹⁾	90 312 \$ ¹⁾

1) Déduction faite des comptes de correction de valeur de 3 \$ (31 janvier 2024 – 6 \$; 31 octobre 2023 – 7 \$).

Le montant des soldes que la Banque doit maintenir auprès des banques centrales, d'autres organismes de réglementation et de certaines contreparties totalisait 5 817 millions de dollars (31 janvier 2024 – 5 719 millions de dollars; 31 octobre 2023 – 5 758 millions de dollars), et ces soldes sont inclus dans les montants présentés ci-dessus.

7. Titres de placement

Le tableau qui suit présente les valeurs comptables des titres de placement de la Banque par classe d'évaluation.

(en millions de dollars)	Aux		
	30 avril 2024	31 janvier 2024	31 octobre 2023
Titres de créance évalués à la JVAÉRG	108 947 \$	101 961 \$	82 150 \$
Titres de créance évalués au coût amorti	32 045	34 106	31 984
Titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG	1 752	2 232	2 164
Titres de capitaux propres évalués à la JVRN	1 986	1 910	1 888
Titres de créance évalués à la JVRN	54	50	51
Total des titres de placement	144 784 \$	140 259 \$	118 237 \$

a) Titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG »)

Au 30 avril 2024 (en millions de dollars)	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
	Titres de créance émis ou garantis par une administration publique fédérale canadienne	18 504 \$	9 \$	341 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	14 933	12	462	14 483
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	45 728	16	1 805	43 939
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	29 756	106	693	29 169
Autres titres de créance	3 244	4	64	3 184
Total	112 165 \$	147 \$	3 365 \$	108 947 \$

Au 31 janvier 2024 (en millions de dollars)	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
	Titres de créance émis ou garantis par une administration publique fédérale canadienne	16 700 \$	67 \$	233 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	13 309	95	276	13 128
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	40 747	303	1 150	39 900
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	29 963	186	518	29 631
Autres titres de créance	2 797	16	45	2 768
Total	103 516 \$	667 \$	2 222 \$	101 961 \$

<i>Au 31 octobre 2023 (en millions de dollars)</i>	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique fédérale canadienne	12 794 \$	6 \$	413 \$	12 387 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	7 680	2	536	7 146
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	30 741	32	2 075	28 698
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	32 246	91	936	31 401
Autres titres de créance	2 597	2	81	2 518
Total	86 058 \$	133 \$	4 041 \$	82 150 \$

b) Titres de créance évalués au coût amorti

<i>(en millions de dollars)</i>	Aux					
	30 avril 2024		31 janvier 2024		31 octobre 2023	
	Juste valeur	Valeur comptable ¹⁾	Juste valeur	Valeur comptable ¹⁾	Juste valeur	Valeur comptable ¹⁾
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique provinciale ou fédérale canadienne	9 538 \$	9 724 \$	10 287 \$	10 437 \$	9 927 \$	10 211 \$
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	18 409	19 812	18 327	19 383	17 912	19 788
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	2 307	2 316	4 123	4 124	1 860	1 871
Titres de créance de sociétés	198	193	169	162	117	114
Total	30 452 \$	32 045 \$	32 906 \$	34 106 \$	29 816 \$	31 984 \$

1) Les soldes sont présentés déduction faite de comptes de correction de valeur de 1 \$ (31 janvier 2024 – 1 \$; 31 octobre 2023 – 1 \$).

c) Titres de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG »)

<i>Au 30 avril 2024 (en millions de dollars)</i>	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Actions ordinaires	1 375 \$	461 \$	84 \$	1 752 \$
Total	1 375 \$	461 \$	84 \$	1 752 \$

<i>Au 31 janvier 2024 (en millions de dollars)</i>	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Actions ordinaires	1 758 \$	556 \$	82 \$	2 232 \$
Total	1 758 \$	556 \$	82 \$	2 232 \$

<i>Au 31 octobre 2023 (en millions de dollars)</i>	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Actions ordinaires	1 947 \$	390 \$	173 \$	2 164 \$
Total	1 947 \$	390 \$	173 \$	2 164 \$

Des revenus de dividendes gagnés sur les titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG de 33 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 avril 2024 (31 janvier 2024 – 47 millions de dollars; 30 avril 2023 – 42 millions de dollars) et de 80 millions de dollars pour le semestre clos le 30 avril 2024 (30 avril 2023 – 75 millions de dollars) ont été constatés dans les revenus d'intérêts.

La Banque a cédé certains titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG d'une juste valeur de 453 millions de dollars au cours du trimestre clos le 30 avril 2024 (31 janvier 2024 – 485 millions de dollars; 30 avril 2023 – 20 millions de dollars) et de 938 millions de dollars au cours du semestre clos le 30 avril 2024 (30 avril 2023 – 808 millions de dollars). Il en a découlé un gain réalisé de 39 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 avril 2024 (31 janvier 2024 – perte réalisée de 18 millions de dollars; 30 avril 2023 – perte réalisée de 3 millions de dollars) et un gain réalisé de 21 millions de dollars pour le semestre clos le 30 avril 2024 (30 avril 2023 – perte réalisée de 67 millions de dollars).

8. Prêts, prêts douteux et compte de correction de valeur pour pertes sur créances

a) Prêts au coût amorti

<i>(en millions de dollars)</i>	Au		
	30 avril 2024		
	Valeur comptable brute	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Valeur comptable nette
Prêts hypothécaires à l'habitation	344 168 \$	1 188 \$	342 980 \$
Prêts personnels	105 528	2 340	103 188
Cartes de crédit	17 579	1 239	16 340
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	292 758	1 740	291 018
Total	760 033 \$	6 507 \$	753 526 \$

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Aux

	31 janvier 2024			31 octobre 2023		
	Valeur comptable brute	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Valeur comptable nette	Valeur comptable brute	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Valeur comptable nette
<i>(en millions de dollars)</i>						
Prêts hypothécaires à l'habitation	341 042 \$	1 115 \$	339 927 \$	344 182 \$	1 084 \$	343 098 \$
Prêts personnels	104 124	2 302	101 822	104 170	2 414	101 756
Cartes de crédit	17 166	1 232	15 934	17 109	1 237	15 872
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	287 888	1 679	286 209	291 822	1 637	290 185
Total	750 220 \$	6 328 \$	743 892 \$	757 283 \$	6 372 \$	750 911 \$

b) Prêts douteux¹⁾

Au

	30 avril 2024		
	Prêts douteux bruts	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Valeur comptable nette
<i>(en millions de dollars)</i>			
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 178 \$	580 \$	1 598 \$
Prêts personnels	1 175	656	519
Cartes de crédit	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	3 046	764	2 282
Total	6 399 \$	2 000 \$	4 399 \$
Par secteurs géographiques			
Canada	1 774 \$	533 \$	1 241 \$
États-Unis	6	1	5
Mexique	1 370	401	969
Pérou	734	389	345
Chili	1 258	283	975
Colombie	401	135	266
Autres pays	856	258	598
Total	6 399 \$	2 000 \$	4 399 \$

Aux

	31 janvier 2024			31 octobre 2023		
	Prêts douteux bruts	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Valeur comptable nette	Prêts douteux bruts	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Valeur comptable nette
<i>(en millions de dollars)</i>						
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 055 \$	533 \$	1 522 \$	1 864 \$	498 \$	1 366 \$
Prêts personnels	1 180	623	557	1 176	664	512
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	2 884	748	2 136	2 686	719	1 967
Total	6 119 \$	1 904 \$	4 215 \$	5 726 \$	1 881 \$	3 845 \$
Par secteurs géographiques						
Canada	1 776 \$	486 \$	1 290 \$	1 564 \$	514 \$	1 050 \$
États-Unis	–	–	–	–	–	–
Mexique	1 342	384	958	1 183	372	811
Pérou	701	387	314	691	372	319
Chili	1 103	267	836	1 098	264	834
Colombie	399	127	272	356	97	259
Autres pays	798	253	545	834	262	572
Total	6 119 \$	1 904 \$	4 215 \$	5 726 \$	1 881 \$	3 845 \$

1) Les revenus d'intérêts comptabilisés à l'égard des prêts douteux au cours du trimestre clos le 30 avril 2024 ont totalisé 22 \$ (31 janvier 2024 – 18 \$; 31 octobre 2023 – 15 \$).

c) Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

i) Principales données d'entrée et hypothèses clés

L'évaluation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances de la Banque se fait selon une méthode en trois étapes fondée sur l'ampleur de la détérioration de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale. Le résultat est obtenu à l'aide d'un ensemble de modèles complexes utilisant un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes à l'égard du choix de données d'entrée variables et de leur interdépendance. Les principaux facteurs comprennent notamment :

- la modification de la notation de risque de l'emprunteur ou de l'instrument en raison de l'évolution de la qualité de leur crédit;
- la variation des volumes de transactions;
- l'évolution du contexte macroéconomique dont tiennent compte les variables utilisées dans les modèles (notamment, la croissance du PIB, les taux de chômage, les prix des marchandises, les taux d'intérêt et les indices des prix de l'immobilier) qui sont étroitement liées aux pertes sur créances du portefeuille pertinent;
- la modification des scénarios macroéconomiques et la pondération des probabilités au sein de chaque scénario;
- la migration des emprunteurs entre les trois étapes.

La Banque établit son compte de correction de valeur pour pertes sur créances selon quatre scénarios prospectifs fondés sur des pondérations probabilistes (de base, optimiste, pessimiste et très pessimiste).

La Banque tient compte de sources d'information et de données tant internes qu'externes pour obtenir des prévisions et projections objectives qui serviront à établir le compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Elle prépare les scénarios au moyen des prévisions générées par Études économiques de la Banque Scotia. Les prévisions sont générées à l'aide de modèles dont les résultats sont ensuite modifiés au besoin par Études économiques de la Banque Scotia pour formuler un aperçu d'un « scénario de base » de la tendance future des scénarios économiques la plus probable. La mise au point du scénario de base et des scénarios de remplacement est supervisée par un comité de gouvernance qui est constitué de parties prenantes internes provenant de l'ensemble de la Banque. Le scénario de base définitif et les scénarios de remplacement découlent d'examen et de contrôles importants, et ils prennent en compte des jugements lors de la détermination tant des prévisions des scénarios que des pondérations probabilistes qui leur sont attribuées.

ii) Principales variables macroéconomiques

Les données d'entrée et les modèles utilisés pour calculer les pertes sur créances attendues pourraient ne pas toujours rendre compte de toutes les caractéristiques du marché à la date des états financiers. Des ajustements qualitatifs ou des ajustements selon l'approche par superposition peuvent être effectués pour certains portefeuilles ou territoires à titre d'ajustements temporaires dans les cas où, du point de vue de la Banque, les données d'entrée, les hypothèses ou les techniques de modélisation ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents, notamment la survenance de perturbations économiques ou géopolitiques jusqu'à la date des états financiers.

La Banque a eu recours au jugement d'experts en matière de crédit dans l'établissement du compte de correction de valeur pour pertes sur créances afin de rendre compte, comme il est décrit plus haut, de tous les facteurs de risque pertinents jusqu'à la fin de la période de communication de l'information. La Banque a tenu compte d'informations quantitatives et qualitatives dans l'évaluation de toute augmentation considérable du risque de crédit.

Les modèles de la Banque sont calibrés de manière à utiliser la performance passée et des informations prospectives macroéconomiques comme données. La Banque a créé un scénario prospectif de base et trois scénarios prospectifs de remplacement (un scénario optimiste et deux scénarios pessimistes) à titre de données essentielles utilisées dans les modèles de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances attendues.

Le scénario de base rend compte d'une activité économique plus forte aux États-Unis et au Canada en 2024 et en 2025 comparativement au trimestre précédent, en raison de la résilience persistante au resserrement des conditions monétaires. La Banque prévoit une croissance moindre de l'activité économique dans ces deux pays entre le deuxième et le dernier trimestres de 2024, alors que les hausses passées des taux directeurs continueront de se faire sentir. Toutefois, ils devraient éviter une récession en bonne et due forme grâce à une forte consommation et au soutien solide provenant de la politique budgétaire. La Banque prévoit que les taux directeurs au Canada et aux États-Unis entameront leur phase d'assouplissement au troisième trimestre de 2024, et cet assouplissement se produira plus lentement que prévu durant sa phase initiale, en raison des obstacles à la réduction de l'inflation, notamment la vigoureuse conjoncture économique en 2024 et 2025.

En comparaison du scénario de base, le scénario optimiste rend compte d'une activité économique passablement plus vigoureuse. Le scénario pessimiste prévoit une baisse de la demande internationale et intérieure ainsi qu'une détérioration des conditions et de la confiance au sein du secteur financier privé. Ces événements entraînent une réduction de l'activité économique et de l'inflation à l'échelle mondiale en comparaison du scénario de base, ce qui amène les banques centrales à réduire leurs taux directeurs afin d'atténuer l'effet de la baisse de l'activité économique et de s'assurer que l'inflation ne chute pas sous les fourchettes cibles. Ce scénario se fonde sur les perturbations dans le secteur bancaire aux États-Unis et en Europe au printemps de 2023. Finalement, le scénario très pessimiste prévoit une forte vague de stagflation qui entraîne une période prolongée d'incertitude sur les marchés financiers. Il en découle une hausse des taux d'inflation, ce qui exige de la part des banques centrales qu'elles haussent leurs taux directeurs à des niveaux supérieurs à ceux prévus dans le scénario de base afin de contrôler l'inflation.

Les tableaux suivants présentent certaines des principales variables macroéconomiques utilisées pour calculer les estimations modélisées à l'égard du compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Toute variation supplémentaire de ces variables jusqu'à la date des états financiers est prise en compte au moyen de l'intégration du jugement d'experts du crédit. Dans le cas du scénario de base et des scénarios optimiste et pessimistes, les projections sont présentées pour les 12 prochains mois et pour la période prévisionnelle restante, ce qui constitue une projection à moyen terme.

	Scénario de base		Autre scénario – optimiste		Autre scénario – pessimiste		Autre scénario – très pessimiste	
	Douze prochains mois	Période prévisionnelle restante	Douze prochains mois	Période prévisionnelle restante	Douze prochains mois	Période prévisionnelle restante	Douze prochains mois	Période prévisionnelle restante
<i>Au 30 avril 2024</i>								
Canada								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,7	2,1	2,8	3,3	-2,0	2,9	-4,6	3,4
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	2,5	1,8	2,7	2,3	1,8	1,5	6,4	2,0
Taux de chômage moyen (%)	6,4	6,1	5,9	4,7	8,1	7,0	10,5	7,4
Taux à un jour cible moyen de la Banque du Canada (%)	4,4	2,6	4,6	3,5	3,9	1,9	5,5	3,2
IPI – Indice des prix de l'immobilier, variation annuelle (%)	-0,7	4,0	0,0	5,4	-6,4	4,7	-8,0	3,9
Taux de change moyen \$ US / \$ CA	1,34	1,29	1,34	1,28	1,44	1,27	1,50	1,30
États-Unis								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,0	2,2	2,9	3,1	-1,5	3,1	-3,6	3,4
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	3,1	2,2	3,3	2,7	2,0	1,8	7,0	2,4
Taux des fonds fédéraux cible, plafond, moyenne (%)	5,1	2,7	5,4	3,8	4,4	1,6	6,0	3,2
Taux de chômage moyen (%)	3,9	4,4	3,7	3,9	5,5	5,0	7,3	5,3
Mexique								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,5	1,8	3,5	3,0	0,7	2,4	-2,3	3,0
Taux de chômage moyen (%)	3,2	3,8	2,9	2,7	4,0	3,9	6,1	4,8
Chili								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,9	2,5	5,3	4,2	-0,2	3,3	-2,8	3,9
Taux de chômage moyen (%)	7,8	6,8	7,2	5,6	9,6	7,1	11,5	7,5
Pérou								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,7	3,0	3,7	4,2	1,3	3,4	-1,0	3,8
Taux de chômage moyen (%)	6,4	6,8	5,9	5,1	7,7	7,2	11,2	8,7
Colombie								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,6	2,9	2,9	4,2	0,2	3,4	-2,1	3,9
Taux de chômage moyen (%)	10,7	10,2	10,0	8,2	12,9	10,7	18,8	13,2
Antilles								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,8	3,8	4,8	5,0	2,5	4,2	0,1	4,7
Monde								
Prix du pétrole WTI moyen, \$ US/b	80	70	85	87	65	62	58	60
Prix du cuivre moyen, \$ US/lb	4,16	5,11	4,31	5,75	3,81	4,97	3,64	4,90
Croissance mondiale du PIB, variation annuelle (%)	2,58	2,72	3,62	3,75	-0,38	3,42	-2,25	3,83

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

	Scénario de base		Autre scénario – optimiste		Autre scénario – pessimiste		Autre scénario – très pessimiste	
	Douze prochains mois	Période prévisionnelle restante	Douze prochains mois	Période prévisionnelle restante	Douze prochains mois	Période prévisionnelle restante	Douze prochains mois	Période prévisionnelle restante
<i>Au 31 janvier 2024</i>								
Canada								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	0,5	3,1	1,4	4,6	-2,3	3,8	-4,5	4,2
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	2,6	1,9	2,7	2,3	2,0	1,6	6,1	2,1
Taux de chômage moyen (%)	6,4	6,1	6,1	4,5	8,2	6,8	10,4	7,1
Taux à un jour cible moyen de la Banque du Canada (%)	4,5	2,6	4,6	3,6	4,0	2,0	5,5	3,2
IPI – Indice des prix de l'immobilier, variation annuelle (%)	-3,7	2,0	-3,2	3,8	-7,3	2,8	-8,6	2,0
Taux de change moyen \$ US / \$ CA	1,31	1,25	1,30	1,23	1,44	1,27	1,49	1,28
États-Unis								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,3	2,4	1,9	3,4	-1,7	3,2	-3,5	3,4
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	2,8	2,2	3,0	2,6	2,1	1,9	6,6	2,4
Taux des fonds fédéraux cible, plafond, moyenne (%)	4,9	2,6	4,9	3,6	4,4	1,7	5,8	3,2
Taux de chômage moyen (%)	4,1	4,5	4,0	4,0	5,7	5,0	7,4	5,2
Mexique								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,1	1,9	3,6	2,8	1,2	2,4	-1,5	2,9
Taux de chômage moyen (%)	3,1	3,7	3,0	3,0	3,9	3,9	5,6	4,6
Chili								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,0	2,5	3,8	3,6	-0,3	3,1	-2,5	3,7
Taux de chômage moyen (%)	8,3	7,1	8,0	6,4	9,5	7,4	11,2	7,7
Pérou								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,3	2,6	2,9	3,6	0,4	3,1	-2,2	3,6
Taux de chômage moyen (%)	6,7	6,9	5,9	5,1	8,3	7,2	12,1	8,5
Colombie								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,8	3,0	3,0	4,3	-0,1	3,5	-2,7	4,0
Taux de chômage moyen (%)	10,2	10,0	9,4	7,8	12,7	10,4	18,5	12,4
Antilles								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,9	3,8	4,4	4,7	1,9	4,3	-0,7	4,8
Monde								
Prix du pétrole WTI moyen, \$ US/lb	81	69	86	85	69	65	64	63
Prix du cuivre moyen, \$ US/lb	4,00	5,12	4,14	5,73	3,73	5,00	3,59	4,93
Croissance mondiale du PIB, variation annuelle (%)	2,64	2,71	3,43	3,78	-0,01	3,39	-1,60	3,72

	Scénario de base		Autre scénario – optimiste		Autre scénario – pessimiste		Autre scénario – très pessimiste	
	Douze prochains mois	Période prévisionnelle restante	Douze prochains mois	Période prévisionnelle restante	Douze prochains mois	Période prévisionnelle restante	Douze prochains mois	Période prévisionnelle restante
<i>Au 31 octobre 2023</i>								
Canada								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	0,7	2,9	1,3	4,2	-2,2	3,5	-4,3	3,9
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	2,8	2,0	2,8	2,5	1,8	1,6	6,4	2,2
Taux de chômage moyen (%)	6,0	5,7	5,7	4,2	7,6	6,3	9,7	6,6
Taux à un jour cible moyen de la Banque du Canada (%)	4,8	2,6	4,8	3,5	3,6	1,4	5,8	3,3
IPI – Indice des prix de l'immobilier, variation annuelle (%)	-1,9	1,4	-1,4	2,9	-5,5	2,2	-6,8	1,5
Taux de change moyen \$ US / \$ CA	1,27	1,24	1,27	1,22	1,41	1,26	1,47	1,28
États-Unis								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,0	1,9	1,5	2,7	-2,0	2,7	-3,8	3,0
Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	3,2	2,2	3,5	2,6	1,9	1,8	7,0	2,5
Taux des fonds fédéraux cible, plafond, moyenne (%)	5,3	2,5	5,4	3,4	4,2	0,8	6,3	3,1
Taux de chômage moyen (%)	4,1	4,5	3,9	4,1	5,6	5,0	7,2	5,2
Mexique								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,7	2,2	2,6	3,3	-0,2	2,7	-2,8	3,2
Taux de chômage moyen (%)	3,7	3,9	3,6	3,2	4,7	4,1	6,8	4,9
Chili								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,3	2,9	2,8	4,6	-0,9	3,5	-3,1	4,1
Taux de chômage moyen (%)	8,5	7,0	8,2	6,3	9,6	7,3	11,3	7,6
Pérou								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	1,9	2,7	2,7	3,9	0,8	3,1	-1,4	3,6
Taux de chômage moyen (%)	6,9	7,0	6,2	5,1	8,3	7,3	11,6	8,8
Colombie								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,4	3,0	3,7	4,3	1,4	3,4	-0,9	3,9
Taux de chômage moyen (%)	9,2	9,9	8,6	7,9	11,1	10,3	15,6	12,3
Antilles								
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,8	3,8	4,5	4,9	2,8	4,2	0,5	4,7
Monde								
Prix du pétrole WTI moyen, \$ US/lb	78	66	84	82	68	63	62	61
Prix du cuivre moyen, \$ US/lb	3,97	5,01	4,11	5,65	3,70	4,89	3,56	4,83
Croissance mondiale du PIB, variation annuelle (%)	2,75	2,45	3,62	3,48	0,10	3,10	-1,48	3,45

iii) Sensibilité

Par rapport au scénario de base, la pondération de ces divers scénarios a fait passer le compte de correction de valeur pour pertes sur créances présenté au titre des actifs financiers pris en compte aux étapes 1 et 2 à 4 734 millions de dollars (31 janvier 2024 – 4 659 millions de dollars; 31 octobre 2023 – 4 719 millions de dollars), par rapport à 4 534 millions de dollars (31 janvier 2024 – 4 452 millions de dollars; 31 octobre 2023 – 4 510 millions de dollars).

Si le compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard de ces actifs n'était calculé par la Banque qu'au moyen du scénario très pessimiste, le compte de correction de valeur à l'égard des instruments financiers productifs serait supérieur de 936 millions de dollars (31 janvier 2024 – 788 millions de dollars; 31 octobre 2023 – 786 millions de dollars) au compte de correction de valeur présenté au 30 avril 2024, compte non tenu des variations des ajustements qualitatifs par superposition et du jugement d'experts en matière de crédit. Les résultats réels

différeront étant donné que ce scénario ne tient pas compte de la migration des expositions ni des changements dans le portefeuille en raison des mesures d'atténuation des risques et d'autres facteurs.

Selon les scénarios fondés sur des pondérations probabilistes actuels, si tous les actifs financiers productifs en étaient à l'étape 1, reflétant des pertes sur créances attendues pour une période de 12 mois, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances serait inférieur de 570 millions de dollars (31 janvier 2024 – 536 millions de dollars; 31 octobre 2023 – 553 millions de dollars) au compte de correction de valeur pour pertes sur créances présenté au titre des actifs financiers productifs.

iv) Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

(en millions de dollars)	Solde au 1 ^{er} novembre 2023	Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ¹⁾	Radiations nettes	Autres, y compris les écarts de conversion	Solde au 30 avril 2024
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 084 \$	144 \$	(44)\$	4 \$	1 188 \$
Prêts personnels	2 414	910	(912)	(72)	2 340
Cartes de crédit	1 237	562	(553)	(7)	1 239
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 876	360	(184)	(65)	1 987
	6 611 \$	1 976 \$	(1 693)\$	(140)\$	6 754 \$
Présentés dans :					
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts	6 372 \$				6 507 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations ²⁾	90				89
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan ³⁾	149				158

- 1) Exclut les montants liés aux autres actifs et des reprises de pertes de valeur de (7) \$. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, déduction faite de ces montants, s'est établie à 1969 \$.
- 2) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations est porté en diminution de l'actif financier à l'état consolidé de la situation financière.
- 3) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan est comptabilisé dans les autres passifs à l'état consolidé de la situation financière.

(en millions de dollars)	Solde au 1 ^{er} novembre 2022	Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Radiations nettes	Autres, y compris les écarts de conversion	Solde au 30 avril 2023
Prêts hypothécaires à l'habitation	899 \$	55 \$	(30)\$	57 \$	981 \$
Prêts personnels	2 137	578	(528)	80	2 267
Cartes de crédit	1 083	403	(401)	50	1 135
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 368	311	(156)	9	1 532
	5 487 \$	1 347 \$	(1 115)\$	196 \$	5 915 \$
Présentés dans :					
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts	5 348 \$				5 736 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations ¹⁾	31				50
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan ²⁾	108				129

- 1) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations est porté en diminution de l'actif financier à l'état consolidé de la situation financière.
- 2) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan est comptabilisé dans les autres passifs à l'état consolidé de la situation financière.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts

(en millions de dollars)	Au 30 avril 2024			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	259 \$	349 \$	580 \$	1 188 \$
Prêts personnels	626	1 058	656	2 340
Cartes de crédit	357	882	—	1 239
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	550	426	764	1 740
Total ¹⁾	1 792 \$	2 715 \$	2 000 \$	6 507 \$

- 1) Compte non tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances de 261 \$ au titre des autres actifs financiers, y compris les acceptations, les titres de placement, les dépôts auprès d'autres banques, les risques de crédit liés à des éléments hors bilan et les prises en pension.

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2023			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	265 \$	321 \$	498 \$	1 084 \$
Prêts personnels	647	1 103	664	2 414
Cartes de crédit	414	823	—	1 237
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	535	383	719	1 637
Total ¹⁾	1 861 \$	2 630 \$	1 881 \$	6 372 \$

- 1) Compte non tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances de 257 \$ au titre des autres actifs financiers, y compris les acceptations, les titres de placement, les dépôts auprès d'autres banques, les risques de crédit liés à des éléments hors bilan et les prises en pension.

(en millions de dollars)	Au 30 avril 2023			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	220 \$	306 \$	455 \$	981 \$
Prêts personnels	677	982	608	2 267
Cartes de crédit	425	710	—	1 135
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	375	290	688	1 353
Total ¹⁾	1 697 \$	2 288 \$	1 751 \$	5 736 \$

- 1) Compte non tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances de 195 \$ au titre des autres actifs financiers, y compris les acceptations, les titres de placement, les dépôts auprès d'autres banques, les risques de crédit liés à des éléments hors bilan et les prises en pension.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Le tableau qui suit présente les variations du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts.

(en millions de dollars)	Aux dates indiquées et pour les trimestres clos à ces dates							
	30 avril 2024				30 avril 2023			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts aux particuliers :								
Prêts hypothécaires à l'habitation								
Solde à l'ouverture de la période	246 \$	336 \$	533 \$	1 115 \$	209 \$	301 \$	428 \$	938 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation ¹⁾	(43)	30	92	79	(42)	8	57	23
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	9	-	-	9	7	-	-	7
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(2)	(5)	-	(7)	(2)	(4)	-	(6)
Changements de modèles et de méthodes	-	-	-	-	-	-	-	-
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	55	(43)	(12)	-	47	(34)	(13)	-
Étape 2	(10)	48	(38)	-	(8)	39	(31)	-
Étape 3	-	(21)	21	-	-	(13)	13	-
Radiations, montant brut	-	-	(31)	(31)	-	-	(21)	(21)
Recouvrements	-	-	5	5	-	-	6	6
Variations des taux de change et autres variations	4	4	10	18	9	9	16	34
Solde à la clôture de la période	259 \$	349 \$	580 \$	1 188 \$	220 \$	306 \$	455 \$	981 \$
Prêts personnels								
Solde à l'ouverture de la période	629 \$	1 050 \$	623 \$	2 302 \$	673 \$	968 \$	563 \$	2 204 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation ¹⁾	(185)	254	404	473	(191)	224	238	271
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	97	-	-	97	94	-	-	94
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(24)	(47)	-	(71)	(21)	(42)	-	(63)
Changements de modèles et de méthodes	-	-	-	-	-	-	-	-
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	168	(165)	(3)	-	162	(158)	(4)	-
Étape 2	(60)	87	(27)	-	(50)	72	(22)	-
Étape 3	(4)	(127)	131	-	(2)	(98)	100	-
Radiations, montant brut	-	-	(552)	(552)	-	-	(335)	(335)
Recouvrements	-	-	67	67	-	-	57	57
Variations des taux de change et autres variations	5	6	13	24	12	16	11	39
Solde à la clôture de la période	626 \$	1 058 \$	656 \$	2 340 \$	677 \$	982 \$	608 \$	2 267 \$
Cartes de crédit								
Solde à l'ouverture de la période	381 \$	851 \$	- \$	1 232 \$	436 \$	664 \$	- \$	1 100 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation ¹⁾	(99)	161	199	261	(81)	150	134	203
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	40	-	-	40	44	-	-	44
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(13)	(16)	-	(29)	(17)	(18)	-	(35)
Changements de modèles et de méthodes	-	-	-	-	-	-	-	-
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	85	(85)	-	-	68	(68)	-	-
Étape 2	(40)	40	-	-	(34)	34	-	-
Étape 3	-	(79)	79	-	-	(63)	63	-
Radiations, montant brut	-	-	(327)	(327)	-	-	(269)	(269)
Recouvrements	-	-	47	47	-	-	72	72
Variations des taux de change et autres variations	3	10	2	15	9	11	-	20
Solde à la clôture de la période	357 \$	882 \$	- \$	1 239 \$	425 \$	710 \$	- \$	1 135 \$
Total des prêts aux particuliers								
Solde à l'ouverture de la période	1 256 \$	2 237 \$	1 156 \$	4 649 \$	1 318 \$	1 933 \$	991 \$	4 242 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation ¹⁾	(327)	445	695	813	(314)	382	429	497
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	146	-	-	146	145	-	-	145
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(39)	(68)	-	(107)	(40)	(64)	-	(104)
Changements de modèles et de méthodes	-	-	-	-	-	-	-	-
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	308	(293)	(15)	-	277	(260)	(17)	-
Étape 2	(110)	175	(65)	-	(92)	145	(53)	-
Étape 3	(4)	(227)	231	-	(2)	(174)	176	-
Radiations, montant brut	-	-	(910)	(910)	-	-	(625)	(625)
Recouvrements	-	-	119	119	-	-	135	135
Variations des taux de change et autres variations	12	20	25	57	30	36	27	93
Solde à la clôture de la période	1 242 \$	2 289 \$	1 236 \$	4 767 \$	1 322 \$	1 998 \$	1 063 \$	4 383 \$
Prêts autres qu'aux particuliers :								
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques								
Solde à l'ouverture de la période	614 \$	439 \$	782 \$	1 835 \$	380 \$	312 \$	679 \$	1 371 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances								
Réévaluation ¹⁾	(9)	50	128	169	46	18	99	163
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	214	-	-	214	94	-	-	94
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(186)	(28)	(2)	(216)	(81)	(7)	(9)	(97)
Changements de modèles et de méthodes	-	-	-	-	-	-	-	-
Transférés vers (depuis) :								
Étape 1	33	(33)	-	-	20	(20)	-	-
Étape 2	(21)	22	(1)	-	(9)	14	(5)	-
Étape 3	-	(4)	4	-	-	(1)	1	-
Radiations, montant brut	-	-	(108)	(108)	-	-	(71)	(71)
Recouvrements	-	-	10	10	-	-	9	9
Variations des taux de change et autres variations	8	1	(15)	(6)	6	6	1	13
Solde à la clôture de la période incluant l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan	653 \$	447 \$	798 \$	1 898 \$	456 \$	322 \$	704 \$	1 482 \$
Moins : Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan ²⁾	(103)	(21)	(34)	(158)	(81)	(32)	(16)	(129)
Solde à la clôture de la période ²⁾	550 \$	426 \$	764 \$	1 740 \$	375 \$	290 \$	688 \$	1 353 \$

d) Valeur comptable des expositions en fonction de la notation du risque

Prêts hypothécaires à l'habitation	Au 30 avril 2024				Au 31 octobre 2023			
	Notation de PD (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾
Très faible	204 771 \$	1 458 \$	– \$	206 229 \$	202 322 \$	957 \$	– \$	203 279 \$
Faible	82 307	869	–	83 176	88 909	877	–	89 786
Moyenne	19 549	1 503	–	21 052	19 758	1 385	–	21 143
Élevée	3 531	4 200	–	7 731	3 424	3 428	–	6 852
Très élevée	63	2 581	–	2 644	63	2 242	–	2 305
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ²⁾	19 966	1 192	–	21 158	17 792	1 161	–	18 953
Défaut	–	–	2 178	2 178	–	–	1 864	1 864
Total	330 187 \$	11 803 \$	2 178 \$	344 168 \$	332 268 \$	10 050 \$	1 864 \$	344 182 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	259	349	580	1 188	265	321	498	1 084
Valeur comptable	329 928 \$	11 454 \$	1 598 \$	342 980 \$	332 003 \$	9 729 \$	1 366 \$	343 098 \$

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Prêts personnels	Au 30 avril 2024				Au 31 octobre 2023			
	Notation de PD (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ¹⁾
Très faible	29 930 \$	179 \$	– \$	30 109 \$	29 849 \$	211 \$	– \$	30 060 \$
Faible	26 494	462	–	26 956	27 594	558	–	28 152
Moyenne	9 810	428	–	10 238	8 725	599	–	9 324
Élevée	8 837	3 387	–	12 224	8 369	3 529	–	11 898
Très élevée	139	2 584	–	2 723	125	2 177	–	2 302
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ²⁾	20 242	1 861	–	22 103	19 427	1 831	–	21 258
Défaut	–	–	1 175	1 175	–	–	1 176	1 176
Total	95 452 \$	8 901 \$	1 175 \$	105 528 \$	94 089 \$	8 905 \$	1 176 \$	104 170 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	626	1 058	656	2 340	647	1 103	664	2 414
Valeur comptable	94 826 \$	7 843 \$	519 \$	103 188 \$	93 442 \$	7 802 \$	512 \$	101 756 \$

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Cartes de crédit	Au 30 avril 2024				Au 31 octobre 2023			
	Notation de PD (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Très faible	1 998 \$	46 \$	– \$	2 044 \$	1 989 \$	42 \$	– \$	2 031 \$
Faible	3 507	72	–	3 579	3 329	89	–	3 418
Moyenne	4 218	141	–	4 359	4 262	116	–	4 378
Élevée	3 259	1 514	–	4 773	3 239	1 310	–	4 549
Très élevée	29	765	–	794	38	820	–	858
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ¹⁾	1 332	698	–	2 030	1 290	585	–	1 875
Défaut	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	14 343 \$	3 236 \$	– \$	17 579 \$	14 147 \$	2 962 \$	– \$	17 109 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	357	882	–	1 239	414	823	–	1 237
Valeur comptable	13 986 \$	2 354 \$	– \$	16 340 \$	13 733 \$	2 139 \$	– \$	15 872 \$

1) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Engagements non prélevés – prêts aux particuliers	Au 30 avril 2024				Au 31 octobre 2023			
	Notation de PD (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Très faible	109 005 \$	4 \$	– \$	109 009 \$	104 488 \$	3 \$	– \$	104 491 \$
Faible	20 535	7	–	20 542	20 037	1	–	20 038
Moyenne	8 208	26	–	8 234	8 518	11	–	8 529
Élevée	3 803	431	–	4 234	3 814	421	–	4 235
Très élevée	62	355	–	417	68	296	–	364
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ¹⁾	9 171	1 968	–	11 139	9 522	1 894	–	11 416
Défaut	–	–	–	–	–	–	–	–
Valeur comptable	150 784 \$	2 791 \$	– \$	153 575 \$	146 447 \$	2 626 \$	– \$	149 073 \$

1) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Total des prêts aux particuliers	Au 30 avril 2024				Au 31 octobre 2023			
	Notation de PD (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3¹⁾	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3¹⁾
Très faible	345 704 \$	1 687 \$	– \$	347 391 \$	338 648 \$	1 213 \$	– \$	339 861 \$
Faible	132 843	1 410	–	134 253	139 869	1 525	–	141 394
Moyenne	41 785	2 098	–	43 883	41 263	2 111	–	43 374
Élevée	19 430	9 532	–	28 962	18 846	8 688	–	27 534
Très élevée	293	6 285	–	6 578	294	5 535	–	5 829
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ²⁾	50 711	5 719	–	56 430	48 031	5 471	–	53 502
Défaut	–	–	3 353	3 353	–	–	3 040	3 040
Total	590 766 \$	26 731 \$	3 353 \$	620 850 \$	586 951 \$	24 543 \$	3 040 \$	614 534 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 242	2 289	1 236	4 767	1 326	2 247	1 162	4 735
Valeur comptable	589 524 \$	24 442 \$	2 117 \$	616 083 \$	585 625 \$	22 296 \$	1 878 \$	609 799 \$

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	Au 30 avril 2024				Au 31 octobre 2023			
	Notation (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3¹⁾	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3¹⁾
Première qualité	155 470 \$	875 \$	– \$	156 345 \$	160 148 \$	1 205 \$	– \$	161 353 \$
Qualité inférieure	118 108	7 905	–	126 013	114 192	7 705	–	121 897
Sous surveillance	16	4 718	–	4 734	28	3 340	–	3 368
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ²⁾	2 604	16	–	2 620	2 500	18	–	2 518
Défaut	–	–	3 046	3 046	–	–	2 686	2 686
Total	276 198 \$	13 514 \$	3 046 \$	292 758 \$	276 868 \$	12 268 \$	2 686 \$	291 822 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	550	426	764	1 740	535	383	719	1 637
Valeur comptable	275 648 \$	13 088 \$	2 282 \$	291 018 \$	276 333 \$	11 885 \$	1 967 \$	290 185 \$

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Engagements non prélevés – prêts aux entreprises et aux administrations publiques	Au 30 avril 2024				Au 31 octobre 2023			
	Notation (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3¹⁾	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3¹⁾
Première qualité	239 954 \$	1 555 \$	– \$	241 509 \$	240 044 \$	1 673 \$	– \$	241 717 \$
Qualité inférieure	61 897	4 061	–	65 958	62 634	5 288	–	67 922
Sous surveillance	3	817	–	820	1	1 103	–	1 104
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ²⁾	5 301	–	–	5 301	5 205	–	–	5 205
Défaut	–	–	102	102	–	–	109	109
Total	307 155 \$	6 433 \$	102 \$	313 690 \$	307 884 \$	8 064 \$	109 \$	316 057 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	103	21	34	158	100	20	29	149
Valeur comptable	307 052 \$	6 412 \$	68 \$	313 532 \$	307 784 \$	8 044 \$	80 \$	315 908 \$

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

Total des prêts autres qu'aux particuliers	Au 30 avril 2024				Au 31 octobre 2023			
	Notation (en millions de dollars)	Étape 1	Étape 2	Étape 3¹⁾	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3¹⁾
Première qualité	395 424 \$	2 430 \$	– \$	397 854 \$	400 192 \$	2 878 \$	– \$	403 070 \$
Qualité inférieure	180 005	11 966	–	191 971	176 826	12 993	–	189 819
Sous surveillance	19	5 535	–	5 554	29	4 443	–	4 472
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ²⁾	7 905	16	–	7 921	7 705	18	–	7 723
Défaut	–	–	3 148	3 148	–	–	2 795	2 795
Total	583 353 \$	19 947 \$	3 148 \$	606 448 \$	584 752 \$	20 332 \$	2 795 \$	607 879 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	653	447	798	1 898	635	403	748	1 786
Valeur comptable	582 700 \$	19 500 \$	2 350 \$	604 550 \$	584 117 \$	19 929 \$	2 047 \$	606 093 \$

1) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

2) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

e) Prêts en souffrance autres que les prêts douteux¹⁾

Un prêt est considéré comme étant en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Le tableau qui suit présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas classés dans les prêts douteux parce qu'ils sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qu'ils sont entièrement garantis et que les mesures de recouvrement devraient raisonnablement permettre d'obtenir leur remboursement ou faire en sorte que le prêt cesse d'être considéré comme douteux selon la politique de la Banque.

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 30 avril 2024 ²⁾			
	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus ³⁾	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 433 \$	694 \$	– \$	2 127 \$
Prêts personnels	689	374	–	1 063
Cartes de crédit	247	181	404	832
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	231	89	–	320
Total	2 600 \$	1 338 \$	404 \$	4 342 \$

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 31 janvier 2024 ²⁾			
	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus ³⁾	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 374 \$	647 \$	– \$	2 021 \$
Prêts personnels	638	387	–	1 025
Cartes de crédit	251	193	373	817
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	153	42	–	195
Total	2 416 \$	1 269 \$	373 \$	4 058 \$

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 31 octobre 2023 ²⁾			
	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus ³⁾	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 329 \$	617 \$	– \$	1 946 \$
Prêts personnels	648	360	–	1 008
Cartes de crédit	238	157	345	740
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	159	57	–	216
Total	2 374 \$	1 191 \$	345 \$	3 910 \$

- 1) Les prêts en souffrance depuis 30 jours ou moins ne sont pas présentés dans cette analyse étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.
- 2) En ce qui a trait aux prêts pour lesquels des reports de paiement ont été accordés, les reports de paiement ne constituent pas des défauts de paiement et ces prêts demeurent dans la même catégorie du classement chronologique pendant la période de report. Une fois la période de report terminée, le calcul normal des retards de paiement reprend.
- 3) Tous les prêts en souffrance depuis plus de 90 jours sont considérés comme douteux sauf pour ce qui est des créances sur cartes de crédit, qui sont considérées comme étant des prêts douteux lorsqu'elles sont en souffrance depuis 180 jours.

f) Prêts dépréciés dès leur acquisition

Certains actifs financiers, notamment les prêts, sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale. Le tableau qui suit présente le détail de ces actifs :

<i>(en millions de dollars)</i>	Aux		
	30 avril 2024	31 janvier 2024	31 octobre 2023
Solde du principal impayé ¹⁾	252 \$	251 \$	307 \$
Ajustements de la juste valeur au titre du crédit	(32)	(61)	(87)
Valeur comptable	220	190	220
Compte de correction de valeur à l'étape 3	(1)	(1)	(1)
Valeur comptable, déduction faite du compte de correction de valeur connexe	219 \$	189 \$	219 \$

- 1) Représente le montant de l'encours en principal, déduction faite des radiations.

9. Décomptabilisation d'actifs financiers

Titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation

La Banque titrise des prêts hypothécaires à l'habitation entièrement assurés, qu'ils soient montés par la Banque ou par des tiers, en créant des titres hypothécaires (des « TH ») aux termes du Programme des TH de la *Loi nationale sur l'habitation* (le « Programme des TH LNH ») cautionné par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL »). Les TH créés aux termes de ce programme sont vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation (la « FCH »), organisme gouvernemental, dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (« OHC »). La FCH émet des titres en faveur de tiers investisseurs. La SCHL a également acheté des groupes de prêts hypothécaires garantis auprès de la Banque dans le cadre du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (le « PAPH »).

La vente de prêts hypothécaires dans le cadre des programmes susmentionnés ne satisfait pas aux exigences de décomptabilisation, la Banque conservant le risque de remboursement par anticipation et le risque de taux d'intérêt associés à ces prêts, lesquels risques constituent la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux actifs transférés.

Les prêts hypothécaires transférés demeurent pris en compte sous « Prêts hypothécaires à l'habitation » dans l'état consolidé de la situation financière. Le produit en trésorerie tiré du transfert est traité comme un emprunt garanti et est comptabilisé sous « Dépôts – Entreprises et administrations publiques » dans l'état consolidé de la situation financière.

La valeur comptable des actifs transférés qui ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation et des passifs connexes est présentée ci-après :

(en millions de dollars)	Aux		
	30 avril 2024 ¹⁾	31 janvier 2024 ¹⁾	31 octobre 2023 ¹⁾
Actifs			
Valeur comptable des prêts hypothécaires à l'habitation	11 564 \$	12 125 \$	13 508 \$
Autres actifs associés ²⁾	8 032	7 938	8 600
Passifs			
Valeur comptable des passifs connexes	19 183 \$	19 320 \$	20 222 \$

1) La juste valeur des actifs transférés s'établissait à 19 068 \$ (31 janvier 2024 – 19 658 \$; 31 octobre 2023 – 20 264 \$) et la juste valeur des passifs connexes, à 18 430 \$ (31 janvier 2024 – 18 692 \$; 31 octobre 2023 – 19 265 \$), ce qui correspondait à une position nette de 638 \$ (31 janvier 2024 – 966 \$; 31 octobre 2023 – 999 \$).

2) Ces montants comprennent les fonds détenus en fiducie ainsi que les actifs de placement autorisés par la FCH, y compris les opérations de pension sur titres hypothécaires, inclus dans le compte de réinvestissement du capital que la Banque doit maintenir afin de pouvoir participer aux programmes.

Titrisation de prêts sur cartes de crédit

La Banque titre une partie de ses créances sur cartes de crédit au Canada au moyen d'une entité structurée consolidée. Ces créances demeurent prises en compte dans les « Prêts sur cartes de crédit » à l'état consolidé de la situation financière. Au cours du trimestre écoulé, la Banque n'a conclu aucun nouvel accord de titrisation.

Titres mis en pension et titres prêtés

La Banque conclut des transactions de mise en pension et de prêt de titres dans le cadre desquelles elle transfère des actifs en s'engageant à les racheter à une date ultérieure et conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété des actifs transférés. Les titres transférés demeurent inscrits à l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs transférés et des passifs connexes :

(en millions de dollars)	Aux		
	30 avril 2024 ¹⁾	31 janvier 2024 ¹⁾	31 octobre 2023 ¹⁾
Valeur comptable des titres liés à ce qui suit :			
Mises en pension ²⁾	152 118 \$	140 136 \$	140 296 \$
Prêts de titres	55 105	57 291	56 174
Total	207 223	197 427	196 470
Valeur comptable des passifs connexes ³⁾	173 602 \$	162 115 \$	160 007 \$

1) La juste valeur des actifs transférés s'établissait à 207 223 \$ (31 janvier 2024 – 197 427 \$; 31 octobre 2023 – 196 470 \$) et la juste valeur des passifs connexes, à 173 602 \$ (31 janvier 2024 – 162 115 \$; 31 octobre 2023 – 160 007 \$), ce qui correspondait à une position nette de 33 621 \$ (31 janvier 2024 – 35 312 \$; 31 octobre 2023 – 36 463 \$).

2) Compte non tenu du surnantissement des actifs.

3) Les passifs relatifs aux ententes de prêts de titres ne comprennent que les montants liés aux garanties en trésorerie reçues. Dans la plupart des cas, les garanties sont obtenues sous forme de titres.

10. Participations dans des sociétés associées

La Banque a des participations importantes dans les sociétés associées qui suivent :

(en millions de dollars)	Pays de constitution	Nature des activités	Pourcentage de participation	Date des états financiers ¹⁾	Aux		
					30 avril 2024	31 janvier 2024	31 octobre 2023
					Valeur comptable	Valeur comptable	Valeur comptable
Bank of Xi'an Co. Ltd. ²⁾	Chine	Services bancaires	18,11 %	31 mars 2024	938 \$	901 \$	895 \$
Maduro & Curriel's Bank N.V. ³⁾	Curaçao	Services bancaires	48,10 %	31 mars 2024	498	485	489

1) Reflète la date des plus récents états financiers fournis à la Banque par la direction des sociétés associées.

2) Selon le cours à la Bourse de Shanghai, le placement de la Banque dans Bank of Xi'an Co. Ltd. s'élevait à 548 \$ (31 janvier 2024 – 513 \$; 31 octobre 2023 – 529 \$). La valeur de marché de la participation est restée inférieure à sa valeur comptable. La Banque a effectué un test de dépréciation au 30 avril 2024 en utilisant le modèle des flux de trésorerie actualisés de la valeur d'utilité. La Banque a conclu qu'il n'y avait pas de dépréciation pour la période close le 30 avril 2024 (31 janvier 2024 – néant; 31 octobre 2023 – 185 \$).

3) L'organisme de réglementation local oblige les institutions financières à constituer des réserves à l'égard des risques bancaires généraux. Ces réserves, qui ne sont pas requises aux termes des IFRS, représentent des résultats non distribués liés à une société associée à l'étranger, lesquels sont soumis à des restrictions réglementaires locales. Au 30 avril 2024, ces réserves s'établissaient à 73 \$ (31 janvier 2024 – 70 \$; 31 octobre 2023 – 71 \$).

11. Dépôts

		Aux				31 janvier 2024	31 octobre 2023
		30 avril 2024					
		Payables à vue ¹⁾		Payables sur préavis ²⁾	Payables à date fixe ³⁾	Total	Total
<i>(en millions de dollars)</i>		Portant intérêt	Ne portant pas intérêt				
Particuliers		5 090 \$	10 724 \$	141 514 \$	134 789 \$	292 117 \$	292 576 \$
Entreprises et administrations publiques		170 612	32 859	54 292	347 694	605 457	597 114
Autres institutions financières		9 886	886	2 306	31 376	44 454	50 083
		185 588 \$	44 469 \$	198 112⁴⁾	513 859 \$	942 028 \$	939 773 \$
Par secteurs géographiques :							
Canada		139 431 \$	24 004 \$	159 897 \$	357 157 \$	680 489 \$	672 204 \$
États-Unis		36 564	46	4	53 785	90 399	96 041
Royaume-Uni		–	–	260	22 575	22 835	25 418
Mexique		92	7 536	15 029	20 646	43 303	41 907
Pérou		4 606	55	5 569	6 038	16 268	15 591
Chili		1 188	4 927	144	17 068	23 327	22 056
Colombie		36	551	4 272	5 159	10 018	9 541
Autres pays		3 671	7 350	12 937	31 431	55 389	57 015
Total ⁵⁾		185 588 \$	44 469 \$	198 112 \$	513 859 \$	942 028 \$	939 773 \$

1) Les dépôts payables à vue s'entendent de tous les dépôts pour lesquels la Banque ne reçoit pas d'avis de retrait, soit généralement des comptes de chèques.

2) Les dépôts payables sur préavis s'entendent de tous les dépôts pour lesquels la Banque exige un avis de retrait, soit généralement des comptes d'épargne.

3) Dépôts venant à échéance à une date déterminée, soit généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti et des instruments analogues.

4) Comprend un montant de 120 \$ au titre des dépôts sans intérêt (31 janvier 2024 – 123 \$; 31 octobre 2023 – 123 \$).

5) Les dépôts libellés en dollars américains totalisaient 304 171 \$ (31 janvier 2024 – 306 198 \$; 31 octobre 2023 – 320 088 \$), les dépôts libellés en pesos chiliens s'élevaient à 19 590 \$ (31 janvier 2024 – 18 559 \$; 31 octobre 2023 – 20 200 \$), les dépôts libellés en pesos mexicains s'élevaient à 39 429 \$ (31 janvier 2024 – 38 651 \$; 31 octobre 2023 – 38 127 \$) et les dépôts libellés dans d'autres monnaies se chiffraient à 112 707 \$ (31 janvier 2024 – 116 160 \$; 31 octobre 2023 – 116 926 \$).

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des dépôts à terme au Canada de plus de 100 000 \$¹⁾.

<i>(en millions de dollars)</i>	Moins de trois mois	De trois à six mois	De six à douze mois	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Au 30 avril 2024	65 328 \$	34 442 \$	65 985 \$	118 006 \$	17 999 \$	301 760 \$
Au 31 janvier 2024	69 124 \$	35 016 \$	60 356 \$	127 447 \$	18 054 \$	309 997 \$
Au 31 octobre 2023	66 726 \$	39 525 \$	62 675 \$	130 384 \$	19 021 \$	318 331 \$

1) La majeure partie des dépôts à terme provenant de l'étranger dépassent 100 000 \$.

12. Opérations sur capitaux propres et opérations de financement

Actions ordinaires

		Pour les trimestres clos les			
		30 avril 2024		30 avril 2023	
<i>(en millions de dollars)</i>		Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
En circulation à l'ouverture de la période		1 222 127 412	20 599 \$	1 191 751 567	18 732 \$
Émises au titre de paiements fondés sur des actions, montant net		57 036	4	21 931	2
Émises dans le cadre du régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires ¹⁾		7 385 149	463	6 401 014	426
En circulation à la clôture de la période		1 229 569 597	21 066 \$	1 198 174 512	19 160 \$

		Pour les semestres clos les			
		30 avril 2024		30 avril 2023	
<i>(en millions de dollars)</i>		Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
En circulation à l'ouverture de la période		1 214 044 420	20 109 \$	1 191 375 095	18 707 \$
Émises au titre de paiements fondés sur des actions, montant net		115 078	8	398 403	27
Émises dans le cadre du régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires ¹⁾		15 410 099	949	6 401 014	426
En circulation à la clôture de la période		1 229 569 597	21 066 \$	1 198 174 512	19 160 \$

1) À compter du dividende déclaré le 28 février 2023 et versé le 26 avril 2023, la Banque a émis aux participants du régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires (le « régime ») des actions ordinaires à même son capital autorisé selon un escompte de 2 % sur le cours moyen du marché (selon la définition donnée dans le régime). Avant le dividende versé le 26 avril 2023, les actions ordinaires reçues par les participants aux termes du régime étaient préalablement rachetées sur le marché au cours alors en vigueur.

13. Gestion du capital

Les fonds propres réglementaires, la capacité totale d'absorption des pertes et les ratios de levier de la Banque s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	30 avril 2024	Aux	
		31 janvier 2024	31 octobre 2023
	Bâle III révisé	Bâle III révisé	Bâle III révisé
Fonds propres^{1),2)}			
Actions ordinaires et assimilées de T1	59 403 \$	58 060 \$	57 041 \$
Fonds propres de T1, montant net	68 282	66 952	65 223
Fonds propres réglementaires totaux	76 789	75 401	75 651
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) ³⁾	129 939	130 445	134 504
Actifs/expositions pondérés en fonction des risques entrant dans le calcul des ratios de fonds propres			
Actifs pondérés en fonction des risques ^{1),2),4)}	450 191 \$	451 018 \$	440 017 \$
Risque de levier ⁵⁾	1 555 486	1 547 503	1 562 963
Ratios réglementaires^{1),2)}			
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1	13,2 %	12,9 %	13,0 %
Ratio de T1	15,2 %	14,8 %	14,8 %
Ratio total des fonds propres	17,1 %	16,7 %	17,2 %
Ratio de capacité totale d'absorption des pertes ³⁾	28,9 %	28,9 %	30,6 %
Ratio de levier ⁵⁾	4,4 %	4,3 %	4,2 %
Ratio de levier de la capacité totale d'absorption des pertes ³⁾	8,4 %	8,4 %	8,6 %

1) Les ratios et montants réglementaires présentés sont conformes aux exigences révisées de Bâle III.

2) Depuis le premier trimestre de 2024, les ratios de fonds propres réglementaires sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (novembre 2023). Les ratios de fonds propres réglementaires de l'exercice précédent sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et calculés conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF (février 2023).

3) Cette mesure est présentée dans le présent document conformément à la ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* du BSIF (septembre 2018).

4) Au 30 avril 2024, la Banque n'avait aucune majoration liée au niveau plancher de fonds propres réglementaires pour les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1, le total des fonds propres et la TLAC aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques (7,8 milliards de dollars au 31 janvier 2024; au 31 octobre 2023, la Banque n'avait aucune majoration liée au niveau plancher de fonds propres réglementaires au titre des actifs pondérés en fonction des risques pour les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1, le total des fonds propres et la TLAC aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques).

5) Les ratios de levier sont fondés sur les exigences révisées de Bâle III et calculés conformément à la ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF (février 2023).

Au 30 avril 2024, la Banque dépassait largement les ratios minimaux de fonds propres réglementaires et de TLAC établis par le BSIF, y compris les exigences au titre de la réserve pour stabilité intérieure. En outre, au 30 avril 2024, le ratio de levier et le ratio de levier TLAC de la Banque dépassaient les seuils minimaux établis par le BSIF.

14. Paiements fondés sur des actions

Au cours du premier trimestre, la Banque a attribué 2 675 932 options assorties d'un prix d'exercice de 59,99 \$ l'option et d'une juste valeur moyenne pondérée de 7,67 \$ à certains salariés déterminés, dans le cadre du régime d'options sur actions à l'intention des salariés. Ces options sur actions deviennent acquises à 50 % à la fin de la troisième année et l'autre tranche de 50 % devient acquise à la fin de la quatrième année.

La Banque a comptabilisé des hausses de néant pour le trimestre clos le 30 avril 2024 et de 10 millions de dollars pour le semestre clos le 30 avril 2024 (30 avril 2023 – 2 millions de dollars et 11 millions de dollars) sous les « Capitaux propres – Autres réserves » en raison de la charge au titre des paiements fondés sur des actions classés dans les capitaux propres.

15. Avantages du personnel

Les avantages du personnel comprennent les prestations de retraite, les autres avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que les avantages postérieurs à l'emploi. Le tableau suivant présente un sommaire des charges liées aux principaux régimes de la Banque¹⁾.

(en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les					
	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages		
	30 avril 2024	31 janvier 2024	30 avril 2023	30 avril 2024	31 janvier 2024	30 avril 2023
Coût des services rendus liés aux régimes à prestations définies	51 \$	52 \$	55 \$	4 \$	5 \$	5 \$
Intérêts liés (à l'actif) au passif net au titre des prestations définies	(7)	(8)	(8)	17	17	16
Autres	3	3	3	(1)	3	–
Charge au titre des prestations définies	47 \$	47 \$	50 \$	20 \$	25 \$	21 \$
Charge au titre des cotisations définies	45 \$	46 \$	40 \$	– \$	– \$	– \$
Augmentation (diminution) des autres éléments du résultat global relativement aux avantages du personnel ²⁾	(264)\$	472 \$	(222)\$	(25)\$	58 \$	(3)\$

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Pour les semestres clos les

<i>(en millions de dollars)</i>	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	30 avril 2024	30 avril 2023	30 avril 2024	30 avril 2023
Coût des services rendus liés aux régimes à prestations définies	103 \$	110 \$	9 \$	10 \$
Intérêts liés (à l'actif) au passif net au titre des prestations définies	(15)	(17)	34	32
Autres	6	6	2	2
Charge au titre des prestations définies	94 \$	99 \$	45 \$	44 \$
Charge au titre des cotisations définies	91 \$	77 \$	– \$	– \$
Augmentation (diminution) des autres éléments du résultat global relativement aux avantages du personnel ²⁾	208 \$	(392)\$	33 \$	(52)\$

1) D'autres régimes administrés par certaines filiales de la Banque ne sont pas considérés comme importants et ne sont pas pris en compte dans la présente note.

2) Les changements relatifs aux taux d'actualisation et au rendement des actifs des régimes sont passés en revue et mis à jour trimestriellement. En l'absence de changements aux lois, toutes les autres hypothèses sont mises à jour annuellement.

16. Secteurs d'exploitation

La Banque Scotia est une institution de services financiers diversifiés qui offre une vaste gamme de produits et services financiers aux particuliers, aux entreprises et aux grandes sociétés dans le monde entier. Les activités de la Banque sont regroupées en quatre secteurs : Réseau canadien, Opérations internationales, Gestion de patrimoine mondiale et Services bancaires et marchés mondiaux. Les autres secteurs d'activité de moindre envergure sont pris en compte dans le secteur Autres. Les résultats de ces secteurs se fondent sur les systèmes internes d'information financière de la Banque. Les méthodes comptables qu'appliquent ces secteurs sont généralement les mêmes que celles suivies dans l'établissement des états financiers consolidés, tel qu'il en est fait mention à la note 3 afférente aux états financiers consolidés audités de la Banque contenus dans son rapport annuel 2023. Les différences importantes en matière de mesure comptable sont les suivantes :

- Des ajustements de normalisation fiscale liés à la majoration des revenus provenant des sociétés associées. Ces ajustements normalisent le taux d'impôt effectif des secteurs afin de donner une meilleure image de l'apport des sociétés associées aux résultats sectoriels.
- La majoration des revenus d'intérêts nets exonérés d'impôt et des revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt pour les secteurs en cause. Cette différence de mesure permet de comparer les revenus d'intérêts nets et les revenus autres que d'intérêts imposables à ceux qui sont exonérés d'impôt.

Pour le trimestre clos le 30 avril 2024

<i>(en millions de dollars)</i>	Réseau canadien ^{1,2)}	Opérations internationales ^{1,2)}	Gestion de patrimoine mondiale ¹⁾	Services bancaires et marchés mondiaux ¹⁾	Autres ^{1,3)}	Total ²⁾
Revenus d'intérêts nets ⁴⁾	2 634 \$	2 261 \$	225 \$	331 \$	(757)\$	4 694 \$
Revenus autres que d'intérêts ^{5),6)}	702	731	1 189	990	41	3 653
Total des revenus	3 336	2 992	1 414	1 321	(716)	8 347
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	428	566	7	5	1	1 007
Amortissements	143	142	47	62	16	410
Autres charges autres que d'intérêts	1 375	1 395	848	719	(36)	4 301
Charge d'impôt sur le résultat	382	194	130	107	(276)	537
Bénéfice net	1 008 \$	695 \$	382 \$	428 \$	(421)\$	2 092 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	– \$	24 \$	2 \$	– \$	– \$	26 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 008 \$	671 \$	380 \$	428 \$	(421)\$	2 066 \$
Actifs moyens <i>(en milliards de dollars)</i>	445 \$	235 \$	35 \$	494 \$	202 \$	1 411 \$
Passifs moyens <i>(en milliards de dollars)</i>	389 \$	183 \$	41 \$	470 \$	247 \$	1 330 \$

1) Les revenus des secteurs d'activités et les dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale, un montant compensatoire étant comptabilisé dans le secteur Autres. Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Banque ne réclame plus la déduction pour dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché, ce qui a entraîné une baisse de la majoration au titre de la BMEF.

2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

3) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat de 4 \$, pour parvenir aux montants présentés à l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

4) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.

5) Les revenus sur cartes et les frais liés aux services bancaires sont principalement gagnés dans le Réseau canadien et les Opérations internationales. Les honoraires liés aux fonds communs de placement, les commissions de courtage ainsi que les commissions de gestion de placements et honoraires de gestion de fiducies sont principalement gagnés dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils sont principalement gagnés dans les Services bancaires et marchés mondiaux.

6) Comprend les revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) provenant des sociétés associées de (7) \$ pour le Réseau canadien, de 57 \$ pour les Opérations internationales, de 5 \$ pour la Gestion de patrimoine mondiale et de 2 \$ pour le secteur Autres.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Pour le trimestre clos le 31 janvier 2024

(en millions de dollars)	Réseau canadien ^(1,2)	Opérations internationales ^(1,2)	Gestion de patrimoine mondiale ⁽¹⁾	Services bancaires et marchés mondiaux ⁽¹⁾	Autres ^(1,3)	Total ⁽²⁾
Revenus d'intérêts nets ⁽⁴⁾	2 653 \$	2 246 \$	221 \$	354 \$	(701)\$	4 773 \$
Revenus autres que d'intérêts ^(5,6)	734	857	1 144	1 025	(100)	3 660
Total des revenus	3 387	3 103	1 365	1 379	(801)	8 433
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	378	574	5	5	–	962
Amortissements	147	143	47	62	22	421
Autres charges autres que d'intérêts	1 351	1 428	815	739	(15)	4 318
Charge d'impôt sur le résultat	416	190	127	134	(334)	533
Bénéfice net	1 095 \$	768 \$	371 \$	439 \$	(474)\$	2 199 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	– \$	22 \$	3 \$	– \$	– \$	25 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 095 \$	746 \$	368 \$	439 \$	(474)\$	2 174 \$
Actifs moyens (en milliards de dollars)	445 \$	236 \$	35 \$	505 \$	202 \$	1 423 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	393 \$	184 \$	40 \$	476 \$	251 \$	1 344 \$

- 1) Les revenus des secteurs d'activités et les dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale, un montant compensatoire étant comptabilisé dans le secteur Autres. Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Banque ne réclame plus la déduction pour dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché, ce qui a entraîné une baisse de la majoration au titre de la BMEF.
- 2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.
- 3) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat de 43 \$, pour parvenir aux montants présentés à l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
- 4) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.
- 5) Les revenus sur cartes et les frais liés aux services bancaires sont principalement gagnés dans le Réseau canadien et les Opérations internationales. Les honoraires liés aux fonds communs de placement, les commissions de courtage ainsi que les commissions de gestion de placements et honoraires de gestion de fiducies sont principalement gagnés dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils sont principalement gagnés dans les Services bancaires et marchés mondiaux.
- 6) Comprend les revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) provenant des sociétés associées de 60 \$ pour les Opérations internationales, de 4 \$ pour la Gestion de patrimoine mondiale et de (18) \$ pour le secteur Autres.

Pour le trimestre clos le 30 avril 2023

(en millions de dollars)	Réseau canadien ^(1,2)	Opérations internationales ^(1,2)	Gestion de patrimoine mondiale ⁽¹⁾	Services bancaires et marchés mondiaux ⁽¹⁾	Autres ^(1,3)	Total ⁽²⁾
Revenus d'intérêts nets ⁽⁴⁾	2 342 \$	1 999 \$	209 \$	384 \$	(474)\$	4 460 \$
Revenus autres que d'intérêts ^(5,6)	786	743	1 091	968	(135)	3 453
Total des revenus	3 128	2 742	1 300	1 352	(609)	7 913
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	218	436	2	53	–	709
Amortissements	147	142	45	54	24	412
Autres charges autres que d'intérêts	1 309	1 336	773	698	46	4 162
Charge d'impôt sur le résultat	399	171	124	146	(356)	484
Bénéfice net	1 055 \$	657 \$	356 \$	401 \$	(323)\$	2 146 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	– \$	21 \$	3 \$	– \$	– \$	24 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 055 \$	636 \$	353 \$	401 \$	(323)\$	2 122 \$
Actifs moyens (en milliards de dollars)	451 \$	239 \$	34 \$	488 \$	179 \$	1 391 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	367 \$	181 \$	41 \$	446 \$	278 \$	1 313 \$

- 1) Les revenus des secteurs d'activités et les dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale, un montant compensatoire étant comptabilisé dans le secteur Autres.
- 2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.
- 3) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat de 119 \$, pour parvenir aux montants présentés à l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
- 4) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.
- 5) Les revenus sur cartes et les frais liés aux services bancaires sont principalement gagnés dans le Réseau canadien et les Opérations internationales. Les honoraires liés aux fonds communs de placement, les commissions de courtage ainsi que les commissions de gestion de placements et honoraires de gestion de fiducies sont principalement gagnés dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils sont principalement gagnés dans les Services bancaires et marchés mondiaux.
- 6) Comprend les revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) provenant des sociétés associées de 25 \$ pour le Réseau canadien, de 69 \$ pour les Opérations internationales, de 5 \$ pour la Gestion de patrimoine mondiale et de (35) \$ pour le secteur Autres.

Pour le semestre clos le 30 avril 2024

(en millions de dollars)	Réseau canadien ^{1),2)}	Opérations internationales ^{1),2)}	Gestion de patrimoine mondiale ¹⁾	Services bancaires et marchés mondiaux ¹⁾	Autres ^{1),3)}	Total ²⁾
Revenus d'intérêts nets ⁴⁾	5 287 \$	4 507 \$	446 \$	685 \$	(1 458)\$	9 467 \$
Revenus autres que d'intérêts ^{5),6)}	1 436	1 588	2 333	2 015	(59)	7 313
Total des revenus	6 723	6 095	2 779	2 700	(1 517)	16 780
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	806	1 140	12	10	1	1 969
Amortissements	290	285	94	124	38	831
Autres charges autres que d'intérêts	2 726	2 823	1 663	1 458	(51)	8 619
Charge d'impôt sur le résultat	798	384	257	241	(610)	1 070
Bénéfice net	2 103 \$	1 463 \$	753 \$	867 \$	(895)\$	4 291 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	– \$	46 \$	5 \$	– \$	– \$	51 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 103 \$	1 417 \$	748 \$	867 \$	(895)\$	4 240 \$
Actifs moyens (en milliards de dollars)	445 \$	236 \$	35 \$	500 \$	201 \$	1 417 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	391 \$	183 \$	40 \$	473 \$	251 \$	1 338 \$

- 1) Les revenus des secteurs d'activités et les dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale, un montant compensatoire étant comptabilisé dans le secteur Autres. Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Banque ne réclame plus la déduction pour dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes qui sont des biens évalués à la valeur du marché, ce qui a entraîné une baisse de la majoration au titre de la BMEF.
- 2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.
- 3) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat de 47 \$, pour parvenir aux montants présentés à l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
- 4) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.
- 5) Les revenus sur cartes et les frais liés aux services bancaires sont principalement gagnés dans le Réseau canadien et les Opérations internationales. Les honoraires liés aux fonds communs de placement, les commissions de courtage ainsi que les commissions de gestion de placements et honoraires de gestion de fiducies sont principalement gagnés dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils sont principalement gagnés dans les Services bancaires et marchés mondiaux.
- 6) Comprend les revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) provenant des sociétés associées de (7) \$ pour le Réseau canadien, de 117 \$ pour les Opérations internationales, de 9 \$ pour la Gestion de patrimoine mondiale et de (16) \$ pour le secteur Autres.

Pour le semestre clos le 30 avril 2023

(en millions de dollars)	Réseau canadien ^{1),2)}	Opérations internationales ^{1),2)}	Gestion de patrimoine mondiale ¹⁾	Services bancaires et marchés mondiaux ¹⁾	Autres ^{1),3)}	Total ²⁾
Revenus d'intérêts nets ⁴⁾	4 729 \$	3 891 \$	422 \$	838 \$	(857)\$	9 023 \$
Revenus autres que d'intérêts ^{5),6)}	1 562	1 535	2 201	2 017	(463)	6 852
Total des revenus	6 291	5 426	2 623	2 855	(1 320)	15 875
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	436	840	3	68	–	1 347
Amortissements	291	281	89	107	50	818
Autres charges autres que d'intérêts	2 614	2 630	1 531	1 418	24	8 217
Charge d'impôt sur le résultat	809	339	257	342	(158)	1 589
Bénéfice net	2 141 \$	1 336 \$	743 \$	920 \$	(1 236)\$	3 904 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	– \$	56 \$	5 \$	– \$	– \$	61 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 141 \$	1 280 \$	738 \$	920 \$	(1 236)\$	3 843 \$
Actifs moyens (en milliards de dollars)	450 \$	233 \$	34 \$	484 \$	185 \$	1 386 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	362 \$	175 \$	42 \$	450 \$	280 \$	1 309 \$

- 1) Les revenus des secteurs d'activités et les dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale, un montant compensatoire étant comptabilisé dans le secteur Autres.
- 2) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.
- 3) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat de 239 \$, pour parvenir aux montants présentés à l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
- 4) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.
- 5) Les revenus sur cartes et les frais liés aux services bancaires sont principalement gagnés dans le Réseau canadien et les Opérations internationales. Les honoraires liés aux fonds communs de placement, les commissions de courtage ainsi que les commissions de gestion de placements et honoraires de gestion de fiducies sont principalement gagnés dans le secteur Gestion de patrimoine mondiale. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils sont principalement gagnés dans les Services bancaires et marchés mondiaux.
- 6) Comprend les revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) provenant des sociétés associées de 40 \$ pour le Réseau canadien, de 132 \$ pour les Opérations internationales, de 8 \$ pour la Gestion de patrimoine mondiale et de (100) \$ pour le secteur Autres.

17. Revenus et charges d'intérêts

	Pour les trimestres clos les				Pour les semestres clos les					
	30 avril 2024 ¹⁾		31 janvier 2024 ¹⁾		30 avril 2023 ¹⁾		30 avril 2023 ¹⁾			
(en millions de dollars)	Revenus d'intérêts	Charges d'intérêts	Revenus d'intérêts	Charges d'intérêts	Revenus d'intérêts	Charges d'intérêts	Revenus d'intérêts	Charges d'intérêts		
Évaluation au coût amorti ²⁾	13 321 \$	10 452 \$	13 539 \$	10 614 \$	12 463 \$	9 357 \$	26 860 \$	21 066 \$	24 360 \$	17 902 \$
Évaluation à la JVAÉRG ²⁾	1 455	–	1 359	–	921	–	2 814	–	1 734	–
	14 776	10 452	14 898	10 614	13 384	9 357	29 674	21 066	26 094	17 902
Autres	436 ³⁾	66 ⁴⁾	541 ³⁾	52 ⁴⁾	486 ³⁾	53 ⁴⁾	977 ³⁾	118 ⁴⁾	932 ³⁾	101 ⁴⁾
Total	15 212 \$	10 518 \$	15 439 \$	10 666 \$	13 870 \$	9 410 \$	30 651 \$	21 184 \$	27 026 \$	18 003 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

2) Les revenus et les charges d'intérêts sur les actifs et les passifs financiers sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

3) Comprend les revenus de dividendes sur les titres de capitaux propres.

4) Comprend des intérêts sur les obligations locatives de 30 \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2024 (31 janvier 2024 – 30 \$; 30 avril 2023 – 29 \$) et de 60 \$ pour le semestre clos le 30 avril 2024 (30 avril 2023 – 55 \$), ainsi que des charges financières découlant des contrats d'assurance de 8 \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2024 (31 janvier 2024 – 7 \$; 30 avril 2023 – 7 \$) et de 15 \$ pour le semestre clos le 30 avril 2024 (30 avril 2023 – 13 \$).

18. Résultat par action

	Pour les trimestres clos les			Pour les semestres clos les	
	30 avril 2024 ¹⁾	31 janvier 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾	30 avril 2024 ¹⁾	30 avril 2023 ¹⁾
(en millions de dollars)					
Bénéfice de base par action ordinaire					
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 943 \$	2 066 \$	2 018 \$	4 009 \$	3 638 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 223	1 214	1 192	1 218	1 192
Bénéfice de base par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	1,59 \$	1,70 \$	1,69 \$	3,29 \$	3,05 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire					
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 943 \$	2 066 \$	2 018 \$	4 009 \$	3 638 \$
Effet dilutif des options au titre de paiements fondés sur des actions et autres ³⁾	(15)	(15)	(12)	(30)	(16)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (dilué)	1 928 \$	2 051 \$	2 006 \$	3 979 \$	3 622 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 223	1 214	1 192	1 218	1 192
Effet dilutif des options au titre de paiements fondés sur des actions et autres ³⁾ (en millions)	5	7	5	7	7
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 228	1 221	1 197	1 225	1 199
Bénéfice dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	1,57 \$	1,68 \$	1,68 \$	3,25 \$	3,02 \$

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

2) Le bénéfice par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d'actions en circulation.

3) Certaines options ainsi que des options de vente et d'achat liées à l'acquisition pouvant être réglées au gré de la Banque au moyen de l'émission d'actions ordinaires étaient antidilutives et, par conséquent, n'ont pas été incluses dans le calcul du bénéfice dilué par action.

19. Instruments financiers

a) Gestion des risques

Les principales activités commerciales de la Banque donnent lieu à un bilan composé essentiellement d'instruments financiers. En outre, la Banque utilise des instruments financiers dérivés tant à des fins de transaction qu'à des fins de couverture. Les principaux risques financiers découlant de la transaction d'instruments financiers comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le cadre de gestion du risque élaboré par la Banque pour contrôler, évaluer et gérer ces risques est le même que celui qui était en place au 31 octobre 2023.

i) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit subie si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque.

Les expositions au risque de crédit présentées ci-dessous sont fondées sur l'approche conforme à l'accord de Bâle appliquée par la Banque. Tous les portefeuilles canadiens, américains et européens d'une importance significative sont soumis à l'approche fondée sur les notations internes (l'« approche NI »), et il en est de même pour une proportion importante des portefeuilles de grandes sociétés et d'entreprises à l'échelle internationale. L'approche standard est appliquée aux autres portefeuilles, y compris à d'autres portefeuilles à l'étranger. Aux termes de l'approche NI, la Banque utilise des paramètres estimatifs internes du risque fondés sur des données historiques.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Aux termes de l'approche standard, le risque de crédit est estimé selon les pondérations de risque définies par l'accord de Bâle, soit en fonction des évaluations du crédit effectuées par des agences de notation externes, soit en fonction du type de contrepartie en ce qui a trait aux expositions autres qu'envers les prêts aux particuliers et du type de produit pour les expositions envers les prêts aux particuliers.

Exposition en cas de défaut ¹⁾	30 avril 2024			Aux	
	Bâle III révisé			31 janvier 2024	31 octobre 2023
(en millions de dollars)	Approche NI	Approche standard	Total	Total	Total
Par sous-catégories d'exposition					
Prêts autres qu'aux particuliers					
Prélevés ^{2),3)}	466 011 \$	71 930 \$	537 941 \$	544 248 \$	557 552 \$
Engagements non prélevés	92 922	6 567	99 489	99 179	103 721
Autres expositions ⁴⁾	121 098	8 558	129 656	125 987	125 367
Total – prêts autres qu'aux particuliers	680 031 \$	87 055 \$	767 086 \$	769 414 \$	786 640 \$
Prêts aux particuliers ⁵⁾					
Prélevés	290 056 \$	118 153 \$	408 209 \$	401 647 \$	403 635 \$
Engagements non prélevés	108 498	9 187	117 685	115 270	108 354
Autres expositions	–	59	59	55	58
Total – prêts aux particuliers	398 554 \$	127 399 \$	525 953 \$	516 972 \$	512 047 \$
Total	1 078 585 \$	214 454 \$	1 293 039 \$	1 286 386 \$	1 298 687 \$

1) Après les mesures d'atténuation du risque de crédit et exclusion faite des titres de capitaux propres et d'autres actifs.

2) Les expositions au titre des montants prélevés pour les prêts autres qu'aux particuliers comprennent des prêts hypothécaires et des prêts aux particuliers garantis par l'État et assurés par le secteur privé.

3) Les montants prélevés au titre des prêts autres qu'aux particuliers comprennent les prêts, les acceptations bancaires, les dépôts auprès d'autres institutions financières et les titres de créance à la JVAÉRG.

4) Comprend les instruments de crédit hors bilan, tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les titrisations, les dérivés négociés de gré à gré et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties connexes.

5) Les montants au titre des prêts aux particuliers comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation, les cartes de crédit, les marges de crédit, les autres prêts personnels et les prêts aux petites entreprises traités à titre d'autres prêts aux particuliers.

Qualité du crédit relative aux expositions – prêts autres qu'aux particuliers

Le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers de la Banque est bien diversifié par secteurs. Une proportion considérable du portefeuille de prêts aux entreprises et aux sociétés autorisés était constituée de prêts évalués en interne selon une notation qui correspondrait, en règle générale, à une notation de première qualité de la part d'agences de notation externes. Les concentrations de risque de crédit n'ont subi aucune modification importante depuis le 31 octobre 2023.

Qualité du crédit relative aux expositions – prêts aux particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers de la Banque se composent de prêts d'un montant relativement peu élevé à un grand nombre d'emprunteurs. Ces portefeuilles sont répartis dans tout le Canada ainsi que dans un grand nombre de pays. En raison de leur nature, ces portefeuilles sont donc très diversifiés. Par ailleurs, une tranche de 25 % du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien était assurée au 30 avril 2024 (31 janvier 2024 – 26 %; 31 octobre 2023 – 26 %). Le ratio prêt/valeur moyen de la tranche non assurée du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien s'établissait à 51 % (31 janvier 2024 – 50 %; 31 octobre 2023 – 49 %).

Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard

Au 30 avril 2024, le portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard se chiffrait à 127 milliards de dollars (31 janvier 2024 – 124 milliards de dollars; 31 octobre 2023 – 125 milliards de dollars) et se composait de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts personnels, de prêts sur cartes de crédit et de marges de crédit consentis à des particuliers, principalement en Amérique latine et dans les Antilles. Une tranche de 66 milliards de dollars (31 janvier 2024 – 64 milliards de dollars; 31 octobre 2023 – 65 milliards de dollars) du portefeuille total de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard correspondait à des prêts hypothécaires et à des prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels, la plupart de ceux-ci ayant un ratio prêt/valeur inférieur à 80 %.

ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque ne puisse remplir ses obligations financières dans les délais prévus, à un prix raisonnable. Le risque de liquidité de la Banque fait l'objet de contrôles de gestion du risque exhaustifs et il est géré dans le cadre des politiques et des plafonds approuvés par le conseil d'administration. Ce dernier reçoit des rapports sur le risque et sur les résultats obtenus par rapport aux limites approuvées. Le comité de gestion de l'actif et du passif (« CGAP ») supervise le risque de liquidité pour la haute direction.

Les éléments clés du cadre de gestion du risque de liquidité de la Banque sont les suivants :

- établissement de plafonds pour la mesure et la gestion du risque de liquidité, y compris des plafonds à l'égard des sorties de fonds nettes maximales par devise pouvant être effectuées au cours d'une période à court terme donnée;
- diversification prudente des activités de financement de gros au moyen de divers programmes de financement afin d'accéder aux marchés des capitaux internationaux et de gérer son profil d'échéance, lorsque cela est nécessaire;
- maintien d'un bloc considérable d'actifs liquides aux fins du soutien des activités. De façon générale, la Banque peut vendre ces actifs ou les donner en nantissement en vue d'honorer ses obligations;
- essais dans des conditions critiques visant la liquidité, y compris des scénarios à l'échelle de la Banque et à l'échelle mondiale ainsi qu'une combinaison de scénarios systémiques et spécifiques;
- plan d'urgence en matière de liquidité.

Les établissements de la Banque à l'étranger ont des cadres de gestion de la liquidité qui sont semblables à celui de la Banque. En ce qui a trait au risque de liquidité, les dépôts locaux sont gérés en fonction des cadres de gestion locaux et des exigences réglementaires locales.

iii) Risque de marché

Le risque de marché découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, le cours des actions, les taux de change et le prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de perte imputable aux variations du degré, de la forme et de l'inclinaison de la courbe de rendement, à la volatilité des taux d'intérêt et aux changements dans les préférences des clients (p. ex. les taux de remboursement anticipé des prêts hypothécaires).

Risque de change lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction

Le risque de change correspond au risque de perte découlant de la fluctuation des cours au comptant et des cours à terme.

En l'absence de couvertures, au 30 avril 2024, une hausse (baisse) de un pour cent du dollar canadien par rapport à toutes les monnaies dans lesquelles la Banque exerce ses activités entraînerait une diminution (augmentation) de son résultat annuel avant impôt d'environ 55 millions de dollars (31 janvier 2024 – 61 millions de dollars; 30 avril 2023 – 71 millions de dollars), en raison surtout de l'exposition de la Banque au dollar américain du fait des activités de la Banque aux États-Unis ainsi que des activités menées dans cette devise à l'échelle internationale. L'incidence restante découle principalement de l'exposition aux devises des pays d'Amérique latine.

Au 30 avril 2024, compte tenu des activités de couverture, une variation similaire du dollar canadien donnerait lieu à une augmentation (diminution) d'environ 353 millions de dollars (31 janvier 2024 – 345 millions de dollars; 30 avril 2023 – 325 millions de dollars) des pertes de change latentes dans le cumul des autres éléments du résultat global figurant dans les capitaux propres.

Risque sur actions lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction

Le risque sur actions correspond au risque de perte découlant de fluctuations défavorables du cours des titres de capitaux propres. La Banque est exposée au risque sur actions par l'intermédiaire de ses portefeuilles de titres de placement. La juste valeur des titres de placement est présentée à la note 7.

Gestion du risque lié au portefeuille de transaction

La valeur à risque (« VàR ») est une mesure clé du risque de marché lié aux activités de transaction de la Banque. Dans le cadre de la mise en œuvre de la révision complète du portefeuille de négociation au premier trimestre de 2024, des portefeuilles supplémentaires ont été pris en compte dans le calcul de la VàR. Les montants des périodes précédentes ont été retraités de manière à refléter ce changement. Le tableau ci-dessous présente la VàR de la Banque par facteurs de risque :

(en millions de dollars)	Pour le trimestre clos le			30 avril 2024	Aux		
	30 avril 2024				30 avril 2024	31 janvier 2024	30 avril 2023
	Moyenne	Haut	Bas				
Écart de crédit majoré des taux d'intérêt	15,8 \$	34,3 \$	10,9 \$	17,9 \$	19,3 \$	19,1 \$	
Écart de crédit	9,6	13,6	6,1	12,3	9,6	7,4	
Taux d'intérêt	15,4	26,9	7,9	23,0	7,8	17,4	
Actions	5,4	8,3	4,0	4,9	4,8	4,3	
Change	3,9	6,8	1,2	2,5	5,2	4,2	
Marchandises	2,6	4,1	1,6	1,7	3,4	4,6	
Risque propre à la dette	3,2	4,2	2,6	2,8	4,0	3,2	
Effet de la diversification	(12,9)	s. o.	s. o.	(11,0)	(18,2)	(13,5)	
VàR totale	18,0 \$	24,2 \$	14,7 \$	18,8 \$	18,5 \$	21,9 \$	

b) Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Conformément à sa stratégie de gestion des risques, la Banque a choisi de désigner certains passifs au titre de billets de premier rang comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net afin de réduire la non-concordance en matière de comptabilisation entre les variations de la juste valeur de ces instruments et les variations de la juste valeur des dérivés connexes, de même que les passifs financiers hybrides contenant un ou plusieurs dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte. Les variations de la juste valeur des passifs financiers découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur en résultat net.

Le cumul des ajustements de la juste valeur découlant du risque de crédit propre à la Banque est déterminé à un moment donné au moyen d'une comparaison de la valeur des flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de ces passifs actualisée au taux de financement effectif de la Banque et de la valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisée à un taux de référence.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les variations de leur juste valeur.

(en millions de dollars)	Juste valeur			Variation de la juste valeur ¹⁾			Cumul des variations de la juste valeur ²⁾		
	Aux			Profits (pertes)			Profits (pertes)		
	30 avril 2024	31 janvier 2024	30 avril 2023	30 avril 2024	31 janvier 2024	30 avril 2023	30 avril 2024	31 janvier 2024	30 avril 2023
Passifs									
Passifs au titre de billets de premier rang ³⁾	32 987 \$	32 074 \$	26 935 \$	1 058 \$	(4 254)\$	2 104 \$	5 459 \$	4 401 \$	6 473 \$

1) Variation dans l'écart entre la valeur à l'échéance contractuelle et la valeur comptable.

2) Le cumul des variations de la juste valeur est évalué à compter de la date de comptabilisation initiale des instruments.

3) Les variations de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées sous « Autres éléments du résultat global ». Les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées sous « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ». Les variations de la juste valeur compensatoires découlant des dérivés connexes sont également comptabilisées sous « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ».

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Le tableau suivant présente les variations découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque, de la juste valeur des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, ainsi que leurs valeurs à l'échéance contractuelle et leurs valeurs comptables.

(en millions de dollars)	Passifs au titre de billets de premier rang			Variation de la juste valeur pour le trimestre découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque comptabilisé dans les autres éléments du résultat global Profits (pertes)	Cumul de la variation de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque ¹⁾ Profits (pertes)
	Valeur à l'échéance contractuelle	Valeur comptable	Écart entre la valeur à l'échéance contractuelle et la valeur comptable		
Au 30 avril 2024	38 446 \$	32 987 \$	5 459 \$	(474)\$	(994)\$
Au 31 janvier 2024	36 475 \$	32 074 \$	4 401 \$	(411)\$	(520)\$
Au 30 avril 2023	33 408 \$	26 935 \$	6 473 \$	1 661 \$	1 800 \$

1) Le cumul des variations de la juste valeur est évalué à compter de la date de comptabilisation initiale des instruments.

c) Instruments financiers – juste valeur

Juste valeur des instruments financiers

Le calcul de la juste valeur est fondé sur la conjoncture du marché à un moment donné et peut, par conséquent, ne pas être représentatif des justes valeurs futures. La Banque a mis en place des contrôles et processus en vue d'assurer que l'évaluation des instruments financiers est déterminée de manière appropriée.

Se reporter à la note 7 afférente aux états financiers consolidés audités inclus dans le rapport annuel 2023 de la Banque pour connaître les techniques d'évaluation de la juste valeur de ses principaux actifs et passifs financiers.

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers de la Banque et exclut les actifs non financiers comme les immobilisations corporelles, les participations dans des sociétés associées, les métaux précieux, le goodwill et les autres immobilisations incorporelles.

(en millions de dollars)	30 avril 2024 ¹⁾		31 janvier 2024 ¹⁾		31 octobre 2023 ¹⁾	
	Juste valeur totale	Valeur comptable totale	Juste valeur totale	Valeur comptable totale	Juste valeur totale	Valeur comptable totale
Actifs :						
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	58 631 \$	58 631 \$	67 249 \$	67 249 \$	90 312 \$	90 312 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	132 280	132 280	126 387	126 387	117 868	117 868
Titres pris en pension et titres empruntés	192 858	192 858	199 061	199 061	199 325	199 325
Instruments financiers dérivés	44 856	44 856	39 611	39 611	51 340	51 340
Titres de placement – JVAÉRG et JVRN	112 739	112 739	106 153	106 153	86 253	86 253
Titres de placement – coût amorti	30 452	32 045	32 906	34 106	29 816	31 984
Prêts	743 991	753 526	733 784	743 892	736 366	750 911
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	9 117	9 117	15 998	15 998	18 628	18 628
Autres actifs financiers	24 644	24 644	23 879	23 879	26 614	26 614
Passifs :						
Dépôts	935 374	942 028	932 140	939 773	942 112	952 333
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	32 987	32 987	32 074	32 074	26 779	26 779
Acceptations	9 205	9 205	16 094	16 094	18 718	18 718
Obligations liées aux titres vendus à découvert	37 780	37 780	43 621	43 621	36 403	36 403
Instruments financiers dérivés	52 861	52 861	47 134	47 134	58 660	58 660
Obligations relatives aux titres mis en pension et titres prêtés	173 602	173 602	162 115	162 115	160 007	160 007
Débiteures subordonnées	8 017	8 129	7 896	7 984	9 358	9 693
Autres passifs financiers	44 623	45 634	46 496	47 910	49 363	51 302

1) La Banque a adopté l'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023. Comme l'exige cette nouvelle norme comptable, les montants des périodes précédentes ont été retraités. Se reporter à la note 4.

d) Hiérarchie des justes valeurs

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier est fournie par le prix coté sur un marché actif. L'utilisation de prix cotés non ajustés sur des marchés pour des instruments identiques donne lieu à une évaluation de niveau 1. Dans la mesure du possible, les évaluations sont fondées sur des prix cotés ou des données observables sur des marchés actifs.

Il n'est pas toujours possible d'obtenir un prix coté pour une opération de gré à gré, tout comme lorsque l'opération est effectuée sur un marché qui n'est pas liquide ou actif. Dans de telles circonstances, des modèles internes qui optimisent le recours à des données observables sont utilisés pour estimer la juste valeur. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de la transaction. Lorsque toutes les données importantes des modèles sont observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les instruments financiers négociés sur un marché peu actif sont évalués à l'aide de cours indicatifs ou d'autres méthodes d'évaluation. Les estimations de la juste valeur ne tiennent pas compte des liquidations ou des ventes forcées.

Lorsque les instruments financiers sont négociés sur des marchés inactifs ou illiquides ou lorsque des modèles sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit exercer davantage de jugement dans son évaluation. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation de nombreuses données non observables sont classées dans le niveau 3.

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des évaluations de la juste valeur et les instruments comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente.

(en millions de dollars)	30 avril 2024				31 janvier 2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Aux								
Instruments comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente :								
Actifs :								
Métaux précieux¹⁾	– \$	1 253 \$	– \$	1 253 \$	– \$	807 \$	– \$	807 \$
Actifs détenus à des fins de transaction								
Prêts	–	7 133	8	7 141	–	7 640	–	7 640
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	14 682	2 758	–	17 440	13 847	3 471	–	17 318
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	5 941	3 963	–	9 904	6 423	2 898	–	9 321
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	12 825	1	–	12 826	10 458	–	–	10 458
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	716	11 604	–	12 320	1 437	11 385	–	12 822
Titres de sociétés et autres titres de créance	4 263	6 755	–	11 018	2 957	9 877	–	12 834
Titres de capitaux propres	59 506	73	4	59 583	53 957	149	5	54 111
Autres	–	2 048	–	2 048	–	1 883	–	1 883
	97 933 \$	34 335 \$	12 \$	132 280 \$	89 079 \$	37 303 \$	5 \$	126 387 \$
Titres de placement²⁾								
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	11 531 \$	6 641 \$	– \$	18 172 \$	8 255 \$	8 279 \$	– \$	16 534 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	7 399	7 084	–	14 483	8 141	4 987	–	13 128
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	38 902	5 037	–	43 939	34 628	5 272	–	39 900
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	2 749	26 437	–	29 186	3 293	26 355	–	29 648
Titres de sociétés et autres titres de créance	60	3 119	42	3 221	315	2 445	41	2 801
Titres de capitaux propres	1 657	334	1 747	3 738	2 034	317	1 791	4 142
	62 298 \$	48 652 \$	1 789 \$	112 739 \$	56 666 \$	47 655 \$	1 832 \$	106 153 \$
Instruments financiers dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	– \$	13 779 \$	– \$	13 779 \$	– \$	11 844 \$	6 \$	11 850 \$
Contrats de change et contrats sur l'or	–	24 424	–	24 424	–	21 889	–	21 889
Contrats sur titres de capitaux propres	77	3 660	14	3 751	271	2 778	24	3 073
Contrats de crédit	–	295	2	297	–	256	2	258
Contrats sur marchandises	–	2 599	6	2 605	–	2 532	9	2 541
	77 \$	44 757 \$	22 \$	44 856 \$	271 \$	39 299 \$	41 \$	39 611 \$
Passifs :								
Dépôts³⁾								
	– \$	21 \$	– \$	21 \$	– \$	69 \$	– \$	69 \$
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net								
Obligations liées aux titres vendus à découvert	31 587	6 193	–	37 780	34 957	8 664	–	43 621
Instruments financiers dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	–	21 956	–	21 956	–	19 072	–	19 072
Contrats de change et contrats sur l'or	–	24 447	–	24 447	–	21 617	–	21 617
Contrats sur titres de capitaux propres	138	3 327	12	3 477	325	3 448	12	3 785
Contrats de crédit	–	25	1	26	–	25	1	26
Contrats sur marchandises	–	2 946	9	2 955	–	2 628	6	2 634
	138 \$	52 701 \$	22 \$	52 861 \$	325 \$	46 790 \$	19 \$	47 134 \$

1) La juste valeur des métaux précieux se fonde sur les cours du marché et les prix au comptant à terme, s'il y a lieu, diminués des coûts de la vente.

2) Compte non tenu de titres de créance évalués au coût amorti de 32 045 \$ (31 janvier 2024 – 34 106 \$).

3) Ces montants représentent des dérivés incorporés qui sont séparés des passifs au titre des billets structurés comptabilisés au coût amorti.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

	Au 31 octobre 2023			
(en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente :				
Actifs :				
Métaux précieux¹⁾	– \$	937 \$	– \$	937 \$
Actifs détenus à des fins de transaction				
Prêts	–	7 540	4	7 544
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	13 766	3 603	–	17 369
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	5 299	4 154	–	9 453
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	11 218	–	–	11 218
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	19	10 626	–	10 645
Titres de sociétés et autres titres de créance	3 431	7 748	–	11 179
Titres de capitaux propres	47 665	67	16	47 748
Autres	–	2 712	–	2 712
	81 398 \$	36 450 \$	20 \$	117 868 \$
Titres de placement²⁾				
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	7 674 \$	4 713 \$	– \$	12 387 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	3 695	3 451	–	7 146
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	25 058	3 640	–	28 698
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	2 527	28 891	–	31 418
Titres de sociétés et autres titres de créance	–	2 512	40	2 552
Titres de capitaux propres	2 010	333	1 709	4 052
	40 964 \$	43 540 \$	1 749 \$	86 253 \$
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	– \$	15 942 \$	– \$	15 942 \$
Contrats de change et contrats sur l'or	–	29 465	2	29 467
Contrats sur titres de capitaux propres	54	3 066	27	3 147
Contrats de crédit	–	342	2	344
Contrats sur marchandises	–	2 430	10	2 440
	54 \$	51 245 \$	41 \$	51 340 \$
Passifs :				
Dépôts³⁾	– \$	(95)\$	– \$	(95)\$
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	26 779	–	26 779
Obligations liées aux titres vendus à découvert	29 921	6 482	–	36 403
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	–	25 079	2	25 081
Contrats de change et contrats sur l'or	–	28 013	–	28 013
Contrats sur titres de capitaux propres	135	3 106	17	3 258
Contrats de crédit	–	27	1	28
Contrats sur marchandises	–	2 274	6	2 280
	135 \$	58 499 \$	26 \$	58 660 \$

1) La juste valeur des métaux précieux se fonde sur les cours du marché et les prix au comptant à terme, s'il y a lieu, diminués des coûts de la vente.

2) Compte non tenu de titres de créance évalués au coût amorti de 31 984 \$.

3) Ces montants représentent des dérivés incorporés qui sont séparés des passifs au titre des billets structurés comptabilisés au coût amorti.

Variations de la juste valeur des instruments de niveau 3

Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs au 30 avril 2024 englobent des prêts, des obligations de sociétés, des titres de capitaux propres et des dérivés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Le tableau qui suit résume les variations se rapportant aux instruments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur pour le trimestre clos le 30 avril 2024.

Les soldes positifs représentent des actifs, alors que les soldes négatifs représentent des passifs. En conséquence, les montants positifs indiquent des achats d'actifs ou des règlements de passifs, alors que les montants négatifs indiquent des ventes d'actifs ou des émissions de passifs.

Au 30 avril 2024

<i>(en millions de dollars)</i>	Juste valeur à l'ouverture du trimestre	Profits (pertes) comptabilisés en résultat	Profits (pertes) comptabilisés dans les AÉRG	Achats/ émissions	Ventes/ règlements	Transferts vers/ depuis le niveau 3	Juste valeur à la clôture du trimestre	Variation des profits (pertes) latents comptabilisés en résultat pour les instruments toujours détenus ¹⁾
Actifs détenus à des fins de transaction								
Prêts	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	8 \$	8 \$	– \$
Titres de capitaux propres	5	(1)	–	1	(1)	–	4	(1)
Titres de placement								
Titres de sociétés et autres titres de créance	41	(4)	(2)	7	–	–	42	(4)
Titres de capitaux propres	1 791	64	(101)	51	(57)	(1)	1 747	64
	1 832	60	(103)	58	(57)	(1)	1 789	60
Instruments financiers dérivés – actifs								
Contrats de taux d'intérêt	6	–	–	–	–	(6)	–	–
Contrats sur titres de capitaux propres	24	(3)	–	1	–	(8)	14	(3) ²⁾
Contrats de crédit	2	–	–	–	–	–	2	–
Contrats sur marchandises	9	(3)	–	–	–	–	6	(3)
Instruments financiers dérivés – passifs								
Contrats sur titres de capitaux propres	(12)	(1)	–	–	1	–	(12)	(1) ²⁾
Contrats de crédit	(1)	–	–	–	–	–	(1)	–
Contrats sur marchandises	(6)	(3)	–	–	–	–	(9)	(3)
	22	(10)	–	1	1	(14)	–	(10)
Total	1 859 \$	49 \$	(103)\$	60 \$	(57)\$	(7)\$	1 801 \$	49 \$

1) Ces montants représentent les profits et pertes découlant des variations de la juste valeur des instruments de niveau 3 toujours détenus à la clôture de la période qui sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net.

2) Certains profits latents et certaines pertes latentes sur les actifs et passifs dérivés sont compensés en grande partie par les variations découlant de l'évaluation à la valeur de marché d'autres instruments pris en compte dans les revenus tirés des activités de transaction à l'état consolidé du résultat net, ces instruments agissant comme couverture économique à l'égard de certains actifs et passifs dérivés.

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des variations des instruments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur pour les trimestres clos le 31 janvier 2024 et le 31 octobre 2023.

Au 31 janvier 2024

<i>(en millions de dollars)</i>	Juste valeur à l'ouverture du trimestre	Profits (pertes) comptabilisés en résultat ¹⁾	Profits (pertes) comptabilisés dans les AÉRG	Achats/ émissions	Ventes/ règlements	Transferts vers/ depuis le niveau 3	Juste valeur à la clôture du trimestre
Actifs détenus à des fins de transaction	20 \$	– \$	– \$	2 \$	(14)\$	(3)\$	5 \$
Titres de placement	1 749	1	78	73	(74)	5	1 832
Instruments financiers dérivés	15	(1)	–	4	(2)	6	22

1) Les profits et les pertes se rapportant à des éléments de niveau 3 peuvent être compensés par des pertes ou des profits se rapportant à des couvertures connexes de niveau 1 ou de niveau 2.

Au 31 octobre 2023

<i>(en millions de dollars)</i>	Juste valeur à l'ouverture du trimestre	Profits (pertes) comptabilisés en résultat ¹⁾	Profits (pertes) comptabilisés dans les AÉRG	Achats/ émissions	Ventes/ règlements	Transferts vers/ depuis le niveau 3	Juste valeur à la clôture du trimestre
Actifs détenus à des fins de transaction	1 \$	– \$	– \$	1 \$	– \$	18 \$	20 \$
Titres de placement	1 807	(11)	3	84	(29)	(105)	1 749
Instruments financiers dérivés	18	(6)	–	2	–	1	15
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	(1)	–	–	–	1	–	–

1) Les profits et les pertes se rapportant à des éléments de niveau 3 peuvent être compensés par des pertes ou des profits se rapportant à des couvertures connexes de niveau 1 ou de niveau 2.

Transferts importants

Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs lorsque de nouvelles informations ou des informations supplémentaires ou plus précises visant les données servant à l'évaluation et le caractère observable de ces dernières deviennent

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

disponibles. La Banque comptabilise les transferts d'un niveau de la hiérarchie des justes valeurs vers un autre à la clôture de la période de communication de l'information au cours de laquelle ils surviennent.

Les transferts importants suivants ont été effectués entre les niveaux 1 et 2, selon que la juste valeur a été déterminée au moyen de prix cotés sur un marché actif.

Au cours du trimestre clos le 30 avril 2024 :

- Des actifs détenus à des fins de transaction de 3 279 millions de dollars, des titres de placement de 1 919 millions de dollars et des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 510 millions de dollars ont été transférés du niveau 2 au niveau 1.
- Des actifs détenus à des fins de transaction de 994 millions de dollars, des titres de placement de 2 497 millions de dollars et des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 102 millions de dollars ont été transférés du niveau 1 au niveau 2.

Au cours du trimestre clos le 31 janvier 2024 :

- Des actifs détenus à des fins de transaction de 851 millions de dollars, des titres de placement de 2 582 millions de dollars et des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 94 millions de dollars ont été transférés du niveau 2 au niveau 1.
- Des actifs détenus à des fins de transaction de 2 356 millions de dollars, des titres de placement de 3 924 millions de dollars et des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 783 millions de dollars ont été transférés du niveau 1 au niveau 2.

Au cours du trimestre clos le 31 octobre 2023 :

- Des actifs détenus à des fins de transaction de 1 937 millions de dollars, des titres de placement de 2 034 millions de dollars et des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 149 millions de dollars ont été transférés du niveau 2 au niveau 1.
- Des actifs détenus à des fins de transaction de 1 184 millions de dollars, des titres de placement de 647 millions de dollars et des obligations relatives aux titres vendus à découvert de 279 millions de dollars ont été transférés du niveau 1 au niveau 2.

Il n'y a eu aucun transfert important vers ou depuis le niveau 3 au cours des trimestres clos le 30 avril 2024 et le 31 janvier 2024.

Au cours du trimestre clos le 31 octobre 2023, des placements dans des titres de capitaux propres de 108 millions de dollars ont été transférés du niveau 3 au niveau 2. Les transferts ont été effectués par suite du changement dans le caractère observable du prix utilisé pour évaluer les titres.

Sensibilité du niveau 3

La Banque exerce son jugement pour déterminer quelles données non observables sont utilisées pour calculer la juste valeur des instruments de niveau 3.

Se reporter à la note 7 afférente aux états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 de la Banque pour une description des données non observables importantes des instruments de niveau 3 et de l'incidence potentielle qu'une variation de chaque donnée non observable pourrait avoir sur l'évaluation de la juste valeur. Il n'est survenu aucun changement important aux sensibilités du niveau 3 au cours du trimestre.

20. Impôt sur le résultat

Avis de nouvelle cotisation

La Banque a reçu des avis de nouvelle cotisation totalisant 1 556 millions de dollars (31 janvier 2024 – 1 555 millions de dollars) au titre de l'impôt et des intérêts par suite du refus de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») de permettre la déduction de certains dividendes canadiens reçus au cours des années d'imposition 2011 à 2018. Les modalités des dividendes visés par ces avis de nouvelle cotisation sont semblables à celles couvertes de façon prospective par les règles fiscales présentées en 2015 et en 2018. La Banque a déposé un avis d'appel auprès de la Cour de l'impôt du Canada à l'égard de l'avis de nouvelle cotisation fédéral visant l'année d'imposition 2011. En outre, une filiale de la Banque a reçu un avis de nouvelle cotisation pour les mêmes raisons à l'égard de son année d'imposition 2018 totalisant 2 millions de dollars au titre de l'impôt et des intérêts.

Une filiale de la Banque a reçu de l'ARC des avis de nouvelle cotisation à l'égard de retenues d'impôt relativement à certaines transactions de prêt de titres pour les années d'imposition 2014 à 2018 totalisant 551 millions de dollars en impôts, pénalités et intérêts (31 janvier 2024 – 551 millions de dollars). La filiale a déposé un avis d'appel auprès de la Cour de l'impôt du Canada à l'égard de l'avis de cotisation fédéral visant les années d'imposition 2014 à 2018.

En ce qui a trait à ces deux questions, la Banque est convaincue que ses déclarations fiscales étaient appropriées et conformes aux dispositions pertinentes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et elle a l'intention de défendre vigoureusement sa position.

Mesures fiscales fédérales canadiennes

Le 16 avril 2024, le budget fédéral a été déposé. Il comprend certaines mesures fiscales touchant la Banque ainsi que la confirmation de l'engagement envers certaines mesures déjà présentées dans la *Loi d'exécution de l'énoncé économique de l'automne*, le projet de loi C-59, notamment le refus de la déduction pour dividendes reçus par les institutions financières. On notera, en particulier, la proposition de modifier le taux d'inclusion des gains en capital pour le faire passer de 50 % à 66,7 % en ce qui a trait aux gains réalisés après le 24 juin 2024. Ces mesures fiscales proposées ne sont pas encore considérées comme quasi-adoptées. Toutefois, en prévision de leur entrée en vigueur, la Banque a cessé de réclamer la déduction pour dividendes reçus à compter du 1^{er} janvier 2024.

Impôt minimum mondial

Dans le cadre de ses efforts en matière de réforme fiscale internationale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE ») a publié en décembre 2021 le modèle de règles du Pilier Deux. Ces règles visent à ce que les grandes entreprises multinationales, soit celles dont les revenus consolidés sont supérieurs à 750 millions d'euros, paient un impôt effectif minimal de 15 % dans chaque territoire où elles mènent des activités. Les pays membres de l'OCDE sont en train d'élaborer des lois fiscales nationales pour mettre en œuvre ces règles. Le 2 mai 2024, le gouvernement fédéral a déposé le projet de loi C-69, qui contient la *Loi de l'impôt minimum mondial* du Canada. Une fois promulguée, cette loi s'appliquera à la Banque à compter de l'exercice 2025.

L'IASB avait précédemment publié des modifications à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, qui prévoient une exception obligatoire temporaire à l'obligation de comptabiliser et de présenter l'impôt différé lié à la mise en œuvre des règles d'impôt minimum mondial du Pilier Deux, que la Banque a appliquée.

La Banque continue d'évaluer l'incidence des lois actuellement adoptées ou quasi-adoptées dans les territoires concernés. Cette incidence ne peut être estimée dans une mesure raisonnable à l'heure actuelle. Selon les évaluations actuelles de la Banque, l'exonération transitoire n'est proscrite que dans un petit nombre de territoires. Là où la Banque ne peut avoir recours à l'exonération transitoire, celle-ci procède à un calcul détaillé conformément aux règles en matière d'impôt minimum mondial.

Service de dépôt direct

Les actionnaires qui le désirent peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans leurs comptes tenus par des institutions financières membres de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'écrire à l'agent des transferts.

Régime de dividendes et d'achat d'actions

Le régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires de la Banque Scotia permet aux actionnaires ordinaires et privilégiés d'acquiescer d'autres actions ordinaires en réinvestissant leurs dividendes en trésorerie sans avoir à acquiescer de frais de courtage ni d'administration.

Les actionnaires admissibles ont également la possibilité d'affecter, au cours de chaque exercice, une somme ne dépassant pas 20 000 \$ à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la Banque. Tous les frais liés à la gestion du régime sont à la charge de la Banque.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le régime, il suffit de communiquer avec l'agent des transferts.

Dates de paiement des dividendes pour 2024

Dates de clôture des registres et de paiement des dividendes déclarés sur les actions ordinaires et privilégiées, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

Date de clôture des registres	Date de paiement
3 janvier 2024	29 janvier 2024
2 avril 2024	26 avril 2024
3 juillet 2024	29 juillet 2024
2 octobre 2024	29 octobre 2024

Site Web

Pour obtenir des renseignements concernant la Banque Scotia et ses services, visitez notre site Web, au www.banquescotia.com.

Conférence téléphonique et diffusion sur le Web

La conférence téléphonique sur les résultats trimestriels aura lieu le 28 mai 2024, à 8 h (HE), et devrait durer environ une heure. Les parties intéressées sont invitées à accéder à la conférence directement, en mode écoute seulement, par téléphone en composant le 416-641-6104 ou le 1-800-952-5114 (sans frais) et en utilisant le code d'accès 4395771, suivi du carré (#) (veuillez téléphoner un peu avant 8 h [HE]). Une diffusion audio sur le Web avec les diaporamas afférents sera accessible par l'intermédiaire de la page Relations avec les investisseurs, au www.banquescotia.com/investisseurs.

Une période de questions suivra la présentation des résultats par la haute direction de la Banque Scotia. Une transmission différée par téléphone de la conférence téléphonique sera disponible du 28 mai 2024 au 28 juin 2024, en composant le 905-694-9451 ou le 1-800-408-3053 (sans frais en Amérique du Nord) et le code d'accès 4197550, suivi du carré (#).

Coordonnées

Investisseurs :

Les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuilles et les autres investisseurs institutionnels qui souhaitent obtenir de l'information financière concernant la Banque sont priés de communiquer avec le service Relations avec les investisseurs :

Banque Scotia
40, rue Temperance, Toronto (Ontario)
Canada M5H 0B4
Téléphone : 416-775-0798
Courriel : investor.relations@scotiabank.com

Communications mondiales :

Banque Scotia
40, rue Temperance, Toronto (Ontario)
Canada M5H 0B4
Courriel : corporate.communications@scotiabank.com

INFORMATION À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

Actionnaires :

Pour obtenir des renseignements sur un changement d'inscription d'actions, un changement d'adresse, les dividendes, les transferts successoraux ou la perte de certificats d'actions, ou pour demander que cessent des envois multiples, veuillez vous adresser à l'agent des transferts de la Banque :

Société de fiducie Computershare du Canada
100, avenue University, 8^e étage
Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1
Téléphone : 1-877-982-8767
Courriel : service@computershare.com

Coagent des transferts (États-Unis)
Computershare Trust Company, N.A.
Téléphone : 1-781-575-2000
Courriel : service@computershare.com

Adresse municipale/messagerie :
A/S : Services aux actionnaires
150 Royall Street
Canton (MA) USA 02021

Adresse postale :
CP 43078 Providence (RI) USA 02940-3078

Pour toute autre demande de renseignements, les actionnaires sont priés de contacter le Secrétariat général :

Banque Scotia
40, rue Temperance
Toronto (Ontario) Canada M5H 0B4
Téléphone : 416-866-3672
Courriel : corporate.secretary@scotiabank.com

Quarterly Reports available in English

The Bank publishes its statements and Quarterly Report in both English and French, and makes every effort to provide them to Shareholders in the language of their choice. If you would prefer to receive shareholder communications in English, please contact Investor Relations, The Bank of Nova Scotia, 40 Temperance Street, Toronto, Ontario, Canada, M5H 0B4. Please supply the mailing label you received, if possible, so we may adjust our records.



La Banque de Nouvelle-Écosse est une banque à charte en vertu de la Loi sur les banques (Canada) et une société ouverte constituée au Canada.